



Mémoire
Présenté par
MANSOURI
Brahim

Royaume du Maroc
. Université Mohammed V
Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales
RABAT

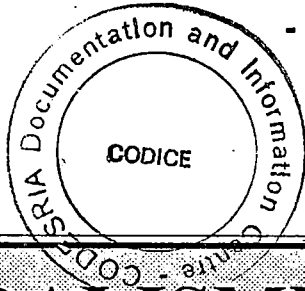
**LIBERALISME ECONOMIQUE ET
DEVELOPPEMENT: QUELQUES ELEMENTS
SUR L'EVOLUTION RECENTE DE
L'ECONOMIE MOROCAINE**

Année académique :
1992-1993

Royaume du Maroc
Université Mohammed V
Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales
- Rabat -

MAN

5648



**LIBERALISME ECONOMIQUE
ET DEVELOPPEMENT :
QUELQUES ELEMENTS SUR L'EVOLUTION
RECENTE DE L'ECONOMIE MAROCAINE**

Mémoire pour l'obtention du Diplôme des Etudes
Supérieures ès Sciences Economiques

Préparé, avec la contribution financière du CODESRIA,

présenté et soutenu publiquement par :

MANSOURI Brahim

Jury

Président : Mohamed Raja AMRANI

Suffragants : Adbelhamid AOUAD
Abdelghani KADMIRI
Fouad CHAJAI

Année 1992 - 1993

DEDICACE

A la mémoire de mon **père** qui a joué un grand rôle dans mon éducation et mes études

A ma **mère** qui m'a beaucoup soutenu moralement et matériellement

A ma femme **Mina** qui, par son affection, son soutien moral, ses encouragements et ses aides matérielles, a pu me donner le grand élan pour la réalisation de ce Mémoire

A mes **frères** et **soeurs** qui m'ont beaucoup aidé et encouragé

A tous mes **amis** .

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement le Professeur Mohamed Raja AMRANI qui a assuré la direction de ce Mémoire. Par ses remarques pertinentes et ses conseils fructueux, le Professeur AMRANI nous a tracé la bonne voie pour la réalisation de ce travail.

Que soient remerciés également les Professeurs Abdelhamid AOUAD, Abdelghani KADMIRI et Fouad CHAJAI pour avoir accepté de faire partie du jury de soutenance de ce Mémoire.

Mes remerciements vont aussi au CODESRIA (Council for the Development of Economic and Social Research in Africa) pour avoir contribué au financement de cette recherche dans le cadre de son programme de " Subventions pour la Rédaction de Mémoires et de Thèses dans les Universités Africaines " .

J'adresse mes vifs remerciements au Professeur Abdellatif BENABDELJIL, Recteur de l'Université Mohammed V , qui, par ses encouragements , nous a aidé pour la réalisation de ce travail

Mes remerciements vont également à Monsieur Abderrahmane RIDA, Secrétaire Général de l'Université Mohammed V, qui nous a tant encouragé, et à tout le personnel du Rectorat de l'Université Mohammed V et notamment Madame Aziza ROUIJEL, qui a veillé sur la saisie de ce travail avec beaucoup de dévouement, Monsieur Hassane CHANAOUI qui en a fait la mise en page et l'impression, Mademoiselle Zoubida CHAMA, Monsieur Mohamed HOUMINE, Madame Rachida KABBAJ qui ont participé à la correction de ce travail , et Mademoiselle Rachida KHAILOUQ qui, par ses conseils, a pu nous aider à améliorer notre vocabulaire de langue anglaise.

Je ne manquerais pas de remercier aussi Mesdames Fatima BAHSSAIN, Khadija BELAHCEN, Malika BENCHEKROUN KARIMI, Monsieur Abdellah BENKHAK et tout le personnel du Rectorat de l'Université Mohammed V .

Table des matières

	Pages
* Table des matières	I
* Introduction générale	I
* 1ère partie : Théories néolibérales et ajustement structurel : quelles corrélations ?	5
- Chapitre I : Etude analytique et comparative des théories néolibérales	6
. Section I : Etude analytique des théories néolibérales	6
§ ₁ / : Public choice et économie de l'offre	8
A/ : Economie de l'offre : diminution des dépenses publiques et des impôts, et refus des politiques macro-économiques	8
B/ : Public choice : modifier les règles du marché politique et contrôler par certaines procédures la bureaucratie	11
§ ₂ / : Le monétarisme : l'économétrie "friedmanienne" de la demande de monnaie et la coopération volontaire par le marché	12
A/ : L'économétrie "friedmanienne" de la demande de monnaie	12
B/ : La coopération volontaire par le marché	15
§ ₃ / : Le libéralisme de Hayek ou les trois principes du libéralisme moderne.	18
A/ : La supériorité de l'ordre spontané et donc de l'économie de marché	18
B/ : La méfiance envers la loi et le mirage de la justice sociale	21

	Pages
. Section II : Etude comparative des théories néolibérales et de leurs relations avec le principe de rationalité	23
§ ₁ / : Etude comparative des théories néolibérales	24
A/ : Au niveau des arguments avancés	24
B/ : Au niveau des concepts de l'Etat, du marché et de la justice sociale	26
§ ₂ / : Néolibéralisme et rationalité	30
A/ : Liberté et efficacité productive	30
B/ : Concurrence et rationalité	32
. Conclusion du chapitre I	34
- Chapitre II : Fondements néolibéraux des programmes d'ajustement structurel	36
. Section I : Fondements de la privatisation comme moyen de libéralisation économique	37
§ ₁ / : Logique de la privatisation dans le contexte d'une économie à "Etat minimal"	42
A/ : Le libéralisme "positif" et l'Etat "minimal"	43
B/ : Le libéralisme "interventionniste" et l'Etat "minimal"	44
§ ₂ / : Logique de la privatisation dans le contexte d'une économie "sans Etat"	45
A/ : La "désétatisation" et le processus des réformes	45
B/ : La conception hayékienne de la privatisation	47
§ ₃ / : Privatisation, performance, efficacité et concurrence	50
A/ : Privatisation, performance et efficacité	50
B/ : Privatisation, libéralisation économique, concurrence et efficacité	58

. Section II :	Système de prix de marché et ajustement structurel	61
§ ₁ / :	Le diagnostic des distorsions de prix	62
A/ :	Protection des biens manufacturés, sur-évaluation des taux de change et des salaires	62
B/ :	Sous-évaluation des prix des produits agricoles, des services d'infrastructure et des taux d'intérêt	65
§ ₂ / :	Le rôle des prix relatifs dans le développement	68
A/ :	Economie de développement : bouc-émissaire des institutions financières internationales	69
B/ :	Le renouveau du modèle néoclassique	71
. Section III :	Fondements de la libéralisation commerciale	74
§ ₁ / :	Le modèle des avantages comparatifs : soubassement théorique de la libéralisation commerciale ?	74
A/ :	Analyse du modèle et de ses prolongements	74
B/ :	Avantages comparatifs et ajustement structurel	82
§ ₂ / :	Les coûts de la protection commerciale et ses implications sur la croissance	84
A/ :	Coûts de la protection	84
B/ :	Implications de la protection sur la croissance	86
. Conclusion du chapitre II		88

	Pages
* 2ème partie : Liberté économique et développement : quelques appréciations	90
- Chapitre I : Privatisation et développement : quelles issues ?	91
. Section I : La privatisation peut-elle améliorer l'efficacité globale des économies en développement ?	92
§ ₁ / : Portée et limites des mesures et des réformes complémentaires	92
A/ : Réforme du système de prix et encouragement des forces concurrentielles	93
B/ : Stabilité monétaire et financière et réformes préliminaires de la gestion des entreprises privatisables	95
§ ₂ / : La privatisation : facteur de promotion de l'actionnariat populaire et de l'esprit d'entreprise ?	97
A/ : L'esprit d'entreprise	98
B/ : L'actionnariat populaire	98
§ ₃ / : Quelques problèmes d'exécution	99
A/ : Les problèmes d'évaluation et le rôle du marché financier	100
B/ : Et le problème de l'emploi ?	102
. Section II : Economie nationale et développement : secteur public ou secteur privé ?	103
§ ₁ / : Les enseignements de l'expérience de la privatisation	103
A/ : Les difficultés rencontrées	103
B/ : Les "leçons" de l'expérience	104

§ ₂ / :	Les dangers du "moins d'Etat" pour le développement du tiers-monde en général et du Maroc en particulier	106
A/ :	Limites de la conception libérale de l'Etat	106
B/ :	Les limites du désengagement de l'Etat dans les P.V.D en général et au Maroc en particulier	108
§ ₃ / :	Secteur public et secteur privé : quelle étendue de l'Etat ?	109
A/ :	Nécessité des restructurations des secteurs public et privé	110
B/ :	Redéfinition du rôle de l'Etat dans le développement	111
. Conclusion du chapitre I		112
- Chapitre II :	Problèmes posés par l'application du système de prix de marché	114
. Section I :	Les limites de la libéralisation des prix	114
§ ₁ / :	Les exigences d'une politique de la concurrence active	114
A/ :	Généralités	114
B/ :	Libéralisation des prix et politique de la concurrence	115
§ ₂ / :	Les effets économiques et sociaux de la libéralisation des prix	116
A/ :	Le coût social de la libéralisation des prix des biens et services	116
B/ :	Portée et limites de la libéralisation des salaires et des taux d'intérêt	118
. Section II :	Système de prix de marché et nature de l'Etat	121
§ ₁ / :	Système de prix de marché et rôle socio-économique de l'Etat	122

	Pages
A/ : Rôle socio-économique de l'Etat dans les P.V.D	122
B/ : Quel rôle de l'Etat dans l'instauration d'une économie de marché?	123
§ ₂ / : Systeme de prix de marché et société civile	124
A/ : Le concept de société civile	125
B/ : Les obstacles à la société civile dans les P.V.D	125
. Conclusion du chapitre II	126
- Chapitre III : Commerce extérieur et développement : protection ou libéralisation ?	128
. Section I : Protection, libéralisation et croissance	129
§ ₁ / : Les raisons de la protection commerciale dans les P.V.D : l'argument de l' "infant industry"	129
A/ : Soubassements théoriques : la théorie de F. List	130
B/ : Raisons de la protection de l'industrie naissante dans les P.V.D	131
C/ : Autres arguments de la protection commerciale dans les P.V.D	132
§ ₂ / : Libéralisation commerciale, politique de taux de change et croissance	136
A/ : Libéralisation, dévaluation et termes de l'échange	137
B/ : Libéralisation, dévaluation et compétitivité	139
C/ : La libéralisation commerciale s'inscrit-elle dans un contexte de croissance ?	145

. Section II : Libéralisation et protection dans les P.V.D et dans les pays développés	147
§ ₁ / : Classification des mesures non tarifaires selon les secteurs	148
A/ : Les mesures non tarifaires dans le secteur des biens alimentaires et agricoles	149
B/ : Les mesures non tarifaires dans le secteur des articles manufacturés	150
§ ₂ / : Les causes du protectionnisme et ses effets sur les P.V.D	151
A/ : Les causes du protectionnisme	152
B/ : Les conséquences du protectionnisme sur les P.V.D	154
§ ₃ / : Les inégalités dans la libéralisation commerciale au niveau global	156
A/ : Peut-on parler d'inégalités dans la libéralisation globale ?	157
B/ : Effets sur les gains possibles de la libéralisation dans les P.V.D	161
. Section III : Promotion des exportations et substitution des importations: complémentarité ou antinomie ?	164
§ ₁ / : Les limites d'une trop forte insertion dans l'économie mondiale	165
A/ : La vulnérabilité des P.V.D aux fluctuations de l'économie mondiale et les dangers d'une croissance appauvrissante	166
B/ : Les distorsions du commerce international	167

	Pages
§₂ / : Les limites de l'industrialisation par substitution des importations	169
A/ : L'Echec de l'ISI dans la promotion des biens capitaux	169
B/ : Substitution aux importations, dépendance, essoufflement de la croissance et transformation du modèle de consommation.	171
§₃ / : Vers la complémentarité des deux stratégies	173
A/ : De l' ISI à la promotion des exportations et de la promotion des exportations à l'ISI	173
B/ : Pour une combinaison des deux stratégies	175
- Conclusion du chapitre III	177
- Conclusion générale	180
* Bibliographie	185

Introduction Générale

Après la seconde guerre mondiale, la croissance économique dans les pays capitalistes développés est apparue comme celle d'économies où s'interpénètrent les secteurs public et privé, le marché et la réglementation, la finance privée et les fonds d'Etat. Au sein de ces économies mixtes, l'Etat, au moyen du budget (politique financière), de la politique monétaire (action sur le crédit et le taux de change) et de la politique sociale (réglementation des salaires et mise en place de régimes d'assurance), intensifie ses interventions dans le domaine économique et social. Il s'agit là d'un véritable changement qui a dominé le champ des idées depuis la grande dépression des années 30 jusqu'au milieu des années 70 : période keynésienne liée à l'avènement et au triomphe de la politique économique.

Les "trente années glorieuses" de croissance économique dans les pays capitalistes développés semblèrent confirmer l'apport de la théorie keynésienne et la fécondité de la politique économique. Jusqu'au milieu des années 60, comme l'a exprimé Friedman lui-même, il était possible de dire : "nous sommes tous keynésiens".

Ce n'est plus le cas dans les années 1970-1980 quand on disait que "nous sommes tous monétaristes", que "nous sommes tous libéraux". Depuis cette période, on assiste au retour en force d'un libéralisme de grande envergure, conformément à la vieille conception de Say et de Walras, selon laquelle "le marché efficient est au coeur de la régulation économique"⁽¹⁾. Les gouvernements libéraux des pays capitalistes industrialisés plaidaient pour le retour aux mécanismes autorégulateurs du marché pour résorber le chômage, améliorer la rentabilité et la productivité, restaurer l'équilibre des paiements extérieurs, etc. Si on peut mesurer le phénomène du libéralisme en termes politiques, on constate que c'est en 1979 que les conservateurs accèdent au pouvoir en Grande Bretagne, en 1980 aux Etats-Unis, en 1982 en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. On assiste dans ces pays à un retournement de l'idéologie dominante : une sorte de résurgence conservatrice et libérale. Il ne s'agit pas en fait d'une alternance entre partis de gauche et de droite. C'est plutôt une période qu'on ne peut comprendre que par opposition aux quatre décennies précédentes marquées par le social-étatisme à des degrés divers, quelques soient les partis aux commandes.

(1) Suzanne DE BRUNHOFF, l'Heure du Marché : critique du libéralisme, P.U.F., 1986, Page : 7.

Le début des années 80 serait caractérisé par un véritable retournement libéral qui allait introduire un nouvel ensemble de convictions communes que rallient les socio-démocrates⁽²⁾, tous devenus libéraux. Ainsi, comme le souligne Alain Lipietz, "par la seule force du vide se sont réimposées les idées du libéralisme : le simple jeu des forces du marché sélectionnera les entreprises mettant en oeuvre des procédés d'avenir, éliminera des scories du passé, reconstituera la compatibilité des comportements" ⁽³⁾.

"Il y a trop d'Etat, pas assez de marché, soutiennent les libéraux. Au sein de chaque nation comme au plan des relations internationales, il faut d'urgence accroître le rôle réservé à la concurrence, fût - elle imparfaite, et réduire le rôle réservé à la bureaucratie, fût - elle démocratique" ⁽⁴⁾. Au niveau théorique, telle est la thèse que partagent les composantes d'un vaste mouvement intellectuel qui, sous le nom du "néolibéralisme", a commencé à prendre de l'ampleur dès le début des années 70 pour marquer nettement les options économiques et sociales des pays occidentaux quelques années plus tard⁽⁵⁾. Par leur "modernité" par rapport aux théories libérales "traditionnelles" dont elles s'inspirent et l'intérêt grandissant qu'elles suscitent actuellement au sein des campus universitaires aussi bien des pays développés que des pays en développement, les théories néolibérales de l'économie de l'offre, du public choice et du monétarisme (Friedman essentiellement) ainsi que le néolibéralisme de Hayek accompagnent même les options économiques et sociales des gouvernements occidentaux.

Quant aux pays en voie de développement, ils vivent depuis le début des années 80, l'heure des programmes d'ajustement structurel recommandés par les organismes financiers internationaux (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International). Même si les institutions financières internationales se refusent de reconnaître un soubassement théorique de leurs recommandations en matière de politiques et de stratégies économiques, l'analyse des diverses études effectuées directement par ces institutions ou financées par elles, permettra d'appréhender l'approche théorique sous-jacente aux programmes d'ajustement structurel. L'un des axes possibles de la recherche dans ce cadre est d'étudier les corrélations qui peuvent exister entre les théories économiques néolibérales et les programmes d'ajustement structurel. Par ailleurs, et si corrélations il y a, la recherche peut encore contribuer à l'appréciation du rôle que la libéralisation

(2) Guy SORMAN, la Solution Libérale, Fayard, Paris, 1984, Page : 24.

(3) Alain LIPIETZ, Mirages et Miracles, la Découverte, Paris, 1985, Page : 141.

(4) Van PARIJS, Quelle Réponse Cohérente aux Néo-libéralismes ?, Problèmes Economiques, N° 2156, 4 janvier 1990, Page : 24.

(5) Par exemple, c'est ce mouvement néolibéral qui a accompagné la reprise de l'économie américaine en 1983, après deux années de crise.

économique pourrait jouer dans le développement du tiers - monde dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. C'est cette voie que nous empruntons tout au long de notre travail de recherche, partant du constat dressé par les institutions financières internationales, selon lequel les économies en développement seraient des économies libérales inachevées en raison de la persistance en leur sein de plusieurs distorsions.

Nous formulons ainsi une double problématique :

- y a - t - il des corrélations entre les théories économiques néolibérales et les programmes d'ajustement structurel recommandés aux P.V.D par les instances financières internationales ? (1ère partie) ;

- et si corrélations il y a, dans quelle mesure peut-on dire que la libéralisation économique contribue au développement du tiers - monde en général et du Maroc en particulier ? (2ème partie).

Or, pour tenter de répondre à la première question de la problématique générale de notre travail, il serait opportun tout d'abord de mener une étude analytique et comparative des théories néolibérales dans le but de mettre ces théories dans le cadre qui leur est adéquat (Chapitre I), avant d'étudier les corrélations qui peuvent exister entre les diverses composantes du néolibéralisme et les différents volets des programmes d'ajustement structurel (Chapitre II).

Quant à la deuxième partie de notre travail, elle s'efforcera d'apprécier la libéralisation économique dans sa relation avec le développement du tiers - monde en général et du Maroc en particulier. Une telle appréciation concernera les grands volets des programmes d'ajustement structurel, jugés d'inspiration néolibérale, à savoir la privatisation (Chapitre I), l'application du système de prix de marché (Chapitre II) et la libéralisation du commerce extérieur (Chapitre III).

Dans ce cadre, des problèmes se posent, tenant à la fois :

- à l'immensité du sujet, parce que l'analyse du phénomène du néolibéralisme dans les pays en voie de développement, tente de tirer les enseignements de l'expérience des pays développés tant au niveau théorique que pratique ;

- au fait que peu d'économistes ont analysé l'approche néolibérale sous-jacente aux programmes d'ajustement structurel ;

- et à la complexité du sujet, parce qu'il exige la distinction entre théorie économique et politique économique.

Ce travail tentera de répondre à la problématique générale posée en essayant autant que faire ce peut d'affronter ces divers obstacles. L'étude concernera essentiellement les pays du tiers-monde d'une manière générale, avec quelques références au cas du Maroc.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

* 1ère partie :

Théories néolibérales et ajustement structurel :
quelles corrélations ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Cette première partie vise la réalisation de deux objectifs fondamentaux :

- 1°/ l'étude analytique et comparative des théories néolibérales (Chapitre I) ;
- 2°/ l'analyse des corrélations qui peuvent exister entre les théories néolibérales et les programmes d'ajustement structurel (Chapitre II).

Le premier chapitre de cette première partie se propose d'étudier et de comparer les quatre courants de pensée économique d'inspiration néolibérale, et dont le choix est justifié plus loin (Introduction au chapitre I) : l'économie de l'offre, le public choice, le monétarisme et le libéralisme de Hayek.

Quant au deuxième chapitre de la première partie, il s'efforcera d'étudier les corrélations possibles entre les quatre courants de pensée économique indiqués et les programmes d'ajustement structurel recommandés aux P.V.D par les organismes financiers internationaux.

CHAPITRE I :

Etude analytique et comparative des théories néolibérales :

Une étude analytique des théories néolibérales permettra autant que faire ce peut de cerner le vaste mouvement néolibéral (section I). Toutefois, seule une analyse comparative, complétée par une étude des rapports qui peuvent exister entre les théories néolibérales et le principe de rationalité, permettra de mettre ces diverses théories dans le cadre qui leur est adéquat (section II).

Section I : Etude analytique des théories néolibérales :

L'économie de l'offre (Supply Side Economics) prend le contrepied des enseignements de la théorie keynésienne. Privilégiant les effets - prix au détriment des effets - revenu, les économistes de l'offre plaident en faveur de la diminution des dépenses publiques et des impôts. Ce faisant, ils refusent toute politique macro-

économique de pilotage de la demande. La théorie de l'économie de l'offre s'est identifiée à une stratégie de croissance sous l'Administration - Reagan aux Etats-Unis des années 80. Elle trouve également une grande audience dans plusieurs pays développés. Par l'austérité budgétaire qu'elle recommande, les incitations fiscales qu'elle défend et l'intérêt qu'elle confère aux mécanismes du marché, l'économie de l'offre semble expliquer en partie certains fondements théoriques des programmes d'ajustement structurel recommandés aux P.V.D par les organismes financiers internationaux.

Par ailleurs, les théoriciens du public choice ont tenté d'appliquer le principe économique au comportement politique, en vue de remettre en cause la bureaucratie génératrice d'inefficacités et de contre - performances dans les pays industrialisés. la théorie du public choice constitue ainsi, paraît - il, l'un des soubassements théoriques des programmes d'ajustement structurel qui plaident, entre autres, au désengagement de l'Etat, à la "débureaucratisation" de la société et à la déréglementation / dérégulation de l'activité économique.

Aussi, serait - il opportun de procéder à une étude analytique de l'économie de l'offre et du public choice, avant de dissenter en détail sur leurs relations avec les programmes d'ajustement structurel (§₁).

Le vaste mouvement néolibéral est dominé ces dernières années, par les deux grands chantres du libéralisme moderne, très lus des deux côtés de l'Atlantique, Milton Friedman et F. A. Von Hayek. Très connu par ses recherches sur les causes monétaires de l'inflation, Milton Friedman est également un grand adepte de la liberté économique et politique. Dans ses diverses recherches (Inflation et Systèmes Monétaires, La Liberté du Choix, La Tyrannie du Statu - Quo, etc), il reconnaît au marché sa fonction d'efficacité productive. Hayek, pour sa part, confirme la supériorité du marché en tant que forme d'organisation économique et sociale, pour la production des richesses matérielles ; mais insiste de surcroît sur l'efficacité "cognitive" et "informationnelle" du système de prix de marché. Ainsi, semble - t - il, le monétarisme et le libéralisme de Hayek fournissent des fondements théoriques des programmes d'ajustement structurel, qui plaident en faveur de l'encouragement des forces autorégulatrices du marché dans les pays en voie de développement. C'est pour ces diverses raisons que nous jugeons judicieux d'analyser les oeuvres de Friedman (§₂) et de Hayek (§₃).

Etant donné leur modernité par rapport aux théories économiques libérales "classiques", l'intérêt grandissant qu'elles suscitent au sein des campus universitaires aussi bien des pays développés que des pays du tiers - monde et leurs rapports avec les programmes de libéralisation économique dans les pays en développement, les théories néolibérales de l'économie de l'offre, du public choice, de Friedman et de Hayek méritent une étude analytique et comparative.

§₁/ **Public choice et économie de l'offre :**

S'opposant complètement aux enseignements de la théorie keynésienne, les économistes de l'offre plaident en faveur de la diminution des dépenses publiques et des impôts d'une part, et refusent toute politique macro-économique d'autre part (A). Quant aux théoriciens du public choice, ils ont tenté d'appliquer le principe économique au comportement politique, et préconisent de modifier les règles du marché politique et de contrôler par certaines procédures la bureaucratie (B).

A/ L'économie de l'offre : La réduction des impôts et des dépenses publiques, et le refus des politiques macro - économiques.

Pour les économistes de l'offre, il faut, pour revenir à la prospérité et à la stabilité, rétablir l'économie de marché "là où elle a été chassée par des décennies de croissance ininterrompue de l'interventionnisme étatique" ⁽⁶⁾. Le Supply Side Economics prend ainsi le contrepied des deux recommandations de la pensée keynésienne, à savoir que l'Etat doit, d'une part, intervenir pour prendre soin des échecs du marché, de la production des services sociaux essentiels et de la redistribution des revenus, et assurer, d'autre part, le plein emploi des ressources par une politique macroéconomique de régulation de la conjoncture. Les économistes de l'offre insistent ainsi sur les effets pervers de l'intervention des pouvoirs publics et en concluent que l'Etat doit être réduit à ses fonctions purement régaliennes.

* La réduction des impôts et des dépenses publiques :

Du point de vue de l'analyse macro-économique, le changement d'optique chez les économistes de l'offre entraîne deux conséquences capitales ⁽⁷⁾ :

(6) Christian STOFFAES, L'Economie de l'Offre, Les Cahiers Français, N° 228, octobre - décembre, 1986, Page : 7.

(7) Henri LEPAGE, L' "Economie de l'Offre" aux Etats-Unis, Problèmes Economiques, N° 1762, février 1982, Page : 2.

- d'une part, cela conduit les partisans de l'économie de l'offre à conclure que, puisqu'elles sous-estiment le degré d'élasticité des facteurs d'offre, les politiques keynésiennes reposent sur une définition du plein emploi et sur l'utilisation d'indicateurs statistiques qui exagèrent constamment le besoin de soutenir l'activité économique et le marché de l'emploi, d'où une fuite en avant qui se traduit par un surcroît d'inflation.

- D'autre part, les modèles macro-économiques keynésiens sur-estiment l'effet multiplicateur des dépenses publiques, ce qui conduit les pouvoirs publics à négliger un instrument de relance et de régulation, qui est plus efficace qu'on ne le pense souvent, à savoir la réduction des impôts.

Il en découle que les adeptes de l'économie de l'offre préconisent la réduction des impôts et des dépenses publiques, comme moyen de relancer l'économie. Il devrait en résulter "une relance telle de l'investissement et de l'activité que le déficit budgétaire s'annulerait rapidement" (8).

Les économistes de l'offre soutiennent que les ménages devraient arbitrer entre le temps de loisir et le temps de travail, étant donné que le revenu marginal du travail sera accru : d'où une augmentation de l'offre de travail. De plus, l'offre d'épargne augmenterait vu l'allègement fiscal qui diminuerait le coût marginal de l'épargne relativement à celui de la consommation. Etant donné l'amélioration de son rendement marginal, l'investissement augmentera en conséquence. Ce sont là, comme le pensent les économistes de l'offre, les effets positifs d'une diminution des impôts.

En ce qui concerne la réduction des programmes de dépenses publiques à des fins sociales, les économistes de l'offre pensent qu'elle encouragera l'incitation au travail des assistés, désresponsabilisés par la générosité de la politique sociale menée par les pouvoirs publics. La réduction des programmes de dépenses publiques renforcera à son tour la concurrence, éliminera les distorsions et établira les signaux du marché. Les dépenses publiques doivent être limitées au financement des biens publics par nature, comme la défense nationale, faute de quoi elles se substitueront aux dépenses privées et fausseront ainsi l'allocation optimale des ressources.

(8) Christian STOFFAES, L'Économie de l'Offre, Les Cahiers Français, op. cit.

La croyance des économistes de l'offre dans la théorie des prix relatifs exprime leur retour aux principes de l'économie marginaliste néo-classique. En effet, pour eux, tous les comportements, tant au niveau micro-économique que macro-économique, sont guidés par des réponses au système des prix.

* Le refus des politiques macro-économiques :

Directement représentée au Gouvernement, à l'époque de l'Administration Reagan, par plusieurs responsables économiques et financiers⁽⁹⁾, l'économie de l'offre soutient que "l'élimination des réglementations inefficaces gérées par des bureaucraties pléthoriques allègera les charges des entreprises et mettra fin aux blocages des investissements"⁽¹⁰⁾. Ainsi, pour stabiliser la conjoncture économique, il faut remettre en cause les instruments de la politique monétaire et de la politique budgétaire. Le déficit budgétaire ne se substituant qu'à une demande privée, l'action budgétaire de l'Etat n'a pas le pouvoir de stimuler l'activité économique. En relation avec la doctrine monétariste, les économistes de l'offre insistent sur le fait que la distribution de crédits à l'économie ne fait qu'accroître les prix. De plus, les adeptes de l'économie de l'offre confèrent la primauté au long terme, ce qui exclut toute politique de pilotage de la conjoncture ; ils prennent ainsi le contrepied du message keynésien : "à long terme, nous serons tous morts".

Cette primauté de la vision à long terme chez les économistes de l'offre est associée à celle de la puissance des mécanismes de stabilisation automatiques de l'économie de marché.

Sur le plan de la stratégie de la lutte contre l'inflation - parce que l'économie de l'offre n'est pas seulement une construction conceptuelle, mais aussi une stratégie politique qui inspirait le plan de redressement de Reagan⁽¹¹⁾, l'économie de l'offre préconise la réduction progressive de la masse monétaire, la diminution des dépenses publiques dans le PIB, et la reprise de la production réelle : "moins d'inflation, plus de croissance et d'emploi à terme ..." ⁽¹²⁾, tel est l'objectif des économistes de l'offre.

(9) Henri LEPAGE, L'"Economie de l'Offre" aux Etats-Unis, Problèmes Economiques, op. cit., Page : 2.

(10) Christian STOFFAES, les Cahiers Français, op. cit. , Page : 9.

(11) Henri LEPAGE, Problèmes Economiques, op. cit. , Page : 5.

(12) Serge Christophe KOLM, Le Libéralisme Moderne, P.U.F, Paris, 1984, Page : 130.

En conséquence, l'économie de l'offre prend le contrepied de tout l'enseignement de la science économique, non seulement depuis Keynes mais depuis Marshall et Pigou puisqu'elle ne reconnaît pas l'existence d'externalités et d'échecs du marché.

B/ Le public choice : modifier les règles du marché politique et contrôler par certaines procédures la bureaucratie :

* Modifier les règles du marché politique ?

Les économistes du public choice proposent "une passionnante reconstruction logique de l'organisation sociale et de l'Etat" ⁽¹³⁾. En ce sens, il est pour eux, urgent de rechercher des règles constitutionnelles capables de freiner l'expansion de cet "Etat - Léviathan" : une "révolution constitutionnelle" apparaît indispensable. L'essentiel dans ce cadre est le recours plus fréquent à des majorités qualifiées des deux tiers, l'obligation d'introduire, dans tout projet de loi, un exposé de motifs accompagné d'un bilan de la distribution des "coûts et avantages de la mesure proposée aux électeurs ou au vote de leurs représentants" ⁽¹⁴⁾.

*/ Contrôler par certaines procédures la bureaucratie ?

Les partisans du public choice montrent que l'erreur de Keynes est moins économique que politique. En justifiant le déséquilibre budgétaire, celui-ci, pensent-ils, a donné un alibi aux hommes politiques pour dépenser sans avoir à supporter le coût politique de l'impôt. Pour les théoriciens du public choice, il faut donc revenir à la règle de l'équilibre budgétaire. Sur le plan pratique, cette idée, avec le plan Gramm-Rudman, a connu un début d'application aux Etats-Unis, par l'obligation pour le gouvernement américain de réduire progressivement le déficit budgétaire, pour l'éliminer en 1991.

Une concurrence accrue au sein du secteur public permettrait simultanément de "garantir l'existence de productions vis-à-vis desquelles l'allocation privée est défailante tout en évitant les biais de la production bureaucratique" ⁽¹⁵⁾. Les théoriciens du public choice en déduisent qu'il faut aller plus loin dans la voie de la privatisation et substituer autant que possible, les mécanismes de contrôle marchand aux contrôles publics :

(13) Jean-Dominique LAFAY, James BUCHANAN, Prix Nobel d'Economie 1986, Problèmes Economiques, N°2023, mai 1987, pages : 3 - 6.

(14) Pierre PASCALLON, Le Libéralisme, cela signifie - t - il plus au moins d'Etat ?, Problèmes Economiques, N° 2073, Mai 1988, Page : 15.

(15) Idem, Page : 16.

il convient, en effet, pour ces auteurs, de réduire au minimum la production étatique et de rendre le maximum au marché. Il faut pour cela, transformer profondément l'organisation administrative et constitutionnelle dans une perspective individualiste.

§2/ : Le monétarisme : l'économétrie friedmanienne de la demande de monnaie et la coopération volontaire par le marché

Si Friedman est très connu par ses nombreuses études sur l'inflation par excès de monnaie, il se présente également comme l'un des grands chantres de la liberté économique et politique. En fait, la conception friedmanienne de l'inflation monétaire reflète le rôle qu'il reconnaît à l'Etat dans la stabilisation de la monnaie (A). Pour le reste, Friedman plaide en faveur d'une coopération volontaire par le marché (B).

A/ L'économétrie friedmanienne de la demande de monnaie :

Milton Friedman part tout d'abord de la théorie quantitative de la monnaie, selon laquelle il existe une relation positive entre le niveau général des prix et le volume de la masse monétaire. Admettant ce principe, il intègre ensuite les théories de la demande de monnaie, essentiellement de Pigou, Patinkin, Keynes et Hicks ⁽¹⁶⁾.

Pigou met l'accent sur le déséquilibre de l'encaisse réelle qui explique la substituabilité entre les biens et la monnaie, en ce sens que tout déficit ou excédent de l'encaisse réelle entraîne un excès d'offre ou de demande sur le marché des biens et finit par le déclenchement d'un mouvement de prix. Quant à Patinkin, il représente le service rendu par la monnaie comme sa valeur face aux biens ; alors que Keynes et Hicks mettent l'accent sur la substituabilité qui s'étend aux titres.

Il en découle que la demande de monnaie subit l'influence de la quantité des biens et des titres, des prix de ces biens et du taux d'intérêt des titres, mais aussi des préférences et propensions psychologiques. Friedman regroupe ces différents apports tout en accordant un grand intérêt au "patrimoine" et établit sa fonction de la demande de monnaie.

(16) Pour une étude approfondie de la théorie quantitative de la monnaie et des diverses théories de la demande de monnaie, cf. J.P. PATAT, Institutions Financières et Politique Monétaire, Economica, Paris, 1983 ; J. LECAILLON et J. MARCHAL, Les Flux Monétaires, Cujas, Paris, 1967.

L'introduction du patrimoine permet de dissoudre la contradiction qui apparaît dans la relation entre la monnaie et le revenu. En effet, si cette relation est stable en longue période, elle est très instable à court terme en ce sens que le revenu croît et décroît plus vite que la monnaie au cours du cycle.

De cette étude de la relation entre la monnaie et le revenu, Friedman déduit que l'agent économique opère un ajustement entre ses encaisses et le revenu de longue période (le revenu permanent) et non pas entre les encaisses et le revenu de courte période (le revenu constaté). Le revenu permanent est le revenu que l'agent économique espère posséder au cours de sa vie. Le patrimoine se compose, selon Friedman, des actifs financiers, physiques et humains.

Notons w le patrimoine, r le taux de rendement⁽¹⁷⁾ de ce patrimoine. Notons encore y_p la traduction périodique de ce patrimoine (le revenu permanent).

Nous aurons : $y_p = r \cdot w$

La difficulté de saisir directement r et y_p a conduit Friedman à approximer r par le taux d'intérêt des actifs financiers et y_p sera obtenu par un traitement de y .

Dès lors, on aura : $w = y/r$

En somme, la fonction friedmanienne de la demande de monnaie dépend :

- 1°/ du patrimoine des agents ou de sa présentation périodique (le revenu permanent);
- 2°/ du niveau général des prix, p (l'effet d'encaisses réelles) ;
- 3°/ de la variation du niveau général des prix : $1/p \cdot dp/dt$; (t = le temps) ;
 $1/p \cdot dp/dt$ étant une variable prévisionnelle qui traduit la substituabilité entre les actifs physiques et la monnaie selon que $1/p \cdot dp/dt < 0$ ou $1/p \cdot dp/dt > 0$.
- 4°/ du taux d'intérêt : r_b (le taux de rémunération des obligations), et r_e (le taux de rémunération des actions ; on retrouve ici un concept keynésien ;
- 5°/ de deux coefficients : les propensions et les préférences psychologiques (u) et la composition du patrimoine (w).

(17) Il s'agit d'un taux moyen.

Dès lors, la fonction friedmanienne de la demande de monnaie s'écrit :

$$M = f(y/r, r_b, r_e, p, 1/p \cdot dp/dt, u, w) \text{ (I)}$$

Admettant l'hypothèse walrasienne de l'homogénéité de cette fonction en y et p signifiant que les agents économiques ne sont pas victimes de l'illusion monétaire, Friedman effectue les transformations suivantes :

- en divisant les deux termes de l'égalité par p , on obtient :

$$M/p = f(y/p, r_b, r_e, 1/p \cdot dp/dt, w, u) \text{ ; (II)}$$

- en divisant les mêmes termes par y , on obtient :

$$M/y = f(p/y, r_b, r_e, 1/p \cdot dp/dt, w, u) M \text{ ; (III)}$$

Ceci permet de conclure que les prix sont une fonction de la quantité de monnaie. C'est à ce niveau qu'apparaît la reformulation friedmanienne de la théorie quantitative de la monnaie en incluant l'hypothèse du temps et l'importance des anticipations.

Il ressort des relations (I), (II) et (III) ci-dessus que la demande de monnaie devait être considérée comme une relation entre la conservation d'encaisses et le revenu (M/y). Admettant que ce revenu est "une sorte de moyenne entre le revenu touché à ce moment, le revenu qu'il avait coutume de toucher auparavant, et celui qu'il espère raisonnablement pouvoir toucher à l'avenir" ⁽¹⁸⁾ (le revenu permanent), il conclut que la conservation d'encaisses est liée à ce revenu de longue période. C'est justement la prise en considération de ce revenu permanent qui laisse penser que la demande de monnaie est assez stable ⁽¹⁹⁾. Quant au taux d'intérêt, il est relégué au second plan. La fonction de demande de monnaie ne dépendant que d'un petit nombre limité de variables, elle jouit d'une base assez stable.

(18) Emile JAMES, Problèmes Monétaires d'Aujourd'hui, Editions Sirey, Paris, 1970, Page : 66.

(19) Cependant, pour échapper à une objection tirée des phases de l'hyper - inflation (où la vitesse de circulation de la monnaie s'élève d'une manière vertigineuse), Friedman soutient que c'est la relation fonctionnelle entre la demande de monnaie et les variables dégagées qui est stable en ce sens qu'en situation d'inflation galopante, la quantité de monnaie demandée et la vitesse de circulation de la monnaie s'accroissent puisque les variables ont évolué.

En revanche, Friedman admet l'instabilité des fonctions de dépense (propension à consommer et incitation à investir)⁽²⁰⁾. Ainsi, suite à une augmentation imprévue de la dépense globale, entraînant une hausse du taux d'intérêt, les autorités monétaires doivent adopter le "laissez-faire" des taux d'intérêt qui permettra de stabiliser le revenu global.

Il découle de ce qui précède que Friedman opte pour la masse monétaire comme un bon indicateur de la politique monétaire. En ce sens, il ne reconnaît pas à la politique monétaire expansionniste le rôle de stabilisation des taux d'intérêt élevés. Ceci fonde sa recommandation d'un taux d'accroissement régulier de la masse monétaire indépendamment des fluctuations conjoncturelles. Une telle recommandation reflète la conception "friedmanienne" de l'inflation par excès de monnaie. Il écrit à ce titre que "la plupart des spécialistes modernes attribuent en effet l'inflation à toutes sortes de choses : ils disent qu'elle apparaît lorsque la propension à l'épargne est inférieure à l'investissement, ... ; sans compter toutes les autres raisons possibles et imaginables. Ces interprétations contiennent toutes une certaine part de vérité. Si n'importe lequel de ces facteurs entraîne un accroissement de la masse monétaire, alors il y aura inflation. Mais si ce n'est pas le cas, alors on ne peut dire lui attribuer la responsabilité"⁽²¹⁾.

B/ La coopération volontaire par le marché :

Il est naturel, soutient Friedman, de supposer que quelqu'un doit donner des ordres pour la production de "bonnes marchandises" et leur fourniture aux "bons endroits". Il s'agit là de la méthode de l'armée qui ne saurait être "la technique d'organisation exclusive ou même principale que pour un groupe très petit"⁽²²⁾. Au sein de la "Grande Société", c'est l'échange volontaire par le marché qui permet de réaliser la prospérité et la liberté.

Mais comment plusieurs personnes éparpillées à travers le globe contribuent-elles à la production d'un bien dont elles n'ont même pas peut-être envie de produire, et alors qu'aucune autorité centrale n'a donné les ordres pour sa fabrication ?

(20) Contrairement aux keynésiens qui admettent la stabilité des fonctions de dépense et l'instabilité de la fonction de demande de monnaie.

(21) Milton FRIEDMAN, Inflation et Systèmes Monétaires, Calmann-Léry, 1976, Page : 128.

(22) Milton et Rosa FRIEDMAN, La Liberté du Choix, Ed. Belfond, Paris, 1980.

S'inspirant d'Adam Smith, Friedman pense que "le système des prix est le mécanisme qui accomplit cette tâche sans direction centrale, sans exiger que les gens se parlent ou se plaisent"⁽²³⁾. L'importance du fonctionnement d'un tel système n'est généralement perçue que lorsqu'on l'empêche de fonctionner par de multiples distorsions.

Ceci dit, Friedman reconnaît trois fonctions fondamentales au système de prix de marché :

- La transmission de l'information : c'est ainsi que la hausse de la demande d'un bien est transmise, par le biais des prix, aux fabricants de ce bien et aux producteurs de matières premières, depuis les détaillants en passant par les grossistes. Le gouvernement est considéré dans ce cadre comme la source majeure des distorsions et des interférences dans le système du marché libre.

- Fonction de stimulant : C'est ainsi que l'augmentation du prix d'un bien incite les producteurs à supporter des dépenses supplémentaires. Les prix stimulent également le choix de la méthode la plus efficace de production. Un tel effet de stimulation fonctionne également pour d'autres ressources et notamment pour les travailleurs à condition d'éviter les distorsions du gouvernement ou des syndicats.

- Fonction de répartition des revenus : Friedman soutient que les prix permettent de récompenser les travaux des producteurs de biens et services et des détenteurs de ressources. Ils jouent ainsi le rôle de répartition des revenus, sans aucune intervention de l'Etat. Comme l'admet Hayek, Friedman pense que le marché sanctionne et récompense au hasard, s'opposant ainsi à la conception de la justice sociale.

Quant au rôle que l'institution étatique doit jouer au sein d'une société de marché, Friedman part des trois devoirs du gouvernement que Smith avait esquissés dans la "Richesse des Nations" : le devoir de défense contre les ennemis du dehors, le devoir de protection des individus contre l'injustice et l'oppression au sein de la société, et le devoir d'ériger et d'entretenir certaines institutions publiques dont l'érection ou l'entretien ne se trouve pas dans l'intérêt des seuls individus.

(23) Milton et Rosa FRIEDMAN, La Liberté du Choix, op. cit., page : 26.

Les deux premiers devoirs, estime Friedman, sont clairs et directs. "Faute de cette protection, pense-t-il, nous ne sommes pas vraiment libres de choisir"⁽²⁴⁾. Mais il faut que les forces de contrainte accordées au gouvernement soient limitées au cadre de cette fonction de protection de la liberté.

Le troisième devoir, quant à lui, soulève des questions embarrassantes. L'intervention de l'Etat peut être positive si elle tend à protéger et à renforcer la liberté, et non pas à étendre le pouvoir étatique. C'est ainsi que dans certains cas (infrastructure routière, etc), les coûts sont si élevés que les individus ne peuvent les assurer, d'où la nécessité d'une intervention publique. Quant aux effets externes, Friedman estime qu'ils provoquent un "défaut de gouvernement" (government failure) comme ils provoquent un "défaut de marché" (market failure). Or, ces effets sont aussi importants pour les transactions du marché que pour les interventions publiques destinées à corriger les défauts de marché. Il est aussi difficile pour le gouvernement que pour les personnes privées d'identifier ceux qui imposent des pertes ou offrent des profits.

Critiquant vigoureusement le protectionnisme commercial, il écrit que "les profits que certains producteurs retirent des droits de douane et autres restrictions sont plus que contre-balançés par la perte d'autres producteurs et surtout des consommateurs en général. Le libre-échange augmenterait notre bien-être matériel, susciterait la paix et l'harmonie entre les nations et développerait la concurrence sur le marché intérieur"⁽²⁵⁾.

Milton Friedman est un grand adepte de la liberté politique et économique. "Tout ce qui réduit la liberté dans une partie de notre vie, souligne - t - il, influe vraisemblablement sur la liberté dans les autres parties ... Aujourd'hui, le besoin le plus urgent est d'éliminer les restrictions et non d'en rajouter"⁽²⁶⁾.

(24) Ibid., Page : 43.

(25) Milton et Rosa FRIEDMAN, La Liberté du Choix, op. cit. , Page : 54.

(26) Ibid. , Page : 88.

§₃/ Le libéralisme de Hayek ou les trois principes du libéralisme moderne :

Pour Henri Lepage, "l'œuvre de Friedrich - August Hayek s'impose aujourd'hui comme une cathédrale de libéralisme intégral, une référence majeure dans les débats sur le libéralisme économique" (27). Ses analyses se caractérisent par leur modernité qui se traduit par la reconnaissance de la nature imparfaite du marché, de "notre irrémédiable ignorance face à la complexité des faits économiques et sociaux"; ainsi que par le rôle primordial accordé aux processus d'information dans une économie de marché. Cependant, les lecteurs de Hayek n'interprètent son œuvre qu'à la lumière de certains clichés qu'ils ont hérités de leur carrière à l'université. En particulier, les diverses interprétations de son œuvre l'abordent comme si elle ne diffère guère de la théorie néoclassique conventionnelle.

Dans le cadre de cette section, nous tenterons de dégager les trois principes du libéralisme de Hayek, après une lecture de son œuvre. Ces principes peuvent être au nombre de trois :

- supériorité de l'ordre spontané et donc de l'économie de marché ;
- méfiance envers la loi ;
- devoir de solidarité au lieu d'une "justice sociale" qui irresponsabilise les agents économiques.

A/ Supériorité de L'ordre spontané et donc de l'économie de marché :

* Les fondements philosophiques

Pour Hayek, la seule méthode scientifique valable dans le domaine des Sciences Sociales est celle qui explique les phénomènes sociaux à partir d'une "reconstruction des relations et interactions qui existent entre esprits individuels". Il critique par là ce qu'il appelle le holisme ou le totalisme scientifique qui traite les phénomènes sociaux

(27) Henri LEPAGE, le Libéralisme de Hayek, Les cahiers Français, n° 228, oct. - déc. 1988.

en tant qu'objets perçus directement comme des ensembles. Il admet ainsi le caractère nécessairement subjectif de toute perception humaine en matière de faits sociaux. Les agrégats globaux (la nation, le système économique, le capitalisme, ...) sont de ce fait, des éléments qu'on ne peut pas appréhender indépendamment de l'idée que s'en font les individus ou les esprits humains. Hayek en conclut que "dans cet effort pour reconstruire ces divers modèles de relations sociales, nous ne devons point rattacher les actions de l'individu aux qualités objectives des personnes et des choses à l'égard desquelles il agit ; nos données doivent être l'homme et le monde physique tels qu'ils apparaissent aux hommes dont on essaye d'expliquer les actions ; car c'est seulement ce que savent ou croient les gens qui est le motif de leur action consciente"⁽²⁸⁾.

De surcroît, Hayek est un auteur dont la pensée se situe dans le cadre d'une conception empirique et évolutionniste de l'origine des institutions sociales. De nombreux travaux contemporains montrent comment les progrès de la pensée scientifique et de son autonomisation par rapport à la métaphysique traditionnelle ont suscité la sécularisation des doctrines du droit naturel qui a conduit à l'émergence de l'égo et de l'individualisme comme principes fondateurs du lien et de la cohérence sociale. Mais, soutient Hayek, ces travaux négligent une autre révolution conceptuelle socialement révolutionnaire à savoir l'apparition de l'idée de l'ordre spontané. Le monde réel est complexe, estime - t - il, et cette complexité est le produit du développement spontané de la société moderne. "Affirmer que nous devons délibérément dresser le plan de la société moderne parce qu'elle est devenue si compliquée, c'est donc soutenir un paradoxe par suite d'une incompréhension totale de cette situation"⁽²⁹⁾. Un ordre d'une telle complexité peut être préservé "seulement par une voie indirecte, à savoir en faisant respecter et en améliorant les règles qui conduisent à la formation d'un ordre spontané"⁽³⁰⁾. Par ailleurs, le retour à ce concept antique de "Cosmos" ou d'ordre spontané est lié à l'expérience de la Common Law anglaise (D. Hume, Adam Ferguson, etc) qui explique que les institutions sont le fruit d'un processus empirique d'évolution par lequel les groupes humains sélectionnent peu à peu les règles de comportement les plus aptes à promouvoir la coopération entre eux.

(28) Friedrich A. HAYEK, Sciences et Sciences Sociales, Plon, Paris 1953, chap. 3, cité par Henri LEPAGE, le libéralisme de F.A.V. Hayek, Problèmes Economiques, op. cit.

(29) F.A.V. HAYEK, Droit, Liberté et Législation, Vol. 1 : Règles et Ordres, P.U.F, Paris, 1980, Page : 59.

(30) Ibidem.

* La conception hayékienne du marché

Pour Hayek, le socialisme et le libéralisme ne sont pas des choix équivalents ; "ils ne relèvent pas de préférences personnelles ou d'inclinations morales ; il ne s'agit pas d'une alternative politique, mais d'un débat objectif de caractère scientifique" ⁽³¹⁾. Selon lui, "la grande société" serait le résultat d'initiatives individuelles spontanées accumulées au fil des siècles. Ce monde extraordinairement complexe est édifié sans planification. Des institutions ont été découvertes par hasard parce que l'expérience en démontrait les bienfaits. Parmi ces institutions, le marché occupe dans la pensée de Hayek, une place primordiale, en tant que fondement du capitalisme et, par là, le point de départ de la prospérité moderne.

Le concept de "Cosmos" ou d'ordre spontané par opposition au "taxis" ou "ordre délibéré" (régi par le législateur) a permis à Hayek d'élaborer sa conception du marché. Pour cela, il part de la critique radicale de la théorie néoclassique.

Pour les néoclassiques, la structure réelle des préférences et des besoins du consommateur est donnée à priori, "en fonction d'une échelle de référence dont on suppose qu'elle n'a aucun mystère pour lui" ⁽³²⁾. De la même manière, chaque producteur connaît non seulement la structure des préférences de ses clients, les caractéristiques et les prix des produits de ses concurrents, mais aussi les techniques à utiliser pour produire au moindre coût en maximisant son profit. Dès lors, la solution au problème d'arbitrage des ressources rares réside dans le dégagement d'un prix et d'une quantité d'équilibre par tâtonnements, en assurant l'ajustement de l'ensemble des projets individuels de consommation et de production.

Or, note Hayek, le modèle néoclassique est totalement irréaliste. En effet, l'information n'est jamais parfaite parce que les éléments aléatoires et les anticipations guident souvent les décisions dans bien des cas ⁽³³⁾.

(31) Guy SORMAN, La Solution Libérale, Fayard, Paris, 1985, page : 70.

(32) Henri LEPAGE, Le Libéralisme de Hayek, Les Cahiers Français, op; cit. , Page : 13.

(33) D'où de nombreux efforts pour rendre le modèle plus réaliste, en particulier les travaux sur la concurrence imparfaite, la théorie des jeux, l'introduction de variables d'incertitude et/ou d'anticipation. Or, note Hayek, malgré ces perfections, ces modèles partagent une même lacune : c'est qu'ils considèrent les données qui servent de base aux décisions comme des données objectives indépendamment de la subjectivité de chaque individu. Il précise que cette lacune est la plus grave, et c'est elle que les modèles modernes continuent de perpétuer.

Selon Hayek, les comportements des agents économiques ne sont pas, comme le croient les néoclassiques, des comportements quasi-mécaniques ; les objectifs, les préférences, les choix, ne sont pas donnés une fois pour toutes, ils évoluent dans le cadre d'un système cybernétique d'interactions réciproques. Les décisions des agents économiques ne sont pas fondées sur des données à priori ayant un caractère objectif mais sur des représentations personnelles du monde qui reflètent "notre irrémédiable ignorance" face à la complexité des phénomènes économiques et sociaux. Ainsi, le marché chez Hayek n'est pas seulement un système exerçant une fonction classique de répartition des pénuries, mais aussi ce qu'il appelle "une procédure de découverte" qui permet à la société de bénéficier d'informations et de savoirs. D'où la supériorité du marché en tant que système d'organisation sociale qui permet d'agir, sans le savoir, en fonction d'une information et d'une connaissance des faits épars dans la société, sans aucune mesure avec ce dont on peut disposer dans d'autres systèmes d'organisation économique et sociale. Ainsi, le marché est un mécanisme dont la propriété n'est pas uniquement de réaliser une accumulation croissante des biens matériels mais aussi de mener à une production d'informations et de connaissances supérieures à celle qu'on peut réaliser dans d'autres institutions sociales. En d'autres termes, comme le note Hayek, la concurrence libre du marché "conduit simplement, dans les conditions qui lui sont favorables, à une meilleure utilisation des talents et des connaissances qu'aucune autre procédure connue" ⁽³⁴⁾.

B/ La méfiance envers la loi et le mirage de la justice sociale

Pour Hayek, il faut être prudent dans la distinction entre ce qu'il appelle une "règle de juste conduite" et un "commandement". Une règle de juste conduite tend à rendre compatibles les objectifs différents d'individus agissant dans le cadre d'un ordre spontané, alors qu'un commandement oblige aux individus "d'agir d'une façon déterminée tandis que d'autres ne sont pas soumis à la même exigence"⁽³⁵⁾. L'intervention du gouvernement est donc une action injuste. En outre, elle est une action qui, à chaque fois, perturbe l'ordre global et empêche l'ajustement sur lequel est basé l'ordre spontané. Hayek en conclut que la contrainte ne doit être exercée que là où elle est indispensable pour que les règles s'appliquent également et uniformément à tout le monde.

(34) HAYEK, Droit, Liberté et Législation, vol. 3 : L'ordre Politique d'un Peuple Libre, op. cit. , Page : 81.

(35) F.A.V. HAYEK, Droit, Liberté et Législation, Vol. 2 : Le Mirage de la Justice Sociale, P.U.F., 1980, Page : 155.

Une telle conception de la liberté s'oppose ainsi au vieil adage de Lamennais qui prétend qu'entre le riche et le pauvre, "c'est la loi qui libère et la liberté qui opprime"⁽³⁶⁾, car "c'est désormais la loi qui opprime tout un chacun"⁽³⁷⁾.

Hayek s'attaque fermement au concept de "justice sociale" qu'il qualifie de mirage. Il note que la part de revenu de chaque individu dans "la Grande Société" est le résultat d'un processus dont les conséquences pour des individus n'ont été ni prévues ni voulues par qui que ce soit. "Il est évidemment absurde, écrit Hayek, de réclamer d'un tel processus qu'il satisfasse la justice ; et choisir dans une telle société telle ou telle personne comme en droit de recevoir une part spéciale est une chose évidemment injuste"⁽³⁸⁾. Dans les économies socialistes, pense-t-il, des millions d'hommes sont les victimes d'une terreur qui se dissimule sous le masque de la justice sociale. Or, la justice sociale est devenue une croyance qui fait l'objet d'une adhésion quasi-universelle. Mais, estime-t-il, cela ne prouve pas qu'elle soit fondée, "pas plus que jadis la croyance générale aux sorcières et aux fantômes ne prouvait la validité de ces idées"⁽³⁹⁾. Il va même jusqu'à dire que parce que les peuples ont cru qu'ils pourraient réaliser une quelconque "justice sociale", ils ont doté leurs gouvernements de pouvoirs démesurés, utilisés pour satisfaire les revendications d'intérêts particuliers qui se servent du "sésame ouvre-toi"⁽⁴⁰⁾ de la justice sociale. Plus l'on voit s'accroître la dépendance des individus à l'égard des décisions des pouvoirs publics, plus l'on insiste pour que l'Etat se guide sur un schéma reconnaissable de justice distributive, et plus le gouvernement doit subordonner à sa direction la position des divers individus et groupes. Ainsi, conclut Hayek, "aussi longtemps que la croyance à la justice sociale régira l'action politique, le processus doit se rapprocher de plus en plus d'un système totalitaire"⁽⁴¹⁾. Par conséquent, la justice sociale ne peut avoir de signification que dans une économie commandée et dirigée du centre.

Au sein des économies capitalistes occidentales, ajoute Hayek, la croyance à la justice sociale a abouti à l'émergence de régimes de protection sociale et économique dont le perfectionnement, bien intentionné au départ, conduit à l'extrême à créer des comportements de dépendance, voire des "ghettos de pauvreté héréditaire". Cependant, il ne s'agit pas pour Hayek de supprimer les protections, mais il convient de se demander si à chaque cas devrait correspondre une augmentation ou une diminution

(36) Guy SORMAN, La Solution Libérale, op. cit., Page : 81

(37) Ibidem

(38) F.A.V. HAYEK, Droit, Liberté et Législation, Vol. II : Le Mirage de la Justice Sociale, op. cit., Page : 78

(39) Ibid., page : 80

(40) Ibid., page : 81

(41) Ibid., page : 82.

de la protection. Désormais, la protection en tant que problème ne doit pas être posée en termes financiers, mais bien en fonction de l'intérêt personnel de celui que la loi est supposée protéger.

La notion de justice sociale qualifiée de "superstition quasi-religieuse"⁽⁴²⁾, devrait être remplacée par celle de "solidarité". La revendication de la justice sociale revient en fait à condamner la société parce que les individus qui la composent ne sont pas tous égaux. Hayek pense ainsi que le socialisme est devenu une idéologie de la redistribution qui s'est appropriée l'idée de justice sociale. Or, ajoute-t-il, la redistribution n'a été possible que grâce à la croissance libérale. Il va même jusqu'à soutenir que le socialisme, en considérant la croissance comme un acquis, s'est retrouvé avec la pénurie à redistribuer. Le libéralisme de Hayek frappe donc par cette ambition de réconcilier croissance et solidarité. La croissance suscite l'inégalité, et il faut apporter l'aide nécessaire à ceux qui en ont vraiment besoin.

Section II : Etude comparative des théories néolibérales et de leurs rapports avec le principe de rationalité :

Au delà de la thèse commune selon laquelle il faut accroître le rôle dévolu au marché et à la concurrence, règne cependant une grande diversité parmi les discours, les théories, les doctrines et les arguments qui se réclament du néolibéralisme. Plusieurs critères de comparaison sont possibles dans ce cadre. Ainsi, on peut distinguer les théories néolibérales selon la discipline dont elles relèvent (philosophie, économie, science politique, sociologie, ... etc), selon la position politique plus ou moins radicale qu'elles justifient (dérégulation générale du marché du travail, privatisation des institutions bancaires, etc), etc.

Au niveau global, les néolibéraux avancent divers arguments pour soutenir la libéralisation économique et politique. Les arguments avancés peuvent ainsi constituer un critère de comparaison des théories néolibérales (sous - paragraphe A du §₁).

Prenant le contrepied de l'interventionnisme Keynésien, les néolibéraux remettent en cause l'institution étatique en soutenant que l'Etat est "trop gros" et inefficace par ses nombreuses interventions inappropriées. A l'Etat interventionniste, les néolibéraux

(42) F.A.V. HAYEK, Droit, Liberté et Législation, Vol. II : Le Mirage de la Justice Sociale, op. cit., Page : 80

privilègient de substituer le marché qu'ils défendent de multiples façons, et à l'Etat-protecteur, ils recommandent de retirer la fonction de justice sociale ; et à cet effet, ils avancent des arguments variés. Le sous-paragraphe (B) du paragraphe I sera donc consacré à la comparaison des théories néolibérales au triple niveau des conceptions de l'Etat, du marché et de la justice sociale.

Par ailleurs, les néolibéraux défendent la liberté économique au nom de la rationalité et de la "raison" économique (§₂). C'est ainsi que l'examen des théories néolibérales fait ressortir que la liberté aboutit à l'efficacité productive et que la concurrence développe l'esprit de rationalité.

§₁/ Etude comparative des théories néolibérales

A/ Selon les arguments avancés :

Van Parijs introduit dans ce cadre, une distinction utile entre ce qu'il appelle un libéralisme "instrumental" pratiqué par les économistes et un libéralisme "fondamental" élaboré surtout par des philosophes et généralement plus radical ⁽⁴³⁾.

Pour comprendre une telle distinction, on peut se rappeler le contexte politico-intellectuel de l'émergence du néolibéralisme. Ce dernier s'est en effet érigé contre le "consensus social - démocratique", l'économie mixte, le welfare - capitalisme, signifiant une économie de marché qui fait une place essentielle à l'Etat-providence. Dans ce capitalisme à Etat - providence, l'efficacité économique et la justice sociale sont l'une pour l'autre des conditions nécessaires. En effet, l'efficacité économique permet la mise en œuvre de politiques sociales motivées par un souci de justice. A leur tour, ces politiques sociales ont un effet économique positif en ce sens qu'elles assurent un revenu aux travailleurs provisoirement privés d'emploi et surtout stabilisent la demande effective et empêchent ainsi les dépressions cumulatives. Bref, les gouvernements occidentaux se sont trouvés dans une situation où ils peuvent poursuivre leurs objectifs socio-économiques simultanément et indissociablement : la justice sociale par l'efficacité économique et l'efficacité économique par la justice sociale.

(43) Van PARIJS, Quelle Réponse Cohérente aux Néo-libéralismes ?, op. cit., Page : 24

Cette attitude des gouvernements occidentaux est considérée par les néolibéraux comme une illusion, une grave erreur ; mais pour deux raisons distinctes, qui permettent de scinder les arguments néo-libéraux en deux catégories nettement différentes :

- ceux qui relèvent du "néo-libéralisme instrumental" :

Le néo-libéralisme instrumental s'oppose à l'optimalité du compromis entre l'efficacité économique et la justice sociale dans un capitalisme à Etat-providence. Du double point de vue de l'efficience et de l'égalité, la performance de ce capitalisme à Etat - providence est pire, et plus particulièrement si l'on tient compte de ses effets à la longue. Les variantes d'une telle argumentation peuvent être trouvées dans la critique monétariste des politiques keynésiennes ⁽⁴⁴⁾ comme dans les analyses des "supply siders" (économistes de l'offre) ⁽⁴⁵⁾ et des théories du public choice, de la bureaucratie et de la démocratie ⁽⁴⁶⁾. Selon ces néo-libéraux, les interventions de l'Etat dans les domaines monétaire, fiscal, social, et d'aide aux P.V.D , non seulement entravent l'efficience du fonctionnement des marchés mais ont pour effet pervers de créer de nouvelles inégalités au lieu de les réduire.

- Ceux qui relèvent du "néo-libéralisme fondamental" :

Pour les tenants du néo-libéralisme fondamental, la "critique instrumentale" du capitalisme à Etat - providence ne va pas assez loin car, à leurs yeux, le consensus social-démocratique doit être dénoncé non pas parce qu'il est incapable de combiner optimalement la justice sociale et l'efficacité productive, mais parce qu'il néglige une troisième valeur centrale : la liberté. "Quoiqu'un certain nombre de mes propositions auraient l'effet immédiat d'améliorer notre bien-être économique, écrit Friedman, ce n'est là qu'un objectif, en regard de la préservation de la liberté individuelle" ⁽⁴⁷⁾. Il suffit même de jeter un coup d'œil sur certains ouvrages des néo-libéraux pour s'assurer de l'importance centrale que ces derniers accordent à la liberté ⁽⁴⁸⁾.

(44) On peut évoquer à cet égard la controverse monétariste - keynésienne sur la mise en œuvre des politiques monétaire et budgétaire, l'effet d'éviction de la demande privée par les politiques économiques, soutenu par Milton Friedman et la primauté du long terme dans les écrits des monétaristes. A titre d'exemple, Friedman écrit dans "Inflation et Systèmes Monétaires" (Calmann-Lévy, 1976) qu'un libéral original est celui qui prend en compte l'effet à long terme des politiques mises en œuvre.

(45) Les supply Siders dénoncent l'effet redistributif de la fonction fiscale et des politiques macroéconomiques de pilotage de la demande.

(46) Les théoriciens du public choice soutiennent qu'il faut rendre à la demande privée ce que s'accapare la demande bureaucratique.

(47) Milton FRIEDMAN, "The Playboy Interview" (1973), in there's no such thing as a Free Lunch, La Salle (Illinois) Open Court, 1975, page : 37, cité par Van Parijs, Problèmes Economiques, op. cit., page : 25

(48) Voir à cet effet : Milton FRIEDMAN, Capitalisme et Liberté, Laffont, Paris, 1971 ; Friedrich V. HAYEK, The Constitution of Liberty, London, Routledge and Kegan Paul, 1960 ; Henry WALLICH, The Cost of Freedom, A New Look at Capitalism, New York Harper and Brothers, 1960.

B/ Au niveau des conceptions de l'Etat, du marché et de la justice sociale

* Au niveau de la conception de l'Etat :

Il existe, à notre sens, un point commun aux analyses des économistes de l'offre, des partisans du public choice et de Hayek, au niveau de leur conception de l'Etat. En effet, ces différents économistes plaident pour une négation radicale de l'Etat se traduisant par un individualisme total. C'est ainsi que les libéraux modernes réclament la privatisation de ce qui est public : production publique, protection sociale, ... etc ... aboutissant par conséquent à une société sans Etat.

Cependant, les instruments visant la "désétatisation" diffèrent dans le cas des trois théories étudiées :

- Pour Hayek, il faut user d'instruments scientifiques pour convaincre les social-étatistes de rallier les nouvelles idées sur la désétatisation. Ainsi, selon Hayek, le seul individu libéral au sens vrai du terme est celui qui croit à l'ordre spontané par opposition à l'ordre décrété ou imposé par le législateur. Pour justifier sa position, il part de la critique de ce qu'il appelle le constructivisme social ou le rationalisme constructiviste qui enseigne que le seul ordre social réel est celui qui est construit par l'homme. Dans le domaine des Sciences Sociales, Hayek affirme que la seule méthode valable est celle qui explique les phénomènes sociaux à partir d'une reconstruction des relations et interactions qui existent entre esprits individuels (ce que certains auteurs appellent "l'individualisme méthodologique").

Au niveau des instruments ou des moyens utilisables pour réaliser une telle désétatisation de la société, Hayek met l'accent essentiellement, comme le font Klein et Tullock, sur les réformes d'ordre monétaire. Pour cela, Hayek préconise "la dénationalisation de la monnaie" et l'établissement d'un système de monnaies concurrentielles où les diverses institutions bancaires peuvent émettre librement diverses monnaies. L'usager, quant à lui, aura la liberté de choisir lui-même sa propre monnaie qu'il juge la meilleure. Ce système, selon Hayek, permettra d'éliminer pour de bon l'inflation gouvernementale et les diverses crises d'origine étatique.

- Pour Friedman, la coopération volontaire par le système de prix de marché est vraisemblablement le meilleur moyen de réaliser la croissance et le développement. Ainsi, il plaide pour une limitation des pouvoirs de l'Etat en vue de préserver la liberté économique et politique, condition *sené qua none* de l'éclosion et du développement d'une société de marché.

L'instrument efficace utilisable pour réaliser une telle désétatisation est selon Friedman, de limiter la création de la monnaie, source de dépenses publiques injustifiées et d'inefficiences économiques et sociales globales.

- Si Hayek fonde son plaidoyer pour une désétatisation de la société sur sa conception de l'ordre spontané et privilègie les réformes monétaires pour réaliser une telle désétatisation, les économistes de l'offre partent d'une conception microéconomique qui soutient que l'offre des facteurs de production est plus élastique que ne le croient les Keynésiens et que par conséquent les effets-substitution (ou effets-prix) sont plus importants que les effets-revenus. Cette conception conduit les économistes de l'offre à plaider pour une désétatisation de la société par des réformes budgétaires et fiscales visant d'une part à réduire les impôts et les dépenses publiques et d'autre part à refuser toute politique économique de pilotage de la demande.

- Quant aux adeptes de la théorie du public choice, ils partent essentiellement dans leur justification théorique et politique d'une disparition totale de l'institution étatique, de l'analyse économique des comportements politiques. Pour Buchanan par exemple, les dirigeants politiques déterminent leur offre non sur la base d'un quelconque intérêt public, mais comme tous les autres agents, en fonction de leurs objectifs propres. Partant de là, les économistes du public choice parviennent à fonder leur conception de la désétatisation sur des réformes administratives et constitutionnelles par la modification des règles du marché politique et le contrôle de la bureaucratie.

Ordre spontané et réformes d'ordre monétaire selon Hayek, réduction des impôts et des dépenses publiques et l'élimination de toute politique macroéconomique selon les économistes de l'offre, l'analyse économique des phénomènes politiques et réformes d'ordre administratif et constitutionnel selon les partisans du public choice, le but des quatre théories étudiées est la disparition totale de l'Etat.

Cette conception de la " société désétatisée" se démarque nettement de la conception de l'Etat-minimal, précisément du "libéralisme interventionniste" envisageant un Etat soucieux de la réallocation optimale des ressources dans la filiation de Paul Samuelson ⁽⁴⁹⁾.

* Au niveau de la conception du marché

Les économistes de l'offre, les théoriciens du public choice, Friedman et Hayek plaident tous pour le retour des économies occidentales aux bienfaits des mécanismes autorégulateurs du marché. Mais, là également, les arguments théoriques diffèrent d'une théorie à l'autre :

- Pour Hayek, la conception néoclassique du marché est inadéquate et irréaliste. Il critique la théorie de la concurrence pure parfaite et ses hypothèses mécanistes, soutient que si les conditions nécessaires à l'existence d'une concurrence pure et parfaite ne sont pas remplies dans le monde réel, il ne faut pas procéder à une analyse économique comme si ces conditions existent réellement. Il soutient que le marché ne remplit pas seulement une fonction de répartition des pénuries ou de l'accumulation des objets matériels, comme on le retrouve, dans une certaine mesure, chez Friedman, il est aussi une méthode de découverte cognitivement efficace, permettant l'accumulation de savoirs et de connaissances supérieures à celles qu'on peut acquérir dans d'autres situations.

Ainsi, le marché au sens de Hayek permet de réduire notre "irremédiable ignorance" face à la complexité du monde réel. L'Etat, en intervenant systématiquement dans le domaine économique et social, fausse le jeu des incitations individuelles et empêche le marché de gérer efficacement la masse d'informations dont les agents économiques ont besoin.

(49) Cf. 1^{ème} partie, Chapitre II, Section I : fondements néolibéraux de la privatisation.

Hayek, plus que les autres tenants du néolibéralisme, usent d'arguments philosophiques (idée de l'ordre spontané, méthodologie individualiste des sciences sociales, etc) pour étayer sa conception du marché. Le marché pour Hayek est une forme d'organisation économique et sociale efficace conduisant à la formation d'un ordre social dont on ignore les lois de fonctionnement. Il cite dans ce cadre "la Fable des Abeilles" de Mandeville qu'il considère historiquement comme le texte fondateur de l'analyse libérale : les hommes, comme les Abeilles de Mandeville, contribuent par leurs actions spontanées à édifier un ordre collectif dont les principes mêmes leur échappent.

- Alors que Hayek fonde sa conception du marché sur "notre irrémédiable ignorance" des phénomènes sociaux et sur l'efficacité "informationnelle" du système de prix de marché, les économistes de l'offre s'appuient sur les incitations que le marché permet de susciter en vue d'augmenter l'offre des facteurs de production et donc de la richesse matérielle. Une telle conception est liée à leur plaidoyer pour la diminution des impôts et des dépenses publiques et à leur refus des politiques macroéconomiques. C'est ainsi que la diminution des impôts augmentera l'offre du travail, l'épargne et l'investissement. La diminution des dépenses publiques éliminera l'effet déviction de la demande privée, accentuera la concurrence et rétablira les signaux du marché.

- Quant aux théoriciens du public choice, ils se fondent sur la critique de la structure administrative et constitutionnelle des Etats occidentaux pour justifier le transfert de la "production bureaucratique" au marché qui est la seule forme d'organisation sociale permettant de réaliser l'efficacité productive et distributive.

* Au niveau de la conception de la justice sociale :

- Partant de l'idée de l'ordre spontané, Hayek admet que la justice sociale n'est qu'un mirage. Elle a abouti à la création de ghettos de pauvreté et de dépendance. Il va même jusqu'à soutenir qu'autant que l'on croit à la justice distributive, on se rapproche d'un système totalitaire. Mais Hayek propose de remplacer la justice sociale par la solidarité en ce sens que le problème de la protection sociale doit viser ceux qui en ont réellement besoin.

- Contrairement à Hayek qui fonde sa conception de solidarité sur des considérations philosophiques, les économistes de l'offre partent de leur plaidoyer pour la réduction des impôts et des dépenses publiques essentiellement à des fins sociales pour rétablir l'incitation au travail des assistés, déresponsabilisés par la générosité de l'Etat. Or, l'analyse des économistes de l'offre aboutit à la notion d' "impôt négatif" faisant apparaître que l'objectif est également d'assurer une meilleure protection sociale à ceux qui en ont réellement besoin : il s'agit par conséquent comme chez Hayek d'un devoir de solidarité.

§₂/ Libéralisme et rationalité :

Dans le présent paragraphe, nous tenterons de dégager les relations qui peuvent exister entre la liberté d'échange et l'efficacité productive (A) et les rapports entre la concurrence et la rationalité(B).

A/ La liberté d'échange et l'efficacité productive :

Le libéralisme moderne apprécie la liberté en elle-même et en tant que moyen de promouvoir l'efficacité productive. Le passage de l'appréciation de la liberté en elle-même à son estimation parce qu'elle peut promouvoir l'efficacité est, selon les libéraux, clair et rationnel : la liberté d'échanger est bonne pour la production, pour la productivité, pour l'accumulation des biens matériels. Cette thèse est celle du libéralisme de la fin du XIII^e siècle quand on a "biblié la richesse des nations" ⁽⁵⁰⁾. Toutefois, cet argument est usuel même chez les libéraux du 20^e siècle. Il est d'ailleurs lancé même à l'encontre des "économies planifiées" de l'Est en ce sens que la liberté d'échanger et d'entreprendre y augmenterait sans conteste l'efficacité économique.

L'analyse économique a fortement affiné le concept d'efficacité sociale, et en est arrivée à la définir par des notions qui se réfèrent au bonheur des individus. On peut ainsi, appréhender l'essence des arguments libéraux comme suit :-

(50) Serge Christophe KOLM, Le Libéralisme Moderne, op. cit., page : 49.

- parmi les choix possibles, l'individu opte pour ce qu'il préfère. Dans cet ensemble de choix offerts, il ne peut y avoir d'alternative qu'une personne préfère à ce qu'elle choisit.

- Si deux personnes jouissent d'une liberté d'échange, il ne peut y avoir d'échange préférable à l'échange réalisé par ces deux personnes.

- Si des personnes décident de quelque chose à l'unanimité, il n'y a pas d'autres choix possibles qu'elles préféreront à l'unanimité.

Ces trois remarques font ressortir simultanément la définition de l'efficacité et la raison pour laquelle, aux yeux des libéraux, le libre échange l'assurerait.

Cette définition se réfère aux préférences des individus, à "l'harmonie des préférences individuelles" ⁽⁵¹⁾, dirait J.H. Jacot. Or, les trois remarques présentées, concluant à cette efficacité de l'échange ou de l'entente libres pour toutes les personnes concernées, ne disent rien sur la distribution résultante et notamment sur des questions concernant la justice de cette distribution. C'est d'ailleurs l'objectif de protéger certaines personnes qui suscite les interventions publiques dans les systèmes d'échange. Cette nécessité constitue une machine de guerre contre le plaidoyer de Hayek pour une suppression de la justice sociale et des régimes de protection. Même dans le cas où on adhère à l'empirisme / évolutionnisme de Hayek quant à l'explication de l'origine des institutions, la justice sociale est également une institution sélectionnée par l'expérience, comme c'est le cas pour le marché, la famille ou la propriété privée.

C'est cette notion d'efficacité qui oriente les divers courants néolibéraux, dont ceux étudiés dans le présent chapitre. Tel est le cas de "l'économie de l'offre", l'un des piliers de la politique économique du Président Reagan aux Etats-Unis, qui fut fondée sur le fait que la réduction des impôts et des transferts sociaux accroîtrait beaucoup la productivité et la production nationale. Tel est également le cas de la théorie du public choice fondée sur le fait que la modification des règles du marché politique et le contrôle de la bureaucratie permettent de freiner l'expansion de cet "Etat-Léviathan" et donc de permettre au libre échange de jouer en faveur d'une amélioration de l'efficacité productive. Le même objectif est clair dans les écrits de Friedman et de Hayek, mais ce dernier y ajoute ce qu'il appelle "l'efficacité cognitive" du marché en tant que "procédure de découverte".

(51) J.H. JACOT, croissance et Fluctuations Conjoncturelles, Maspéro, 1986.

Les divers courants se partagent un même raisonnement qui montre qu'une intervention extérieure dans le libre choix des agents économiques, introduisant une contrainte que ces agents auraient pu s'imposer eux-mêmes, crée de l'inefficacité si elle affecte les choix.

B/ Concurrence et rationalité :

Le Professeur Hayek, dans un chapitre polémique intitulé " Politique Gouvernementale et Marché" ⁽⁵²⁾, note que la concurrence apporte normalement "un résultat tout à fait remarquable, qui ne pourrait être atteint par aucune autorité qui dicterait à chaque producteur ce qu'il doit faire" ⁽⁵³⁾. Il ajoute que la concurrence non entravée réalise ce qui suit :

- tout bien sera produit et vendu à un prix tel que les acheteurs le préféreront à tout autre bien disponible ;

- tout bien sera produit à aussi bon marché, au moins, que ne le pourraient tous ceux qui effectivement n'en produisent pas ;

- tous les biens seront vendus à des prix plus bas, ou du moins aussi bas, que ne pourraient les vendre tous ceux qu'en fait n'en vendent pas. Telles sont, au sens de Hayek, les réalisations du marché libre. Reconnaisant la relative modestie de ces réalisations, il pense que "nous ne connaissons aucune autre méthode qui aboutirait à de meilleurs résultats" ⁽⁵⁴⁾ ; et que "partout où la concurrence est interdite ou empêchée, les conditions pour de telles réalisations sont fort loin d'être réunies" ⁽⁵⁵⁾.

Les réalisations du marché libre au sens de Hayek, sont fondées sur le critère de satisfaction et d'efficacité optimales. Mais, dit Hayek, la concurrence n'est pas seulement la seule procédure par laquelle on peut profiter des connaissances et des talents que possèdent les autres, mais elle est aussi la méthode par laquelle on a été amené à acquérir les connaissances que soi-même on possède. C'est ce que ne comprennent pas les théoriciens qui disent que la concurrence repose sur le comportement rationnel de ceux qui y participent. En fait, le comportement rationnel

(52) F.A.V. HAYEK, Droit, Liberté et Législation, Vol. III : L'Ordre Politique d'un Peuple Libre, op. cit., Pages : 77 - 115

(53) Idem., Page : 87

(54) Idem., Page : 88

(55) Ibidem

n'est pas une prémisse de la théorie économique, en ce sens que c'est généralement à travers la concurrence qu'un nombre d'individus relativement plus rationnels mettront les autres dans la nécessité de devenir leurs concurrents en vue de prévaloir. Ainsi, ce n'est pas la rationalité qui est nécessaire pour que la concurrence joue ; mais c'est de la concurrence que découlera un comportement rationnel. De ce fait, estime Hayek, "aucune société n'a jamais acquis l'aptitude à la pensée rationnelle systématique, si elle n'a d'abord engendré une classe commerçante dans laquelle l'amélioration des outils mentaux procurera un avantage aux individus" ⁽⁵⁶⁾. La concurrence est ainsi une méthode qui permet de produire un certain type de mentalités : il suffit qu'un certain nombre d'entrepreneurs venus du dehors, réussissent dans les affaires, pour que d'autres individus perfectionnent leurs comportements et aient par voie de conséquence, un comportement rationnel. Mais une telle évolution ne sera possible que si la majorité ne peut pas rendre obligatoires pour tous, des manières de procéder ou des mœurs empêchant ainsi l'expérimentation de nouveaux procédés inhérents à la concurrence. D'où l'importance de règles "générales" permettant d'empêcher les individus d'empiéter sur le domaine protégé d'autrui.

Avoir des concurrents, dit Hayek, "c'est toujours quelque chose de gênant, qui empêche de vivre tranquille ; et cette conséquence directe de la concurrence est toujours plus visible que les avantages indirects que nous en recevons. En particulier, les effets directs seront ressentis par les membres du même métier qui voient la concurrence jouer, alors que le consommateur n'aura généralement que peu d'idées des actions individuelles qui ont amené une réduction des prix ou une amélioration de la qualité" ⁽⁵⁷⁾.

(56) F.A.V. HAYEK, *Droit, Liberté et Législation*, Vol. III : *L'Ordre Politique d'un Peuple Libre*, op. cit., Page : 90

(57) Idem., Page : 91

Conclusion du chapitre I

Nous avons tenté d'analyser, tout au long de ce chapitre, les théories néolibérales fondamentales : l'économie de l'offre, le public choice, le monétarisme de Friedman et le libéralisme de Hayek. Nous avons également procédé à une étude comparative de ces théories et nous avons essayé de les lier au principe de rationalité.

Le plaidoyer des économistes de l'offre pour une diminution des dépenses publiques et des impôts implique qu'ils privilègient les effets - prix par rapport aux effets - revenu, prenant ainsi exactement le contre-pied de la théorie keynésienne. Leur refus des politiques macro-économiques reflète l'intérêt particulier qu'ils accordent au marché comme principe autorégulateur de l'activité économique et sociale. Quant aux théoriciens du public choice, ils insistent sur la modification des règles du marché politique et le contrôle de la bureaucratie, dans la perspective de "débureaucratiser" la société, de déréglementer l'activité économique et de rendre toute la "production bureaucratique" au secteur privé.

Si Friedman défend le système de prix de marché en insistant surtout sur son effet positif sur la production des richesses matérielles, Hayek part de considérations philosophiques pour montrer l'efficacité "cognitive" et "informationnelle" du marché en tant que forme d'organisation économique et sociale basée sur l'ordre spontané, les règles de juste conduite et la solidarité (et non pas la justice sociale).

Si les arguments divergent, les théories étudiées convergent vers un point commun : la limitation du pouvoir de l'Etat dans la perspective de le confiner dans ses propres fonctions régaliennes. Le marché se chargera de l'allocation optimale des ressources et de la répartition des revenus. C'est par rapport à ces éléments (arguments, Etat, marché, justice sociale) que nous avons comparé les théories étudiées.

Quant aux rapports qui peuvent exister entre ces théories et le principe de rationalité, il est à souligner que c'est au nom de ce principe que ces théoriciens recommandent la libéralisation économique, comme le montrent les rapports entre la liberté économique et l'efficacité productive ainsi qu'entre la concurrence et la rationalité économique.

C'est également au nom des lois objectives de l'économie et de la rationalité que les institutions financières internationales (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) recommandent la libéralisation économique aux P.V.D dans le cadre de ce qu'on a souvent appelé les programmes d'ajustement structurel. C'est ce que nous essaierons de traiter en détail dans le cadre du chapitre II de cette première partie.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : Fondements néolibéraux des programmes d'ajustement structurel :

Confrontés à une situation financière les menant à l'insolvabilité, plusieurs pays en voie de développement se sont lancés dans des programmes d'ajustement structurel. C'est ainsi que de nombreux pays d'Amérique Latine et d'Afrique dont le Maroc, ont lancé des programmes de stabilisation et de réformes structurelles en vue de permettre le redressement de leurs économies, de rétablir la viabilité de leurs balances des paiements et d'assurer une croissance économique saine et durable.

D'une manière générale, les programmes d'ajustement structurel peuvent être définis comme un contrat entre les gouvernements des pays débiteurs et les organismes financiers internationaux (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale). En tant que tel, cet accord est tel que le pays débiteur s'engage à changer les axes de sa politique économique, et les organismes financiers internationaux acceptent de rééchelonner le paiement de la dette extérieure.

Ces programmes d'ajustement structurel ne se limitent pas à des solutions conjoncturelles, mais se proposent de façonner les structures des économies concernées, en changeant le mode de leur régulation. A cet effet, les institutions financières internationales constatent que les économies en développement seraient des économies libérales inachevées, en raison des distorsions qui y persistent et des obstacles qui entravent le jeu des mécanismes autorégulateurs du marché. La solution à la crise économique dans les P.V.D serait donc d'éliminer ces distorsions et obstacles afin de permettre un fonctionnement normal des mécanismes du marché et une réalisation automatique des grands équilibres économiques et financiers.

L'examen des programmes d'ajustement structurel montre que les instances financières internationales recommandent aux pays débiteurs, trois grandes séries de mesures : la privatisation, l'ouverture, l'austérité et la régulation de la demande intérieure. En ce qui concerne directement notre propos, les programmes d'ajustement structurel semblent s'articuler autour de trois grands axes :

- l'encouragement du secteur privé (la privatisation) ;
- l'institution du système de prix de marché (libéralisation des prix) ;
- et l'ouverture des économies en développement sur l'extérieur (libéralisation commerciale).

Ces trois grandes séries de mesures sont évidemment complémentaires et intimement liées. En outre, si certains éclairages théoriques sont possibles (relations avec le keynésianisme : promotion de l'emploi, etc ; rapports avec le structuralisme : liens entre les mesures recommandées et l'action sur les structures des économies en développement, etc), notre propos se limitera à étudier les corrélations qui peuvent exister entre les trois grands axes ci-dessus indiqués et les théories néolibérales abordées dans le premier chapitre de cette première partie.

Section I : Fondements de la privatisation comme moyen de libéralisation économique :

Dans le cadre du diagnostic qu'elles font du secteur public dans les pays en voie de développement, les institutions financières internationales soutiennent que les entreprises publiques enregistrent de grandes inefficacités tant au niveau de la performance économique et de la performance financière qu'au niveau de la justice sociale.

* Au niveau de la performance financière :

La performance financière de l'entreprise publique peut être mesurée par les profits ou les pertes effectivement subies. Le niveau de la performance financière, selon cette définition, diffère d'une entreprise publique à l'autre. C'est ainsi que certaines entreprises publiques constituant une source principale des ressources budgétaires de l'Etat, réalisent des profits substantiels ⁽⁵⁸⁾. Or, à côté des entreprises publiques rentables, d'autres unités de production subissent des pertes chroniques, en raison soit de la mauvaise gestion et du pouvoir bureaucratique qui caractérisent plusieurs entreprises publiques, soit de la politique de taxation et de contrôle des prix des intrants et des extrants du secteur public.

(58) C'est le cas de certaines entreprises publiques qui détiennent d'importants privilèges dans le domaine de l'achat et de la vente de certains produits agricoles, et qui imposent des prix inférieurs aux cours mondiaux aux producteurs locaux ; et vendent sur les marchés internationaux, à des prix supérieurs aux cours effectifs nationaux.

Dans le cas des entreprises privées, si les pertes continuent à se produire, le sort de l'entreprise est automatiquement la faillite, alors que dans le cas du secteur public, et quelques soient les pertes subies, l'entreprise continuera à subsister, en vue de sauvegarder l'emploi ou de préserver "un pilier du développement".

Les pertes du secteur public sont couvertes par :

- un soutien du budget de l'Etat ;
- des crédits du système bancaire ;
- ou par l'endettement extérieur.

La crise de l'endettement extérieur des années 80 a posé des contraintes sur les possibilités de l'emprunt étranger destiné au secteur public. Ainsi, dans la majorité des situations, le fardeau pesait fortement sur les sources du budget de l'Etat et du système bancaire national ⁽⁵⁹⁾.

* Au niveau de la performance économique :

La performance économique peut être mesurée par la contribution du secteur public au revenu national. L'instrument de mesure pourrait être la perte ou le profit présumé si l'entreprise publique avait vendu ses outputs et acheté ses inputs à des "prix économiques". Ainsi, si, sur la base des prix économiques, il apparaît que l'entreprise publique réalise des profits, un surplus net au revenu national pourrait en découler ; et le contraire pour les entreprises qui subissent des pertes sur la base des prix économiques.

Or, comment les "prix économiques" peuvent-ils être mesurés ? selon les experts de la Banque Mondiale, il faut, dans ce cadre, distinguer entre deux types de biens ⁽⁶⁰⁾:

- Les biens internationaux, c'est - à - dire les biens qui entrent dans le cadre du commerce international, en ce sens qu'ils sont soit effectivement exportés ou exportables, soit effectivement importés ou importables (tradable goods). Les prix économiques de ces biens sont ceux payés sur les marchés internationaux.

(59) Dans les P.V.D. , une large partie du système bancaire lui-même appartient au secteur public; les pertes du secteur public non bancaire sont ainsi couvertes par des crédits du secteur public bancaire.

(60) S. EL NAGGAR, Privatization and Structural Adjustment : fundamental problems, Dubai Workshop on Privatization and Structural Adjustment, Dubai, 1988, Page : 28.

- Les biens non internationaux, c'est-à-dire les biens non exportés ou non exportables, non importés ou non importables (non - tradable goods), comme la main-d'oeuvre travaillant dans les entreprises et les services locaux de toutes sortes. Les prix économiques de ces biens sont ceux qui reflètent leur rareté réelle.

Ainsi, pour déterminer le niveau de la performance économique d'une entreprise publique donnée, il faut réévaluer les ressources qu'elle emploie et les biens qu'elle produit, sur la base des prix internationaux pour les produits internationaux, et sur la base des prix de la rareté réelle dans le cas des biens non internationaux. S'il paraît que l'entreprise réalise des profits sur la base de ces prix, on en déduit qu'elle contribue nettement au revenu national même si elle semble réaliser des pertes sur la base de "prix effectifs".

La conclusion de la Banque Mondiale, à travers une étude de plusieurs entreprises publiques dans certains P.V.D est que le secteur public enregistre de mauvaises performances économiques. Dans certains cas, la valeur ajoutée sur la base des prix économiques est même négative, ce qui signifie, dans la logique de la Banque, que l'économie nationale se porterait mieux si ces entreprises cessent complètement leurs activités de production.

* Au niveau de la justice sociale :

La politique de soutien budgétaire de l'Etat peut - elle encourager une meilleure répartition du revenu ? Selon El Naggar, la réponse à cette question est négative du double point de vue macro-économique et micro-économique ⁽⁶¹⁾.

D'un point de vue macro-économique, il est à signaler qu'il existe un rapport entre la politique de taxation et de contrôle des prix d'une part, et les pertes du secteur public d'autre part ; comme il existe une relation étroite entre les pertes du secteur public d'une part et le déficit budgétaire et l'expansion monétaire d'autre part, et ces deux derniers facteurs sont générateurs de l'inflation ⁽⁶²⁾. S'il existe réellement une relation entre le soutien budgétaire du secteur public et les tensions inflationnistes, l'effet de ce soutien sur la répartition des revenus serait douteux. En effet, comme le note El Naggar ⁽⁶³⁾, les

(61) S. EL NAGGAR, Privatization and Structural Adjustment, op. cit., PP : 31 -32.

(62) Au niveau théorique, les tenants du néo-libéralisme insistent sur le fait que les politiques macroéconomiques du Gouvernement sont génératrices de l'inflation. Pour Milton Friedman, la cause de l'inflation est "toujours et partout la même" : une augmentation de la quantité de monnaie, et cette dernière permet de financer les dépenses publiques. Pour les économistes de l'offre, l'augmentation des impôts et des dépenses publiques est génératrice de tensions inflationnistes ; d'où leur recommandation de diminuer les impôts et de renoncer à toute politique de pilotage de la demande ... etc (voir 1ère partie, Chapitre I, section I).

(63) S. EL NAGGAR, Privatization and Structural Adjustment, op. cit. , Page : 31.

biens et services subventionnés ne représentent que le tiers des biens et services consommés par les détenteurs de bas revenus. Ainsi, l'intérêt que retirent ces derniers du subventionnement des biens et services s'amenuiserait étant donné l'augmentation continue des prix des biens et services non subventionnés. L'effet du soutien budgétaire de l'Etat, conclut El Naggar, n'est donc pas aussi simple qu'on le croit.

D'un point de vue micro-économique, il faudrait observer que les biens et services subventionnés sont destinés aussi bien aux détenteurs de bas revenus qu'aux détenteurs de revenus élevés ; l'obtention de ces biens et services est même plus aisée pour les deuxièmes que pour les premiers. En outre, le système actuel entraîne la coexistence de deux prix différents pour une même marchandise : le prix subventionné bas et le prix non subventionné élevé (prix du marché). Cet écart entre les deux prix a privilégié des groupes d'intermédiaires ayant le pouvoir de transférer illégalement une grande partie des biens subventionnés au marché libre. Il est aisé de remarquer ici que cette situation contredit l'argument selon lequel la politique sociale du gouvernement réalise la justice sociale ⁽⁶⁴⁾.

Ainsi, comme conséquences de l'extension du secteur public, les comptes des entreprises publiques comme le budget de l'Etat ou la balance des paiements se soldent par de déficits vertigineux. "A ce gouffre financier, s'ajoutent le poids social des structures administratives, les détournements de deniers publics, les concussions, ... Loin d'être un facteur de développement, l'Etat est devenu une cause du "mal développement". Pour tenter de remédier à la crise de l'Etat interventionniste, on propose alors de renverser la logique : puisque le "plus d'Etat" a échoué, passons au "moins d'Etat" ⁽⁶⁵⁾. Les organismes financiers internationaux recommandent alors aux P.V.D d'amputer les programmes d'investissement, de diminuer les transferts au secteur public et de "désengager" les services publics. Dans beaucoup de pays en développement, le développement spectaculaire du secteur public se traduit par de graves inefficacités; "les inconvénients de la bureaucratie, écrit Mary Shirley, se sont révélés au moins aussi coûteux et nombreux que ceux du marché" ⁽⁶²⁾. Quant aux investissements publics à faible rendement et les entreprises publiques inefficaces, ils ont contribué considérablement à ralentir la croissance et à alourdir la dette publique.

(64) Les instances financières internationales pensent également que le système de soutien est très coûteux étant donné l'écart entre les "prix effectifs" et les "prix économiques". C'est ainsi qu'à titre d'exemple, si le prix "effectif" du blé diffère de son prix "international", le producteur local serait découragé, ce qui renforce la dépendance alimentaire. La fixation de paliers au taux d'intérêt encourage de même le gaspillage des ressources, c'est ce qui fait dire à Girly et Shaw que le tiers-monde subit une "répression financière".

(65) Marc DEBENE, Le Désengagement de l'Etat dans les Pays en Voie de Développement, Revue Marocaine de Finances Publiques et d'Economie, N° 6, 1990, page : 114.

(66) Mary SHIRLEY, Promouvoir le Secteur Privé, Finances et Développement, mars 88, P : 40.

Partout dans le monde en développement, les faiblesses des institutions et du fonctionnement du secteur public constituent une réalité observable. En outre, le secteur public pose continuellement de nouveaux problèmes ⁽⁶⁷⁾ :

- ingérence des hommes politiques ;
- peu de motivations pour les dirigeants qui sont mal payés et insuffisamment supervisés ;
- tendance à la puissance particulière des syndicats ;
- faible efficacité du secteur public, d'où un support budgétaire accru de l'Etat, qui génère des déficits budgétaires chroniques et des tensions inflationnistes continues ;
- faible efficacité sociale du secteur public ; en particulier, parce que les hommes politiques, les dirigeants et les ouvriers poursuivent en fait des intérêts personnels.

En conséquence, estiment les organismes financiers internationaux, "les politiques de développement interventionnistes des années 60 et, ..., des années 70 se sont traduites par la création d'un nombre stupéfiant d'entreprises publiques, dans lesquelles on voit aujourd'hui pratiquement autant d'obstacles aux efforts déployés par le monde en développement pour retrouver le chemin de la croissance" ⁽⁶⁸⁾.

Selon la logique des institutions financières internationales, la privatisation serait la solution la plus efficace à ces divers problèmes que rencontre le secteur public dans les pays en voie de développement. Elle se fonde sur les justifications suivantes ⁽⁶⁹⁾ :

- le secteur privé est plus efficace que l'Etat dans la gestion des entreprises, ce qui contribue à épargner les ressources, améliorer les comportements et augmenter ainsi les taux de croissance de l'économie.

- Le secteur privé, grâce aux incitations qu'il offre, peut contribuer à la mobilisation des ressources, à l'orientation de l'épargne vers des activités rentables, la généralisation de la propriété et à la création d'un marché financier actif qui peut encourager l'épargne et développer un réseau national de financement.

- Le transfert des entreprises publiques au secteur privé allège le fardeau financier de l'Etat, ce qui permettrait à ce dernier de concentrer ses efforts et ses ressources sur la poursuite d'autres objectifs économiques spécifiques.

(67) Richard HEMMING et Ali MANSOOR, La Privatisation est-elle la Solution ?, Finances et Développement, septembre 1988, Page : 31.

(68) Helen B. NANKANI, les leçons de la privatisation dans les P.V.D., Finances et Développement, mars 1990, Page : 43.

(69) Abdallah LAKWIZ, Director General of The Arab Monetary Funds, Introduction to the Workshop of Dubai on Privatization and Structural Adjustment, Dubai, 1988, Pages : 11-12.

D'un point de vue théorique, l'examen des théories libérales modernes favorables au retrait de l'Etat de l'activité économique dans la perspective de la privatisation des entreprises publiques, permet de relever deux grandes tendances :

- les libéraux "traditionnels" soutiennent qu'il faut limiter autant que faire ce peut l'Etat (§₁) ;

- et les libéraux "modernes" plaident en faveur d'une disparition totale de l'Etat, de l'activité économique (§₂).

Par ailleurs, l'analyse des diverses études de la Banque Mondiale et du FMI montre que la privatisation, en tant que transfert de la propriété du secteur public au secteur privé, n'est pas une fin en soi. Qui plus est, l'objectif de la privatisation est d'améliorer l'efficacité des entreprises privatisées à travers leur exposition à la concurrence nationale et internationale, dans le cadre d'un processus de libéralisation globale de l'économie. Aussi, serait-il judicieux d'étudier les rapports qui peuvent exister entre la privatisation, l'efficacité, la concurrence et la libéralisation économique (§₃).

§₁/ : La logique de la privatisation dans le contexte d'une économie à "Etat minimal" :

Les libéraux "traditionnels" admettent qu'on ne peut pas envisager une société sans la présence d'un Etat. Toutefois, ils soutiennent que le poids et les fonctions de l'institution étatique doivent être limités. Il importe cependant de distinguer entre deux conceptions différentes de "l'Etat minimal" ⁽⁷⁰⁾ :

- la conception du libéralisme positif envisageant un Etat producteur et gardien de droits dans la lignée d'Adam Smith ;

- et le libéralisme interventionniste envisageant un Etat soucieux de réallocation optimale des ressources dans la filiation de Paul Samuelson.

(70) Pierre PASCALLON, Le Libéralisme, cela signifie - t - il moins d'Etat ?, Problèmes Economiques, op. cit., Page : 12.

A/ Le libéralisme positif et l'Etat minimal :

Selon Adam Smith et ses successeurs, l'Etat a un double rôle lié : négatif et positif. L'Etat a un rôle négatif en ce sens qu'en général, il ne doit pas s'ingérer dans l'activité économique privée : l'Etat doit être neutre, passif et non interventionniste vis - à - vis du secteur privé, parce que, selon ces théoriciens, l'intervention étatique est inopportune, inefficace et dangereuse. On voit donc clairement comment cette conception était l'argument selon lequel le secteur public est générateur de mauvaises performances et d'inefficacités. Toutefois, selon ces théoriciens, l'Etat peut avoir un rôle positif en ce sens qu'il peut assister l'activité économique en corrigeant certains résultats défectueux du marché dans le domaine de la production et de la répartition des revenus et en facilitant le déroulement de cette activité privée dans un cadre monétaire stable et de services collectifs indispensables. La stabilité monétaire apparaît, dans les analyses de ces libéraux, comme la fonction principale du gouvernement parce que, à leurs yeux, l'inflation est le fléau qui menace les assises mêmes de l'économie libérale de marché car, en cas d'inflation prolongée, les mécanismes de l'économie de marché se dérèglent, les prix ne joueront plus leur rôle de signaux, les anticipations seront désordonnées et l'épargne s'amenuisera.

Par ailleurs, les libéraux traditionnels attendent de l'Etat d'assurer certaines dépenses publiques créatrices de services collectifs nécessaires au développement des initiatives individuelles. Ainsi, Adam Smith soutient que le souverain doit remplir trois fonctions ⁽⁷¹⁾ :

- défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion ;
- protéger les membres de la société contre l'injustice et l'oppression ;
- ériger ou entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que le secteur privé ne peut jamais ériger ou entretenir.

Ainsi, selon les tenants du libéralisme positif dans la filiation de Smith, l'Etat, en plus du maintien de l'ordre intérieur et de la défense contre les ennemis du dehors, doit intervenir pour assurer certains services collectifs. Il s'agit là d'une limitation du poids et des fonctions de l'Etat et cette conception signifie que l'Etat ne doit pas se mêler de l'activité économique comme on l'a constaté dans les économies mixtes depuis la fin

(71) Adam SMITH, la Richesse des Nations, Guillaumin et Cie, 5e édition, 1880, tome 2, Pages : 327 et 328.

de la deuxième guerre mondiale jusqu'à la fin des années 70, période durant laquelle l'Etat est en même temps producteur, investisseur et "protecteur social". Partant, le libéralisme, si positif qu'il soit, s'oppose à l'expansion du secteur public et préconise sa privatisation.

B/ Le libéralisme interventionniste et l'Etat minimal :

Dans les années 50, Paul Samuelson a essayé de déduire de la théorie du bien-être, des fondements rationnels pour l'action de l'Etat. Paul Samuelson et ses disciples pensent que, dans la réalité, certaines contraintes empêchent la réalisation par le marché de l'allocation optimale des ressources au sens de Vilfredo Paréto⁽⁷²⁾. Le rôle de l'Etat serait alors de garantir la possibilité de l'optimum même si la réalité ne permet pas complètement de réaliser l'équilibre général. Pour ces auteurs, l'intervention de l'Etat est parfaitement justifiée et délimitée par l'existence des contraintes suivantes⁽⁷³⁾:

- Les situations de monopoles : dans de telles situations, l'objectif de maximisation du profit ne coïncide plus avec la condition néoclassique de l'égalité de la recette marginale avec le coût marginal. La nationalisation de l'entreprise monopoliste permettra ainsi à l'Etat de faire respecter cette égalité.

- La présence de rendements marginaux croissants : l'hypothèse de rendements marginaux croissants n'est pas compatible avec l'hypothèse fondamentale d'une concurrence pure et parfaite, à savoir l'atomicité, puisque dans une telle situation, la première firme installée peut monopoliser tout le marché tant qu'elle est susceptible de satisfaire une demande croissante à un prix toujours plus bas. Ainsi, le monopole⁽⁷⁴⁾ ne peut pas satisfaire les conditions de l'optimum parétien, puisque la vente au coût marginal impliquerait un déficit d'exploitation, ce qui nécessite une intervention publique qui permettra de nationaliser l'entreprise monopoliste et de vendre au coût marginal en comblant le déficit par une subvention d'exploitation.

- L'existence d'effets externes : La présence d'effets externes est la source de divergences entre les coûts et les avantages privés d'une part, et les coûts et avantages sociaux d'autre part. C'est cette présence d'effets externes qui justifie l'intervention de l'Etat afin de procéder à une réallocation des ressources (optimale) grâce à un système de taxation, de subvention, de réglementation ou même de nationalisation.

(72) Le modèle parétien d'optimalité assure que tout équilibre concurrentiel est un optimum de Paréto et que tout optimum de Paréto est un équilibre concurrentiel.

(73) Pierre PASCALLON, Le Libéralisme, cela signifie - t - il moins d'Etat ?, op. cit., Page : 13.

(74) L'existence du monopole est inéluctable aux termes mêmes de la théorie néoclassique (théorie du monopole naturel). Un monopole naturel est "une situation où seulement un producteur unique peut exploiter les économies d'échelles disponibles", cf. HEMMING and MANSOOR, Privatization and Public Enterprises, IMF, Washington D.C, 1988, Page : 3.

- La présence d'indivisibilités : "les biens indivisibles sont des biens tels que lorsqu'on les met à la disposition d'un individu, on les met du même coup à la disposition de tous". Dans ce cas, le seul prix compatible avec le coût marginal est un prix nul. Etant donné qu'aucune entreprise privée ne peut fournir un tel bien en quantité optimale, l'Etat doit le produire et le fournir gratuitement tant qu'il dispose du pouvoir de lever l'impôt.

Par conséquent, les libéraux interventionnistes dans la lignée de Paul Samuelson ne justifient l'intervention de l'Etat dans l'activité économique que lorsqu'il s'agit de faire face aux contraintes indiquées, et qui empêchent la réalisation de l'optimum. Ce faisant, ils ne reconnaissent pas le rôle que peut jouer le secteur public dans le développement et la croissance économique. Le secteur public n'a de raison d'être que dans le cas de la présence des contraintes mentionnées ; dans d'autres cas, les entreprises publiques doivent être soumises à la discipline du marché et donc privatisées.

§₂/ La logique de la privatisation dans la perspective d'une économie "sans Etat":

Les libéraux "modernes" (les théories du public choice, les économistes de l'offre, Hayek, ... etc) entretiennent actuellement un vaste mouvement intellectuel connu sous l'appellation de "néo-libéralisme", aboutissant même à la négation radicale de l'Etat. Nous essaierons, dans ce paragraphe, de développer la recommandation néo-libérale de la "désétatisation" de la société grâce à des processus de réformes avant de nous pencher sur la conception hayékienne du secteur public et du secteur privé, que nous jugeons plus importante à maints égards. Ces développements permettront, à notre avis, d'éclaircir les fondements de la privatisation mise en œuvre actuellement dans les P.V.D et dans les pays industrialisés.

A/ La "désétatisation" et le processus des réformes :

Comme nous l'avons remarqué précédemment ⁽⁷⁵⁾, les pertes du secteur public sont financées principalement par le budget de l'Etat et le système bancaire ; ce qui

(75) cf. 1ère partie, Chapitre II, Section I, Introduction.

alimente le déficit budgétaire et aggrave les tensions inflationnistes, comme l'estiment les institutions financières internationales ; de même l'expansion du secteur public engendre de graves inefficacités tant au niveau de la performance, de la productivité, de la qualité et de la capacité concurrentielle. C'est dans ce cadre que les néo-libéraux préconisent l'adoption d'un ensemble de réformes visant à rendre au secteur privé ce qui a été "chassé" par le secteur public.

Dans le domaine monétaire, des tenants du libéralisme moderne comme Hayek, Klein, Tullock, etc, pensent que pour rendre au marché "ce qui a été chassé par des années de Keynésianisme musclé", il faut "couper les vivres" à l'Etat ; et parmi les vivres indispensables à l'Etat, ces néolibéraux citent le pouvoir discrétionnaire public de création de la monnaie. Il importe ainsi, disent-ils, de supprimer toute action des pouvoirs publics en la matière en "dénationalisant" la monnaie, c'est-à-dire en remplaçant le monopole public dans le domaine de la création monétaire par la concurrence de monnaies privées.

Dans le domaine budgétaire et fiscal, des auteurs néolibéraux comme les économistes de l'offre et les théoriciens du public choice pensent qu'afin de soutenir la privatisation et de juguler l'inflation, il faut maîtriser la progression du budget de l'Etat. C'est ainsi que les économistes de l'offre préconisent une diminution des impôts (autres vivres de l'Etat) et une diminution des dépenses publiques, afin de ramener l'Etat à sa propre "fonction régaliennne". Ce faisant, ils souhaitent rendre toute la production "étatique" au marché. De même, les théoriciens du public choice souhaitent maîtriser la progression du budget de l'Etat grâce à un certain nombre de réformes comme le "Zero base budget" qui vise à réduire les dépenses en éliminant les droits acquis de l'Etat, ou grâce à la fixation de normes comme l'imposition d'un plafond absolu ou relatif à la croissance des dépenses publiques, voire d'une règle de stricte discipline budgétaire d'équilibre.

Dans le domaine administratif et constitutionnel, les économistes de l'offre et les théoriciens du public choice souhaitent modifier les règles du marché politique et contrôler la bureaucratie. Mais les théoriciens du public choice souhaitent aller plus loin dans la voie de la privatisation et substituer autant que faire se peut les mécanismes de contrôle marchand aux contrôles publics. En effet, d'après ces auteurs, il faut réduire au strict minimum la production publique et rendre tout le reste au marché.

Il semble ainsi que les libéraux "modernes" préconisent la privatisation de tout ce qui est public et ne reconnaissent ni la fourniture de certains biens collectifs que le marché ne peut entretenir ni l'existence de contraintes particulières à la réalisation de l'optimum comme le font les libéraux "traditionnels". Ils préconisent ainsi le retrait de l'Etat de la vie économique privée dans la perspective de sa disparition totale.

A/ La conception hayékienne de la privatisation :

Loin de plaider pour un "Etat minimal" comme le font les libéraux "traditionnels", Hayek pense qu'il est hors de doute que dans une "société évoluée", le gouvernement doit se servir de son pouvoir fiscal pour assurer un certain nombre de services qui "pour diverses raisons, ne peuvent être fournis, du moins adéquatement, par le marché"⁽⁷⁶⁾. Or, pense Hayek, la nécessité d'un pouvoir gouvernemental contraignant n'implique pas que les pouvoirs publics aient un droit de contrainte en tant que fournisseurs ou organisateurs de ces services. Cela signifie qu'il ne faut pas conférer à l'Etat l'autorité qui lui est reconnue "quant au maintien de la loi et quant à la défense contre les ennemis" ⁽⁷⁷⁾.

Hayek critique le point de vue selon lequel le gouvernement, ayant le droit de recourir à la contrainte, est lui seul capable de fournir certains biens qui ne peuvent être financés que par l'impôt. Selon Hayek, le droit de fournir de tels biens ne doit pas être réservé au seul gouvernement lorsque d'autres moyens peuvent être utilisés pour les fournir. "La distinction courante entre le secteur public et le secteur privé, note Hayek, est parfois faussement interprétée comme signifiant qu'en outre du maintien en vigueur des règles de juste conduite, certains services devraient être réservés en droit au gouvernement. Il n'y a à cela aucune justification" ⁽⁷⁸⁾. Il n'y a pas de raison, ajoute-t-il, d'empêcher certains organismes privés d'entretenir certains services même si dans certains cas, seul le gouvernement est capable de les fournir : il se peut que l'on découvre des procédés qui rendent ces services commercialisables alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. Hayek en donne l'exemple des programmes d'une diffusion par ondes qui, avec l'extension du progrès technique, peuvent être vendus à des usagers déterminés. Ainsi, à part le pouvoir de contrainte en matière fiscale, le gouvernement, au sens de Hayek, ne devrait avoir aucun privilège : "il devrait être soumis aux mêmes

(76) F. A. Von HAYEK, Droit, Législation et Liberté, Vol. 3 : l'Ordre Politique d'un Peuple Libre, P.U.F, Paris, 1983, Page : 49.

(77) Idem, Page : 51

(78) Idem, Page : 55

règles générales de conduite, et à la même concurrence potentielle, que n'importe quelle organisation" (79). Sous cette optique, les problèmes de régulation du secteur public doivent être régis non pas par des règles de juste conduite comme dans les domaines de la sécurité interne et la défense contre les ennemis de dehors, mais par des considérations d'efficacité, d'opportunité et de performance économiques. C'est dans cette perspective que Hayek plaide pour la privatisation du secteur public parce que, selon lui, seul le marché est capable de répondre à de telles exigences.

Hayek va même plus loin lorsqu'il préconise, en se référant à R. C. Cornelle, de préserver "entre le commercial et le gouvernemental", un troisième secteur capable et devant être libre de "fournir plus efficacement beaucoup de choses que nous croyons actuellement devoir attendre du gouvernement" (80). Ce serait, pour Hayek, le seul moyen d'écartier le danger de l'emprise complète du gouvernement sur la vie sociale et économique.

Hayek soutient que c'est la décision concernant le niveau des prélèvements fiscaux qui fixe le volume total du secteur public. Or, pense Hayek, la théorie des finances publiques a omis une considération qui semble la plus importante dans une démocratie à savoir la limitation rationnelle du volume de la dépense publique totale. Il faut, selon lui, définir par avance le principe suivant lequel la charge sera répartie sur les individus, de sorte que quiconque se déclare en faveur d'une dépense sache qu'il aura à y contribuer dans une proportion connue de lui, et puisse comparer avantages et coûts. En revanche, soutient-il, le souci majeur du fisc a depuis toujours été d'imposer une très grande ponction fiscale en rencontrant le moins possible de résistance. La conséquence est la croissance constante des dépenses publiques au-delà de ce que l'individu désire réellement, d'où la multiplication des interventions publiques génératrices de gaspillage. Cette situation s'est traduite par la transformation de "l'ordre spontané" en une organisation qui ne sert que les besoins choisis "de plus en plus par la bureaucratie chargée de la gestion des ressources mobilisées" (81). Le budget global du gouvernement n'est pas mince, ajoute Hayek, mais "la vérité pourrait bien être qu'ayant assumé trop de tâches, le gouvernement en néglige d'essentielles" (82).

(79) F.A.V. HAYEK, Droit, Liberté et Législation, Vol. 3, op. cit. , Page : 56.

(80) Idem, Page : 60.

(81) Idem, Page : 62

(82) Idem, Page : 63

On voit ainsi clairement comment la pensée de Hayek, un grand libéral très lu des deux côtés de l'Atlantique, sert de justification théorique au désengagement de l'Etat dans les pays industrialisés et ensuite dans les pays en voie de développement avec l'avènement des programmes d'ajustement structurel. Il soutient que la méthode du marché est toujours et partout la plus efficace pour une meilleure allocation des ressources, et que la croissance du budget de l'Etat doit être maîtrisée afin de limiter ses interventions dans des domaines économiques et sociaux où seul le marché est capable d'entretenir et de fournir des biens et services d'une manière plus adéquate.

Reconnaissant le rôle que peut jouer le gouvernement dans les domaines de la défense contre les puissances étrangères et de la sécurité intérieure, Hayek s'oppose à la politique sociale adoptée par les gouvernements depuis la seconde guerre mondiale. Il admet la nécessité d'une protection gouvernementale "tout à fait légitime" à des individus isolés qui ne peuvent gagner leur vie sur le marché comme les vieillards, les malades, les handicapés, etc. Or, soutient-il, une telle protection est nécessairement différente d'une "juste" répartition des revenus, et donc d'une "justice sociale à tous"⁽⁸³⁾. En ce sens, la reconnaissance à tout citoyen du droit à un certain niveau de vie minimum revient à reconnaître une sorte de propriété collective des ressources, ce qui n'est pas compatible avec l'idée de l'ordre spontané du marché et des principes d'une économie libérale. Il semble qu'une telle conception était l'argument selon lequel l'extension du secteur public à des fins de justice sociale dans les P.V.D est génératrice d'inefficacités voire même d'inégalités.

Critiquant certains monopoles gouvernementaux, Hayek s'oppose à la constitution de certains "services publics" inefficaces⁽⁸⁴⁾ comme les transports, les communications, la fourniture de l'énergie, etc. Du reste, il s'attaque vigoureusement au monopole public sur l'émission de la monnaie et la fourniture des services postaux qu'on considère intuitivement "comme une attribution nécessaire et naturelle du gouvernement". Il pense que le monopole postal de l'Etat "doit son existence uniquement à la volonté du gouvernement de surveiller les correspondances entre les citoyens"⁽⁸⁵⁾. Il crée une charge sur le contribuable, constitue une entrave aux affaires ; et avec l'influence des syndicats, il est générateur d'inefficacités. Quant au monopole gouvernemental en matière monétaire, il le considère comme un moyen d'endommager l'économie, de restreindre la liberté individuelle et d'étendre le pouvoir étatique. Il permet l'adoption de politiques inflationnistes et risque d'aggraver le chômage à long terme.

(83) Voir, 1ère partie, Chapitre I

(84) HAYEK en donne l'appellation de "syndicalo-services publics", Droit, Liberté, et Législation, op. cit., Page : 67.

(85) Idem, Page : 69.

Ainsi, Hayek préconise la privatisation de services postaux et la "dénationalisation" de la monnaie. La privatisation de ces services qu'on considère comme des "monopoles naturels" du gouvernement, illustre combien Hayek va très loin dans le domaine de la libéralisation économique. Il semble que Hayek soutient la privatisation de tout ce qui est public dans la perspective d'une disparition totale de l'Etat de l'activité économique et sociale. Ses idées ont animé le débat sur la libéralisation dans les pays industrialisés à la fin des années 70, et les échos de ce débat se font sentir également dans les P.V.D dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

Les organismes financiers internationaux insistent, dans le cadre de la privatisation, sur la soumission des entreprises privatisées à la discipline du marché afin d'améliorer leur efficacité et leur performance, dans le cadre d'une libéralisation globale de l'économie. Etant donné l'importance de cette affirmation, il serait opportun de continuer cette étude théorique en abordant les rapports entre la concurrence, l'efficacité et la privatisation.

§₃/ Privatisation, libéralisation économique et efficacité :

Selon les organismes financiers internationaux, le transfert des entreprises publiques au secteur privé soumettra ces entreprises à la discipline du marché, et permettra ainsi d'améliorer leur efficacité. Or, dans les recommandations des instances financières internationales, l'efficacité des entreprises privatisées ne s'accroîtrait que si la privatisation s'accompagne d'une intensification de la concurrence et d'une libéralisation globale de l'économie.

A/ Privatisation, performance, efficacité et concurrence :

Il convient tout d'abord d'étudier la conception théorique des institutions financières internationales quant à la performance du secteur public dans les pays en voie de développement, avant d'analyser les rapports qui peuvent exister entre la privatisation et l'efficacité économique.

Les organismes financiers internationaux estiment que, du point de vue des partisans de la propriété gouvernementale, l'industrie "socialisée" pourrait être "self-supporting" et économiquement performante à condition qu'elle soit libre de toute ingérence politique. Lorsque les entreprises appartiennent à l'Etat, la prise de décision doit être progressivement laissée aux dirigeants de ces entreprises. Or, les entreprises publiques sont pratiquement assujetties à une large gamme de contrôles statutaires et administratifs et l'influence du gouvernement s'étend au-delà de ce qui est nécessaire pour s'assurer que les entreprises accomplissent leurs objectifs économiques, financiers et sociaux. Ainsi, le problème fondamental est que les politiciens peuvent influencer les objectifs des entreprises publiques ; en particulier, les "prétendus objectifs non commerciaux sont substitués aux objectifs économiques et financiers ainsi qu'à des objectifs sociaux plus urgents"⁽⁸⁶⁾.

Bien que certains pays aient récemment connu une amélioration dans la relation entre les politiciens et les entreprises publiques, dans plusieurs pays, il est improbable que les politiciens puissent s'ingérer dans les affaires des entreprises publiques, beaucoup moins que dans le passé.

En outre, il a été remarqué qu'au fur et à mesure qu'une activité est localisée dans le secteur public, la défaillance bureaucratique remplace la défaillance du marché. La théorie des droits de propriété soutient que, parce qu'ils n'accèdent pas facilement à l'information nécessaire comme dans le cas d'un marché libre, les gouvernements rencontrent des difficultés pour doter les dirigeants du secteur public (ou leurs agents) d'incitations appropriées et relancer ainsi leur performance. On a alors conféré moins de discrétion aux managers que pour leurs homologues dans le secteur privé, et ont ainsi choisi une "vie relativement paisible" (relatively quiet life)⁽⁸⁷⁾. Ils remplissent leurs fonctions uniquement au niveau nécessaire pour réaliser les standards de performance, et ces derniers peuvent être modestes par rapport au potentiel de la firme ou de l'industrie concernée. Dans une perspective différente, la théorie du public choice soutient que les dirigeants du secteur public peuvent gagner plus d'argent, de puissance et de prestige que leurs homologues dans le secteur privé en constituant des coalitions avec les responsables des départements ministériels, ce qui débouche sur des budgets intensifiés. Ainsi, la maximisation des revenus budgétaires devient une fin en soi, et d'autres objectifs aussi bien commerciaux que non commerciaux sont sacrifiés pour l'atteindre. Bien que ces deux théories impliquent un comportement différent de la part des dirigeants du secteur public, elles prédisent que la production publique sera relativement inefficace.

(86) Richard HEMMING and Ali MANSOOR, Privatization and Public Enterprises, IMF, Washington, D.C, January 1988, Occasional Paper N° 56, Page : 12.

(87) HEMMING and MANSOOR, Privatization and Public Enterprises, IMF, op. cit., Page : 12

L'ingérence politique et la défaillance bureaucratique seraient probablement les sources principales de l'inefficacité associée à la propriété publique. Il pourrait y avoir, cependant, d'autres sources importantes de l'inefficacité. Par exemple, avec le soutien budgétaire du gouvernement, les entreprises publiques ne peuvent pas tomber en faillite parce qu'elles ne supportent, selon l'expression de Kornai, qu'une "contrainte budgétaire aisée" (soft budget constraint) ⁽⁸⁸⁾ ; elles ne sont pas, dès lors, obligées de se soumettre à la discipline financière imposée au secteur privé qui supporte une "contrainte budgétaire dure" (hard budget constraint). En particulier, les entreprises publiques ne sont pas tenues d'emprunter sur le marché financier, ou si elles le font, elles sont protégées par le gouvernement qui leur accorde un traitement de faveur.

Les arguments sus-indiqués renforcent l'idée selon laquelle les entreprises publiques ont une performance médiocre en termes d'efficacité productive parce qu'elles auraient probablement des coûts de production plus élevés que les entreprises comparables dans le secteur privé.

Les partisans de la privatisation pensent également que les entreprises publiques échouent à atteindre l'efficacité allocative, parce qu'elles ont peu d'incitations pour répondre aux demandes des consommateurs ; la qualité, la quantité et les autres caractéristiques des biens et services fournis par les entreprises publiques ne sont pas celles appréciées par les consommateurs. Toutefois, estiment-ils, bien que la propriété publique puisse entraîner une inefficacité productive, elle ne peut conduire à une inefficacité allocative que lorsqu'elle est associée à un pouvoir monopolistique considérable, ou lorsque d'autres formes de la protection contre les forces de la concurrence, résultant de politiques commerciales et financières inappropriées, sont adoptées.

Si le secteur public dans les P.V.D. enregistre de mauvaises performances, comment la privatisation peut-elle améliorer l'efficacité économique ?

(88) Janos KORNAI, The Hungarian Reform Process : Visions, Hopes and Reality, Journal of Economic Literature, December 1986, Vol. 24, PP : 1687-1737, cité par A. A. WALTERZ, Economic Liberalization and Privatization : a general survey, Dubai workshop, op. cit. , Page : 49.

Le principe même de la privatisation, comme le soutiennent les organismes financiers internationaux, est que "la propriété et le contrôle par le secteur privé permettent une plus grande efficacité dans l'affectation des ressources que la propriété par le secteur public" (89). Or, quel est le sens économique qu'on peut donner à la notion d'efficacité ? Elle peut signifier soit une augmentation de la production des outputs actuels, soit une diminution des inputs nécessaires pour la production des outputs actuels, soit une amélioration de la qualité des outputs, soit les trois sens à la fois. Sur la base de ces définitions, des études sur l'efficacité relative des secteurs public et privé peuvent être effectuées, en se fondant soit sur des comparaisons de l'efficacité des entreprises avant et après la privatisation, soit sur des comparaisons de l'efficacité des entreprises publiques et privées opérant dans un même secteur ou branche d'activité. En utilisant la première méthode, des études ont montré que l'efficacité de la Société "Jaguar Motors" a augmenté de 80% par rapport à 1979 (avant la privatisation), comme le montrent l'augmentation de ses investissements, ses salaires et ses profits (90). Or, il semble que la meilleure solution serait de comparer l'efficacité des entreprises publiques et privées opérant dans un même secteur ou branche d'activité. C'est dans ce cadre que des comparaisons de l'efficacité des entreprises d'autobus (publiques et privées) ont été effectuées. Le résultat de ces études est que les bus du secteur privé fonctionnent avec moins de la moitié des coûts du secteur public (91). Or, dans la vie économique, les situations où les secteurs public et privé produisent simultanément dans un même secteur sont rares.

Ceci dit, il serait opportun de se poser la question de savoir pourquoi le changement de propriété permet d'améliorer l'efficacité. En fait, l'inefficacité du secteur public ne permet pas d'en déduire que l'efficacité du secteur privé serait meilleure. Que signifie l'expression "meilleure" dans les conditions actuelles des P.V.D ? Selon quel critère peut-on comparer les performances du secteur public ? Selon le critère des entreprises locales concurrentes, opérant dans le secteur privé ou le secteur public ? Selon le critère des entreprises locales privées gérées ou détenues par des étrangers ? Selon un critère régional ou international ? ... Il s'avère que plusieurs entreprises publiques n'ont pas de concurrents locaux aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, et c'est la caractéristique commune à plusieurs

(89) Helen B. NANKANI, Les Leçons de la Privatisation dans les Pays en Développement, Finances et Développement, Mars 1990, Page : 39

(90) A.A. WALTERZ, Economic Liberalization and Privatization, Dubaï Workshop, op. cit. , Page : 47.

(91) Idem, Page : 48.

services publics dans les P.V.D (sauf dans le cas du transport qui subit une concurrence accrue). Il est également difficile d'élaborer des indicateurs de performance financière et économique, qui peuvent servir de base à la détermination des critères de comparaison. A titre d'exemple, les coûts salariaux de chaque unité des services fournis, diffèrent d'un pays à l'autre, selon la nature du marché du travail, de la technologie utilisée, etc. Ainsi, les différences économiques et financières ne reflètent pas forcément les différences en efficacité. Bref, de sérieux obstacles se posent pour la détermination des niveaux de performance adéquats.

Etant donné les difficultés d'élaborer un critère absolu de l'efficacité, plusieurs études sur la privatisation constatent que les théories économiques ne comportent pas d'arguments pour dénoncer ou préférer complètement la production du secteur public. Comme le note Killick ⁽⁹²⁾, alors que la théorie néolibérale dominante soutient que la concurrence est supérieure dans sa capacité d'affectation des ressources, elle n'a pas en fait abordé le problème de la propriété. C'est là un obstacle pour les partisans de la privatisation qui estiment que le transfert de la propriété permet d'accroître l'efficacité. En d'autres termes, les théories néolibérales inspirées des paradigmes néoclassiques permettent de lier les résultats de l'efficacité à la structure des marchés, et notamment au degré de la concurrence. La propriété est reléguée au second plan. Cependant, les organismes financiers internationaux estiment que bien qu'il n'y ait pas de rapport théorique causal entre la propriété privée et l'efficacité, de solides arguments permettent de lier la propriété privée à l'amélioration de la productivité et de l'efficacité ⁽⁹³⁾ :

- réduction de l'ingérence politique dans la prise des décisions de l'entreprise privatisée ;
- les directeurs et les salariés (peut-être) des entreprises privatisées toucheront des salaires élevés, ce qui affectera positivement les critères de l'efficacité et de la rentabilité ;
- la privatisation imposerait aux entreprises le comportement inhérent au marché financier (contrainte budgétaire dure) ;

(92) Killick, COMMANDER, 1987, Page : 11, cité par Nellis and Kokero, Privatization and Public Enterprises, Workshop of Dubai, op. cit. , Page : 87.

(93) NELLIS and KOKERO, Privatization and Public Enterprises, op. cit. , PP : 87 - 88.

- la privatisation permettrait de remplacer les fonctionnaires gouvernementaux bureaucratiques par les actionnaires privés ayant leurs intérêts individuels. Ces actionnaires imposeraient la rentabilité commerciale comme objectif principal de l'entreprise, et évalueraient la performance des managers sur la base de cet objectif. Il en résulterait une amélioration de l'efficacité qui accompagnerait l'accroissement des profits.

Dans la logique des organismes financiers internationaux, comment la privatisation peut-elle rendre les entreprises publiques plus efficaces ? Il s'avère que pour répondre à cette question, il serait judicieux de distinguer entre les entreprises publiques déjà exposées à la concurrence internationale ou nationale, et celles qui sont dans une position de monopole, c'est-à-dire un pouvoir monopolistique considérable ou une isolation presque totale à l'encontre de la pression concurrentielle.

En s'inspirant de la théorie économique libérale, les institutions financières internationales estiment que dans le premier cas, les forces de la concurrence permettraient d'assurer aux entreprises le stimulant de chercher des occasions en vue d'accroître l'efficacité aussi bien productive qu'allocative. En règle générale, notent Hemming et Mansoor, "la propriété publique de telles entreprises n'est pas réellement fondée, et la vente au secteur privé doit être directe, ne soulevant aucune controverse"⁽⁹⁴⁾. Or, sûrement, certaines entreprises peuvent avoir survécu à la concurrence uniquement grâce au soutien budgétaire de l'Etat. Certes, il peut y avoir de bonnes raisons pour la continuité de ce soutien budgétaire public, par exemple, là où les entreprises ont des obligations sociales ou là où elles servent des intérêts stratégiques. Cependant, les considérations commerciales sont essentielles dans la détermination de la viabilité de telles entreprises. La privatisation de telles unités de production peut donner lieu à certains gains en efficacité, estiment Hemming et Mansoor, "mais l'impact global d'une telle privatisation est nécessairement minime, étant donné une exposition antérieure à la concurrence sous la propriété publique et qu'en général, les firmes concurrentielles ne comptent que sur une part modeste du secteur des entreprises publiques ... ; la plupart des gains en efficacité peuvent être le produit uniquement de la privatisation des monopoles publics, et en particulier les grands monopoles"⁽⁹⁵⁾. Dans

(94) HEMMING and MANSOOR, Privatization and Public Enterprises, op. cit. , Page : 12.

(95) Idem, Page : 13.

la mesure où les entreprises privatisées sont susceptibles de détenir davantage de pouvoir monopolistique, soit parce que leur protection statutaire persiste soit parce que leur structure de coûts implique qu'elles sont des monopoles naturels, la marge des améliorations en efficacité est liée à ce qui peut être fait pour accroître l'efficacité productive, alors qu'une amélioration de leur efficacité allocative n'émergerait pas probablement de leur privatisation ⁽⁹⁶⁾.

Il s'avère que, dans l'esprit des instances financières internationales, lorsqu'un monopole public est transféré au secteur privé, le monopole privatisé devrait accepter une "surveillance réglementaire" ⁽⁹⁷⁾. Selon ces instances, un certain nombre d'arguments permettent de dire que le remplacement d'un monopole public par un monopole privé régulé augmentera l'efficacité productive. Parmi ces arguments, trois doivent être soulignés ⁽⁹⁸⁾ : la réduction de l'ingérence politique, le changement des droits de propriété et l'efficacité d'une gestion financière effective.

Selon les institutions financières internationales, si les dirigeants des entreprises publiques ne peuvent pas prendre des décisions indépendamment des besoins de satisfaction des demandes de "convenance politique", la privatisation devrait améliorer la prise de décision directoriale. Or, le fait que les gouvernements, dans plusieurs cas, retiennent une participation majoritaire dans les entreprises publiques implique qu'une ingérence politique y demeurera même après la privatisation. Cependant, dans la tentative d'exercer leur pouvoir, les politiciens devraient probablement faire face à deux contraintes :

La première contrainte est le cadre réglementaire qui affecte non seulement les pratiques anticoncurrentielles, mais également les autres sources d'inefficacité économique, y compris les tentatives des politiciens d'influencer les décisions économiques. Afin d'être efficace, l'agence réglementaire devrait être investie d'une autonomie suffisante en vue de limiter la possibilité qu'elle soit capturée par des groupes d'intérêts particuliers.

(96) Il n'y aurait aucune raison bien fondée de croire que le bien composite-produit par les monopoles privatisés est apprécié par les consommateurs plus que l'est le bien produit par les monopoles publics.

(97) En Grande Bretagne, par exemple, la privatisation de la British Telecom a été accompagnée de la création d'une agence réglementaire (OFTEL : Office des Télécommunications), en reconnaissance de la position de monopole qui doit être retenue par la British Telecom. La vente du British Gas a vu la création d'une agence similaire (office de l'Approvisionnement en Gaz). Dans les P.V.D, l'insuffisance des ressources et les problèmes de la réglementation limitent l'adoption de telles formules.

(98) HEMMING and MANSOOR, Privatization and Public Enterprises, op. cit. , PP : 13 - 14.

La seconde contrainte est l'existence de détenteurs de parts privées qui peuvent surveiller la conduite et la performance de l'entreprise. Lorsque chaque "voteur" est généralement un détenteur de parts dans l'entreprise, une possession explicite d'actions peut inciter ces détenteurs de parts à s'intéresser aux performances de l'entreprise ; les politiciens pourraient dès lors avoir intérêt à agir avec plus de responsabilité. Un contrôle meilleur peut être exercé si la majorité des parts est détenue par les grandes institutions financières, qui doivent nécessairement surveiller de plus près leurs investissements ; c'est l'une des raisons pour lesquelles les gens préfèrent détenir des parts dans les institutions financières plutôt que dans des sociétés particulières. La concentration de la propriété qui en résulte est cependant incompatible avec l'objectif de réaliser une propriété "éparpillée" et "généralisée".

Les institutions financières internationales estiment également qu'un changement de la propriété affecte la structure des droits de propriété, et dès lors, surmonte les échecs bureaucratiques existants. Les détenteurs de parts seront au courant de la possibilité de la prise de contrôle, et établiront des systèmes stimulants - primes ou participation aux bénéfices par exemple - qui obligeront les dirigeants d'être plus efficaces.

En ce qui concerne le troisième argument selon lequel le remplacement d'un monopole public par un monopole privé "régulé" permettrait plus de gestion financière effective, les organismes financiers internationaux soutiennent que tout monopole privatisé doit renoncer à un soutien financier du gouvernement, et se soumettre ainsi à la discipline imposée par le marché capitaliste privé. L'efficacité de cette contrainte financière dépendra toutefois de la détermination du gouvernement à résister aux demandes de soutien direct ou indirect, sous la forme d'un traitement de faveur au sein du marché capitaliste privé, soutenu par des garanties implicites ou explicites du gouvernement.

Ceci dit, les instances financières internationales insistent sur la nécessité d'une libéralisation globale des économies en voie de développement et d'une intensification de la concurrence dans le but d'accroître l'efficacité des entreprises privatisées. L'importance d'une telle affirmation nous incite à y réserver le troisième sous-paragraphe suivant.

B/ Privatisation, libéralisation économique, concurrence et efficacité :

Constatant que la majorité des entreprises publiques ne sont pas soumises à la concurrence nationale et internationale et qu'elles bénéficient souvent d'une protection statutaire et d'autres obstacles anticoncurrentiels, les organismes financiers internationaux estiment que l'efficacité de ces entreprises n'émergerait de la privatisation que si cette dernière s'accompagne d'une libéralisation économique et financière permettant au marché d'exercer une influence sur leurs comportements. "Dans ce contexte, remarquent Hemming et Mansoor, il ne serait pas judicieux de supprimer les barrières protectrices, sauf si cette mesure s'accompagnait d'une privatisation, car le maintien des subventions de l'Etat permettrait aux entreprises publiques de faire échec aux concurrents privés dans un marché nouvellement libéralisé. Il faudrait dans ce cas un strict resserrement budgétaire et une réglementation appropriée pour dissuader les bénéficiaires, publics ou privés, d'adopter un comportement anticoncurrentiel"⁽⁹⁹⁾. Cela signifie qu'il faut que la privatisation s'accompagne d'une libéralisation si l'on veut en obtenir un gain maximum d'efficacité. Si les changements de propriété peuvent entraîner certains gains en efficacité productive, il n'y a aucune raison d'en attendre des améliorations en efficacité allocative⁽¹⁰⁰⁾. L'efficacité allocative est une fonction plus de la structure du marché que de la propriété. Dans l'absence initiale de la concurrence, les gains en efficacité allocative peuvent être espérés seulement si la privatisation s'accompagne d'une libéralisation globale de l'économie, afin de supprimer les restrictions du marché. Un certain nombre d'arguments sont avancés pour justifier le fait que la libéralisation ne peut se passer de la privatisation. Le plus important de ces arguments est lié à la possibilité de l'existence de pratiques anticoncurrentielles. Une entreprise soutenue par le gouvernement peut s'engager dans des pratiques anticoncurrentielles destinées à décourager les nouvelles entreprises débutantes, par exemple en maintenant les prix à proximité ou au dessous des coûts. Les pratiques anticoncurrentielles peuvent coexister avec la libéralisation dans le secteur public, mais ces pratiques ont plus de chance de se produire dans le secteur privé. Bien que la possibilité de l'existence de pratiques anticoncurrentielles n'implique pas que la privatisation est nécessaire pour la libéralisation, elle implique néanmoins que la libéralisation n'a aucune chance d'encourager considérablement la concurrence si elle n'est pas accompagnée d'une régulation destinée à empêcher les pratiques anticoncurrentielles. Dans le cas des entreprises publiques, ceci peut exiger la rupture de l'accès aux ressources financières du gouvernement, destinées à financer de telles pratiques.

(99) Richard HEMMING et Ali MANSOOR, la Privatisation est-elle la Solution ?, op. cit., Page : 32.

(100) HEMMING and MANSOOR, Privatization and Public Enterprises, op. cit., Page : 13.

Même avec une libéralisation économique combinée avec une efficacité économique de régulation, si les entreprises à propriété publique sont soutenues financièrement par le gouvernement, elles peuvent manquer de stimulants pour la recherche de l'efficacité productive. Quant à la concurrence entre les entreprises privées, elle assure une efficacité économique complète, selon les organismes financiers internationaux. En ce qui concerne les entreprises à propriété publique entrant en compétition sur le marché, leur efficacité économique peut être maintenue si le gouvernement, en retenant la propriété, exige que de telles entreprises demeurent commercialement viables. Si une telle condition n'est pas remplie, la libéralisation et la régulation risquent de ne pas être complètement efficaces sans privatisation.

Bien que d'autres considérations (telles la convenance et l'ingérence politique) impliquent que la libéralisation, dans une certaine mesure, dépende de la privatisation, d'autres considérations relatives aux pratiques anticoncurrentielles impliquent que la libéralisation peut fonctionner sans la privatisation. Mais, dans la logique des institutions financières internationales, "pour augmenter les gains en efficacité (...), la privatisation et la libéralisation (jointes à une régulation appropriée) sont très désirables, bien que, dans certaines circonstances, le gouvernement puisse ne pas s'intéresser aux deux objectifs simultanément" ⁽¹⁰¹⁾. A titre d'exemple, la privatisation vise de réaliser, entre autres, un objectif de génération de ressources budgétaires. Etant donné que la valeur de marché d'une entreprise est déterminée par sa rentabilité future et courante, les gouvernements pourraient être motivés de protéger les entreprises privatisables contre la concurrence, afin de renforcer leur valorisation sur le marché ⁽¹⁰²⁾. Or, selon les instances financières internationales, "la restriction de la concurrence pour augmenter le revenu budgétaire, ..., ou pour atteindre d'autres objectifs à court terme, a éventuellement, des implications à long terme ; elle rend extrêmement difficile toute tentative future d'introduire la concurrence, partant du fait qu'une telle opération peut diminuer la valeur des parts dans les entreprises privatisées" ⁽¹⁰³⁾. Cette conception signifie tout simplement que lorsque la privatisation et la libéralisation doivent être combinées, la dernière doit être privilégiée de prime abord dans la mesure où la privatisation peut succéder plus facilement à la libéralisation économique globale que l'inverse.

(101) HEMMING and MANSOOR, Privatization and Public Enterprises, op. cit., Page : 14

(102) Ibidem

(103) Idem. , Page : 15

Dans la logique des organismes financiers internationaux, la situation des entreprises publiques serait améliorée si elles relevaient du secteur privé. En effet, au sein du secteur privé, le marché commercial détermine les prix à la production et le marché financier exerce des contraintes de coûts. Le marché joue donc un rôle de régulateur, ce qui inciterait les entreprises à être plus efficaces. L'efficacité, comme produit de la privatisation, est évidemment, conformément à la théorie libérale, le résultat plus d'une accentuation de la concurrence que d'un changement de propriété. La marge de réalisation de l'efficacité à travers la privatisation est ainsi limitée par le degré de concurrence des marchés. C'est d'ailleurs ce qui fait dire aux organismes financiers internationaux que "si l'on veut réaliser pleinement les gains qu'il est possible d'obtenir par le biais de la privatisation, il faut s'assurer que les marchés privatisés sont disputables" ⁽¹⁰⁴⁾. Un marché de ce genre a les caractéristiques suivantes: les entreprises existantes sont exposées aux risques d'arrivée sur le marché d'autres entreprises, toutes les entreprises (réelles et potentielles) ont accès aux mêmes méthodes de production, et l'entrée sur le marché n'implique pas de coûts antérieurs, c'est-à-dire de dépenses déjà engagées irréversibles, ce qui réduit au minimum les obstacles à ce processus ⁽¹⁰⁵⁾.

Ainsi, dans un environnement de contestabilité des marchés, la privatisation des entreprises publiques permettrait, selon les organismes financiers internationaux, d'accroître l'efficacité ; "les acquis seront plus grands, écrit A.A. Walterz, tant que le degré de la concurrence s'intensifie" ⁽¹⁰⁶⁾ ; et comme le précisent J. Nellis et S. Kokero, "le meilleur moyen d'encourager des améliorations en efficacité réside avant tout dans l'encouragement des forces concurrentielles, et ensuite dans le changement de la propriété" ⁽¹⁰⁷⁾.

Il importe toutefois de remarquer que certains facteurs gênent la concurrence des marchés ; en particulier :

(104) cf. Helen NANKANI, Les Leçons de la Privatisation dans le P.V.D, op. cit., Pages : 39 - 40. Pour plus de détails sur la "contestabilité", voir également Michel GLAIS, la Nouvelle Concurrence : Analyse Economique, Problèmes Economiques N° 2156, 1990, Page : 18, II - le Marché contestable : le Nouvel Evangile selon Baumol.

(105) L'équilibre dans un marché disputable devrait avoir les caractéristiques suivantes : tout marché produisant des biens différenciés offrira toute une variété de produits fabriqués par les entreprises spécialisées dans un seul produit et celles qui en produisent toute une gamme, sans que la production de chacun des produits n'entraîne de profits économiques, il n'existera pas de subventions croisées et les coûts industriels auront tendance à être très faibles.

(106) A.A. WALTERZ, Economic Liberalization and Privatization, op. cit., Page : 52.

(107) J. NELLIS and S. KOKERO, op. cit., Page : 95.

- les entreprises publiques doivent souvent leur existence à l'échec du marché et, ainsi, l'encouragement de la concurrence peut même avoir des effets contraires. C'est ainsi que lorsqu'une entreprise publique est un monopole naturel, l'ouverture d'un marché n'a aucune chance d'attirer la concurrence, et la privatisation peut ainsi déboucher sur un monopole plus important au sein du secteur privé.

- La concurrence peut ne pas être appropriée, et notamment dans le cas des entreprises non rentables subventionnées par l'Etat, et cette situation émerge lorsque les entreprises poursuivent des objectifs sociaux ou autres objectifs non commerciaux significatifs.

- La difficulté de mettre en place des régimes réglementaires efficaces (notamment dans le cas des monopoles) peut également limiter le degré de la concurrence ; et notamment dans les P.V.D. où les insuffisances des ressources et les anomalies d'ordre réglementaire empêchent la mise sur pied d'une régulation efficiente.

Section II : Système de prix de marché et ajustement structurel :

La théorie sous-jacente aux programmes d'ajustement structurel part du postulat que l'Etat dans les pays en voie de développement multiplie ses interventions "peu judicieuses" qui empêchent les mécanismes du marché de fonctionner et qui ne permettent pas aux prix relatifs d'être le reflet de l'activité économique et de jouer leur rôle de mobilisation et d'affectation des ressources.

C'est de cet axiome de la "main invisible" du système de prix de marché, comme le soutiennent des libéraux comme Friedman et Hayek, que les organismes financiers internationaux s'inspirent pour recommander aux pays en voie de développement, la déréglementation et la libéralisation des prix.

les instances financières internationales font tout d'abord un diagnostic détaillé des distorsions de prix dans les pays en développement (§₁). Elles insistent ensuite sur le rôle du système de prix de marché dans le développement (§₂). Dans ce cadre, elles remettent en cause l'économie de développement qui privilégie l'intervention de l'Etat et la planification au détriment du système de prix de marché. Elles plaident en faveur de ce dernier, reflétant ainsi le renouveau du modèle néoclassique, appliqué aux pays en voie de développement.

§₁/ Le diagnostic des distorsions de prix :

Tout d'abord, que veut dire l'expression de "distorsion de prix" dans l'esprit des organismes financiers internationaux ? Selon Ramgopal Agarwala, "les distorsions de prix existent quand les prix des biens et services, comme ceux du capital et du travail, ne reflètent pas correctement leur rareté" ⁽¹⁰⁸⁾. Ces distorsions peuvent être dues à des tendances monopolistiques dans le secteur privé ou surtout à des interventions du gouvernement.

A/ Protection des biens manufacturés, sur-évaluation des taux de change et des salaires:

* Protection des biens manufacturés :

Du point de vue des experts de la Banque Mondiale, "les tarifs douaniers et les autres mesures de protection des industries nationales ont permis aux prix de certains produits industriels de se maintenir au-dessus des niveaux du marché mondial. La distorsion des prix s'accroît lorsque le niveau de protection varie sensiblement entre les diverses industries de fabrication, comme c'est souvent le cas" ⁽¹⁰⁹⁾. On retrouve ici la critique de l'industrialisation substitut des importations et de la politique protectionniste menée dans les pays en voie de développement ⁽¹¹⁰⁾. Les mesures de restriction des importations ont généralement alimenté une industrie nationale grevée des coûts élevés qui pénalisent les consommateurs et les producteurs importateurs de produits intermédiaires et de biens d'équipement.

(108) Ramgopal AGARWALA, Price Distorsions and Growth in Developing Countries, World Bank, Washington D.C, 1983, Page : 5.

(109) Warren C. BAUM et Stokes M. TOLBERT, Investir dans le Développement, Banque Mondiale, Economica, Paris, 1987, Page : 39

(110) Dans ce cadre, Béla BALASSA relève les risques suivants du protectionnisme :

. les revenus nationaux seront faibles car les ressources ne seront pas utilisées au mieux, et parce que les économies d'échelle potentielles des industries d'exportation ne pourront être exploitées.

. Le protectionnisme diminue l'incitation à améliorer la productivité dans les industries concurrentes de l'importation, tandis que l'on renonce aux améliorations possibles des industries d'exportation.

. La protection encourage l'investissement dans des activités à coûts élevés, concurrentes des importations, et décourage l'investissement dans les activités d'exportation à coûts faibles, qui, en situation de protection, souffrent de discrimination. Cf. Béla BALASSA, les N.P.I dans l'Economie Mondiale, Economica, Paris, 1986.

Au niveau théorique, les institutions financières internationales s'attaquent aux économistes du développement qui préconisaient l'adoption d'une stratégie de substitution aux importations et négligeaient le rôle des prix et de la flexibilité des prix dans l'allocation des ressources. Le développement était en général associé à l'industrialisation, et le libre-échange était considéré comme une imposition coloniale destinée à perpétuer la dépendance vis-à-vis du Centre même après les indépendances politiques. L'argument de l' "infant industry" était largement accepté, et l'expérience de l'URSS en industrialisation semblait montrer que la croissance industrielle est possible.

Il fallait attendre les années 70 pour que diverses études montrent les coûts de l'ISI et arrivent à cette conclusion "qu'une stratégie de promotion des exportations ... est supérieure à une stratégie de l'import substitution, et particulièrement là où la dernière compte lourdement sur les restrictions quantitatives" ⁽¹¹¹⁾. D'une manière générale, Ramgopal Agarwala soutient que la protection des biens manufacturés introduit trois formes de distorsions dans une économie nationale ⁽¹¹²⁾ :

- discrimination entre les produits domestiques ;
- discrimination entre les produits domestiques et les produits étrangers ;
- et la discrimination entre les ventes domestiques et les ventes étrangères pour un produit particulier.

Ceci étant, il existe une relation entre les distorsions de prix des biens manufacturés et les performances en croissance. Agarwala relève que ce type de distorsion explique environ 11% de la variation de la croissance dans les années 70 pour les pays en voie de développement qu'il a étudiés.

* Sur-évaluation des taux de change :

Le taux de change est la principale variable qui influence la relation entre les prix intérieurs et les prix à l'étranger. Dans l'esprit des instances financières internationales, la modification du taux de change réel peut s'avérer un instrument d'équilibre des échanges efficace en encourageant les exportations et en freinant simultanément les importations ⁽¹¹³⁾. Or, remarquent Warren C. Baun et Stokes M. Tolbert, nombre de pays du tiers-monde, même ceux qui accusent un lourd déficit de la balance des paiements, ont maintenu un taux de change surévalué pendant de nombreuses années.

(111) Ramgopal AGARWALA, Price Distorsions and Growth in Developing Countries, op. cit. , page : 11

(112) Idem , Page : 12

(113) Une étude détaillée de l'ISI et de la promotion des exportations et de la possibilité de leur combinaison est prévue dans le cadre du chapitre consacré à la libéralisation commerciale dans les P.V.D ; cf. 2ème partie, Chapitre III.

On reconnaît de plus en plus qu'un taux de change surévalué est préjudiciable non seulement à la balance des paiements à court terme mais également à la croissance à long terme. Des pays comme le Chili, l'Argentine, le Sri Lanka et l'Uruguay ont entamé des mesures de réforme mais ont laissé leurs taux de change réels s'apprécier, ce qui a affaibli les mesures de réforme.

Le problème des distorsions de taux de change réels effectifs, résultant d'une flexibilité inadéquate, est devenu particulièrement important dans les années 70, à la suite de l'effondrement du système de Bretton Woods et de l'intensification des tensions inflationnistes au sein de l'économie mondiale.

Les analyses statistiques de Ramgopal Agarwala montrent une corrélation négative forte entre les distorsions des taux de change et les performances en croissance. Cette corrélation est même plus forte qu'avec les autres distorsions de prix.

* Sur - évaluation des salaires :

En ce qui concerne le coût du travail, les organismes financiers internationaux soutiennent qu'il subit la distorsion en raison essentiellement des interventions mal placées du gouvernement et des pressions syndicales. La majorité des gouvernements des P.V.D dans les années 50 et 60 ont favorisé l'application des principes socialistes de Fabian en encourageant les activités syndicales et la promotion de la législation du salaire minimum. Des coûts salariaux élevés ont été également soutenus par la vision structuraliste selon laquelle les proportions de facteurs ne sont pas sensibles aux coûts du travail et du capital.

Dans maints P.V.D, particulièrement en Afrique, les salaires réels ont augmenté rapidement dès les années 60, et dépassaient même les gains de productivité.

En fait, les données sur le degré de la distorsion du coût du facteur travail sont particulièrement difficiles à collecter, puisque très peu de P.V.D disposent de données statistiques systématiques sur les salaires en relation avec la productivité.

Cependant, les analyses statistiques des données disponibles indiquent que les distorsions du marché du travail dans les P.V.D étudiés expliquent à peu près 10% de la variation de la croissance. C'est l'existence de ces distorsions qui a permis aux organismes financiers internationaux de recommander le blocage des salaires aux pays en voie de développement.

B/ Sous - évaluation des produits agricoles, des services d'infrastructure et des taux d'intérêt :

* Sous - évaluation des produits agricoles :

Les institutions financières internationales pensent que si l'industrie a été protégée, l'agriculture a souvent été pénalisée par le biais d'instruments divers comme l'imposition de taxes sur la production et sur les exportations, la vente obligatoire des produits agricoles par les exploitants aux organismes publics de passation des marchés à des prix inférieurs, et la vente subventionnée de ces produits aux consommateurs dans les circuits de consommation et de distribution officiels ⁽¹¹⁴⁾. Cette distorsion a des effets défavorables sur les catégories rurales les plus défavorisées et décourage les exploitants agricoles et donc le secteur agricole d'une manière générale.

Quatre hypothèses fondamentales sous-tendent la stratégie de la sous-évaluation des produits agricoles :

- la production agricole n'est pas très sensible aux variations des prix ;
- les grands bénéficiaires des prix élevés seraient les agriculteurs aux exploitations agricoles les plus larges ;
- les prix élevés de la nourriture et des biens salaires auraient des effets pervers sur les consommateurs à bas revenus ;
- et une croissance économique rapide exige une industrialisation accélérée qui, à son tour, exige un transfert de revenu de l'agriculture à l'industrie. Les arguments de cette conception semblent être puisés dans la fameuse position ricardienne à propos de la loi sur le blé (corn law) en Angleterre, ainsi que dans les expériences du Japon et de l'URSS durant les récentes phases de leur développement.

Tout au long des années 50, ce phénomène de sous-évaluation des prix des produits agricoles était commun aux pays en voie de développement. Dans plusieurs cas, une certaine compensation a été tentée par la sous-évaluation des inputs et des crédits nécessaires à l'agriculture. Ces dernières mesures ont cependant leurs propres distorsions et inefficacités.

(114) Warren C. BAUM et Stokes M. TOLBERT, Investir dans le Développement :
les leçons de l'expérience de la Banque Mondiale, op. cit. , Page : 40.

Vers les années 60, certains auteurs comme Raj et Krishna ⁽¹¹⁵⁾ reconnaissent que la sous-évaluation de l'agriculture ralentit la croissance agricole, et que ce ralentissement a des effets pervers sur la croissance économique et l'équité. Une sous-évaluation inadéquate des produits agricoles conduit à une exécution très insuffisante des projets agricoles dans les domaines de l'irrigation, de l'extension et de la distribution des inputs. Dans les années 70, plusieurs pays en voie de développement continuaient encore à sous-évaluer l'agriculture.

Les distorsions de prix en agriculture affectent non seulement le taux de croissance de l'agriculture mais également celui de l'industrie, comme l'efficacité globale dans l'utilisation des ressources. Les estimations statistiques d'Agarwala montrent que le degré de la distorsion en agriculture est en corrélation négative avec la croissance économique globale. Les pays à distorsions élevées en agriculture ont les taux de croissance de l'agriculture et des exportations les plus bas.

* Sous-évaluation des services d'infrastructure

En ce qui concerne la sous-évaluation des services d'infrastructure, les institutions financières internationales constatent que les prix de ces services, au lieu d'être déterminés par le marché, sont presque toujours déterminés ou contrôlés par un organisme public ⁽¹¹⁶⁾. Le prix de l'électricité, de l'eau, des transports publics et des autres services d'infrastructure a été sous-estimé afin d'accorder des avantages à certains groupes. Or, les prix, dans de nombreux cas, ne couvraient même pas les coûts de production moyens de ces services, et les organismes qui s'en chargent ont par conséquent été incapables de couvrir les coûts d'exploitation et de réaliser les investissements voulus sans subventions appréciables, qui constituent une lourde charge pour le budget de l'Etat. On retrouve ici certaines des raisons de la nécessité de privatiser les entreprises publiques, avancées par les instances financières internationales ⁽¹¹⁷⁾.

(115) Ramgopal AGARWALA, Price Distorsions and Growth in Developing countries, World Bank, op. cit., Page : 16.

(116) Warren C. BAUM et Stokes M. TOLBERT, Investir dans le Développement, op. cit., Page : 43

(117) cf. 1ère partie, Chapitre II, Section I, et 2ème partie, Chapitre I.

Si les organismes financiers internationaux plaident pour une libéralisation des prix des services d'infrastructure, l'existence de sérieux problèmes d'externalités et de rendements croissants à l'échelle dans ces services implique que les marchés ne peuvent être utilisés pour la détermination des prix "convenables". L'une des méthodes peut être de maintenir le prix égal au coût marginal. Or, il serait difficile d'admettre que le coût à long ou à court terme est plus approprié comme base de détermination des prix des services fournis, et les difficultés de la détermination de ce coût demeurent en pratique.

Selon les approximations statistiques d'Argarwala pour un groupe de pays en voie de développement, les distorsions de prix des services d'infrastructure sont en corrélation négative avec les performances en croissance, et le degré de distorsion pour les prix de ces services explique environ 11% de la variation de la croissance ⁽¹¹⁸⁾.

* Sous-évaluation des taux d'intérêt :

Quant à la sous-évaluation du coût du crédit, les gouvernements de la majorité des pays en voie de développement croyaient fermement à des taux d'intérêt bas et contrôlés ainsi qu'au rationnement du crédit. "Les efforts visant à limiter les taux d'intérêt subventionnés à certains bénéficiaires seulement-exploitants ou petits investisseurs- ont presque toujours échoué. Les taux d'intérêt artificiellement bas ont encouragé une demande excessive, et, dans le processus de rationnement qui s'ensuit, ce sont les plus habiles, les plus puissants ou les plus influents -autrement dit les plus riches- qui obtiennent les fonds disponibles" ⁽¹¹⁹⁾. Des taux d'intérêt anormalement bas encouragent également le gaspillage étant donné que les investisseurs ne se fondent pas dans leurs opérations sur un certain critère de rationalité ⁽¹²⁰⁾.

Parmi les raisons de cette politique, on peut citer :

- Le désir de maintenir bas les coûts du service de la dette du service public ;
- La crainte que des marchés libres n'impliquent des taux usuriers lourds pour les petits emprunteurs ;

(118) Ramgopal AGARWALA, Price Distorsions and Growth in Developing Countries, op. cit. , Page : 19.

(119) Warren C. BAUM et Stokes M. TOLBERT, Investir dans le Développement, op. cit. , Page : 42.

(120) GURLY et SHAW parlent dans ce cadre de "répression financière", cf. M. HAJJI, Politique de la Demande Globale, Mémoire de D.E.S, C. Ferrand, 1983.

- la croyance que sans des taux d'intérêt bas, l'investissement ne serait pas adéquat pour l'accélération de la croissance ;
- le fait que les taux d'intérêt élevés sont générateurs de tensions inflationnistes à travers leurs effets sur les coûts ;
- et l'argument du "second best" selon lequel les taux d'intérêt bas permettent de compenser les effets des autres distorsions de l'économie ; par exemple, les bas prix des produits agricoles.

La politique des taux d'intérêt nominaux négatifs est devenue extrêmement insupportable à mesure que l'inflation s'accélère, et particulièrement dans les années 70. Dans maints P.V.D, les taux d'intérêt réels sont devenus négatifs ce qui a pénalisé les épargnants et a découragé l'épargne. En diminuant le coût réel du capital, ils permettent aux investisseurs de s'orienter vers des activités où les taux de rendement marginaux sont bas et même négatifs. Du point de vue de l'équité, les effets sont généralement pervers tant que le revenu est transféré des épargnants à bas revenus aux emprunteurs à revenus élevés.

Les analyses statistiques montrent une corrélation négative entre les distorsions des taux d'intérêt et les performances en croissance. Selon Agarwala, cette forme de distorsion explique 10% de la variation de la croissance.

§₂/ Le rôle des prix relatifs dans le développement :

A un niveau théorique, les organismes financiers internationaux s'attaquent à l'économie de développement, responsable, selon eux, du "dogme dirigiste" qui a empêché le système de prix de marché d'être le mode de régulation de l'économie (A). Les institutions financières internationales semblent ainsi favorables à la théorie néolibérale du système de prix de marché, reflétant en conséquence le renouveau du modèle néoclassique dans les pays en voie de développement (B).

A/ L'économie de développement : bouc-émissaire des institutions financières internationales.

Pour Deepak Lal, il ne s'agit en fait que d'un "dogme dirigiste". "L'un des principaux fers de lance de l'économie de développement, affirme - t - il, a été de justifier l'intervention massive de l'Etat sous différentes formes de contrôle direct visant généralement à supplanter plutôt qu'à améliorer ou à compléter le mécanisme des prix" ⁽¹²¹⁾. Sous cette optique, l'économie du développement rejette le principe économique selon lequel les agents économiques, consommateurs ou producteurs, agissent économiquement aux variations des prix et saisissent les occasions de retirer un avantage de toute chose, lorsque ces occasions se présentent. Les expériences révèlent, souligne Deepak Lal, que les agents économiques dans le tiers-monde, quel que soient leurs fonctions, leurs niveaux de vie et d'instruction, agissent économiquement aux variations de prix relatifs "conformément à ce que prévoit la théorie néoclassique". Les instances financières internationales vont même plus loin en soutenant que contrairement à ce que pensent les économistes du développement, les caractéristiques institutionnelles traditionnelles du tiers - monde ne sont pas nécessairement un obstacle à la croissance. L'application récente de la théorie néoclassique montre que ces institutions s'adaptent, bon gré mal gré, aux risques et aux incertitudes d'un environnement économique donné. En outre, les facteurs de production et les produits sont substituables dans les P.V.D ; et ces facteurs de production affectent les choix techniques. Quant à la défaillance du marché, un autre argument de la conception dirigiste des économistes du développement, elle est due, selon les organismes financiers internationaux, essentiellement à la difficulté de constituer des marchés de produits "universels" compte tenu des coûts de transactions, coûts associés principalement à l'exclusion de ceux qui n'achètent pas et à la collecte et à la transmission aux agents économiques de données relatives à l'offre et à la demande. S'inspirant de la conception hayekienne selon laquelle il importe de prendre en considération "notre irremédiable ignorance" ⁽¹²²⁾ face à la complexité des phénomènes économiques et sociaux, les institutions financières internationales soulignent que les coûts les plus importants sont ceux qu'exigent la collecte, le traitement et la transmission des informations nécessaires à la conception des politiques gouvernementales. En effet, les planificateurs qui s'efforcent de gérer les investissements et la production doivent réunir les informations relatives à l'évolution des prix, des préférences, des ressources et des techniques, tout comme le font des individus isolés. Or, les planificateurs, n'étant pas devins, ne peuvent, dans l'esprit des organismes financiers internationaux, réussir à prédire l'avenir mieux que ne le font des individus isolés ayant leurs propres investissements à gérer, leurs préférences, ressources et techniques spécifiques.

(121) Deepak LAL, les Erreurs de l'Economie de Développement, Finances et Développement, juin 1985, page : 12.

(122) F.A.V HAYEK, Droit, Liberté et Législation, Volume I : Règles et Ordres, et volume II : Ordre Politique d'un Peuple Libre, P.U.F, Paris, 1982,

Dans le cadre de cette critique de l'économie du développement, les instances financières internationales dénoncent l'approche structuraliste du développement qui a tant dominé la théorie économique dans les pays du tiers-monde, et notamment durant les années 40 et 50. La vision de base des structuralistes est celle d'un monde où les offres et les demandes sont inélastiques par rapport aux prix et où le processus d'ajustement à un nouvel équilibre peut bien être instable. Le gouvernement peut réaliser le "sentier optimal du développement" grâce à des "méthodes administratives". En fait, soulignent les institutions financières internationales, peu de gouvernements des P.V.D avaient démontré la capacité de mobiliser et d'allouer les ressources à la manière planifiée. Par ailleurs, les marchés et les institutions indigènes ont montré dans certains P.V.D (comme l'Inde) leur capacité de répondre aux prix et de changer les opportunités économiques. Or, la planification, renforcée par le développement des modèles économétriques et des techniques de programmation, a été privilégiée dans les P.V.D en vue de générer une modernisation rapide.

Vers les années 60 et 70, les problèmes des allocations administratives commençaient à prendre de l'ampleur; et "l'idéal du "sentier d'or" planifié commençait à s'épuiser"⁽¹²³⁾. Certains économistes du développement, eux-mêmes, commençaient à reconnaître les faiblesses du dirigisme. Selon les instances financières internationales, les expériences ont aidé à renforcer la vision néoclassique du monde dans les P.V.D. Selon cette vision, les agents économiques répondent bien aux prix, l'allocation des facteurs de production dépend des prix relatifs; et même s'il existe des distorsions sur les marchés, ils fonctionnent généralement bien et mieux que ce qui peut être atteint en pratique par les régulations du gouvernement. Les instances financières internationales n'hésitent pas, dans ce cadre, à évoquer le cas des nouveaux pays industrialisés du Sud-Est Asiatique (comme la Corée) et d'Amérique Latine (comme le Brésil) qui "ont été orientés vers une stratégie de croissance accélérée basée sur le système de prix de marché, et confirmaient le rôle des prix dans le développement"⁽¹²⁴⁾.

(123) Ramgopal AGARWALA, Price Distorsions and Growth in Developing Countries, op. cit.

Page : 4.

(124) Idem, Page : 5.

B/ Le renouveau du modèle néoclassique :

L'approche théorique sous-jacente aux programmes d'ajustement structurel s'appuie sur une démarche théorique qui correspond à un effort de réflexion de l'ensemble de l'école néolibérale dans la tentative de réintroduire dans le modèle de base formulé par les grands économistes libéraux comme Walras, Paréto et Marshall, des hypothèses moins restrictives mais sauvegardant la cohérence d'ensemble du modèle théorique. Ces hypothèses moins restrictives quant aux comportements des agents économiques, laissent penser que le système de prix de marché peut fonctionner même si la concurrence est imparfaite.

Ce cadre théorique qui sous-tend la stratégie des instances financières internationales dans leurs négociations avec les pays endettés, détermine leur démarche à un double niveau :

- Dans la manière dont elles affrontent les négociations avec les pays débiteurs: la conception du système de prix de marché sert de référence théorique pour remettre en cause l'emprise de l'Etat sur l'activité économique et la gestion "néo-patrimoniale" des secteurs économiques. La solution résiderait alors dans le désengagement de l'Etat.

- Dans la conception des programmes de réduction du gaspillage des ressources: le système de prix de marché est considéré comme le "moyen infaillible" pour une allocation optimale des ressources.

Dans une étude de la Banque Mondiale sur les distorsions de prix dans les P.V.D, Ramgopal Agarwala n'hésite pas à citer Adam Smith pour montrer l'utilité de la "main invisible" du système de prix de marché : "tout individu tente d'employer son capital de manière à ce que son produit puisse avoir la plus grande valeur. Généralement, il n'a l'intention ni de promouvoir l'intérêt général, ni de savoir combien il est en train de le promouvoir. Il vise uniquement sa propre sécurité, uniquement son propre gain. Et il est à cet effet, guidé par une main invisible pour atteindre une fin qui n'a jamais été dans ses intentions. En poursuivant son propre intérêt, il poursuit fréquemment celui de la société plus efficacement que lorsqu'il a l'intention de le promouvoir réellement"⁽¹²⁵⁾.

(125) Ramgopal AGARWALA, price Distorsions and Growth in Developing Countries, *op. cit.*,
Page : 2.

Outre cette conception d'un tel philosophe et économiste de la fin du 18^{ème} siècle, les études des organismes financiers internationaux abondent de références à la littérature économique contemporaine qui se développe dans le cadre du vaste mouvement néolibéral, pour insister sur l'utilité de la main invisible et confirmer l'efficacité "informationnelle" du système de prix de marché dans les pays en voie de développement. A titre d'exemple, Agarwala se réfère à Arrow pour soutenir que dans une économie en développement, où règne le système de prix de marché, la prise de décision individuelle est simplifiée par le fait que les marchés offrent l'information qu'ils économisent sous forme de prix. Dans une autre étude des organismes financiers internationaux, Deepak Lal se réfère à Hayek qui avait montré la "capacité cognitive" du marché comme forme d'organisation économique et sociale efficace. "C'est au niveau des ménages ou de l'entreprise individuelle, écrit Deepak Lal, que doivent être recueillies les données pertinentes. Une des fonctions essentielles des mécanismes des prix dans une économie de marché consiste à communiquer ces informations à toutes les parties concernées. La planification ... tente de se substituer au mécanisme des prix pour l'éliminer. Ce faisant, elle grippe l'un des mécanismes sociaux les plus utiles et les moins coûteux de transmission de l'information et de coordination des actions d'un grand nombre de sujets économiques interdépendants" ⁽¹²⁶⁾.

S'inspirant de la théorie néolibérale, les institutions financières internationales admettent que dans tout système économique, le système de prix de marché exerce un effet sur le rythme et la structure du développement. Comprendre les mécanismes par lesquels les prix affectent et mobilisent les ressources, soulignent les experts des organismes financiers internationaux, est probablement ce que l'analyse économique a de plus précieux à offrir au responsable du développement. Selon ces experts, "les faits révèlent combien il en coûte de s'éloigner d'une structure de prix judicieuse"⁽¹²⁷⁾, et les questions les plus importantes de l'analyse et de la politique économiques concernent l'affectation des ressources rares à des fins utiles. Un système de prix est donc indispensable pour aborder le problème général des pénuries.

Ceci étant, le système de prix de marché, dans la logique des instances financières internationales, remplit certaines fonction de base ⁽¹²⁸⁾ :

(126) Deepak LAL, les Erreurs de l' "Economie du Développement", Finances et Développement, juin 1985, Page : 12.

(127) Warren C. BAUM et Stokes M. TOLBERT, Investir dans le Développement : les leçons de l'expérience de la Banque Mondiale, Economica, Paris, 1987, Page : 35.

(128) Idem, Page : 36.

- c'est un système d'information très économique, qui émet des signaux permettant d'harmoniser une multitude de décisions individuelles en matière de consommation et de production.

- Les modifications de prix favorisent une répartition plus efficace des ressources entre les divers secteurs économiques concurrents.

- Lorsque le prix d'un produit de base ou d'un facteur rare augmente, cette hausse joue un rôle de rationnement : seuls les acheteurs qui paient la valeur la plus élevée détermineront la demande et les autres acheteurs se retireront du marché.

- Le système de prix joue également un rôle de mobilisation des ressources car la hausse du prix d'un produit de base ou d'un facteur rare rationne la demande de ce bien, ce qui stimule son offre.

Quant au niveau des prix adéquat, les experts de la Banque Mondiale et du FMI pensent qu'il doit être déterminé selon le principe fondamental néoclassique, dicté par la nécessité de faire le meilleur usage possible des ressources, et selon lequel le prix d'un produit quelconque doit être égal au coût marginal de production de la dernière unité vendue. Un marché de libre concurrence atteindra ainsi le résultat escompté, à savoir l'égalisation des prix aux coûts marginaux, d'où une allocation efficace des ressources. Or, même les conditions de marché ne sont pratiquement jamais celles d'une concurrence parfaite : les résultats produits par le marché ne sont probants que pour une distribution donnée des revenus, s'opposant donc à la réalisation d'autres objectifs tels que l'amélioration de l'équité ou de la justice sociale. En général, soutiennent les experts de la Banque Mondiale, les meilleurs résultats s'observent quand les producteurs sont soumis à des prix fondés sur des critères de rentabilité et quand on applique simultanément des impôts indirects et des subventions aux prix à la consommation afin d'atteindre les objectifs sociaux.

Section III : Fondements néolibéraux de la libéralisation commerciale :

Les organismes financiers internationaux soutiennent que les pays en développement peuvent tirer parti de la spécialisation internationale et partant des avantages comparatifs. Dans le cadre de la présente section, nous nous efforcerons d'analyser le modèle des avantages comparatifs et de ses prolongements en relation avec les programmes d'ajustement structurel (§₁). Par ailleurs, les institutions financières internationales, prenant appui sur les analyses néolibérales en matière de politique commerciale, soutiennent que le protectionnisme est générateur de coûts variés et a certainement des implications sur la croissance des P.V.D (§₂).

§₁/ Le modèle des avantages comparatifs : soubassement théorique des programmes d'ajustement structurel ?

Le premier paragraphe de la présente section se propose d'analyser le modèle des avantages comparatifs et de ses prolongements (A) avant de voir si ce modèle de la spécialisation internationale fonde la stratégie des organismes financiers internationaux en matière de libéralisation commerciale (B).

A/ Analyse du modèle et de ses prolongements :

En éliminant certaines hypothèses restrictives de Smith, Ricardo fournit des arguments en faveur du libre-échange. En illustrant ses analyses par des exemples numériques, il démontre que toute nation peut tirer un gain du commerce extérieur même si elle ne dispose d'aucun avantage de production vis-à-vis de l'extérieur, ou si elle dispose d'un avantage dans tous les domaines. Selon la loi des avantages comparatifs, "le commerce entre deux nations peut être mutuellement bénéfique, même lorsque l'une de ces nations est moins efficace que l'autre dans la production de tous les biens et services échangés" ⁽¹²⁹⁾. Tant que les rapports de prix sont différents entre les nations en l'absence du commerce extérieur, dit Ricardo, tout pays aura un avantage comparatif.

(129) Commerce et Développement, les inconvénients d'une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations, L'Opinion du mercredi 14 mars 1990.

Etant donné les obstacles à la mobilité des facteurs de production d'une nation à une autre, la loi de la valeur - travail est inapplicable à l'échange international. Cette constatation n'empêche pas Ricardo de soutenir que l'échange est avantageux pour toutes les nations qui y participent et d'évacuer la possibilité de l'échange inégal.

Dans un essai de reformulation de la "théorie" ricardienne des avantages comparatifs⁽¹³⁰⁾, Mohamed Raja Amrani pense que :

- cette théorie est incomplète car elle n'a pas déterminé les avantages réciproques;
- elle comporte des incohérences et l'existence d'un échange inégal est possible;
- l'introduction de la demande (par J. S. Mill) ne lève pas l'indétermination des avantages réciproques.

Etant donné que la hausse du taux de profit ne peut provenir que de la baisse des salaires et que ces derniers sont fixés au niveau du minimum de subsistance, le commerce extérieur constitue une cause perturbatrice de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit parce qu'il permet d'importer les biens salaires à prix réduits et d'augmenter ainsi les salaires réels. Il est donc de l'intérêt de l'Angleterre d'ouvrir ses frontières au blé étranger. Ricardo en conclut que l'échange international est avantageux à toute nation.

Ricardo part de l'exemple de deux pays et de deux biens (l'Angleterre et le Portugal, le vin et le drap) ; et comme l'a fait Amrani⁽¹³¹⁾ nous distinguerons dans ce cadre entre l'échange de biens manufacturés et l'échange de biens salaires.

(130) M. R. AMRANI, Pour une Réinterprétation de la Théorie Ricardienne des Avantages Comparatifs, Revue Juridique, Politique et Economique du Maroc, N° 12, Rabat, Page : 129.

(131) Ibidem.

* Le modèle ricardien et l'échange de biens manufacturés

Soit l'exemple chiffré suivant :

Pays	Quantités unitaires de biens		Quantité de travail en journées de travail par homme		Quantités totales produites		Capacités totales de production en travail
	A	B	A	B	A	B	
Angleterre	1	1	8	4	4	2	40
Portugal	1	1	10	10	8	3	110

En tenant compte des capacités totales de production en journées de travail par homme, on peut calculer les coûts d'opportunité (constants) de Haberler⁽¹³²⁾.

Pays	Combinaisons possibles (A et B)
Angleterre	(4A,2B) ; (3A,4B) ; (2A,6B) ...
Portugal	(8A,3B) ; (6A,5B) ; (4A,7B) ...

(132) Les capacités totales de production de l'Angleterre sont de 40 journées de travail par homme. Ainsi, si elle peut produire 4A, le coût sera de $(4 \times 8 = 32j)$; les 8 journées qui restent $(40 - 32 = 8)$ seront donc consacrées à la production de 2 unités de A, $(8/4 = 2)$, en tenant compte du coût unitaire en travail de A. Idem pour le calcul des autres coûts d'opportunité.

On peut déduire des quantités de travail nécessaires à la production d'une unité de bien, les termes de l'échange intérieurs. Soient $(A=2B)$ pour l'Angleterre et $(A=B)$ pour le Portugal.

Il est clair que l'Angleterre dispose d'un avantage absolu par rapport au Portugal, dans la production des deux biens. Cependant, d'après la loi des avantages comparatifs, l'Angleterre a intérêt à se spécialiser dans la production de B pour laquelle elle dispose du meilleur avantage par rapport au Portugal et abandonner la production de A pour laquelle elle ne dispose que d'un avantage comparatif moindre.

Supposons ainsi que les deux pays échangent entre eux et qu'un seul des deux en retire des avantages.

Pays	Bien de spécialisation	Quantité de production	Termes de l'échange	Quantité exportée	Quantité reçue en échange	Consommation totale disponible	Gain à l'échange
Angleterre	B	10B	1B contre 1A	8B	8A	8A+2B	4A ⁽¹³³⁾
Portugal	A	11A	1A contre 2B	3A	6B	8A+6B	3B ⁽¹³³⁾

L'exemple numérique ci-dessus montre qu'en abandonnant la production du bien A pour laquelle elle dispose d'un avantage absolu par rapport au Portugal et en se spécialisant intégralement dans la production de B, l'Angleterre retire un avantage de l'échange. Ricardo en déduit que dans le cadre d'une spécialisation intégrale, les co-échangistes réalisent un gain à l'échange.

Ricardo montre qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre de se spécialiser dans les productions manufacturières, et d'importer les biens salaires, ce qui permet de hausser le taux de profit ; ce qui ne serait pas le cas si elle doit importer les autres biens.

(133) L'Angleterre se spécialisera dans la production de B. Elle produira ainsi 10B compte tenu de ses capacités totales de production (40 journées) et du coût unitaire de production de B (4j). Etant donné les termes de l'échange prévalant au Portugal ($1A=1B$), l'Angleterre pourra exporter 8B contre 8A. Elle disposera donc pour sa consommation, des 8A importés et des 2B qui restent après l'exportation des 8B ; soit une nouvelle combinaison (8A,2B). Or, la combinaison possible telle qu'elle est calculée en coûts d'opportunités (avant l'échange) est (4A,2B). Le gain à l'échange est donc de $(8A-4A=4A)$. Idem pour le cas du Portugal (même raisonnement).

Selon Ricardo, l'échange de biens autres que les biens salaires ne peut avoir d'incidence ni sur les profits ni sur les salaires nominaux. La diminution des prix des marchandises qui résulte de cet échange ne peut profiter aux ouvriers étant donné l'hypothèse ricardienne du salaire de subsistance et la condition générale de l'ouvrier au sein de l'économie anglaise que Ricardo avait sous les yeux ; ce qui implique même des confusions dans l'analyse ricardienne des salaires. Les confusions semblent plus flagrantes lorsque Ricardo admet que l'échange des biens manufacturés peut avoir des effets positifs sur l'accumulation et donc sur les profits. Or, dans l'esprit de Ricardo, ce ne sont pas les ouvriers qui peuvent consommer les biens manufacturés importés; l'échange des biens manufacturés profitera donc à l'entrepreneur. Néanmoins, c'est ce dernier qui peut épargner ce qui ne permet pas d'augmenter la consommation des biens manufacturés, d'où la possibilité d'une surproduction des biens manufacturés importés⁽¹³⁴⁾. Etant donné que la capacité d'importation est limitée par la structure de la consommation et la répartition du revenu national, le modèle ricardien ne peut fonctionner que dans le cas d'une spécialisation intégrale.

Considérons l'exemple numérique suivant :

Pays	Bien de spécialisation	Production totale	Termes de l'échange	Quantité exportée	Quantité importée	Consommation totale disponible	Gain à l'échange
Angleterre	B	10B	1B/1A	6B	6A	4B+6A	3A
Portugal	A	11A	1A/2B	2A	4B	9A+4B	2B

En comparaison avec l'exemple numérique précédent, l'Angleterre pourra diminuer la quantité exportée de 8B à 6B, ce qui fait augmenter sa consommation de 2B à 4B et diminuer celle de A de 8A à 6A. mais quelle que soit la solution adoptée, la consommation du bien B diminuera au Portugal tandis que celle de A augmentera. Ainsi, dans tous les cas, la structure de la consommation au Portugal se modifiera. Le même raisonnement s'applique à l'Angleterre.

(134) Ce premier cas n'est qu'une pure abstraction puisque Ricardo ne pensait certainement pas à l'échange de deux biens manufacturés mais à l'échange du blé contre les biens manufacturés. Or, s'il s'agit d'une véritable théorie des avantages comparatifs, elle doit être valable pour n'importe quel type de biens.

En conséquence, pour qu'un pays puisse profiter des gains de l'échange, il faudrait qu'il puisse imposer une modification de la structure de la consommation du pays partenaire, à moins d'introduire des modifications dans la construction théorique ricardienne :

- révision de la théorie des salaires fondée sur le minimum de subsistance ;
- révision du comportement de l'entrepreneur ;
- acceptation par les pays partenaires d'une modification des structures de consommation ;
- abandon des hypothèses des coûts constants et du plein-emploi.

* Le modèle ricardien et les biens salaires :

dans l'esprit de Ricardo, l'objectif principal de la spécialisation de l'Angleterre dans la production des biens manufacturés est d'augmenter le taux de profit et donc de poursuivre l'accumulation. Le commerce international permettra d'importer des biens salaires bon marché, ce qui augmentera les salaires réels et donc les profits. Ainsi, l'échange profitera au pays qui se spécialise dans la production des biens manufacturés. Toutefois, pour pouvoir qualifier la construction ricardienne de théorie, il faut que les partenaires commerciaux qui se spécialisent dans la production des biens salaires puissent retirer eux-mêmes des gains de l'échange.

Considérons l'exemple chiffré suivant :

Pays	Bien de spécialisation	Quantités produites	Termes de l'échange	Quantité exportée	Quantité importée	Consommation totale	Gain à l'échange	Besoins de consommation
Angleterre	le drap (B)	10B	1B/1A	4B	4A	4A+6B	2A	2B+4A
Portugal	le blé (A)	10A	1A/2B	4A	4B	6A+4B	1B	8B+3A

Dans le premier cas où seule l'Angleterre profite de l'échange, l'Angleterre se spécialisera dans la production du drap et produira 10 unités. Pour pourvoir aux besoins nutritionnels de la population anglaise, l'Angleterre pourra échanger 4 unités de drap contre 4 unités de blé. La quantité totale des deux biens disponibles à la consommation sera donc de $(4A+6B)$. Or, la combinaison possible des deux biens avant l'échange serait de $(2A,6B)$. Le gain à l'échange serait ainsi de $(4A-2A=2A)$. La valeur relative du blé (Biens salaires) diminuera donc de moitié, ce qui implique un accroissement du taux de profit, qui apparaîtra au niveau de l'accroissement des biens manufacturés. Or, ni les ouvriers ni les entrepreneurs ne peuvent absorber le surplus des biens manufacturés. Le marché extérieur à son tour ne pourra pas absorber ce surplus à moins d'augmenter les importations de biens salaires, ce qui diminue les prix de ces biens et donc leur consommation ; et en conséquence, les salaires réels augmentent sans effet sur les salaires nominaux et le taux de profit. Or, on voit mal comment Ricardo peut défendre les intérêts de la classe ouvrière anglaise.

Supposons un deuxième cas où, face à la spécialisation de l'Angleterre dans la production des biens manufacturés, le Portugal se spécialise dans la production des biens salaires. Etant donné les rendements décroissants à l'échelle, le Portugal produira 10 unités de blé au lieu de 11. La masse des biens disponibles à la consommation au Portugal passera ainsi de $(8A+3B)$ à $(6A+4B)$. Le Portugal disposera ainsi de moins de quantité de blé (A) qu'avant la spécialisation. Ce qui est encore plus manifeste, c'est que si l'Angleterre retire des gains du commerce international, le Portugal subit un échange inégal.

Dans le cas où seul le Portugal profite des gains de l'échange, le Portugal produira 10 unités de blé, gardera 8 unités pour sa propre consommation et échangera 2 unités contre 4 unités de drap. Le gain à l'échange pour le Portugal serait donc de $(4B-3B=1B)$. Même si l'Angleterre ne fera aucun gain à l'échange, elle ne subira pas d'échange inégal ; sa structure de consommation subira cependant une modification profonde.

Cette analyse est basée sur l'hypothèse qu'un seul des co-échangistes profite de l'échange international. Le problème de la répartition des gains entre les deux nations n'est pas soulevé.

Les prolongements de Mill permettent-ils la détermination des avantages réciproques ?

Si Ricardo avait soutenu que la loi de la valeur - travail est inapplicable aux valeurs internationales, il n'a à aucun moment montré comment peuvent être déterminés les prix internationaux. Mill, quant à lui, recourt à la méthode du marchandage de Smith pour déterminer ces prix ; ce qui est pour le moins paradoxal si on sait qu'à la suite de son prédécesseur, Ricardo, il considère le prix courant comme un produit de conditions accidentelles. Mill semble cependant considérer les prix internationaux comme des prix du "hasard" ; "il est impossible de dire à l'avance, écrit Mill, dans quel rapport, les deux marchandises seront échangées l'une contre l'autre"⁽¹³⁵⁾. Les prix internationaux ne peuvent donc être déterminés réciproquement, et dans ce cas, on voit mal comment Mill a pu lever l'indétermination des avantages réciproques. Les bénéfices du commerce selon Mill, ne peuvent être indiqués qu'en termes généraux. Mais même en termes généraux, Mill ne précise pas comment on peut déterminer le partage des gains ; l'auteur reconnaît même que dans un cas extrême, une nation peut ne rien gagner à l'échange.

Selon M. R. AMRANI, "l'introduction de la demande entrave le fonctionnement même du modèle"⁽¹³⁶⁾. Si l'un des deux pays ne peut écouler le surplus de sa production étant donné l'insuffisance de la demande extérieure, il n'aura aucun intérêt à se spécialiser dans la production d'un bien. En conséquence, l'introduction de la demande ne permet pas la détermination des gains réciproques à l'échange et montre l'incapacité du modèle à fonctionner en tant que tel.

(135) J.S. MILL, Principes de l'Economie Politique, textes choisis par F. Trévoux, Dalloz 1953, Page : 256, cité par AMRANI, op. cit. , Page : 142.

(136) M. R. AMRANI, op. cit. , Page : 143.

B/ Avantages comparatifs et ajustement structurel :

Au niveau extérieur, le libre-échange constitue l'épine dorsale des programmes d'ajustement structurel recommandés aux P.V.D par les institutions financières internationales. Au sein de la Banque Mondiale et ailleurs ⁽¹³⁷⁾, des recherches récentes ont été effectuées à propos de la relation qui peut exister entre le taux de croissance économique d'une part et les politiques outward-looking et inward-looking d'autre part. Les politiques outward-looking peuvent être définies comme des politiques qui ne créent pas un biais significatif contre les exportations et laissent aux forces du marché le "soin" de déterminer le degré d'ouverture, alors que les politiques inward-looking sont celles qui créent un biais en faveur de la substitution aux importations. Or, écrit Max Corden, "plusieurs arguments permettent de dire que les P.V.D qui sont outward-looking ont également réalisé des taux de croissance élevés. La croissance plus élevée des exportations résultant d'une quelconque libéralisation commerciale combinée avec un ajustement approprié du taux de change, est en général associée à une croissance globale plus élevée. Les exemples significatifs sont ici la Corée, et, pour une période limitée à partir des environs de 1966, le Brésil. Il existe également des exemples de l'histoire récente des pays actuellement développés, comme la Suède. Certes, d'autres facteurs, tels que les ratios d'investissement, sont également importants dans l'explication des taux relatifs de croissance" ⁽¹³⁸⁾.

Une telle politique outward-looking que privilégient les organismes financiers internationaux est "basée sur la promotion des exportations grâce à une politique judicieuse de spécialisation" ⁽¹³⁹⁾ des pays en voie de développement. Cette option trouve son fondement théorique dans le modèle des avantages comparatifs de Ricardo, complété et affiné par la théorie de la dotation des facteurs développée par Heckscher et Samuelson, et que les économistes néolibéraux continuent de perpétuer. A titre d'exemple, Milton Friedman n'oublie pas de recommander aux P.V.D, la thérapeutique de la spécialisation internationale dans le but de promouvoir leur développement. Tout d'abord, il adhère au principe de l'avantage comparatif de Ricardo : "même si nous étions plus efficaces que les japonais pour produire tout, il

(137) cf. par exemple, Béla BALASSA, les N.P.I dans l'Economie Mondiale, Economica, Paris, 1986, Structural Adjustment Policies, World Bank, 1981 ; et autres documents de la Banque Mondiale, rédigés par Balassa.

(138) Max CORDEN, Liberalization and Protection : A Review of Analytical Issues, IMF, Washington D.C, 1987, Page : 18.

(139) El KHYARI Abdelhak, Ajustement et Exportations : un bilan controversé, Economie et Socialisme, N° 10, 1991, Page : 49.

ne serait pas rentable pour nous de produire tout. Nous devrions nous concentrer tout de même à la production de ce que nous faisons le mieux, les domaines où notre supériorité est la plus grande" ⁽¹⁴⁰⁾. Il s'attaque ensuite à l'idée selon laquelle les contrôles sur le commerce extérieur constituent pour les pays en voie de développement, "un moyen essentiel de promouvoir le développement et le progrès". S'appuyant sur une comparaison de l'expérience "libre-échangiste" du Japon après la restauration Meiji de 1867 et l'expérience "protectionniste" de l'Inde après l'indépendance de 1947, il conclut que "le libre-échange à l'intérieur et avec l'étranger, est pour un pays pauvre le meilleur moyen de développer le bien-être de ses citoyens" ⁽¹⁴¹⁾.

C'est cette conception néolibérale que les organismes financiers internationaux continuent de recommander aux pays en voie de développement. En ce sens, la croissance économique des P.V.D passe par l'exploitation de leur avantage comparatif en produits intensifs en travail, destinés à l'exportation. Une telle option a même des effets positifs sur l'emploi et le niveau des salaires réels, selon les institutions financières internationales. Ceci tient au fait que la croissance des industries intensives en travail essentiellement exportatrices, relativement aux industries intensives en capital, tendrait à augmenter les salaires réels en élevant la demande du travail, ce qui pourrait augmenter l'emploi global ; l'expérience des nouveaux pays industrialisés d'Asie semble confirmer cette idée ⁽¹⁴²⁾.

Plusieurs études de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International insistent sur le profit que les P.V.D peuvent tirer de l'exploitation de leur avantage comparatif, en termes de croissance. C'est ainsi que des estimations empiriques sur cette question ont été effectuées par Béla Balassa, ce qui a permis de tirer des conclusions de politique économique pour les P.V.D, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Ces estimations empiriques montrent l'intérêt qu'ont les P.V.D d'adopter une approche par "étape" de l'avantage comparatif. "Pour commencer, écrit Balassa, les résultats montrent le danger de distordre le système de stimulants en faveur de produits pour lesquels le pays a un désavantage comparatif. Les fortes différences d'intensité en capital apparaissant entre les catégories de produits indiquent que de telles distorsions seraient fortement pénalisantes en termes de mauvaise allocation des facteurs de production. Ce sera en particulier le cas lorsque le système

(140) Milton et Rosa FRIEDMAN, La Liberté du Choix, op. cit. , Page : 61.

(141) Ibid. , page : 54.

(142) cf; Max CORDEN, Protection and Liberalization, FMI, op. cit. , page : 18.

de stimulants est biaisé en faveur de la substitution à l'importation pour les produits intensifs en capital et à l'encontre des exportations de produits intensifs en travail" (143).

En somme, il semble d'après les études des instances financières internationales, que la théorie de la spécialisation internationale que perpétuent les tenants du libéralisme "moderne" constitue l'un des soubassements théoriques fondamentaux des programmes d'ajustement structurel recommandés aux pays en voie de développement.

§₂/ Les coûts de la protection commerciale et ses implications sur la croissance des P.V.D :

Fidèles à leur vision néolibérale, les instances financières internationales soutiennent que les pays engagés dans une politique de protection commerciale supportent d'importants coûts (A). Qui plus est, la protection commerciale a nécessairement des implications sur la croissance des P.V.D (B).

A/ Les coûts administratifs et autres coûts de la protection :

Les coûts de la protection se manifestent à la fois dans les distorsions qu'elle peut créer dans la sphère de la production et dans l'utilisation des inputs importés dans le processus de production. La protection commerciale peut également engendrer des distorsions dans la sphère de la consommation étant donné les signaux de prix qui peuvent ne pas refléter correctement les opportunités commerciales offertes à un pays.

(143) Béla BALASSA, les Nouveaux Pays industrialisés dans l'Economie Mondiale, Banque Mondiale, Economica, Paris, 1986, Page : 215. Balassa cite à cet effet, l'exemple du Japon dont l'avantage comparatif s'est déplacé vers les exportations très capitalistiques. Les P.V.D disposant d'une dotation relativement forte en capital humain (comme la Corée et Taïwan) peuvent remplacer le Japon dans l'exportation de produits relativement intensifs en capital humain. Quant aux pays disposant d'une dotation relativement élevée en capital physique (comme le Brésil et le Mexique), ils peuvent remplacer le Japon dans l'exportation de produits relativement intensifs en capital physique. Les pays les moins avancés, quant à eux, peuvent supplanter les pays intermédiaires dans l'exportation de produits intensifs en travail non qualifié. Ainsi, selon Balassa, une fois compris le caractère évolutif de l'avantage comparatif, la croissance tirée par les exportations apparaît plus adéquate.

En outre, un protectionnisme excessif peut conduire à une production concurrente des importations trop exagérée par rapport à la production exportable comme il peut créer des distorsions dans le secteur concurrent des importations, étant donné l'application de taux de protection différents. Il semble ainsi que si on admet l'existence de ces divers coûts, le résultat net de la protection commerciale serait de conduire à une réduction du revenu national.

En plus des coûts dits "orthodoxes" exposés ci-dessus, la protection commerciale peut donner naissance à d'autres coûts. Ceux-ci peuvent résulter essentiellement de la complication des interventions publiques en matière de politique commerciale, répondant souvent aux pressions de divers types. En particulier, la protection commerciale exige des licences d'importation et des décisions bureaucratiques ad hoc. Trois types de coûts de protection semblent en résulter :

- les coûts administratifs et de "compliance" ;
- les coûts de "rent-seeking" ;
- et les coûts de "made-to-measure systems".

Les coûts d'administration et de compliance peuvent être très élevés lorsqu'il existe un système élaboré de licences. Il semble donc que les pays en voie de développement doivent opter pour les tarifs fixes plutôt que pour les quotas. Les coûts administratifs peuvent naître des complexités et des inégalités en matière de quotas (et de contrôle de change), ce qui rarifie le talent administratif et surtout dans les pays du tiers-monde où on assiste souvent à une rareté du personnel qualifié.

Les coûts de "rent-seeking" résultent des efforts déployés en vue d'obtenir moins d'importations ou des licences d'importations, et des tentatives d'influer sur les législateurs dans le but de réduire les tarifs. Les coûts de rent-seeking ne se limitent pas à la génération d'effets purs de redistribution (qui peuvent résulter de la corruption, par exemple) mais génèrent également des coûts réels en ressources - principalement les coûts en travail - observés dans des activités diverses, notamment la corruption. Les coûts de rent-seeking sont particulièrement importants dans le cas des quotas d'importations (sauf s'ils sont cédés aux enchères), et ceci renforce l'argument en faveur de la préférence des tarifs par rapport aux quotas d'importation si une protection commerciale est inévitable dans les P.V.D .

Les systèmes de protection sont "made to measure" lorsqu'ils sont fréquemment ajustés pour refléter la rentabilité des activités concurrentes des importations, et donnent ainsi lieu à des coûts et pertes dans le secteur des biens exportables.

Les systèmes qui sont basés sur des cibles quantitatives (par exemple, lorsqu'une part de la consommation locale doit être importée) sont également "made to measure". De tels systèmes de protection impliquent des coûts administratifs élevés et stimulent le rent-seeking. Il semble même qu'ils peuvent réduire ou probablement éliminer les incitations à améliorer l'efficacité et à diminuer les coûts.

B/ Les effets de la protection sur la croissance :

L'application de la protection commerciale au profit d'une industrie particulière ou d'une catégorie d'industries peut bien, pour un certain temps, conduire à une croissance plus élevée de ces industries. A titre d'exemple, un pays qui pratique la protection commerciale en faveur d'une industrie naissante en vue de développer l'industrie manufacturière constaterait que le taux de croissance de l'industrie manufacturière s'accélère en conséquence. Si cette constatation est vraie, la croissance de l'économie dans son ensemble s'accélérait-elle ? Il est opportun de constater ici que si un groupe d'industries est protégé et donc avantagé, d'autres branches sont désavantagées parce que la protection d'une industrie se fait au détriment des autres industries qui peuvent ainsi se développer moins vite. Aussi, une corrélation entre la croissance sectorielle et les taux de protection n'enseigne-t-elle rien sur les effets de la protection commerciale sur la croissance globale. Ceci dit, les divers instruments protectionnistes améliorent-ils ou non l'efficacité de l'économie en termes d'allocation de ressources ? Une telle efficacité de l'économie est en fait intimement liée à l'efficacité de l'investissement. Ainsi, si la protection commerciale stimule des activités non économiques de substitution aux importations et engendre des coûts importants, un montant donné d'épargne lorsqu'il est investi, induira des gains plus bas en output de telle sorte que le ratio capital / output augmente. Par conséquent, l'effet sur l'efficacité de l'investissement est défavorable. L'effet sur l'efficacité et la croissance est donc indésirable.

Lorsque la principale implication de diverses interventions économiques sur la croissance est à travers l'accumulation du capital, il existe d'autres implications de la protection sur la croissance économique. Max Corden recense cinq de ces implications⁽¹⁴⁴⁾ :

1) un changement en efficacité a plus de chances de se développer graduellement au fur et à mesure que la levée ou la simplification du système de protection augmente l'efficacité de l'économie par l'amélioration de la productivité des facteurs de production. Ceci peut avoir lieu après des années ; et durant cette période, le taux de croissance économique serait plus élevé que dans d'autres situations.

2) La politique de protection peut affecter les prix relatifs des biens d'investissement, ce qui pourrait affecter le taux de croissance économique. Si la protection commerciale augmente le coût des biens d'investissement ou contraint les industries locales d'utiliser l'équipement de mauvaise qualité, produit localement, le taux de croissance économique serait probablement réduit.

3) Les systèmes d'intervention "made to measure", qui compensent les industries en difficultés par le renforcement des tarifs ou des subventions lorsque leurs profits déclinent, et qui réduisent la protection quand les industries s'améliorent, tuent l'incitation à innover et en conséquence, pourraient abaisser le taux de croissance économique.

4) Le "rent-seeking" peut contribuer au blocage de l'effort entrepreneurial et réduire ainsi le taux de croissance.

5) Le taux de croissance déclinera si la protection privilégie les industries anciennes ayant relativement des taux bas de progrès technique au détriment des industries potentielles à croissance élevée.

(144) Max CORDEN, Protection and Liberalization : A Review of Analytical Issues, FMI, op. cit., Page : 15.

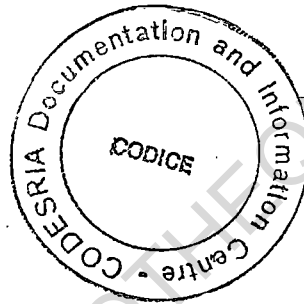
Conclusion du chapitre II

C'est par rapport aux volets du P.A.S, jugés d'inspiration libérale que nous avons tenté d'étudier les rapports entre les théories néolibérales et les programmes d'ajustement structurel.

Dans ce cadre, la privatisation semble s'inscrire dans une double logique : logique d'une économie à "Etat minimal" et logique d'une économie "sans Etat". Après avoir traité le libéralisme "traditionnel" (à Etat minimal) aussi bien dans la lignée de Smith que dans la filiation de Samuelson, nous avons conféré un intérêt tout particulier aux réformes de "désétatisation" recommandées par les néolibéraux en vue de la privatisation du secteur public, et notamment à la conception hayékienne de la privatisation. En tant qu'objectif de la privatisation, l'amélioration de l'efficacité économique semble plus importante que le changement de propriété. Or, l'efficacité est liée à la structure des marchés, à la concurrence et à la libéralisation économique d'une manière générale. Ainsi, et conformément à la théorie néolibérale elle-même, les gains d'efficacité attendus de la privatisation dépendent de l'exposition des entreprises privatisées à la concurrence nationale et internationale et à la libéralisation économique globale (libéralisation commerciale, déréglementation des prix, etc).

En ce qui concerne le système de prix de marché, les organismes financiers internationaux partent d'un diagnostic des distorsions de prix pour montrer ensuite le rôle des prix relatifs dans le développement qu'ils considèrent comme le responsable du "dogme dirigiste" dans les P.V.D. Les diverses études effectuées par ces organismes ou financées par eux se réfèrent systématiquement aux théories néolibérales pour montrer l'efficacité du système de prix de marché. Il s'agit là d'un véritable renouveau du modèle néoclassique appliqué aux pays en voie de développement.

Si les néolibéraux plaident en faveur du système de prix de marché au niveau intérieur, ils recommandent l'application d'un tel système également aux échanges internationaux. Dans ce cadre, ils insistent sur les bienfaits de la spécialisation internationale en s'inspirant du modèle des avantages comparatifs. Nous avons procédé à une analyse de ce modèle ainsi que de ces prolongements en concluant que l'indétermination des avantages réciproques n'a pas été levées par J. S. Mill, et que la possibilité de l'existence d'un échange inégal n'est pas à écarter. C'est cependant ce modèle qui fonde les programmes d'ajustement structurel en matière commerciale, comme le montre "l'approche par étape" de l'avantage comparatif de Béla Balassa.



* 2ème partie :

Liberté économique et développement :
quelques appréciations

Comme nous l'avons montré dans la première partie, les pays en voie de développement s'engagent actuellement dans de vastes programmes de libéralisation économique.

La deuxième partie de ce travail s'efforcera de formuler quelques appréciations à propos de ces vastes programmes de libéralisation économique dans leurs relations avec le développement du tiers-monde en général et du Maroc en particulier. Ces appréciations concerneront les trois grands axes développés dans le cadre du chapitre II de la première partie, consacré aux fondements néolibéraux des programmes d'ajustement structurel :

- la privatisation (chapitre I) ;
- le système de prix de marché (chapitre II) ;
- et la libéralisation commerciale (chapitre III).

Chapitre I : **Privatisation et développement : Quelles issues ?**

En recommandant aux P.V.D de mettre en œuvre de vastes programmes de privatisation des entreprises publiques, les organismes financiers internationaux insistent sur le rôle de la privatisation dans l'amélioration de l'efficacité globale des économies en développement. Nous nous interrogerons d'abord sur l'adéquation ou l'inadéquation de cet objectif de la privatisation (section I) avant de nous pencher sur l'étude de la combinaison adéquate possible du secteur public et du secteur privé pour le développement du tiers-monde en général et du Maroc en particulier (section II).

Section I : **La privatisation peut-elle améliorer l'efficacité globale des économies en développement ?**

comme nous l'avons montré dans le chapitre II de la première partie, et selon les organismes financiers internationaux eux-mêmes, le transfert de la propriété des entreprises publiques au secteur privé n'est pas une fin en soi. Les "gains" attendus de la privatisation doivent normalement résulter de l'amélioration de l'efficacité des entreprises privatisées. Mais l'amélioration de l'efficacité économique globale qui doit en découler en principe, nécessite la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de réformes complémentaires (§₁), la promotion de l'actionnariat populaire et de l'esprit d'entreprise (§₂) et la résolution de certains problèmes d'exécution des programmes de privatisation (§₃). Ce sont ces divers éléments que nous tenterons d'évaluer dans le cadre de cette section.

§1/ Portée et limites des mesures et des réformes complémentaires :

La logique de la privatisation veut que des politiques macroéconomiques et sectorielles complémentaires soient adoptées pour que la privatisation intervienne dans un contexte macroéconomique et sectoriel permettant à la concurrence de jouer. Ceci implique la dérèglementation des secteurs potentiellement concurrentiels afin de faciliter l'entrée sur le marché, de nouvelles entreprises nationales et étrangères et la libéralisation des échanges⁽¹⁴⁵⁾ pour améliorer la compétitivité des entreprises privatisées et favoriser l'importation des produits intermédiaires et d'équipement indispensables.

Dans les développements qui suivent, nous tenterons de dissenter sur trois types de mesures complémentaires que nous jugeons fondamentales dans le cadre de la politique de privatisation :

- la réforme du système des prix et l'encouragement des forces concurrentielles;
- la stabilité monétaire et financière et les réformes préliminaires de la gestion des entreprises privatisables.

(145) Voir 2ème partie, Chapitre III.

A/ Réforme du système de prix et encouragement des forces concurrentielles:

Comme nous l'avons analysé en détail dans le chapitre II de la première partie (section I, §₁), les "gains" en efficacité, attendus de la privatisation dans les P.V.D sont peu liés au changement de la propriété des entreprises publiques. En ce sens, les améliorations en efficience vont en symbiose avec le renforcement de l'environnement concurrentiel dans lequel les entreprises privatisées doivent opérer. Plus précisément, ces améliorations en efficacité sont intimement liées à ce qui peut être fait pour encourager l'exposition des entreprises privatisées à la concurrence nationale et internationale. La portée et les limites d'une politique de concurrence active, destinée à alimenter un tel environnement concurrentiel sera abordée plus en détail dans le chapitre II de cette deuxième partie, en relation avec les problèmes posés par l'application du système de prix de marché dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Nous nous limiterons ainsi, dans ce sous-paragraphe, à l'étude de la réforme du système des prix, comme mesure complémentaire de la privatisation.

Supposons que les "prix effectifs" de plusieurs inputs et outputs diffèrent des prix économiques et que ces "prix effectifs" s'appliquent aussi bien au secteur privé qu'au secteur public. Dans de telles circonstances, caractérisées par la persistance de déformations de prix, la privatisation, selon les libéraux, n'aura aucun effet sur le niveau de l'efficacité productive ; et la véritable réforme consisterait à endiguer de telles déformations et non pas à privatiser les entreprises publiques. En d'autres termes, la privatisation doit être accompagnée de réformes macroéconomiques et structurelles si un impact positif sur la performance et l'efficacité est désiré. Selon la logique d'autres volets des programmes d'ajustement structurel, certaines mesures de politique économique ne peuvent produire leurs fruits que si elles sont accompagnées d'autres réformes ou de mesures complémentaires. C'est le cas par exemple, de la politique de taux de change (dévaluation) qui ne réalisera les objectifs visés que si elle s'accompagne de mesures complémentaires comme l'augmentation du taux d'intérêt et la diminution du déficit budgétaire. Cependant, dans la logique des institutions financières internationales, il est difficile d'admettre que la dévaluation n'aura aucun effet positif si elle n'est pas associée à une réforme économique globale. Ce qui est vrai pour la dévaluation l'est pour la privatisation en ce sens que cette dernière aurait probablement un impact positif sur l'efficacité économique même si elle n'est pas accompagnée

d'autres mesures complémentaires. Ceci s'explique par le fait que les entreprises publiques persistent même si elles subissent des pertes chroniques alors que les entreprises privées non rentables sont automatiquement vouées à la faillite. De ce fait, les entreprises privatisées se soumettent à ce que l'économiste hongrois Janos Kornai appelle la "contrainte budgétaire dure" (hard budget constraint) étant donné le retrait du soutien budgétaire de l'Etat, ce qui les pousse à agir selon des critères de rentabilité commerciale pure et d'efficacité productive.

Toutefois, il est difficile, selon la théorie libérale elle-même, d'espérer une quelconque amélioration de l'efficacité des entreprises privatisées si la privatisation ne s'accompagne pas de mesures et de réformes structurelles permettant aux mécanismes de la concurrence de jouer, et notamment les réformes inhérentes au système des prix; et comme l'exprime Helen Nankani, en cas de désagrégation du système des prix, "les prix cessent alors de donner des signaux susceptibles d'améliorer l'affectation des ressources" (146).

Si dans certains cas, les déformations de prix prévalent aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, dans d'autres situations, les prix dans le secteur public diffèrent de ceux du secteur privé. A titre d'exemple, les taux d'intérêt sur les crédits octroyés par l'Etat ou le système bancaire public aux unités du secteur public non bancaire sont, dans plusieurs situations, très inférieurs aux taux d'intérêt sur les crédits accordés aux entreprises privées. C'est le cas également des taux de change en ce sens qu'un traitement préférentiel est réservé au secteur public. Les exemples de l'existence de deux systèmes de prix différents abondent ; et dès lors, on peut s'interroger sur la pertinence d'une politique de privatisation non accompagnée d'autres mesures complémentaires. Selon la conception libérale, la pertinence d'une telle politique est évidente tant que les prix qui prévalent dans le secteur privé sont justement les "prix économiques" qui reflètent la rareté réelle des biens et services produits, et qui facilitent donc une meilleure affectation des ressources.

(146) Helen B. NANKANI, Les Leçons de la Privatisation dans les P.V.D, op. cit. , Page : 44.

Comme nous le verrons plus loin dans le cadre de la libéralisation des prix (2ème partie, chapitre II), l'application de ce concept de "prix économique" dans les pays en voie de développement se heurte à des obstacles d'ordre institutionnel, économique, social et culturel. En particulier, l'adoption d'un système de prix de marché dépend de la mise en œuvre d'une politique de concurrence active destinée à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles ; elle se heurte tout de même à la nature "néopatrimoniale"⁽¹⁴⁷⁾ de l'Etat et aux relations communautaires ancrées dans les sociétés du tiers-monde, et qui entravent l'émergence d'une économie de marché basée sur le système de "prix économique".

B/ Stabilité monétaire et financière et réformes préliminaires de la gestion des entreprises privatisables :

Il serait judicieux, dans le cadre de la politique de stabilisation monétaire et financière comme mesure complémentaire, de faire appel à l'expérience de la privatisation en Grande Bretagne. Avant la mise en œuvre de la privatisation dans ce pays, l'objectif majeur du Gouvernement de Thatcher était d'adopter une "stratégie financière à moyen terme"⁽¹⁴⁸⁾, en vue de réduire les besoins en crédits du secteur public ainsi que le taux de croissance de l'offre de monnaie. En fait, cette stratégie visait à assurer la stabilité des marchés financiers et à abaisser le taux d'inflation.

L'expérience de la Grande Bretagne, l'un des pays où la privatisation a relativement réussi, semble montrer que la réussite de la privatisation dépend, entre autres, de la stabilité monétaire et financière. Cependant, d'autres expériences montrent que la privatisation peut être adoptée même dans un environnement inflationniste⁽¹⁴⁹⁾. Néanmoins, l'inflation rend difficile la mise en œuvre de la privatisation parce qu'elle est souvent la cause de problèmes financiers dus à l'inaptitude de plusieurs entreprises (y compris les entreprises financières) d'honorer leurs obligations, et d'un manque de liquidités.

(147) Driss BENALI, Ajustement Structurel et Retrait de l'Etat, Economie et Socialisme, N° 10, 1991, Page : 63.

(148) A. A. WALTERZ, Economic Liberalization and Privatization : a global survey, Dubai Workshop, op. cit. , Page : 45.

(149) A titre d'exemples, la Turquie et le Chili ont entrepris des politiques de privatisation dans un environnement inflationniste. De même, l'Argentine des années soixante-dix a vécu l'adoption de la privatisation sous l'effet des tensions inflationnistes.

En pratique, de tels problèmes financiers entraînent souvent la nationalisation de certaines entreprises pour que l'Etat puisse les soutenir financièrement (pour éviter le chômage dans le cas des entreprises non financières ou la dépression financière dans le cas des entreprises financières).

Malgré l'importance de cet effet de l'inflation - à savoir la tendance à l'encouragement du secteur public dans l'industrie -, le véritable effet pervers s'exerce sur le marché financier. En effet, avec les anticipations que suscitent les tensions inflationnistes, les marchés financiers à long terme voire même à court terme, disparaissent ; et les taux d'intérêt réels montent considérablement, lésant certaines entreprises rentables. En conséquence, la valeur de cession des entreprises serait relativement faible, et les acheteurs effectifs seraient probablement moins nombreux⁽¹⁵⁰⁾. La stabilité monétaire et financière est donc évidemment plus convenable pour la réussite de la privatisation.

Il est hors de doute que l'existence de marchés financiers prospères et dynamiques facilite la mise en œuvre de la privatisation, au moins sur le plan administratif et financier. Néanmoins, l'expérience de certains P.V.D comme le Chili semble contredire cette affirmation. Le Chili a exécuté le programme de privatisation le plus vaste du tiers-monde malgré une dépression financière due aux déséquilibres économiques des années 70, à une inflation importante et à la crise d'endettement aigue de 1982-83. Cependant, la privatisation au Chili a été facilitée par l'essor rapide du marché financier à partir de 1985, en raison de la diminution du taux d'inflation et du déficit budgétaire ainsi que de la multiplication des reconversions de la dette en parts d'actions dans les entreprises publiques⁽¹⁵¹⁾.

(150) Dans certains cas, le gouvernement s'est rendu compte (comme au Chili et au Brésil) de la nécessité d'octroyer des crédits aux acheteurs, à des taux d'intérêt préférentiels, en vue de faciliter le financement de l'achat des entreprises publiques.

(151) La "privatisation" du système chilien de la sécurité sociale a également contribué au développement du marché financier. Cette "privatisation" a donné lieu à la coexistence de plusieurs caisses de sécurité sociale concurrentes.

Il importe de souligner ici que l'expérience du Chili ne doit pas être généralisée à l'ensemble des P.V.D . En fait, le développement du marché financier par le gouvernement chilien a été suscité par la crise de l'endettement et des problèmes aussi bien monétaires que financiers.

De surcroît, selon les institutions financières internationales, il peut être utile de procéder à la réforme de la gestion de certaines entreprises publiques avant de les privatiser. De telles réformes permettraient, dit-on, à l'entreprise publique, une fois privatisée, de se soumettre facilement à la discipline de la concurrence. A. A. Walterz⁽¹⁵²⁾ en donne l'exemple de Jaguar Motors en Grande Bretagne, qui a connu la nomination d'un nouveau Directeur chargé de relancer les réformes préalables à la privatisation de cette société.

La stratégie des réformes préalables à la privatisation est très séduisante. Or, cette tentative peut-elle réussir dans un pays en développement ? Peut-on trouver dans les P.V.D, ce genre de "capitaines de l'industrie", capables à la fois de gérer efficacement les entreprises privatisables et de "gagner" la confiance des acheteurs potentiels ? Autrement dit, et pour reprendre l'expression de Kornai, une entreprise publique supportant une "contrainte budgétaire aisée" peut-elle fonctionner comme si elle est assujettie à une "contrainte budgétaire dure" ? Il est hors de doute que ce genre de "capitaines de l'industrie" est un "bien" rare même en Grande Bretagne, et comment peut-il exister dans un P.V.D ? On peut ainsi s'interroger si, dans ces conditions, la privatisation n'est qu'un faux débat pour les P.V.D.

§/ La privatisation : **Facteur de promotion de l'actionnariat populaire et de l'esprit d'entreprise ?**

Les défenseurs de la privatisation estiment que l'efficacité et la rationalité sont intimement liées à l'écllosion d'un véritable esprit d'entreprise. Sur un autre plan, le discours officiel insiste sur le rôle de la privatisation dans la généralisation de l'actionnariat populaire auprès de jeunes cadres et futurs entrepreneurs. La privatisation est-elle réellement un facteur de promotion de l'esprit d'entreprise (A) et de l'actionnariat populaire ? (B).

(152) A. A. WALTERZ, Economic Liberalization and Privatization, op. cit. , Page : 55.

A/ L'esprit d'entreprise :

L'esprit d'entreprise peut désigner la capacité d'innover ou l'aptitude d'exploiter une activité industrielle complexe. Trois caractéristiques fondamentales et inter-reliées peuvent déterminer ce terme :

- perception de créneaux rentables et exploitables ;
- volonté d'exploiter ce qui est perçu ;
- compétences organisationnelles permettant de gérer efficacement un projet.

Or, les entrepreneurs dans les P.V.D ont-ils ces qualités leur permettant de gérer efficacement des "canards boîteux" qui n'ont pu subsister que grâce à la manne généreuse de l'Etat ? En fait, dans plusieurs situations, on constate une pénurie de "culture de l'entrepreneur" et de goût du risque. Les entrepreneurs dans plusieurs P.V.D préfèrent investir dans des activités à profits immédiats comme le tertiaire, l'immobilier et le foncier ; où ils bénéficient d'une protection contre la concurrence étrangère, qui leur garantit un rendement annuel élevé. Comme l'exprime un expert de la Banque Mondiale elle-même, "les plus grandes réussites ont été observées non pas dans l'industrie lourde mais dans l'immobilier et l'agriculture extensive"⁽¹⁵³⁾. Ainsi, la "conquête" d'un véritable esprit d'entreprise dans le cadre de la privatisation exige des mesures complémentaires en termes d'incitations sectorielles et de formation à la gestion des entreprises privatisables. Ces exigences, à leur tour, confirment le rôle de l'Etat dans la croissance et le développement, même dans un contexte de retrait et de désengagement.

B/ L'actionnariat populaire :

L'actionnariat populaire sur lequel tablent les défenseurs de la privatisation s'appuie sur ce qu'on a souvent appelé le "droit à la propriété". L'objectif visé est d'éviter la concentration du pouvoir économique entre les mains de la minorité et de faciliter l'éclosion d'une nouvelle classe capitaliste dynamique.

(153) Walter ELKAN, Entrepreneurs et Entreprises en Afrique, Finances et Développement, Décembre 1988, Page : 41.

En réalité, cette argumentation passe sous silence maints blocages structurels de l'économie capitaliste sous-développée, qui font de l'actionnariat populaire une véritable utopie. On peut dès lors se demander si cette argumentation n'a pas une connotation idéologique.

En premier lieu, ce discours a connu un échec même dans les pays développés où l'actionnariat demeure limité malgré l'existence d'un cadre institutionnel adéquat.

En deuxième lieu, la promotion de l'actionnariat populaire est limitée par l'étroitesse du marché financier et son faible impact. Dans le cas du Maroc, le rôle de la Bourse des Valeurs de Casablanca est réduit étant donné la structure familiale du capitalisme marocain.

Ainsi, en l'absence d'un cadre adéquat pour la détermination des modalités de cession des entreprises privatisables, il est possible, au moins dans le cas marocain, que "le gâteau de la privatisation sera accaparé contrairement au discours officiel, par le grand capital local et étranger" ⁽¹⁵⁴⁾. Aussi, serait-il permis de se demander si la privatisation est vraiment un instrument neutre d'ajustement et de croissance et non un slogan politique destiné à défendre des intérêts de classe, et constituant par là une nouvelle forme de concentration des richesses nationales.

§₃/ Ajustement structurel et privatisation : Quelques problèmes d'exécution:

Ce troisième paragraphe se propose de traiter deux types de problèmes d'exécution de la privatisation, que nous jugeons les plus importants : l'évaluation et le rôle du marché financier (A) et le problème de l'emploi (B).

(154) Abdelkrim BELBACHIR, La Privatisation : Un Faux Débat pour les Pays du Tiers-Monde, Economie et Socialisme, N° 10, 1991, Page : 92.

A/ Les problèmes d'évaluation et le rôle du marché financier :

La détermination de la valeur des entreprises privatisables n'est pas aussi aisée qu'on le croit à première vue. C'est ainsi que dans certains cas, l'entreprise privatisable réalise des profits en raison notamment du soutien budgétaire du gouvernement. Dans une telle situation, le montant des profits ne reflète pas la valeur de marché des avoirs de l'entreprise privatisable.

Le procédé d'émission le plus connu est la surenchère. Elle permet d'obtenir une valeur élevée mais présente l'inconvénient d'éliminer les petits investisseurs et notamment les ouvriers de l'entreprise publique privatisable. Une autre méthode d'émission, très convoitée par les petits investisseurs, est "l'émission à prix fixes". Or, le problème majeur réside dans l'estimation des cours, et la réussite de l'émission exige des cours relativement bas.

La grande Bretagne, après plusieurs expériences, a pu concevoir un système d'émission qui combine ce qui est de meilleur dans les deux procédés. ce système consiste à émettre des actions à prix fixe, en faveur des employés et des petits investisseurs, en vue de "rendre l'industrie au peuple"⁽¹⁵⁵⁾, selon l'expression de Thatcher. Les actions restantes sont ensuite offertes en surenchère, en faveur des grands investisseurs.

Le danger de cette pratique réside dans le fait que les petits investisseurs peuvent revendre les actions achetées en contrepartie de prix supérieurs. Une solution à ce problème pourrait être d'offrir gratuitement au bénéficiaire des actions supplémentaires, après un certain temps, s'il serait encore en possession des actions acquises au départ⁽¹⁵⁶⁾.

(155) A. A. WALTERZ, Economic Liberalization and Privatization, op. cit. , Page : 59.

(156) Cette pratique a été appliquée lors de la privatisation de la British Telecom et de la British Gas en G. B.

En fait, le problème d'évaluation du portefeuille des entreprises publiques est en grande partie lié à l'existence d'un véritable marché financier. Or, les marchés financiers dans plusieurs P.V.D sont sous-développés, en raison notamment :

- de la faiblesse de l'épargne et donc de l'investissement ;
- de la faiblesse des institutions monétaires et financières ;
- et de la limitation des instruments-requis pour l'épargne et l'investissement, se manifestant souvent dans des pratiques traditionnelles comme les dépôts à vue et les bons de trésor.

Etant donné la faiblesse des marchés financiers et monétaires, où peut-on trouver le capital privé nécessaire pour l'achat d'entreprises publiques dont la valeur est très élevée ? L'une des sources de ce capital pourrait être le capital étranger ; mais le désir d'éviter une "dénationalisation" complète de l'économie exige la contribution du secteur privé national. Une telle exigence nécessite un appui du marché financier local. Concernant la faiblesse de ce marché financier dans les pays en voie de développement, on peut faire les remarques suivantes :

- la privatisation peut ne pas concerner simultanément un nombre considérable d'entreprises publiques, étant donné l'étroitesse du marché financier local. Or, si cette pratique prend en considération la capacité d'absorption du marché financier local, elle peut retarder l'opération de la privatisation dans les pays en voie de développement.

- La privatisation elle-même pourrait développer un marché financier local. En effet, le sous-développement des marchés financiers dans les P.V.D s'explique en partie par l'emprise du secteur public sur les diverses composantes de l'activité économique. La prédominance du secteur public est même un facteur important de l'émigration et de la fuite de l'épargne vers l'extérieur. De ce fait, la privatisation pourrait retenir l'épargne sur place et renforcer le retour de l'épargne et de l'investissement "émigrés" à l'étranger. Or, si cette constatation est vraie pour certains pays, comme les pays à rente pétrolière, elle ne l'est pas pour un grand nombre de P.V.D ne disposant de fonds financiers nécessaires ni à l'intérieur du territoire national ni en dehors des frontières. En outre, même dans le cas de la disponibilité de tels fonds financiers, il est difficile de soutenir qu'on peut trouver les entrepreneurs compétents et développer des mentalités non pas "en recherche de rentes" et de profits immédiats, mais capables d'organiser et de gérer des "canards boîteux" auparavant protégés par la "manne" de l'Etat, et d'orienter efficacement les investissements en vue d'améliorer l'efficacité économique, objet même de la privatisation.

B/ Et le problème de l'emploi ?

Le problème de l'emploi est sûrement l'un des obstacles les plus sérieux de la privatisation dans les pays en voie de développement. En effet, les gouvernements dans plusieurs pays en développement ont procédé depuis les indépendances au recrutement des diplômés des universités, des écoles et des instituts supérieurs et moyens, dans les diverses unités du secteur public. Dans plusieurs cas, les lauréats sont recrutés sans que l'établissement public manifeste réellement un besoin d'employés ; et cette situation a donné lieu au problème de la main-d'œuvre excédentaire ⁽¹⁵⁷⁾. Or, il est très probable que la privatisation engendrerait un chômage accru des employés du secteur public. Ainsi, la privatisation aurait probablement des implications politiques et sociales complexes ; et la politique de la privatisation devrait comporter une politique transparente pour traiter minutieusement ce problème. Les expériences des pays qui ont procédé à l'application des programmes de la privatisation ont révélé que certaines options sont possibles pour éviter que la privatisation ne soit adoptée au détriment des employés du secteur public.

L'une de ces options pourrait être de concevoir un programme d'assistance à la main-d'œuvre excédentaire, destiné à orienter les employés vers des fonctions alternatives ou à doter les "sur-nombres" de capitaux nécessaires pour la mise sur pied d'entreprises individuelles. Il est aisé de constater dans ce cadre, que de telles pratiques sont difficiles à mettre en œuvre voire même impossibles dans certains cas ; il semble en effet paradoxal d'admettre la possibilité de trouver les moyens financiers nécessaires pour la "réintégration" des licenciés dans des fonctions alternatives ou par la mise en œuvre de projets économiques individuels alors que l'insuffisance financière gêne l'application de la privatisation elle-même.

Une autre solution pourrait être de limiter la privatisation, au moins dans ses premières phases d'application, aux entreprises publiques à main-d'œuvre limitée, de telle sorte que les employés puissent être facilement réorientés vers d'autres activités. Or, cette option pourrait retarder la privatisation des entreprises publiques à sur-effectifs élevés, souvent inefficentes.

(157) Selon S. EL NAGGAR (Privatization and Structural Adjustment, op. cit.), dans certaines situations, la main-d'œuvre excédentaire est estimée à plus de la moitié des employés du secteur public.

On pourrait également concevoir un programme de recyclage en faveur des "sur-effectifs" en vue de leur permettre d'acquérir les aptitudes et les connaissances requises dans des travaux alternatifs. La conception d'un tel programme exige un sacrifice supplémentaire de la part de l'Etat qui, désireux de résoudre le problème de l'inefficience du secteur public, devrait faire face aux problèmes sociaux que crée la privatisation.

Section II : Economie nationale et développement : secteur public ou secteur privé ?

Bien que l'expérience de la privatisation soit relativement récente dans les pays en développement, l'examen de certains programmes de privatisation dans les pays développés et dans certains P.V.D, permet de relever les difficultés rencontrées et les enseignements qu'on peut en tirer (§₁). Cela nous amènera à évaluer les limites du désengagement de l'Etat dans les P.V.D en général et au Maroc en particulier, tout en procédant à une appréciation critique de la conception libérale de l'Etat (§₂), et à mettre l'accent sur la nécessité des restructurations des secteurs public et privé et de la redéfinition du rôle de l'Etat dans le développement du tiers-monde à la lumière des enseignements de l'expérience des N.P.I du Sud-Est Asiatique (§₃).

§₁/ Les enseignements de l'expérience de la privatisation :

Dans le cadre de ce paragraphe, il serait opportun tout d'abord de relever certaines difficultés rencontrées par certains pays lors de la conception et de l'exécution des programmes de privatisation (A) avant d'en tirer les "leçons" fondamentales (B) ⁽¹⁵⁸⁾.

A/ Les difficultés rencontrées :

Certains facteurs essentiels peuvent compliquer l'opération de la privatisation. Parmi ceux-ci, on peut citer l'incompétence des cadres chargés de la mise en œuvre du programme, le sous-développement des marchés financiers, le caractère rudimentaire des appareils statistiques, la crainte des gouvernements d'engendrer un chômage

(158) Il est à souligner qu'il est difficile d'évaluer l'expérience de la privatisation dans certains P.V.D étant donné le manque de statistiques en la matière. Même dans le cas de la disponibilité de telles statistiques, les données concernent généralement le nombre d'entreprises privatisables et très rarement les effets économiques et financiers de la privatisation. C'est un problème des plus sérieux d'autant plus que la privatisation est justifiée principalement par le fait que l'entrepreneur privé utilise plus efficacement les ressources que l'entrepreneur public.

accru, de "dénationaliser" l'économie en privilégiant le capital privé étranger, de renforcer la concentration de la propriété, de la richesse et de la puissance économique. De surcroît, on assiste à l'émergence de problèmes liés à la classification des entreprises privatisables et au choix du meilleur procédé de la privatisation. Généralement, les gouvernements préfèrent souvent le critère de l'importance stratégique au lieu de celui de la performance économique ; et en particulier :

- on privatise les entreprises "marginales" non attractives pour les acheteurs et on retient les entreprises socialement importantes mais non rentables et celles qui réalisent des profits ;

- on privilègie le procédé de l'émission des actions en vue d'éviter la concentration de la propriété, avec tous les problèmes techniques, administratifs et financiers que soulève ce procédé ;

- on cède des entreprises à des acheteurs incompetents au niveau de la gestion et de l'expérience commerciale ;

- parfois, on accorde des privilèges politiques et économiques aux acheteurs (droits de monopole, protection contre les importations, etc) ce qui renforce les pratiques anticoncurrentielles.

B/ Les enseignements de l'expérience :

Certes, l'expérience de la privatisation est limitée dans les P.V.D, hormis le cas de certains pays comme le Chili, le Bangladesh et la Turquie. Néanmoins, certaines remarques peuvent être formulées à cet égard :

- la privatisation peut ne pas être le meilleur moyen de rationalisation et d'efficience économiques pour tous les pays. Une approche de "cas par cas" est donc vivement souhaitée. Plusieurs économies des P.V.D subissent des contraintes de faiblesse structurelle : état embryonnaire des marchés financiers, insuffisance des ressources financières, faiblesse du secteur public local, limitation des capacités institutionnelles, etc. En conséquence, des réformes structurelles et réglementaires sont indispensables, et notamment l'élimination des monopoles publics inefficaces et l'introduction de nouvelles forces concurrentielles. Dans ce cadre, il est à constater que plusieurs P.V.D ont échoué à créer le climat concurrentiel nécessaire pour l'amélioration de l'efficience économique, objet essentiel de la privatisation. La privatisation ne peut, dans ces conditions, que renforcer les mentalités réfractaires "en recherche de rente", loin de développer une nouvelle "culture d'entrepreneur".

- Il serait difficile voire impossible de réaliser des améliorations en efficacité si la politique de la privatisation n'est pas transparente, suscitant ainsi la passation de "marchés commerciaux pervers". Ainsi, il importe de s'assurer que la privatisation n'est pas exécutée au détriment d'autres objectifs visés et en particulier la libéralisation de l'économie.

- Il est essentiel de renforcer les capacités de l'administration chargée de la mise en œuvre de la privatisation, en vue de classifier les entreprises, réorganiser leurs structures, choisir les procédés de vente, identifier les acheteurs, évaluer le programme, et améliorer les dispositions institutionnelles. Ceci suppose l'acquisition de nouvelles expériences dans des domaines comme le Droit, les finances, la comptabilité, les activités bancaires et d'investissement, etc.

Quelles sont les conclusions qu'on peut tirer de ce qui précède ?

Parmi les problèmes fondamentaux qui ont émergé dans le cadre de la privatisation, on peut citer le manque d'une évaluation régulière de la performance économique et financière des entreprises privatisées. Ainsi, selon les organismes financiers internationaux eux-mêmes, "il est difficile d'évaluer l'impact de la privatisation sur l'efficacité globale et son intérêt pour la réforme des entreprises publiques" ⁽¹⁵⁷⁾. Toutefois, en partant de l'analyse des institutions financières internationales, on peut formuler les conclusions suivantes :

- la performance des entreprises publiques et privées s'améliorera si elles sont exposées à la concurrence nationale et internationale;
- là où la concurrence fait défaut, il serait erroné d'admettre la supériorité de la performance des entreprises privées sur celle des unités du secteur public;
- les gouvernements des pays en voie de développement n'ont pas pu montrer leur aptitude de gérer efficacement les entreprises publiques monopolistes ; ils sont même plus incapables de gérer des entreprises monopolistes opérant dans le secteur privé ;
- l'exécution du programme de la privatisation dans un environnement non concurrentiel peut créer des problèmes plus aigus que ceux que peut résoudre la privatisation.

Ceci dit, une critique "externe" du désengagement de l'Etat dans les P.V.D s'impose ici en tenant compte des spécificités du tiers-monde.

(157) NELLIS and KOKERO, *op. cit.*, Page : 103.

§₂/ Les dangers du "moins d'Etat" pour le développement du tiers-monde en général et du Maroc en particulier :

Nous formulerons tout d'abord des éléments d'appréciation de la thèse libérale de l'Etat (A). Nous dégagerons ensuite les limites du désengagement de l'Etat dans les P.V.D (B).

A/ Pour une appréciation critique de la conception libérale de l'Etat :

Comme nous l'avons déjà montré (1ère partie, chapitre II, section I), la privatisation s'inscrit dans une double logique : une logique dans le contexte d'une économie à "Etat minimal" (libéralisme "traditionnel"), et une logique dans le contexte d'une "économie sans Etat" (libéralisme "moderne").

Or, il semble en fait difficile d'admettre le désengagement de l'Etat dans le contexte aussi bien d'une économie à "Etat minimal" que d'une économie "sans Etat".

Les libéraux "traditionnels" aussi bien dans la lignée de Smith que dans la filiation de Samuelson prétendent avoir défini nettement les deux sphères de l'économie à savoir le "privé" et le "public" qu'ils considèrent comme des secteurs délimités par une frontière. Les libéraux "traditionnels" admettent la conception d'un Etat organique⁽¹⁵⁸⁾, en ce sens que, doté de l'élément de coercition, l'Etat est bien, paraît-il, un sujet autonome ayant une rationalité particulière, une entité propre extérieure aux individus, agissant en vue de l'intérêt général.

Or, la société moderne du 20ème siècle ne connaît pas deux espaces nettement séparés : le privé et l'Etat. C'est ainsi que :

- les marxistes ont montré l'interdépendance entre le public et le privé dans le cadre de ce qu'ils appellent le "capitalisme monopoliste d'Etat"⁽¹⁵⁹⁾ : intervention croissante de l'Etat et interaction entre les monopoles et le gouvernement ;
- François Perroux pense que "nous vivons l'âge de l'économie mixte" dont le trait essentiel est justement l'interaction entre le privé et le public.

(159) Voir à cet égard les écrits de certains marxistes comme Pierre SALAMA, Jacques VALLIER, Christian PALLOIX, J. DALLEMAGNE, etc.

Par ailleurs, il est à souligner que la conception libérale d'un Etat garant de l'intérêt général semble ambiguë. Dans ce cadre :

- les marxistes ont substitué à la vision d' "intérêt général" une vision d' "intérêt de classes". L'Etat en ce sens est l'instrument de la violence qu'exerce la classe dominante sur les classes dominées⁽¹⁶⁰⁾.

- les néolibéraux eux-mêmes, comme les théoriciens du public choice, montrent que les fonctionnaires publics cherchent avant tout à maximiser leurs intérêts personnels qu'ils identifient à l'intérêt général.

De surcroît, les libéraux "traditionnels" semblent "avoir du mal" à limiter l'action de l'Etat dans un cadre "minimal". C'est ainsi que les libéraux "interventionnistes" dans la lignée de Samuelson s'appuient sur l'agent économique individuel et le marché comme principe d'autorégulation de l'économie. En même temps, ils reconnaissent l'existence d'entraves à la réalisation par le seul marché de l'allocation optimale des ressources (existence de monopoles, présence de rendements marginaux croissants, d'indivisibilités et d'externalités, etc). On a alors abouti à la nécessité de l'intervention de l'Etat pour corriger ces effets pervers et faire respecter les conditions d'optimalité. Mais, en même temps, ces libéraux espèrent avoir parfaitement délimité cette intervention. Or, il est extrêmement difficile de fixer un seuil ou une limite infranchissable empêchant le "glissement" de l'Etat de "l'Etat protecteur" à "l'Etat providence". Par exemple, la théorie des externalités constitue une source "inépuisable" de motifs d'extension de l'Etat. Bref, la reconnaissance d'un Etat soucieux du "bien positif" des individus peut entraîner, paraît-il, l'Etat dans une dynamique de croissance irréversible.

Quant aux libéraux "modernes", ils souhaitent à terme faire disparaître l'Etat, "en dissolvant le public dans le privé". Or, l'Etat, paraît-il, est une entité autonome difficile voire même impossible de limiter dans un cadre purement individualiste.

(160) Comme le pense Suzanne De BRUNHOFF (in "la Politique Monétaire : Une Interprétation Marxiste", P.U.F, 1986), Marx et Engels soulignent la contradiction entre les deux aspects de l'Etat : l'émanence et l'extériorité. En ce sens, l'Etat doit remplir une fonction économique et sociale et est au dessus des classes.

Les néolibéraux tentent d'assimiler le public à un quasi-marché. Prenons l'exemple des modèles d'allocation budgétaire de Lindahl-Bowen qui font appel à des mécanismes d'allocation budgétaire semblables à un processus d'échange, de marché et de prix, les règles "conventionnelles" de maximisation valant pour la fourniture de biens publics. Pour pouvoir tracer les courbes de demande, il faut connaître les véritables préférences des agents économiques pour les biens collectifs. Or, une telle hypothèse est erronée tant que les biens collectifs sont caractérisés par l'indivisibilité de leur consommation, c'est-à-dire par l'impossibilité d'exclure un individu de leur consommation. Ainsi, le mécanisme budgétaire est un mécanisme spécifique difficile à assimiler à un mécanisme de marché.

En fait, le public et le privé dans la réalité de l'économie contemporaine, semblent intimement liés. Ainsi, la limitation de l'Etat à ses propres fonctions-régaliennes est paraît-il, irréaliste.

B/ Les limites du désengagement de l'Etat dans les P.V.D :

Connu en Amérique reaganienne sous l'appellation de "dérégulation", le désengagement de l'Etat a été transposé dans les P.V.D avec l'avènement des programmes d'ajustement structurel. Il s'agit ainsi d'un "processus mimétique" dont il faut évidemment prendre en considération le "risque de rejet". En effet, l'environnement économique, politique, social et culturel acceptera-t-il l'accueil d'un instrument conçu dans une autre réalité ? Au niveau global, est-il possible de transférer tout un système dans les P.V.D ?

La dérégulation en tant que transfert d'instrument est, semble-t-il, irréaliste. Les conditions économiques, sociales et culturelles étant différentes, le processus de privatisation ne peut pas se dérouler dans les P.V.D de la même façon que dans les pays industrialisés. C'est ainsi que dans les P.V.D, les marchés sont mal organisés, il n'y a pas par exemple de véritables bourses de valeur. En outre, comme les entreprises publiques, les entreprises privées ont elles-mêmes besoin de restructurations, rencontrent des problèmes de gestion et sont en recherche de dirigeants honnêtes et compétents. Loin de constituer la panacée magique pour le secteur public, la privatisation risque de créer de nouveaux problèmes comme la formation de monopoles privés plus puissants, le renforcement du chômage, etc.

La dérégulation en tant que transfert de système constitue un paradoxe pour les P.V.D. En effet, comment peut-on admettre la déréglementation de sociétés qui sont en fait sous-réglementées ? Le désengagement de l'Etat dans les P.V.D risquerait même de renforcer les inégalités à tous les niveaux, étant donné la faiblesse du maillage étatique et la substitution de la régulation par l'Etat à la régulation par le marché. Quand les agents publics qualifiés font défaut, la réduction du nombre de fonctionnaires est-elle la solution adéquate ? Si un désengagement de l'Etat est nécessaire, il faut en fait désengager pour améliorer, pour aboutir au "mieux d'Etat" et non pas désengager en tant que fin en soi. Le désengagement doit être considéré comme un phénomène qualitatif, tant au niveau de sa conception que de son exécution. Au niveau de la conception, il faut prendre en considération les spécificités structurelles d'un tiers-monde caractérisé par une extrême diversité historique, économique, sociologique et culturelle ainsi que les spécificités sectorielles (équilibre entre l'agriculture et l'industrie, etc). Le choix entre la réhabilitation, la restructuration ou la privatisation du secteur public doit être l'objet d'un débat démocratique. Au niveau de l'exécution, si dans les pays développés, les entrepreneurs sont compétents, les employés sont qualifiés et le marché peut relayer facilement l'Etat, dans les pays en développement, ces conditions font souvent défaut et l'Etat n'est pas toujours relayé. Ces constatations nous amènent à nous interroger sur l'étendue possible de l'Etat dans les pays en voie de développement.

§₃/ Secteur public et secteur privé : Quelle étendue de l'Etat ?

Si dans les pays développés, le processus de démocratisation a été accompagné d'un "moins d'Etat" sur le plan économique et qui trouve ses fondements théoriques dans la thèse de l'Etat - gendarme, dans les pays du tiers-monde, la privatisation s'inscrit dans le cadre des recommandations des institutions financières internationales. Dans les pays en voie de développement, et en particulier au Maroc, le recours à la privatisation découle de l'essoufflement du modèle de croissance basé sur l'import-substitution et le processus de nationalisation (marocanisation). Le programme de la privatisation cherche à faire du secteur public le bouc-émissaire de la crise alors qu'en fait, et comme l'a montré Mohamed Chiguer, "le Public est à l'origine de l'accumulation nationale et, partant, de l'accumulation privée" ⁽¹⁶¹⁾. Certes, les inefficacités et les mauvaises performances du secteur public constituent une réalité observable. Cependant, cela ne signifie pas que l'entreprise privée est aussi bien gérée que l'entreprise publique. En réalité, la gestion de l'économie nationale comme un tout est en quelque

(161) Mohamed CHIGUER, Eléments Introductifs à l'Analyse du Processus de la Privatisation, Economie et Socialisme, N° 10, 1991, Page : 83.

sorte défailante. Ainsi, l'entreprise, abstraction faite de son statut juridique, doit être réhabilitée, réformée et restructurée. Le Public est une nécessité historique qu'il faut préserver et développer. De même, le Privé est une donnée permanente du paysage de la société qu'on ne peut pas ignorer. Ce sont ces deux cellules de base de l'économie nationale, à savoir l'entreprise publique et l'entreprise privée, que la réforme doit concerner. Ainsi, la démarche adéquate résiderait dans la détermination des entreprises qui doivent demeurer sous la tutelle de l'Etat tout en procédant à leur restructuration. De même, les entreprises privatisables doivent être réformées, redéployées et restructurées. Enfin, une remise en cause ou une redéfinition du rôle de l'Etat à l'égard de l'économie nationale serait une nécessité impérieuse.

A/ Nécessité des restructurations des secteurs public et privé :

En dehors de toute idéologie, personne ne peut nier les inefficacités et les "contre-performances" du secteur public. Comme le souligne Michel Rousset, la privatisation ne doit pas être conçue comme une "suppression du secteur public" ⁽¹⁶²⁾ mais comme sa "rationalisation". Ainsi, les entreprises qui doivent rester sous la tutelle de l'Etat doivent faire l'objet de restructurations ; et en particulier :

- les entreprises ayant un caractère évident de service public ;
- celles ayant un rôle stratégique et fondamental pour l'économie nationale ;
- celles dont le développement requiert des investissements que seul l'Etat peut mettre en œuvre ;
- et celles présentant le caractère d'activités naissantes exigeant une protection publique.

Ces restructurations doivent englober tous les éléments du changement structurel comme les modifications de la taille des secteurs industriels, la création de nouvelles entreprises, l'expansion ou la division d'unités de production ainsi que les modifications des gammes de produits et de la technologie. En général, la stratégie de restructuration doit être axée sur une analyse des causes sous-jacentes de l'inefficacité et de la nature des efforts de restructuration à déployer. Il importe de citer dans ce cadre, la nécessité de la réforme radicale des conditions de gestion du secteur public. Ainsi, les grandes orientations stratégiques et financières de l'entreprise publique doivent être élaborées en parfait accord avec l'Etat ; d'où la nécessité de clarifier les relations entre l'Etat et

(162) Michel ROUSSET, une nouvelle approche de l'intervention de l'Etat, Revue Marocaine de F.P. et d'Economie, N° 6, 1990, Page : 46.

les entreprises publiques. Cependant, si la stratégie d'action globale doit être laissée à l'Etat, la responsabilité de la mise en œuvre de la politique industrielle ou commerciale doit incomber à l'entreprise. En vue de faciliter le contrôle de la gestion de l'entreprise publique, il importe :

- d'améliorer et de moderniser les instruments comptables ;
- et d'adopter une politique de formation des cadres tant dans le domaine de la gestion commerciale, financière et technique que de la gestion des ressources humaines.

Si les restructurations semblent plus urgentes pour les entreprises publiques, elles doivent également concerner le secteur privé.

B/ Redéfinition du rôle de l'Etat à l'égard de l'économie :

L'Etat doit faciliter le développement de l'initiative privée en prenant en charge ce que celle-ci ne saurait en aucune manière réaliser. Il le fera grâce à un secteur public restructuré, efficient et rationnel mais aussi grâce à une politique efficace de formation de cadres compétents pour une meilleure gestion du secteur privé ainsi que grâce à une politique d'équipement de régions marginalisées qui permettrait de créer les structures d'accueil nécessaires pour la réussite de la stratégie de la PME dans le cadre d'une "logique micro-économique"⁽¹⁶³⁾ et de stratégie de rééquilibrage régional. Dans ce cadre, l'Etat doit satisfaire les besoins techniques, financiers, administratifs et socio-culturels des entreprises. D'où la nécessité d'une coordination des actions de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques. De même, l'action de l'Etat doit être renforcée par une volonté politique et par des "professionnels" à l'écart de tout dogmatisme. A cet égard, l'expérience des nouveaux pays industrialisés est révélatrice du rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics et l'initiative privée dans le développement économique et social. Les N.P.I du Sud-Est Asiatique, présentés à tort comme des économies purement libérales, sont en fait de véritables économies planifiées où le secteur public et le secteur privé s'enchevêtrent pour faciliter et promouvoir la croissance d'économies en permanente mutation.

(163) Abdelghani KADMIRI, Economie et Politique Industrielle au Maroc, Ed. Toubkal, Casablanca, 1988.

Conclusion du chapitre I

L'amélioration de l'efficacité globale de l'économie, attendue de la privatisation, dépend de la mise en œuvre de mesures et de réformes complémentaires : réforme du système des prix, encouragement des forces concurrentielles, stabilité monétaire et financière, réformes préliminaires de la gestion des entreprises privatisables, etc. Or, l'institution d'un système de prix de marché se heurte à des problèmes d'ordre social, économique, politique et culturel (cf. chapitre II), propres aux sociétés en développement. Quant à la promotion de l'environnement concurrentiel, il dépend de l'adoption d'une politique de concurrence active exigeant des fonds financiers substantiels et des dispositions institutionnelles et réglementaires qui font souvent défaut dans les P.V.D. Bien que certaines expériences (Chili, etc) montrent que la privatisation peut se passer de l'existence de marchés financiers dynamiques et prospères, le développement de tels marchés semble nécessaire pour la réussite de la privatisation. Or, dans la majorité des P.V.D, les marchés financiers sont faibles, sous-développés et inefficients. La réforme préliminaire de la gestion des entreprises privatisables conditionne également la réussite de la privatisation et l'amélioration de l'efficacité qui doit normalement en découler. Ceci suppose la soumission de telles entreprises à la gestion de nouveaux dirigeants compétents capables d'améliorer leur gestion et de "gagner" la confiance des acheteurs potentiels. Cependant, il n'est pas aisé de croire qu'on peut trouver ce genre de "capitaines de l'industrie" dans les P.V.D, "bien rare" même dans les pays développés.

L'amélioration de l'efficacité globale dépend également de l'existence d'un esprit et d'une culture d'entreprise ainsi que de la promotion de l'actionnariat populaire. Or, les mentalités des entrepreneurs dans la majorité des P.V.D sont réfractaires, en recherche de "rentes" et de profits immédiats, peu soucieux de l'amélioration de l'efficacité productive. Il est à souligner également que la privatisation peut conduire à la concentration du pouvoir économique entre les mains du grand capital privé national et étranger. Il est ainsi à craindre que l'actionnariat populaire ne soit qu'un slogan idéologique.

Des problèmes d'exécution entravent l'amélioration de l'efficacité économique qu'on attend de la privatisation. En particulier, il faut prendre en considération le problème de l'évaluation du portefeuille des entreprises privatisables, aggravé par le sous-développement et l'inefficacité des marchés financiers dans la majorité des P.V.D. De plus, le problème de l'emploi posé par les licenciements des sur-effectifs est un effet social indésirable, pouvant aggraver le chômage.

Le désengagement de l'Etat dans les P.V.D, et au Maroc en particulier, a certainement des limites. Les expériences de certains pays en la matière révèlent que la privatisation peut conduire à la création de monopoles privés plus inefficients. Si un désengagement de l'Etat est nécessaire, il doit normalement viser à améliorer et non pas à désengager en tant que fin en soi. Ainsi, il faut prendre en considération les spécificités culturelles, sociologiques, historiques, politiques et économiques des P.V.D, dans tout processus de désengagement / dérégulation. En fait, et contrairement à la conception libérale de l'Etat, les secteurs public et privé doivent se distinguer sans se séparer. Dans les P.V.D, en particulier, l'économie doit se développer sur la base aussi bien de l'entreprise publique que de l'entreprise privée. Ces deux unités de production doivent être restructurées et réhabilitées. Le rôle de l'Etat à l'égard de l'économie doit être redéfini afin de promouvoir aussi bien l'initiative privée que l'action de l'Etat. L'expérience des puissances montantes du Sud-Est Asiatique est là un exemple expressif. Contrairement au discours officiel des organismes multilatéraux, les N.P.I ne sont pas des pays purement libéraux. Dans ces pays, il est clair que l'action du monopole public est partout présente pour promouvoir l'industrie et accélérer les avances techniques. Loin d'être limité au rôle de relais ou d'agent délégué à la gestion d'intérêts multinationaux, l'Etat s'affirme à travers la diversité et le caractère évolutif de ses interventions dans les régions les plus dynamiques du tiers-monde. De la Corée au Brésil et dans les divers N.P.I, dans des contextes sociaux hétérogènes, l'intervention directe ou indirecte de l'Etat soutient la construction de systèmes productifs cohérents (comme les groupes en Corée du Sud) ; ce qui confirme le rôle promoteur de l'Etat dans le développement.

En dépit des questions importantes que soulève le débat sur la privatisation et le désengagement de l'Etat en général, il tend en fait à occulter les véritables problèmes du développement du tiers-monde, et en particulier les multiples blocages structurels qui y sévissent. Le véritable problème pour les P.V.D est, tout en combinant initiative privée et action de l'Etat, de réunir les conditions indispensables pour une croissance dynamique, soutenue et susceptible de lutter contre la dépendance multiforme vis-à-vis du capital international et de subvenir aux besoins de larges couches de la population.

Chapitre II : Problèmes posés par l'application du système de prix de marché :

En vue d'apprécier l'application du système de prix de marché dans les P.V.D, il serait judicieux d'étudier les limites de la libéralisation des prix tant au niveau de son double impact économique et social qu'en relation avec la politique de la concurrence qui doit l'accompagner (Section I). En outre, l'application du système de prix de marché dans les P.V.D pose directement le problème du contenu historique, économique, social et politique de l'Etat dans le tiers-monde (Section II).

Section I : Les limites de la libéralisation des prix

La politique de libéralisation des prix va de pair avec les mesures relatives à la politique de la concurrence (§₁). En outre, la libéralisation des prix dans les P.V.D a certainement des effets économiques et sociaux préjudiciables (B).

§₁/ Les exigences d'une politique de concurrence active :

Nous aborderons, dans un premier lieu, des généralités sur la concurrence (A). Dans un deuxième lieu, Nous traiterons la politique de la concurrence en relation avec la libéralisation des prix (B).

A/ Généralités :

Comme l'écrit Michel Glais, "il est vrai que les économistes du 18ème siècle caressaient l'espoir d'avoir découvert, dans le domaine de l'organisation des efforts humains, l'équivalent des lois de la gravitation universelle. En tablant sur la tendance des individus à chercher à prendre le meilleur sur leurs congénères, ils devaient, en effet, s'attacher à démontrer que le prix d'une marchandise quelconque devait continuellement graviter autour de ce qu'ils nommaient son prix naturel, c'est-à-dire son coût de production. D'un point de vue éthique, ce principe de concurrence était également générateur de deux bienfaits pour l'humanité : Il devait permettre de réaliser une allocation optimale des ressources productives (grâce à la tendance à l'égalisation des taux de rémunération dans leurs diverses utilisations) et conduire à l'annulation des super-profits".⁽¹⁶⁴⁾

(164) Michel GLAIS, La Nouvelle Concurrence : Analyse Economique, Problèmes Economiques, N° 2156, 4 janvier 1990, Page : 16.

Le développement de la concurrence est en grande partie fonction de la structure des marchés. Cette dernière est à son tour, liée au degré de concentration d'une économie. La concentration étant plus importante quand la taille du marché national est faible, on pourrait normalement s'attendre à une forte concentration des économies en voie de développement comme celle du Maroc. Elle est généralement considérée comme génératrice de l'inefficacité interne, étant donné que les grandes entreprises sont contraignantes envers leurs fournisseurs, agressives envers leurs concurrents et insensibles à l'amélioration de l'efficacité allocative. En outre, dans une situation de forte concentration, les prix et les coûts ont tendance à être plus élevés et le pouvoir politique des grandes unités de production ⁽¹⁶⁵⁾ est considérable. C'est ainsi qu'une politique de concurrence active, destinée à permettre au système de prix de marché de jouer pleinement est liée à ce qui peut être fait pour contrôler la concentration. Grâce à des pressions sur les coûts, la concurrence permet d'augmenter la production et de générer une baisse et une flexibilité des prix. Or, certains facteurs comme les monopoles, la protection commerciale excessive et les interventions inappropriées du gouvernement, gênent le fonctionnement de la concurrence, créant ainsi des biais dans l'affectation des ressources.

B/ Libéralisation des prix et politique de la concurrence :

Etant donné ces diverses considérations, les pouvoirs publics dans les pays en voie de développement (comme au Maroc) tentent d'adopter une politique de la concurrence afin d'assurer l'existence, la liberté et la loyauté de la concurrence, conditions indispensables d'une libéralisation des prix ⁽¹⁶⁶⁾. Or, l'absence d'une loi sur la concurrence au Maroc, ne permet pas d'observer et de recenser les pratiques anticoncurrentielles. C'est ainsi que depuis la conception d'une politique de déréglementation des prix, déjà entamée en 1982, les pouvoirs publics ont commencé à adopter une politique de la concurrence. L'objectif de cette libéralisation des prix était d'inciter les entreprises à une concurrence plus vive en leur permettant de fixer librement leurs prix suivant leurs coûts et leurs stratégies commerciales. Malgré cette libéralisation des prix, plusieurs entreprises restent liées entre elles pour la fixation de leurs prix ; et cette concertation des entreprises sur les niveaux et la période d'augmentation des prix pourrait entraver le jeu concurrentiel. Or, une véritable politique de la concurrence pour le cas du Maroc doit trouver des solutions à des

(165) Il s'agit d'un problème sérieux aussi bien dans les P.V.D que dans les pays développés.

Dans ces derniers, le pouvoir politique de certaines grandes sociétés a suscité l'institution d'une législation anti-trust.

(166) En fait, La concurrence par les prix n'est plus l'unique modalité de la concurrence. D'autres formes interviennent, essentiellement la qualité et la diversification du produit.

problèmes qui peuvent se poser lors de la recherche ou de la condamnation des accords collectifs sur les prix. A cet effet, il faut avoir à l'esprit que tous les accords sur les prix ne sont pas préjudiciables à l'économie nationale. C'est ainsi que certaines ententes peuvent avoir pour objectif de protéger certains secteurs en difficultés ou subissant une concurrence étrangère déloyale. Ce qu'il faut sanctionner, semble-t-il, ce sont les pratiques prédatrices destinées à ruiner les concurrents et à empêcher l'accès au marché de "nouveaux arrivants". Et dans ce cas même, il serait difficile d'appréhender et de reconnaître les pratiques véritablement prédatrices. Une analyse économique de l'entente sur les prix (du point de vue de sa forme, de son objet et de ses effets) est indispensable avant de la remettre en cause. C'est ainsi que plusieurs "coalitions" d'entreprises permettent d'améliorer l'efficacité globale de l'économie à travers la modernisation, la compression des coûts de production et de distribution et d'accroître l'offre. En général, des formes d'entente comme les groupes ont favorisé la croissance dans maints pays. Opérant dans des domaines complémentaires comme l'industrie, les groupes créent des effets de synergie et sont à l'avant-garde du développement économique et social. L'expérience des N.P.I du Sud-Est Asiatique, et notamment la puissance montante de la Corée du sud est là un exemple significatif.

§₂/ Les effets économiques et sociaux de la libéralisation des prix :

Etant donné les inégalités dans la répartition des revenus dans maints pays en voie de développement et au Maroc en particulier, la vérité des prix a vraisemblablement des effets sociaux indéniables. Ce deuxième paragraphe traitera de ce coût social de la libéralisation des prix de biens et services (A) avant d'étudier la portée et les limites du cas particulier de la libéralisation des salaires et des taux d'intérêt (B).

A/ Le coût social de la libéralisation des prix des biens et services :

Selon les institutions financières internationales, les coûts sociaux liés à l'ajustement seront plus que compensés par une croissance économique future. Comme l'exprime un expert du Fonds Monétaire International, les effets à long terme des mesures de libéralisation des prix "doivent promouvoir la croissance et l'emploi

dans l'ensemble de l'économie, en entraînant une hausse du niveau de vie pour tous, y compris les plus démunis, de sorte que, au bout du compte, ces politiques ne sont pas source d'un creusement des inégalités" (167). Il en donne l'exemple de la suppression des subventions alimentaires qui "revient souvent à relever les prix des produits essentiels pour qu'ils avoisinent les prix mondiaux du marché. Souvent, les revenus intérieurs agricoles en sont majorés, et, de ce fait, la distribution du revenu en est améliorée" (168).

Cette conception ne relève-t-elle pas simplement d'une affirmation idéologique? Les institutions financières internationales ont toujours prétendu que la croissance économique pourrait résoudre d'elle-même les problèmes de l'injustice économique et sociale. Or, si l'amélioration du bien-être social est étroitement liée à la réalisation d'une croissance économique soutenue, il n'en est pas moins vrai que le développement est un leurre s'il ne se traduit pas par une meilleure justice sociale. C'est au moins ce qu'enseigne l'expérience des pays latino-américains qui ont tenté de concilier entre leurs dettes extérieures et leurs "dettes sociales" accumulées essentiellement vis-à-vis des travailleurs. C'est ce qui a conduit ces pays à adopter une approche hétérodoxe du problème de la dette extérieure en vue de chercher plus d'autonomie à l'égard du FMI. Malgré la modestie des résultats, ces expériences montrent une prise en considération plus importante des conditions sociales que dans les programmes d'ajustement classiques. Autrement, la stratégie consistant à faire supporter les frais de l'ajustement par les classes laborieuses risque d'engendrer des troubles sociaux mettant en péril les intérêts politiques et économiques des créanciers eux-mêmes.

(167) Charles A. SISSON, Programmes Financés par le Fonds et Distribution du Revenu dans les PMA, Finances et Développement, mars 1986, Page : 34.

(168) Idem, Page : 35.

B/ Portée et limites de la libéralisation des salaires et des taux d'intérêt :

Il est à signaler que les programmes d'ajustement structurel comportent une multitude de mesures destinées à rétablir une position viable de la balance des paiements. L'un des objectifs intermédiaires de ces programmes est la limitation des salaires jugés générateurs en partie de l'excès de la demande sur l'offre intérieure. Or, le fait de privilégier la limitation des salaires comme instrument de la réduction de la demande pose le problème du coût social de l'ajustement et par conséquent le problème de la répartition de l'austérité entre les différentes classes sociales. Cette mesure, soutient-on, est nécessaire à la compression du niveau des importations et donc à la résorption du déficit commercial, objectif supposé être réalisé également par l'accroissement des exportations dû à l'amélioration de la compétitivité basée sur la diminution des coûts relatifs de la main-d'œuvre. Par ailleurs, la diminution des salaires permettrait aux entreprises d'alléger leurs charges, de reconstituer leurs marges bénéficiaires et d'augmenter ainsi leur capacité d'auto-financement, et donc leurs investissements. Attirés par le faible coût de la main-d'œuvre, les investissements étrangers afflueraient dans le pays, ce qui stimulerait l'activité économique.

Même si les institutions financières internationales se refusent de déclarer l'orientation de l'ajustement contre les classes pauvres, admettant que l'austérité entraînera une croissance à long terme dans l'intérêt de toute la société, la politique de limitation des salaires fait supporter l'austérité par les salariés. De ce fait, le capital est largement favorisé par rapport au travail. Même du seul point de vue économique, cette mesure risquerait d'avoir des effets préjudiciables sur la productivité du travail et sur le niveau de l'activité économique en général, en compromettant le niveau de la consommation des ménages ; et en créant ainsi des problèmes pour les entreprises travaillant à titre exclusif ou principal pour le marché intérieur.

D'une manière générale, la politique de limitation des salaires engendre une baisse de la part des salaires réels dans le P.N.B . Une telle baisse des salaires réels résulte également de la libéralisation générale des prix et de la diminution des dépenses publiques.

Les salariés, urbains notamment, sont les premiers à supporter les effets de certaines mesures comme l'augmentation des prix des produits agricoles, et des prix des produits alimentaires résultant de la suppression ou de la réduction des subventions publiques, ainsi que la hausse des tarifs publics visant la vérité des prix et l'allègement des charges budgétaires. Il semble ainsi que la vérité des prix constitue un moyen efficace de réduction des salaires réels quand les conditions sociales et politiques ne permettent pas un gel des salaires nominaux.

Les incidences de ces mesures sont aggravées par la détérioration des conditions générales de la reproduction de la force de travail. Il en va ainsi de la baisse des dépenses publiques sociales notamment en matière de santé et d'éducation ; malgré la hausse des prix et l'immensité des besoins des populations aggravés par l'accroissement démographique. Les conditions de la reproduction de la force de travail dans les P.V.D étant déjà précaires, ces mesures ne peuvent qu'aggraver la situation en sacrifiant l'élément humain, ce qui risque d'être très coûteux même en termes économiques. Par ailleurs, le niveau des salaires subit une baisse considérable étant donné l'intensité du chômage résultant de la mise en œuvre de la politique de l'austérité. " La politique restrictive des pouvoirs publics, notamment en matière d'investissement, le rétrécissement du marché intérieur et la concurrence des produits importés ne sont pas sans créer des difficultés aux entreprises nationales qui se traduisent non seulement par une baisse du volume des emplois offerts mais également par des licenciements massifs. Cette situation du marché du travail défavorise les travailleurs surtout que le chômage atteint déjà des proportions considérables" ⁽¹⁶⁹⁾. Ainsi, ces mesures, en s'appuyant sur le schéma de la croissance de la théorie néo-libérale, privilégient l'accumulation du capital sans se soucier de conditions de la reproduction de la force de travail.

En ce qui concerne la libéralisation du crédit et du coût du crédit, force est de constater pour le cas du Maroc, que les crédits qui sont concernés par la libéralisation sont ceux en provenance des banques commerciales. Sur le total des crédits accordés par les banques commerciales, la part encadrée est seulement de 73% en 1990 contre 85% en mars 1988 ⁽¹⁷⁰⁾. Ainsi, les crédits dont la croissance est réglementée tendent à diminuer. Ceci semble indiquer que les Autorités Monétaires ont procédé à un "désencadrement" du crédit de façon progressive. Cependant, ce sont les crédits à court

(169) A. ACHOUAL, Politique des Salaires et Ajustement Structurel dans les Pays sous-développés, Revue "Economie et Socialisme", N° 9, 1988, Page : 101.

(170) Libéralisation du crédit et perspectives de financement pour les entreprises, L'Opinion Economique du mercredi 26 juin 1991, Page : 5.

terme qui font essentiellement objet du désencadrement. Au niveau sectoriel, les crédits non encadrés sont ceux qui sont destinés au financement des activités que les pouvoirs publics considèrent comme prioritaires pour le développement (exportations et équipement). Ceci étant, les crédits concernés par la libéralisation sont les crédits destinés au financement de l'exploitation courante des entreprises (crédits de trésorerie).

Le deuxième volet de la libéralisation concerne les taux d'intérêt. Etant déjà largement entamée au Maroc en 1990, cette libéralisation signifie que les autorités monétaires et financières ne fixeront plus la structure et la détermination des taux d'intérêt. Cette politique de libéralisation des taux d'intérêt s'inspire de la théorie néolibérale (surtout monétariste) selon laquelle le taux d'intérêt est le meilleur indicateur de la politique monétaire. En effet, selon les enseignements de cette théorie, si la demande de monnaie augmente faisant ainsi élever le taux d'intérêt, les autorités monétaires ne doivent pas augmenter l'offre de monnaie, contrairement à ce que recommandent les Keynésiens qui considèrent la masse monétaire comme le meilleur indicateur de la politique monétaire. Ainsi, selon les monétaristes, les pouvoirs monétaires doivent laisser augmenter les taux d'intérêt, et cette augmentation permettra de récompenser ou de sanctionner les investisseurs selon leur efficacité marginale du capital⁽¹⁷¹⁾. Or, si Milton Friedman recommande la fixation d'un taux d'accroissement régulier de la masse monétaire suivant l'accroissement du revenu permanent, s'opposant ainsi à une politique monétaire expansionniste, le désencadrement du crédit n'amènerait-il pas à une politique laxiste en matière de crédit ? En fait, le désencadrement du crédit ne signifie pas absence de contrôle. En effet, le contrôle de l'offre du crédit continuera à être appliqué, mais en agissant sur la structure des ressources des banques plutôt que sur les contreparties de la masse monétaire (crédits à l'économie, ... etc). Il s'agit en fait du recours aux techniques indirectes, de contrôle du crédit (technique de la réserve monétaire, technique de l'open market, etc).

La libéralisation des taux d'intérêt risquerait d'engendrer une augmentation des prix dans le contexte actuel du désengagement de l'Etat et du recul de la réglementation des prix. Ce risque semble bien réel, au moins durant la période transitoire, durant laquelle les entreprises procèdent à un certain réajustement de leurs marges bénéficiaires, ce qui se traduirait par une augmentation des prix, et donc par une perte de compétitivité des entreprises. Si cette éventualité est possible à court terme, elle ne l'est pas à moyen

(171) Sylviane GUILLAUMONT Jeanneney, Pour la Politique Monétaire, P.U.F, 1982,
Pages : 60 - 61.

et à long terme à en croire la théorie néolibérale du système de prix de marché. En effet, selon cette théorie, les prix du crédit (et de biens et services) auraient tendance à se stabiliser et à tendre vers leur valeur d'équilibre, déterminée par le jeu de la concurrence.

En fait, malgré la libéralisation du crédit et des taux d'intérêt, des problèmes inhérents au système du crédit au Maroc, demeurent. Nous relevons essentiellement l'éviction financière du secteur privé et la faiblesse de l'intégration du système bancaire au secteur productif. En effet, l'examen de l'actif consolidé du bilan bancaire fait ressortir que les crédits destinés à la clientèle sont assez faibles dans l'ensemble (33% en moyenne de l'actif total en 1990). Cette part est comparable à celle des bons de trésor. Si l'importance de la part des bons de trésor s'explique en partie par les effets du plancher public obligatoire (la part du plancher étant à peu près le double de la part des titres publics hors plancher), l'engouement pour les bons de trésor semble expliquer également cette situation. Cet engouement a pris de l'ampleur en raison notamment du "caractère défiscalisé" des bons de trésor et du manque de risque qu'ils impliquent. Cette situation engendre une éviction financière du secteur privé. De même, la faiblesse du poste "titres de participation et assimilés" implique une faible intégration du système bancaire au secteur productif. En outre, les concours que les banques peuvent accorder actuellement aux entreprises sont essentiellement destinés au financement de la trésorerie, étant donné l'insuffisance de fonds à long terme. Il est donc nécessaire de faire face à cette insuffisance par le développement du financement en provenance du marché financier. Dans les P.V.D et au Maroc en particulier, ce marché est faible et mal intégré, ce qui nécessite l'institution d'un marché financier efficace et à compartiments bien intégrés.

Section II : Système de prix de marché et nature de l'Etat :

il est clair que d'après les études des organismes financiers internationaux, l'existence du secteur public, et à fortiori sa croissance et les multiples interventions de l'Etat qui s'infiltrent dans les diverses composantes de l'activité économique et sociale, deviennent une cause d'inefficacité macro-économique génératrice de contre-performances qui assaillent les économies en développement en général et l'économie marocaine en particulier. Dans cette optique, c'est bien "l'effacement" de l'Etat en tant que facteur déséquilibrant et inefficace qui permettra aux forces autorégulatrices du

marché de s'instaurer et d'opérer sur le monde libéral préconisé. Or, l'Etat dans les P.V.D est-il disposé à n'être qu'un "Etat modeste" limité à ses seules fonctions régaliennes pour permettre l'éclosion d'une véritable société de marché ? Pour tenter de répondre à cette question, nous examinerons le rôle socio-économique que l'Etat joue dans les économies en développement ainsi que ses effets possibles sur l'instauration d'une économie de marché (§₁), avant de nous pencher sur l'étude des rapports qui peuvent exister entre la société civile et la société de marché (§₂).

§₁/ Système de prix de marché et rôle socio-économique de l'Etat :

En fait, l'Etat dans les P.V.D en général et au Maroc en particulier, joue un rôle socio-économique indéniable (A). Mais se pose d'emblée la question de savoir si l'Etat peut jouer un rôle important dans l'instauration d'une économie de marché (B).

A/ Rôle socio-économique de l'Etat dans les P.V.D :

Dans le cas particulier du Maroc, il semble irréal d'attendre de l'Etat qu'il soit limité à ses seules fonctions régaliennes. Le Ministre de l'Intérieur, Driss Bassri, est très explicite sur ce point, lorsqu'il affirme que la politique économique et sociale du Maroc est orientée vers "un libéralisme corrigé au plan économique par une présence effective de l'Etat dans les domaines vitaux, surtout là où les nécessités ou les disparités se font réellement sentir" ⁽¹⁷²⁾. Cela signifie que le rôle de l'Etat n'est pas seulement de réglementer la vie sociale mais également de la réguler en vue d'un équilibre social. Ainsi, l'Etat ne peut laisser le système de prix de marché fonctionner librement étant donné des raisons de "paix sociale" ; et la croyance en cet "effacement" de l'Etat pour que les mécanismes du marché puissent jouer pleinement, équivaut à ignorer le contenu historique et social de l'Etat marocain. L'Etat dans les P.V.D et au Maroc en particulier est imprégné d'une logique "néopatrimoniale" qui fait de l'économie un enjeu politique de taille, en ce sens que l'activité économique exige un fondement politique ; et à cet effet, l'Etat doit faire face à certains besoins sociaux et assurer le maintien de l'ordre social. C'est ainsi que même de larges couches de la société, lorsqu'elles manifestent leurs mécontentements contre l'augmentation des prix des produits alimentaires, elles réclament en fait ce fondement moral de l'activité économique, qui permettrait de limiter les effets pervers du système de prix de marché. En d'autres termes, elles invitent l'Etat à assumer l'approvisionnement du marché à un prix déterminé par la loi et non pas par les conditions accidentelles de l'offre et de la demande.

(172) Driss BASSRI, cité par Driss BENALI, Ajustement Structurel et Retrait de l'Etat, Economie et Socialisme, N° 10, 1991, Page : 70.

En outre, deux contraintes fondamentales limitent les effets du système de prix de marché et exigent des interventions de plus en plus prononcées de la part de l'Etat:

- il n'est pas sûr que le système de prix de marché puisse promouvoir le développement en raison de l'impact grandissant de la concurrence internationale. C'est ainsi que l'Etat intervient pour protéger le marché intérieur ;
- la finalité de l'Etat, à côté de l'accumulation du capital, est avant tout la transmission du patrimoine. C'est pour cela que l'Etat tente de trouver des solutions de clientélisme, de distribuer des privilèges, etc.

B/ Quel rôle de l'Etat dans l'instauration d'une économie de marché ?

L'examen des rapports entre l'action de l'Etat et l'instauration d'une économie de marché exige de faire appel au passé, et notamment à l'histoire des sociétés occidentales. L'exemple significatif d'une action favorable de l'Etat sur l'éclosion d'une économie de marché nous est fourni par l'expérience de la France lors de son passage de la vieille forme féodale au "mode de production capitaliste". En effet, à l'époque mercantiliste, l'insuffisance des recettes du domaine, de l'esclavage et du servage a incité l'Etat français à recourir à la fiscalité. Or, les "impôts personnels" et les "impôts domestiques" sont eux-mêmes insuffisants. C'est ainsi que les impôts prélevés sur les échanges ont connu une évolution appréciable. Cette lutte contre l'économie domestique et l'encouragement de l'économie d'échange sont indissociables d'une promotion de l'économie de marché. Il s'agit là, comme l'exprime Pierre Rosanvallon, d'un "retour à l'intérieur" ⁽¹⁷³⁾, condition préalable au développement de l'économie de marché. Ainsi, "dans le cas de la France, au moins, il n'est donc pas exagéré de parler de l'Etat comme d'un instrument de développement du marché" ⁽¹⁷⁴⁾.

Au niveau théorique, Smith fut le premier économiste à avoir compris le rôle de l'Etat dans la création d'une véritable société de marché. Avant lui, l'ensemble du débat restait circonscrit dans la distinction dirigisme / liberté. Il déplaça cette problématique en soutenant que l'Etat libéral ne doit pas être inactif, mais doit construire une société fondée sur le système de prix de marché. Selon lui, le devoir étatique d'une administration

(173) Pierre ROSANVALLON, le Capitalisme Utopique : critique de l'idéologie économique, Ed. du Seuil, 1979, Page : 118.

(174) Ibid., Page : 120.

exacte de la justice est nécessaire à la réalisation de la société de marché (droits de propriété, ... etc). Quant au devoir étatique d'ériger et d'entretenir des ouvrages publics ne se trouvant pas dans l'intérêt de quiconque, il souligne qu'il comporte deux domaines : l'infrastructure (ponts, routes; etc) et l'éducation (lutte contre le poison de l'enthousiasme et de la superstition). Ces deux domaines permettront alors de construire un espace économique structuré et une société socialement et culturellement homogène.

Les programmes d'ajustement structurel recommandés aux pays en voie de développement semblent s'inscrire dans le cadre de cet "état minimal", soucieux de la seule réalisation d'une économie de marché. Cela implique, comme le remarque Marc Raffinot, "que le rôle de l'Etat dans la gestion de l'économie nationale soit redéfini de manière à dépasser la contradiction qui conduit à faire mettre en œuvre des programmes libéraux visant au dépérissement de l'Etat par l'intervention généralisée de l'administration" ⁽¹⁷⁵⁾. Or, n'est - il pas paradoxal de voir l'Etat dans les P.V.D œuvrer en faveur de l'encouragement du système de prix de marché alors que cet encouragement conduit à l'auto-dépérissement de ce même Etat ? Et même si l'on admet l'action de l'Etat en faveur de l'instauration d'une économie de marché par la réalisation des infrastructures nécessaires et l'adoption d'une politique d'éducation et de formation active, l'objectif semble irréalizable dans un climat d'austérité budgétaire imposée de l'extérieur. Si la réforme fiscale est historiquement indispensable pour la promotion de l'économie d'échange, comme le montre l'expérience de certains pays développés comme la France, une action de l'Etat sur les structures économiques, sociales et culturelles, paraît-il, s'impose pour la réalisation d'une véritable société de marché, ce qui confirme le rôle de l'Etat dans le développement. En outre, la réalisation d'une société civile est indissociable de la tentative de construire une véritable société de marché.

§₂/ Système de prix de marché et société civile :

Le vaste mouvement néolibéral est indissociable des idées des dix-huitième et dix-neuvième siècle sur la société civile (A). Dans les P.V.D, l'instauration d'un système de prix de marché et d'une société de marché va de pair avec la nécessité de réaliser la société civile (B).

(175) Marc RAFFINOT, Dette Extérieure et Ajustement Structurel, EDICEF/AUPELF, 1991, Page : 195.

A/ Le concept de Société civile :

Pour Locke, comme pour Hobbes, il y a société civile lorsque la politique s'autonomise et s'émancipe de la religion. Au 17ème siècle, la "société civile" était ainsi un concept essentiellement politique et philosophique.

Adam Smith fut le premier à comprendre économiquement la société civile. Dans la "Richesse des Nations", il emploie plutôt le terme nation pour passer du sens politico-juridique au sens économique de la société civile qu'il considère comme produit de la richesse. Il considère la nation comme "l'espace du libre-échange mû par le système socio-économique des besoins"⁽¹⁷⁶⁾. En ce sens, c'est le lien économique entre les hommes qui constitue le véritable ciment de la société. C'est la division du travail qui fonde la société civile ; et la principale distinction n'est plus entre la société civile et l'état de nature, comme le pensaient les philosophes du 17ème siècle, mais entre la société civile et l'Etat.

Chez Smith, le marché n'est plus simplement un lieu particulier et localisé d'échange : c'est toute la société qui constitue le marché. C'est cette conception qu'épousent les grands adeptes du néo-libéralisme, comme Hayek. Elle montre que la réalisation de l'économie de marché est indissociable de la réalisation d'une véritable société de marché. Qu'en est-il du cas des P.V.D en général et du Maroc en particulier?

B/ Les obstacles à la société civile dans les P.V.D :

S'il est très aisé de démontrer la supériorité du système de prix de marché dans l'absolu du pur raisonnement, la réalité n'est pas aussi simple que ça, et plus particulièrement dans le contexte actuel des économies en développement. Cette divergence entre la construction théorique et la réalité des P.V.D tient à des différences historiques, économiques, sociales, politiques et culturelles. C'est ainsi qu'au sein des sociétés occidentales, l'Etat, par la production d'un territoire politique et juridique homogène et la territorialisation de la société elle-même, a développé l'atomisation de la société pour que son pouvoir "s'exerce sur des sujets et non pas sur des groupes dotés d'une certaine autonomie"⁽¹⁷⁷⁾. Pour cela, l'Etat devrait détruire toutes les formes de

(176) Pierre ROSANVALLON, le Capitalisme Utopique, op. cit., Page : 69.

(177) Idem, Page : 115.

socialisation intermédiaires : clans familiaux, communautés villageoises, confréries, partis, etc. Il tendait de ce fait à morceler la société pour assigner tous les individus à la même faiblesse devant lui. En ce sens, l'Etat prépare la société de marché.

Tel est le cas des sociétés occidentales, comme la France lors de la période de désagrégation de la vieille forme féodale ; un cas qui illustre la relation entre le développement de la société civile et celui de la société de marché. En revanche, dans les P.V.D et au Maroc en particulier, la société économique n'est pas autonomisée, ce qui empêche le marché d'être l'instrument qui confère une logique à l'échange.

Dans ces conditions, le marché semble une institution exogène que l'économie n'a pas totalement assimilée et dont la logique n'est pas encore intériorisée par la société marocaine. Ceci s'explique par le fait que, dans le cas du Maroc, la formation économique et sociale est constituée de modes de production anciens qui ont pu résister et de nouvelles formes de socialisation en cours de formation. Bien que le comportement de rationalité des individus ne soit pas entièrement absent dans ces conditions, l'attachement à des valeurs communautaires traditionnelles est un facteur qui entrave le fonctionnement des mécanismes autorégulateurs de prix de marché.

Conclusion du chapitre II

La libéralisation des prix est liée à la promotion des forces concurrentielles. La concurrence étant liée à la structure des marchés, son encouragement dépendrait de ce qui peut être fait pour contrôler la concentration. Or, toutes les ententes ne sont pas préjudiciables pour une économie nationale parce que certaines "coalitions" d'entreprises peuvent aider à protéger les secteurs en difficultés ou affrontant une concurrence étrangère déloyale. Ce qu'il faut sanctionner, semble-t-il, ce sont les pratiques prédatrices destinées à ruiner les concurrents et à empêcher l'accès au marché de nouvelles unités de production.

La libéralisation des prix des biens et services a nécessairement des effets sociaux indéniables. Le coût social de l'ajustement est donc supporté par les classes les plus déshéritées de la société. Or, l'objectif de toute croissance économique n'est pas seulement d'augmenter les richesses matérielles mais également d'assurer le bien-être de la population et de garantir une meilleure justice sociale pour tous. Même en termes économiques, la dégradation du pouvoir d'achat de larges masses de la population aurait des effets négatifs sur le niveau de la consommation et donc de la production, de l'investissement, etc. Cette situation se trouve aggravée par le gel des salaires, faisant ainsi supporter l'austérité par les masses laborieuses.

L'institution du système de prix de marché se heurte également aux obstacles entravant l'éclosion de la société civile dans les P.V.D et en particulier au Maroc. Ces obstacles sont essentiellement d'ordre historique, sociologique, culturel et politique ; et empêchent l'atomisation de la société et l'émergence du marché qui confère une logique à l'échange. L'Etat dans le cas du Maroc a une nature néopatrimoniale. Il doit conserver le fondement moral de l'échange (contrôle des prix, etc), trouver des solutions de clientélisme, distribuer des privilèges, etc.

Comme le confirme l'expérience de certains pays industrialisés comme la France, l'Etat peut même contribuer à la promotion d'une société de marché (encouragement de l'économie d'échange par la réforme du système fiscal, investissements en infrastructure, éducation, etc). Il semble pour le moins paradoxal que l'Etat dans les P.V.D puisse s'engager dans un tel processus étant donné d'une part l'austérité budgétaire imposée de l'extérieur et d'autre part l'auto-dépérissement de ce même Etat dans de telles conditions.

En fait, le système de prix de marché et l'action de l'Etat semblent plutôt complémentaires qu'antinomiques. C'est ce que révèle l'expérience des N.P.I du sud-Est Asiatique. Le discours officiel explique la formidable ascension de ces pays par l'institution du système de prix de marché. Or, comme le montre Pierre Judet, "la réalité est moins simple, car ni la Corée du Sud, ni Taïwan, ni Singapour, ni le Brésil n'ont jamais offert leurs économies au libre jeu des forces du marché". Il s'agit en fait d'un système de prix de marché complété par des interventions systématiques du gouvernement.

Chapitre III : Commerce extérieur et développement : protection ou libéralisation ?

Afin de répondre à la question de savoir si, en matière de politique commerciale, le développement du tiers-monde passe par une protection ou une libéralisation commerciale, nous avons jugé opportun de procéder de la manière suivante :

- Dans une première section, nous étudierons les rapports qui peuvent exister entre la protection, la libéralisation et la croissance des pays en voie de développement.
- Sans nier la nécessité de l'amélioration de la productivité et de la diversification des systèmes productifs des P.V.D en vue d'effectuer de meilleures percées sur les marchés des pays développés, nous relevons que le protectionnisme dans les pays industrialisés (essentiellement les mesures non tarifaires) d'une part et le libre-échange recommandé aux P.V.D d'autre part, constituent une contradiction dans le système économique mondial et introduisent des inégalités dans la libéralisation commerciale au niveau global (Section II).
- Enfin, l'analyse de la protection et de la libéralisation commerciales en relation avec la croissance, et l'étude des inégalités dans la libéralisation commerciale au niveau global, nous amèneront à nous interroger sur la possibilité d'une combinaison des deux stratégies de promotion des exportations et de substitution des importations à la lumière des enseignements de l'expérience des N.P.I du sud-Est Asiatique (Section III).

Section I : Protection, libéralisation et croissance :

Les discussions sur la protection et la libéralisation commerciales ont fait l'objet d'une controverse qui a tant divisé les économistes. L'argument protectionniste qui a reçu le plus de faveur de la part des économistes est l'argument de "l'infant industry", érigé en théorie par F. List. Dans le premier paragraphe de la présente section, nous discuterons les raisons de la protection des industries naissantes dans les P.V.D sans négliger d'autres arguments du protectionnisme dans les pays du tiers-monde ; et en particulier, l'argument fiscal et l'argument des termes de l'échange.

Quant au paragraphe 2 de cette section, il sera consacré à la discussion des rapports qui peuvent exister entre la libéralisation commerciale et la politique du taux de change qui y est associée d'une part et la croissance du tiers-monde d'autre part. De tels rapports supposent l'amélioration des termes de l'échange et de la compétitivité, que nous étudierons avant de tenter de répondre à la question de savoir si la libéralisation commerciale s'inscrit dans un contexte de croissance.

§₁ Les raisons de la protection commerciale dans les P.V.D : l'argument de "l'infant industry" :

L'argument de "l'infant industry" a été pour la première fois utilisé par Alexander Hamilton dans son "Report on Manufactures" en 1791. Au début du 19^{ème} siècle, Friedrich List l'a utilisé de nouveau dans le cadre de la défense des industries manufacturières naissantes de l'Allemagne contre la concurrence anglaise.

Dans ce premier paragraphe, nous étudierons le théorie de l'industrie naissante de List (A), avant de disserte sur les raisons de la protection des industries naissantes dans les P.V.D (B) et les autres arguments du protectionnisme dans le tiers-monde (C).

A/ Soubassements théoriques : la théorie de F. List :

List ne se soucie pas de la mise en doute de la logique des économistes libéraux (notamment Smith) à propos du libre - échange en Angleterre, mais estime que d'autres facteurs essentiels entrent en jeu pour les pays insuffisamment développés. Sous cette optique, il développe sa thèse de l'industrie naissante. Cette dernière est fondée sur le fait que, au stade primaire de l'essor d'une industrie déterminée, et notamment lorsque celle-ci présente une courbe de coûts décroissants et de rendements croissants, les coûts de production sont susceptibles d'être plus élevés. Ce phénomène est dû "à un manque d'expérience commerciale, industrielle et administrative, au besoin de former une main d'œuvre qualifiée et stable et à la nécessité de traverser une période d'expérimentation initiale. Dans ces conditions, il semble difficile que l'industrie d'un pays bénéficiant d'un degré de développement plus avancé et fabricant un volume supérieur d'articles à des prix moindres, ne puisse concurrencer avec succès les produits des industries indigènes naissantes"⁽¹⁷⁸⁾. List estime que si les droits protecteurs renchérissent au début les articles importés, il est vrai qu'à la longue, ces articles peuvent être produits localement à meilleur marché. Ainsi, "si ces droits protecteurs entraînent un sacrifice de valeurs, le sacrifice est compensé par l'acquisition d'une force productive, qui non seulement assure à la nation pour l'avenir une quantité infiniment supérieure de richesses matérielles, mais encore l'indépendance industrielle en cas de guerre. A l'aide de l'indépendance industrielle et de la prospérité qui en résulte, la nation acquiert les moyens de se livrer au commerce extérieur, et d'étendre sa navigation, elle élève sa civilisation, elle perfectionne ses institutions au dedans, elle affermit sa puissance au-dehors"⁽¹⁷⁹⁾.

On ne peut croire à l'universalité du libre-échange, estime List, que si les pays les moins avancés arrivent à augmenter d'abord leur productivité technique jusqu'au niveau de celle des pays les plus avancés.

(178) Frédéric CLAIRMONTE, Le Libéralisme Economique et les P.S.D, Librairies Droz et Minard, 1958, Page : 56.

(179) Friedrich LIST, Système National, Livre III, Chapitre II, Page : 244.

B/ Les raisons de la protection de l'industrie naissante dans les P.V.D :

Même à l'époque contemporaine où le libre-échange domine tant au niveau théorique que pratique, certains économistes plaident en faveur de la protection des industries naissantes. C'est ainsi que Jean-Marcel Jeanneney admet que la thèse libre-échangiste a de graves conséquences sur les industries naissantes⁽¹⁸⁰⁾ :

- plusieurs entreprises peuvent disparaître faute de s'adapter à des conditions nouvelles de concurrence nécessitant l'amélioration de la productivité ou le changement de fabrications ;
- certaines concurrences extérieures liées à des changements conjoncturels comme des "variations erratiques" des taux de change, ne dureront que quelques années. Si on ne protège pas provisoirement les entreprises qui en subissent l'impact, elles seront détruites ;
- le libre-échange rend parfois impossible la mise en œuvre dans un pays de nouvelles fabrications difficiles, car les firmes étrangères concurrentes en ont une expérience antérieure ;
- une nation peut légitimement privilégier des secteurs produisant même à des coûts élevés. Les objectifs seraient l'indépendance nationale, l'équilibre social et politique ou la sauvegarde de l'identité culturelle.

En fait, il serait difficile de contester la validité de l'argument de l'industrie naissante dans les P.V.D . Les institutions financières internationales elles-mêmes admettent ce principe ; la seule objection à son encontre est qu'une fois mise en œuvre, la protection n'est souvent pas levée. Comme le soutient Max Cordon, l'argument en sa faveur peut être basé sur deux facteurs⁽¹⁸¹⁾ :

- il peut être basé sur les imperfections du marché local du capital pour financer les pertes initiales d'une entreprise ou d'une industrie qui sera éventuellement rentable. Si les tenants de la libéralisation commerciale insistent sur l'intérêt de subventionner les entreprises en difficulté, ils préfèrent cependant une politique qui permettrait de lever les imperfections du marché du capital, résultant de politiques gouvernementales inappropriées.

(180) Jean Marcel JEANNENY, Les Mérites d'un Certain Protectionnisme à l'Echelle Européenne, Revue Enjeux, repris par Problèmes Economiques, N° 1879, 20 juin 1984, Page : 14.

(181) Max CORDEN, Protection and Liberalization : A Review of Analytical Issues, IMF, op. cit. , Page : 11.

- cet argument peut être basé également sur l'existence d'économies externes d'un type dynamique, créées par un groupe de firmes, et qui maintiennent une atmosphère favorable aux nouveaux types d'activités essentiellement manufacturières. Cependant, semble-t-il, la protection d'une industrie se fait au détriment des autres, et il est à se demander non seulement si les firmes ou les firmes potentielles dans l'industrie génèrent des économies externes, mais si elles le font plus que ne le pouvaient les autres.

En fait, si la protection d'une industrie naissante est nécessaire, elle doit viser non seulement la vente sur le marché domestique mais également l'exportation. Si une aide doit être fournie à l'industrie, elle ne doit pas employer seulement les quotas et les tarifs mais également d'autres formes d'assistance qui ne créent pas un biais exagéré en faveur de la substitution aux importations (par exemple, les dépenses en éducation en vue de former une main-d'œuvre adéquate).

C/ Autres arguments de la protection commerciale dans les P.V.D :

Dans le cadre de ce sous-paragraphe, deux arguments courants de la protection commerciale dans les P.V.D seront discutés : l'argument des termes de l'échange et l'argument fiscal.

Selon l'argument des termes de l'échange, la restriction de l'offre des exportations sur le marché mondial peut élever les prix de ces exportations et la réduction de la demande des importations peut réduire leurs prix. Par conséquent, la restriction commerciale peut améliorer les termes de l'échange de la nation. Une telle restriction peut se faire soit par le biais des contrôles et des taxes sur les exportations soit par le moyen des tarifs ou des quotas à l'importation. Le pays qui pratique la restriction commerciale réalise donc des gains au détriment des autres pays. Néanmoins, il faut avoir à l'esprit que les nations doivent prendre en considération la possibilité des représailles lorsqu'elles dirigent une telle protection contre une autre nation.

Max Corden critique cet argument des termes de l'échange en montrant que les pays en voie de développement ne peuvent influencer sur leurs termes de l'échange par la restriction de l'offre des exportations et de la demande des importations qu'à plus court terme. "Certès, écrit-il, il existe des possibilités de restriction concertée de l'offre par un groupe de pays et les gains peuvent durer pour un certain temps" ⁽¹⁸²⁾. Mais, habituellement, les gains s'amenuisent au fur et à mesure que des sources alternatives de l'offre étrangère émergent en réponse aux prix très élevés et que les consommateurs réorientent leur demande vers les biens de substitution bon marché.

Quant à l'argument fiscal, il s'appuie sur l'idée que la protection dans un pays en voie de développement peut constituer une source appréciable de recettes pour le gouvernement. Elle peut ainsi contribuer au financement de la fourniture de certains biens sociaux. Les coûts administratifs et financiers de la protection peuvent être évités en se contentant de faire garder les frontières par un petit nombre de douaniers au lieu de recourir à des types d'impôts plus élaborés et coûteux.

Dans plusieurs P.V.D à revenu faible, spécialement en Afrique, et également dans quelques pays intermédiaires, les tarifs ou les taxes sur les exportations sont des sources importantes de revenu pour les gouvernements. Historiquement (comme au dix-neuvième siècle aux U.S.A), l'augmentation des recettes publiques était également le rôle principal des tarifs dans les pays qui sont actuellement développés.

Les institutions financières internationales soutiennent que d'un point de vue fiscal à court terme, il peut être bien convenable de maintenir ou même d'augmenter de telles taxes, notamment lorsque le problème macroéconomique immédiat réside dans un déficit budgétaire excessif. Mais à la longue, "il y aura probablement des effets contraires à travers le découragement de la production efficiente destinée à l'exportation ... C'est une affaire d'arbitrage entre l'intérêt à court terme et l'intérêt à long terme" ⁽¹⁸³⁾.

(183) Max CORDEN, Protection and Liberalization : A Review of Analytical Issues, FMI, *op. cit.*,
Page : 11.

les importations sur lesquelles les tarifs sont imposés peuvent être les produits de consommation de luxe pour lesquels il y avait initialement peu ou pas de production locale. En l'absence d'impôts importants sur le revenu, de telles taxes sur les importations peuvent avoir un effet de distribution favorable. Mais la production locale de produits similaires serait probablement encouragée de telle sorte que la protection des industries locales qui produisent les biens de consommation pour les détenteurs de hauts revenus serait un sous-produit indésirable de tarifs destinés à augmenter les revenus de l'Etat. En outre, les recettes fiscales dues aux tarifs déclineraient à mesure que la substitution aux importations progresse. Il semble ainsi désirable de compléter les tarifs sur les importations par des impôts sur les producteurs locaux au même taux. Il n'y aura ainsi aucun motif pour la production substitut des importations de ces types de biens.

La taxation des exportations est similaire quant à son effet aux tarifs sur les importations en ce sens que la protection destinée à l'exportation devient moins rentable et est de ce fait découragée. Indirectement, la production concurrente des importations est stimulée. La réduction de exportations résultant de leur taxation peut exiger plus de dépréciation du taux de change qu'il ne faut dans d'autres situations, en vue de maintenir l'équilibre de la balance des paiements, et cette forte dévaluation stimulerait l'industrie concurrente des importations ; alternativement, les salaires et les autres coûts de facteurs peuvent décliner au fur et à mesure que la production destinée à l'exportation devient moins rentable, les coûts plus bas et la disponibilité croissante en main-d'œuvre stimuleront ensuite la production concurrente des importations.

Il semble qu'un ajustement destiné à maintenir l'emploi est désirable tant que les exportations sont taxées, mais les tenants de la libéralisation commerciale pensent que le résultat net de cet état de choses est de réduire le volume du commerce et de remplacer la production rentable destinée à l'exportation par un out-put moins économique concurrent des importations.

Ceci dit, les instances financières internationales plaident pour une prise en considération des "effets contraires sur l'allocation des ressources à la longue et donc possiblement sur la croissance, de telles taxes sur les importations et / ou les exportations" ⁽¹⁸⁴⁾. Les tarifs pourraient être complétés par des impôts au même taux sur la production domestique de biens similaires, les taxes sur les exportations pourraient être également complétées par des impôts sur l'output domestique vendu sur le marché intérieur. Néanmoins, il est à noter ici que dans certains pays, il pourra y avoir des obstacles, au moins à court terme, pour une collecte efficace des impôts et taxes sur les ventes et la protection locale.

En fait, de nombreuses considérations entrent en ligne pour la construction d'un système fiscal optimal, notamment les effets sur la distribution des revenus et les coûts relatifs de la collecte des divers types d'impôts.

Il y a évidemment plusieurs raisons possibles de la politique de protection, et certains des arguments les plus répandus viennent d'être discutés. Après tout, les économistes se sont concentrés sur ce qu'ils désignent par l' "économie politique de la protection". Ils pensent que les arguments avancés ont été formulés en termes d' "intérêt national" alors que de meilleures explications des diverses mesures de la protection sont formulées en termes d' "intérêts sectoriels", peut-être comme une réponse à des pressions politiques particulières. "Alors que la théorie économique peut être utile pour l'analyse des conséquences de la protection, expliquer pourquoi la protection revient sans cesse sur la scène de la politique économique, pourquoi elle prend des formes particulières, et pourquoi elle continue de persister, semble appartenir plus nettement au royaume de l'économie politique" ⁽¹⁸⁵⁾.

Dans les pays industrialisés, il semble que l'explication principale des pressions protectionnistes récentes et des intensifications actuelles de la protection est que les mesures de protection visent comme objectif de préserver les industries qui autrement déclineraient. Or, écrit Max Corden, "le déclin potentiel d'une industrie peut être causé par des modifications dans l'avantage comparatif ou par d'autres facteurs structurels,

(184) Max CORDEN, *Protection and Liberalization : A Review of Analytical Issues*, F.M.I., *op. cit.*

Page : 12.

(185) Ibidem.

ou (aux U.S.A récemment ...) par une réelle appréciation monétaire induite par des politiques macroéconomiques. L'objectif des mesures protectionnistes est en fait de préserver des revenus industriels spécifiques, même si cet objectif ne peut être réalisé qu'au détriment de la perte du revenu national et de l'efficacité nationale en général⁽¹⁸⁶⁾. On peut cependant songer à ce que les investisseurs et les employés dans d'autres industries, qui subissent la perte à cause de la protection reçoivent une certaine aide s'ils en ont besoin⁽¹⁸⁷⁾. Cette raison peut être également valable dans certains pays en voie de développement.

Certains économistes⁽¹⁸⁸⁾ pensent que la protection est simplement le résultat de pressions sectorielles combinées avec un échec généralisé d'estimer les coûts de la protection, notamment les coûts à long terme, sous la forme d'une perte de l'output national agrégé.

§₂/ Libéralisation commerciale, politique de taux de change et croissance :

Il semble que la pièce maîtresse dans les programmes d'ajustement structurel recommandés par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale est le problème de l'équilibre de la balance de paiements. Ce deuxième paragraphe se propose d'étudier ce sujet ; l'objectif étant de s'interroger sur l'intérêt de politiques commerciales de libéralisation et / ou de protection quand la réduction du déficit du compte courant de la balance des paiements est désirable.

Dans l'esprit des institutions financières internationales, la meilleure politique pour la maximisation de l'"efficacité nationale" à moyen et long terme est sans doute, la libéralisation commerciale. Cette dernière doit être accompagnée d'une politique de taux de change, destinée à compléter la réduction nécessaire des dépenses réelles en réorientant la demande des biens importés vers les biens produits localement.

(186) Max CORDEN, Protection and Liberalization, FMI, op. cit. , Page : 12.

(187) C. KINDLEBERGER et P. LINDERT, Economie Internationale, op. cit.

(188) Max CORDEN, op. cit. , Page : 13.

Or, une telle politique libérale est-elle justifiée également à court terme ? En fait, la validité d'un protectionnisme à court terme ne peut être complètement niée ; et d'ailleurs, les institutions financières internationales admettent ce principe, la seule objection qu'elles ont à cet égard est que "les restrictions une fois imposées, ne sont pas levées"⁽¹⁸⁹⁾. A moyen et long terme, des effets contraires apparaîtraient à travers l'échec de la stimulation des exportations.

Quels peuvent être les rapports entre la libéralisation commerciale et la dévaluation d'une part, et les termes de l'échange et la compétitivité d'autre part ? La libéralisation commerciale, telle qu'elle est recommandée par les organismes financiers internationaux, s'inscrit-elle dans un contexte de croissance ? C'est à ces deux questions que nous tenterons de répondre dans le cadre de ce deuxième paragraphe.

A/ Libéralisation, dévaluation et termes de l'échange :

Certains estiment que si l'exportation peut être rendue rentable grâce à la dévaluation, l'offre peut ne pas s'accroître à court terme, bien qu'elle puisse augmenter à la longue. Ainsi, à court terme, les profits réalisés dans les industries d'exportation résultant de la dévaluation seraient simplement des "rentes" qu'on peut éviter en adoptant une politique de restriction des importations à la place de la dévaluation.

En outre, même si l'offre augmente, la demande mondiale des produits exportables peut être inélastique, peut-être à cause des restrictions imposées ailleurs. Les exportations peuvent être exclues de certains marchés des pays industrialisés imposant la protection, et peuvent être ainsi écoulées en grandes quantités et à des prix plus bas dans d'autres pays. On assisterait ainsi à une détérioration des termes de l'échange du pays. Même sans protection commerciale à l'étranger, les élasticités de la demande à court terme sont souvent basses, de telle sorte que l'augmentation de l'offre des biens exportables peut bien conduire à un déclin plus qu'à une augmentation de la valeur des exportations. A court terme, il semble qu'il faut préférer les tarifs ou les quotas d'importations à la dévaluation. Cette constatation nous rappelle l'argument des termes de l'échange en faveur du protectionnisme, basé sur l'estimation des élasticités de la demande des exportations⁽¹⁹⁰⁾.

(189) Max CORDON, Protection and Liberalization, op. cit , Page : 17.

(190) cf. 1ère partie, Chapitre III, Section I, §1

Dans ce cas, paraît-il, la politique à adopter consisterait à imposer des taxes sur les exportations ou des quotas sur certains produits affectés sur les marchés extérieurs. Toutefois, deux remarques peuvent être formulées à cet égard :

- certains biens exportés peuvent ne pas faire objet de restrictions à l'étranger. Dans ce cas, les restrictions aux exportations seraient inutiles. Mais dans d'autres cas, et notamment quand le pays est un grand offreur d'un bien sur le marché mondial, il y aurait des gains à court terme, tirés des restrictions sur les exportations.

- Selon les organismes financiers internationaux, l'expérience a montré que les élasticités de la demande de certains biens manufacturés en provenance du tiers-monde tendent à s'élever à long et moyen terme. Ainsi, une expansion significative des exportations des P.V.D vers les pays industrialisés a été enregistrée durant les années 60 et a continué après le premier choc pétrolier ; et cette expansion était due non seulement à une hausse en volume mais également en valeur. Par conséquent, le "pessimisme de l'élasticité à moyen et long terme" pour les exportations de produits manufacturés n'est pas justifié à la lumière de l'expérience récente.

Partant, il s'agit pour les organismes financiers internationaux d'une affaire d'estimation des gains que permettent les restrictions commerciales à court terme par rapport aux pertes engendrées par l'échec à saisir les opportunités de l'exportation à moyen et long terme ; "si des améliorations structurelles fondamentales sont désirées, il est clairement nécessaire de prendre en considération les effets contraires à moyen terme des politiques"⁽¹⁹¹⁾.

Il importe toutefois de mettre en exergue deux exceptions à cette approche :

- certains pays du tiers-monde, comme le Maroc, ont un déficit commercial de départ très large⁽¹⁹²⁾. La hausse du coût des importations s'avère donc supérieure à l'augmentation du revenu du secteur exporteur. Comme le soutient Hirschman, le revenu global peut diminuer si l'élasticité de la demande d'importation est faible.

(191) Max CORDEN, Protection and Liberalization, IMF, op. cit. , Page : 19.

(192) Le déficit commercial peut être formulé comme suit : $S=M-X$, alors que le rapport du déficit aux importations est $r=(M-X)/M$. La libéralisation commerciale associée à une dévaluation peut engendrer une diminution du revenu global si $e < M-X/M$; avec e =élasticité des importations.

- Dans d'autres P.V.D, l'élasticité de la demande d'exportation est faible alors que leurs industries dépendent de l'importation de matières premières et/ou de biens d'équipement. On imagine mal comment la libéralisation du commerce extérieur et des taux de change peut rentabiliser les exportations dans ce cas, alors que les prix des produits manufacturés augmentent et donc la production industrielle baisse sans que cela ne soit compensé par une augmentation des exportations.

B/ Libéralisation commerciale, dévaluation et compétitivité :

Les institutions financières internationales soutiennent que l'expérience montre "qu'une croissance économique saine et soutenue va de pair avec une rapide expansion des exportations. Qui plus est, l'un des éléments qui a pesé le plus lourd dans la récente récession est la différence entre les politiques commerciales, selon qu'elles sont orientées vers l'extérieur ou vers l'intérieur. L'avantage des premières est qu'elles facilitent des taux de croissance plus élevés à long terme et une meilleure résistance aux chocs extérieurs. Il ne fait pas de doute que les pays orientés vers l'extérieur comme les pays à revenu intermédiaire de l'Asie de l'Est ont relativement bien résisté à la récession et ont enregistré une croissance meilleure dans l'ensemble" ⁽¹⁹³⁾. Dans l'esprit des organismes financiers internationaux, la libéralisation commerciale permet aux P.V.D d'améliorer la compétitivité de leurs exportations. Mais comment une telle politique libérale permet une amélioration de la compétitivité ? Selon les institutions financières internationales, cette amélioration de la compétitivité des produits exportés par les P.V.D peut être rendue possible grâce à plusieurs facteurs :

- l'expansion des échanges internationaux permet aux P.V.D d'améliorer leur productivité en se spécialisant dans les produits pour lesquels leur avantage comparatif est le meilleur ;

- les P.V.D peuvent également accumuler les économies d'échelle en produisant pour les marchés extérieurs plutôt que pour les marchés intérieurs limités ;

(193) M. A. W. CLAUSEN, le Commerce International et la Croissance Economique: une relation critique (Discours), Detroit, USA, 1984, Page : 9.

- l'efficacité est également recherchée et stimulée par la concurrence des importations acquises grâce aux recettes des exportations ; en ce sens, les entreprises locales cherchent à se mesurer à la concurrence étrangère (en abaissant les coûts, en améliorant la qualité, etc) ;

- l'ouverture des échanges favorise la connaissance de nouveaux produits, des technologies, des idées et des normes nouvelles.

" Il en résulte une incitation à apprendre, à innover, à entreprendre et à investir. L'argument en faveur d'un commerce mondial ouvert n'est donc pas uniquement les gains statiques que permet de réaliser une exploitation plus rationnelle des ressources existantes d'un pays, mais encore les gains dynamiques que procurent les occasions d'accroître les ressources par des nouveaux investissements, des connaissances plus étendues et de meilleures compétences" ⁽¹⁹⁴⁾.

Une telle libéralisation du commerce extérieur a été adoptée au Maroc depuis la mise en application du P.A.S en 1983. Elle a entraîné une ouverture de plus en plus importante de l'économie marocaine sur l'extérieur, et atteint son optimum en 1985/1986, et s'accélère depuis 1987 avec l'adhésion du Maroc au GATT. Des mesures supplémentaires de l'Office des changes ont été entreprises pour consolider cette libéralisation : suppression du visa préalable de l'Office des Changes à l'importation, mesure limitée au départ aux produits de la liste "A" du Programme Général des Importations, et étendue le 01/01/1990 aux produits de la liste "B", libération de la quasi-totalité des produits à l'exportation, depuis le 22-12-1987, l'opération d'exportation n'est soumise à aucune formalité ou autorisation préalable.

Après première vue, les résultats semblent satisfaisants. En effet, la part du commerce extérieur dans le PIB est passée de 29% en 1980 à 40% en 1989. Durant cette même période, le nombre d'entreprises exportatrices a connu une évolution positive : de 500 unités à 1200 unités. La valeur ajoutée a presque doublé, passant de 7 à 13 milliards de Dirhams en 1985 et 1989. La part des produits manufacturés y occupe 16% et 52% durant la même période. Ainsi, s'est-il produit un changement de structure.

(194) M.A.W CLAUSEN, Le Commerce Extérieur et la Croissance Economique : une relation critique, op. cit. , Page : 18.

Le discours officiel insiste sur le rôle de la libéralisation commerciale dans les résultats réalisés. Or, en partie, d'autres facteurs ont favorisé cette évolution. Les variables exogènes ont leur poids : diminution de la facture pétrolière pour les entreprises, etc. En fait, la libéralisation du commerce extérieur est une mesure lourde de menaces pour le jeune tissu industriel marocain. Le danger ne s'est pas encore concrétisé pour le textile car l'Etat utilise encore des mécanismes de surveillance plus ou moins formels de prix, et refuse les demandes d'articles de bas de gammes. Pour d'autres industries comme les industries mécaniques et électroniques, le danger est vraisemblablement une réalité amère, étant donné l'effet négatif d'une concurrence étrangère des importations sur des industries encore au berceau.

La libéralisation du commerce extérieur de laquelle on attend qu'elle influe positivement sur la compétitivité du système productif national a certainement des effets négatifs sur les industries auparavant protégées. La concurrence des importations qui en résulte peut accentuer le chômage et diminuer la compétitivité des entreprises sur le marché intérieur. Dès lors, et comme le soutiennent les partisans du libre-échange eux-mêmes, une aide à l'ajustement devient nécessaire. Elle vise à compenser les employés et les entrepreneurs des secteurs lésés par la concurrence des importations, en prenant en charge les coûts de déplacement des employés et des entrepreneurs vers d'autres activités non affectées, ou du moins peu touchées par la concurrence étrangère. Deux remarques peuvent être faites à cet égard :

- si les industries anciennement protégées souffrent de la concurrence étrangère, peut-on les soutenir par d'autres moyens comme les subventions afin de les aider à améliorer la compétitivité, en abaissant les coûts et en améliorant la qualité des biens produits ? Il s'avère que ces objectifs sont également ceux des instances financières internationales ; mais sans les aides publiques de diverses formes, il semble illusoire d'attendre de la concurrence étrangère induite par la libéralisation commerciale, de réaliser ces objectifs.

- Les tenants du libre-échange pensent en principe qu'une aide à l'ajustement est contraire aux principes mêmes d'une économie libérale puisqu'au sein de la communauté, il n'y a pas seulement les "lésés" de la libéralisation commerciale ; la justice sociale est un mirage, dirait Hayek, et le libéralisme a ceci de particulier ; c'est qu'il récompense et lèse au hasard. Mais, en pratique, l'aide à l'ajustement s'impose aux partisans du laissez-faire pour la simple raison que les désavantagés de la libéralisation commerciale peuvent s'intégrer à des divers groupes de pression favorables au protectionnisme commercial.

Outre la libéralisation commerciale, une deuxième composante du programme d'ajustement structurel souvent associée à la première est la dévaluation. Or, à court terme, doit-on utiliser la dévaluation ou les restrictions aux importations en temps de crise de la balance des paiements ? Si les restrictions sont largement acceptées comme étant temporaires, elles entraîneraient, semble-t-il, une rapide réduction des importations (en association avec la réduction des dépenses réelles). Ceci peut être désirable si les réserves ne suffisent pas ou si les crédits à court terme ne peuvent pas être facilement obtenus. Or, d'après les expériences du FMI dans certains P.V.D, il n'est pas aisé de croire que les restrictions ne dureront que pour une période assez courte. Il est pour autant difficile d'accepter la recommandation selon laquelle, à la longue, il serait préférable de "prescrire" une dévaluation monétaire pour améliorer le solde de la balance des paiements, pour la simple raison que l'ajustement de la demande aux prix relatifs peut prendre des années. Pendant ce temps, les prix intérieurs peuvent augmenter dans des proportions comparables à celles de la dévaluation. Les pertes qui en résultent exigent ainsi une combinaison de la dévaluation et de la compression des dépenses, ce qui peut vraisemblablement améliorer le solde de la balance des paiements mais au détriment de la production et de l'emploi, ce qui est indésirable dans un pays en voie de développement⁽¹⁹⁵⁾.

De plus, il semble que même le FMI reconnaît aujourd'hui que de nombreux biens exportés et importés par les P.V.D ont par nature de faibles élasticités - prix en tant que produits de base dans la production ou la consommation. Ainsi, le FMI a actuellement "renoncé pour de nombreux pays à prétendre que la dévaluation est bénéfique grâce à l'augmentation de la demande, soulignant au contraire son effet sur l'offre, c'est-à-dire concrètement qu'elle rend l'exportation plus rentable"⁽¹⁹⁶⁾. L'augmentation de la compétitivité des exportations n'est cependant pas garantie. Les gains tirés de l'échange international peuvent bien s'amenuiser si les producteurs n'ont pas une attitude de "price-takers" et si les prix des inputs importés et les coûts de production domestiques (notamment les salaires) grimpent au point de neutraliser l'effet de la dévaluation. Dans le cas du Maroc, et malgré une dévaluation du Dirham de plus de

(195) Il est essentiel de considérer le solde de la balance des paiements et les conditions de son amélioration, de manière explicite, dans un contexte de croissance. L'analyse conventionnelle de l'ajustement de la balance de paiements a de ce fait un caractère statique parce que justement ce qu'une économie nationale cherche à atteindre ce sont des conditions garantissant à la fois l'équilibre de la balance des paiements et un taux de croissance élevé.

(196) A. P. THIRLWALL, Les Théories d'Ajustement : une Analyse critique, Problèmes Economiques, N° 2093, octobre 1988, Page : 25.

40% par rapport au Franc Français, les exportations manufacturières n'ont augmenté que de quelques points durant les dernières années (à l'exception des dérivées des phosphates). Comme dans le cas du textile marocain, la dévaluation augmente le prix de revient des firmes exportatrices dépendantes des importations. De plus, étant donné l'augmentation des prix des inputs importés, la dévaluation complique les problèmes de financement du cycle d'exploitation à cause de l'accroissement des besoins en fonds de roulement des entreprises.

Ainsi, paraît-il, l'amélioration de la compétitivité des exportations par la dévaluation est étroitement liée à l'avantage comparatif en bas salaires. Cette constatation nous rappelle l'argument dit "de Cambridge" en faveur des restrictions commerciales. Il est très probable que pour qu'une dévaluation nominale réussisse à améliorer la compétitivité des industries d'exportation et induire ainsi une dévaluation réelle, les salaires réels doivent décliner. Comme le souligne Gérard Grellet, "pour qu'une variation de la parité nominale se transforme en une variation de la parité réelle, au moins une des deux conditions suivantes doit être respectée : d'une part le coût nominal des services des facteurs de production ne doit pas être indexé sur le taux de change nominal ; d'autre part, l'augmentation de la masse monétaire ne doit pas compenser la hausse des prix des importations"⁽¹⁹⁷⁾. Pour ce qui nous concerne, la première condition semble insatisfaite. En effet, à un taux de salaire nominal donné, le niveau général des prix peut augmenter à la suite de la dévaluation, ce qui nécessite l'augmentation des salaires nominaux afin d'atteindre au moins le niveau initial des salaires réels. Ainsi, les gains attendus de la dévaluation nominale peuvent s'amenuiser complètement. L'encouragement voulu de l'output exportable et la réorientation de la demande des biens importés vers les biens domestiques feront donc défaut, ce qui éliminerait l'avantage concurrentiel créé par la dévaluation, engendrant l'augmentation de l'inflation sans amélioration du solde de la balance des paiements. Partant, les rapports de force sociaux doivent être favorables aux gouvernements des P.V.D, leur permettant de disposer des moyens et de la volonté d'imposer l'austérité et une baisse durable du pouvoir d'achat de larges masses de la population.

(197) Gérard GRELLET, Les Politiques d'Ajustement Orthodoxes : un point de vue critique, Revue Tiers-Monde, Tome 28, N° 109, Janvier-Mars, 1987, Page : 9.

L'adoption d'une politique de restriction des importations au lieu de la dévaluation semble drainer des gains à court terme en temps de crise de la balance des paiements. Mais les organismes financiers internationaux estiment qu'avec la dévaluation, "la production des biens marchands s'étendra à la fois dans les secteurs concurrents des importations et dans ceux produisant pour l'exportation, si les signaux non discriminatoires du marché sont acceptés comme guide de l'allocation des ressources et si une compression excessive des importations est évitée"⁽¹⁹⁸⁾.

Plusieurs P.V.D ne disposent pas d'un système productif diversifié et susceptible de tirer parti de cet "effet positif" de la dévaluation sur la compétitivité de exportations. Maints pays du tiers-monde tirent leurs principaux revenus de l'exportation de matières premières. Or, les cours des exportations de matières premières sont fixés sur les marchés mondiaux. Ces pays ne peuvent donc augmenter leurs exportations à la suite d'une dévaluation. En revanche, la dévaluation renchérit les importations nécessaires pour lesquelles il n'existe pas de substitut domestique comme les produits énergétiques et les pièces détachées.

Dans plusieurs pays dont l'essentiel des exportations est constitué de matières premières et qui ne possèdent pas de réelles capacités de substitution aux importations, "la dévaluation risque de présenter des effets pervers et l'essentiel de l'ajustement doit provenir d'une réduction des dépenses réelles"⁽¹⁹⁹⁾.

En somme, la libéralisation commerciale et la dévaluation qui lui est associée sont loin d'avoir des effets automatiques sur la compétitivité des exportations du tiers-monde. La libéralisation du commerce extérieur a certainement des effets négatifs sur le jeune tissu industriel. Si, dans le cas du Maroc, la dévaluation peut contribuer à l'amélioration du solde de la balance touristique et à l'encouragement des transferts de travailleurs marocains à l'étranger, son "effet compétitif" sur les exportations est loin d'être automatique, et dépend de certains paramètres :

(198) Max CORDEN, *Protection and Liberalization*, op. cit. , page 18.

(199) Gérard GRELLET, *Les Politiques d'Ajustement Orthodoxes*, op. cit. , Page : 14.

- les élasticités-prix des exportations et des importations ;
- les autres pays ne doivent pas faire de même. Or, la dévaluation est recommandée à tous les P.V.D ;
- le taux de croissance des exportations doit être supérieur au taux de la dévaluation. Autrement, comme le souligne El Khyari⁽²⁰⁰⁾, le "cercle vertueux" de la dévaluation peut se transformer en cercle vicieux. En ce sens, la dévaluation peut entraîner une inflation et donc une perte de compétitivité, ce qui aggrave la dégradation du solde commercial et nécessite une nouvelle dévaluation.

C/ La libéralisation commerciale s'inscrit-elle dans un contexte de croissance ?

Deux hypothèses semblent sous-tendre les conséquences de la politique d'ajustement sur le niveau de la production :

- l'ajustement peut être mené sans effets récessionnistes, parce qu'il est supposé s'effectuer sur les variables nominales et non pas sur les variables réelles ;
- il est possible d'augmenter l'offre globale à moyen et long terme et donc les exportations. Or, l'augmentation des intrants industriels et de la demande finale est un objectif qui semble irréalisable. Pourtant, il est possible pour la théorie orthodoxe d'augmenter l'offre globale pourvu que la réallocation des ressources productives internes peut accroître la productivité globale ; l'élimination des "distorsions" permettrait dans ce sens d'améliorer l'efficacité des marchés.

La libéralisation du commerce extérieur permettrait, dans la logique des institutions financières internationales, d'augmenter l'offre globale. Or, combinée avec la dévaluation, une telle libéralisation comporte également une compression des dépenses. La demande nominale peut donc diminuer, ce qui n'est pas sans effets sur le montant de l'offre réelle. En outre, le problème reste posé au niveau de la mesure des distorsions appelées à améliorer l'efficacité des marchés. Comme le note Gérard Grellet, "pour la théorie économique classique, une distorsion peut être définie comme une situation en dehors d'un marché de concurrence pure et parfaite"⁽²⁰¹⁾. Mais de tels marchés n'existent pas dans le monde réel et aucun économiste n'a jamais prétendu calculer le

(200) El KHYARI Abdelhak, Ajustement et Exportations : un bilan controversé, Economie et Socialisme, N° 10; 1991, Page : 49.

(201) Gérard GRELLET, Les Politiques d'Ajustement Orthodoxes, op. cit. , Page : 19.

système de prix qui résulterait d'une situation de concurrence pure et parfaite. De surcroît, s'il est relativement aisé de montrer les effets pervers de l'absence de marché, la déréglementation soulève des problèmes doutant de sa capacité d'augmenter l'offre globale. Si les pays du tiers-monde où les secteurs tournés vers l'intérieur sont mal gérés, inefficients et monopolistiques, réallouent les facteurs de production vers le secteur exportateur et ouvrent leurs frontières, l'industrie manufacturière tournée vers l'intérieur serait, au moins en statique, condamnée à la faillite. Le secteur exportateur pourrait-il bénéficier d'une réallocation des ressources ? dans certains cas, la réponse à cette question est négative :

- soit parce que la demande extérieure des biens produits est stagnante ;
- soit parce que les possibilités de développement des secteurs exportateurs sont limitées.

Comme souligné précédemment⁽²⁰²⁾, la faiblesse de l'analyse conventionnelle tient à son caractère statique. Une fois que la balance des paiements est considérée dans un contexte dynamique, certains paramètres et variables deviennent primordiaux. C'est le cas des élasticités - revenu de la demande des importations et des exportations. Si la dévaluation engendre des tensions inflationnistes amenuisant le gain de compétitivité de sorte que les termes de l'échange restent inchangés, les élasticités - revenu deviennent les paramètres pertinents alors que les élasticités - prix ne sont plus significatives.

Le Professeur Thirlwall⁽²⁰³⁾ a tenté dans ce cadre d'élaborer, à partir du multiplicateur statique des échanges extérieurs de Harrod⁽²⁰⁴⁾, un modèle d'estimation du taux de croissance de la production nationale compatible avec l'équilibre extérieur.

Soient "y" ce taux de croissance, "e" l'élasticité - revenu de la demande des exportations, "z" le taux de croissance du reste du monde et "π" l'élasticité - revenu de la demande des importations. Le taux de croissance de la production nationale compatible avec l'équilibre extérieur peut alors s'écrire :

$$y = e(z)/\pi$$

(202) cf. 2^{ème} partie, Chapitre III, Section I.

(203) P. THIRLWALL, Les Théories d'Ajustement, op. cit. , Page : 30.

(204) Le multiplicateur statique des échanges de Harrod peut s'écrire : $y = x/m$, avec $y =$ revenu, $x =$ exportations, $m =$ propension marginale à importer .

Les élasticités-revenu (e et π) sont fonction de la structure de la production, de la nature des biens et de leur degré de perfectionnement technologique. Ces facteurs influent donc sur le taux de croissance compatible avec l'équilibre extérieur (y). Ainsi, plus " e " est petit et " π " élevé, plus faible sera le taux de croissance d'une économie par rapport à ses concurrents.

Section II : **Libéralisation et protection dans les P.V.D et dans les pays développés :**

Si la majorité des P.V.D s'engagent actuellement dans un processus de libéralisation de leur commerce extérieur, dans les pays industrialisés en revanche, et malgré la diminution des droits de douane dans ces pays depuis la deuxième guerre mondiale (de 40% en 1947 à 5% actuellement), de nombreuses mesures commerciales non tarifaires y persistent encore. La tendance observée est vers un encadrement croissant du commerce extérieur, et il est possible d'identifier les mesures non tarifaires appliquées ainsi que les secteurs dans lesquels elles sont utilisées.

Toutefois, les marchés des pays industrialisés sont encore ouverts pour certains produits en provenance des P.V.D (en grande partie des nouveaux pays industrialisés), comme en témoigne l'importance du taux de pénétration des importations originaires des pays en voie de développement dans certains secteurs (importation/consommation).

Dans les années à venir, des pressions protectionnistes croissantes et beaucoup plus prononcées sont cependant à craindre dans les pays capitalistes développés. Plusieurs facteurs corroborent cette prévision ; en particulier, les difficultés que rencontrent actuellement les restructurations industrielles dans les pays capitalistes développés, l'instabilité des taux de change et la tendance à la construction de grands blocs commerciaux régionaux au Nord.

Dans le domaine des produits manufacturés, certains P.V.D (et notamment les nouveaux pays industrialisés) ont réussi à effectuer de remarquables percées sur les marchés des pays industrialisés. En revanche, d'autres pays du tiers-monde n'ont pas pu restructurer et diversifier leurs appareils productifs en vue d'améliorer la compétitivité

de leurs produits sur les marchés internationaux (exemple : les pays africains). Ainsi, il semble illogique d'attribuer exclusivement les médiocres performances de ces pays au niveau de l'exportation à la seule montée du protectionnisme dans les pays développés. Toutefois, les perspectives d'une montée en force du protectionnisme, conjuguée à un aiguisement de la concurrence dans les pays développés, créent les incertitudes et engendrent des sentiments de crainte du libre-échange dans les P.V.D.

Afin d'évaluer le protectionnisme appliqué dans les pays industrialisés, il importe de procéder à une analyse des mesures non tarifaires dressées par ces pays aussi bien dans le secteur des biens alimentaires et agricoles que dans le secteur des articles manufacturés (§₁). En vue de tester le caractère permanent d'un tel protectionnisme, il convient d'étudier ses causes essentielles avant de disserter sur ses conséquences sur les P.V.D (§₂).

La persistance de ce protectionnisme dans les P.V.D face à la libéralisation commerciale dans le tiers-monde nous amène alors à nous interroger sur la possibilité de l'existence d'inégalités dans la libéralisation commerciale au niveau global ainsi que sur les effets de ces inégalités sur les gains possibles de la libéralisation commerciale dans les P.V.D (§₃).

§₁/ Classification des mesures non tarifaires selon les secteurs :

Comme l'affirme la CNUCED dans un rapport récent⁽²⁰⁵⁾, une tendance à l'encadrement du commerce international est observée dans les pays industrialisés à économie de marché. Le FMI lui-même estime que "de larges déséquilibres macroéconomiques et structurels, le ralentissement de la croissance, et le sous-emploi persistant ont intensifié les pressions protectionnistes dans les pays industrialisés"⁽²⁰⁶⁾. Selon la CNUCED, le pourcentage des importations visées par les mesures non tarifaires est plus élevé pour le commerce avec les P.V.D que pour le commerce entre les pays industrialisés à économie de marché⁽²⁰⁷⁾.

Les secteurs les plus touchés par les mesures non tarifaires sont ceux où s'exercent de très fortes pressions en faveur d'une restructuration ; en particulier, le secteur des biens alimentaires et agricoles et le secteur des articles manufacturés (textiles, confection, sédirurgie, industrie automobile, électronique et machines-outils).

(205) CNUCED, Rapport sur le Commerce et le Développement, 1988, Pages : 81-82.

(206) Margaret KELLY, Naheed KIRMANI and Others, Issues and Developments in International Trade Policy, IMF, Washington D.C, December 1988, Occasional Paper N° 63, Page : 2.

(207) CNUCED, op. cit. , Page : 83.

Nous essaierons de procéder à une classification des mesures commerciales non tarifaires selon ces deux secteurs.

A/ Les mesures non tarifaires dans le secteur des biens alimentaires et agricoles:

Dans le secteur des produits alimentaires et animaux vivants, la plupart des importations des pays développés à économie de marché auxquelles s'appliquent des mesures non tarifaires est nettement supérieure à la moyenne (44%)⁽²⁰⁸⁾.

Plusieurs types de mesures visent simultanément différents produits et les restrictions tendent à augmenter avec le degré de transformation des produits (en particulier pour la viande, le poisson, les fruits et les produits tropicaux). En général, les principaux groupes de produits alimentaires soumis aux mesures non tarifaires sont: les viandes, le poisson, les produits laitiers, les légumes, les fruits, les céréales, les sucres, le cacao, les huiles d'origine animale, les boissons alcoolisées, les jus de fruits et les tabacs. A ces produits, sont appliquées les mesures non tarifaires suivantes : les taxes sur les produits, les taxes spéciales, droit d'importation souple, contingents, autorisation d'importer, licences, monopole d'Etat, prélèvements variables, ... etc.

En Europe, 48% des importations alimentaires et agricoles ont été soumises aux mesures non tarifaires en 1987 ; et ces dernières comprennent des prélèvements variables, des licences, des prix de référence, des droits de douane saisonniers et des contingents tarifaires. Depuis 1980, des nouvelles restrictions ont été appliquées à l'encontre des pays en voie de développement.

Aux Etats Unis, 29% des importations alimentaires et agricoles ont fait l'objet de restrictions en 1987 contre 22% seulement en 1981, et les mesures non tarifaires appliquées varient entre les contingents, les actions anti-dumping et les actions en compensation.

(208) CNUCED, Rapport sur le Commerce et le Développement, op. cit; , Page : 83.

B/ Mesures non tarifaires dans le secteur des biens manufacturés :

Le secteur des biens manufacturés est d'une grande importance pour les pays en voie de développement. En effet, c'est le développement de ce secteur qui permettra à ces pays de moderniser leurs industries, et de conquérir les marchés des pays industrialisés une fois améliorée la compétitivité de ces produits. Malheureusement, c'est dans ce secteur que le taux d'incidence des mesures non tarifaires appliquées par les pays développés à économie de marché a le plus augmenté depuis le début des années 80 : 62% en 1987 contre 36% seulement en 1981⁽²⁰⁹⁾.

Nous essaierons dans ce cadre d'examiner l'incidence des barrières non tarifaires sur les branches de fer et d'acier, de textiles, vêtements et chaussures ainsi que sur d'autres articles manufacturés comme les automobiles, les machines-outils, les produits en acier et les produits électroniques.

En ce qui concerne le fer et l'acier, le mode d'intervention le plus répandu aux USA, au Canada et dans la Communauté Economique Européenne fut la limitation volontaire des importations, mais d'autres mesures non tarifaires sont également appliquées durant la décennie 80. Aux Etats Unis, les restrictions visent notamment les exportations de la CEE, du Japon et de certains pays en voie de développement et surtout la Corée du Sud et plusieurs pays d'Amérique Latine. Quant à la CEE, elle applique des mesures non tarifaires contre les exportations du Japon et de certains P.V.D.

La limitation volontaire des exportations de fer et d'acier en provenance des P.V.D a des conséquences extrêmement préjudiciables. Aux USA, les accords de limitation conclus avec 20 exportateurs d'acier (essentiellement les N.P.I) ont entraîné une baisse de la part des importations dans la consommation globale d'acier (26% en 1984 à 21% en 1987). Quant aux importations américaines d'acier en provenance du Brésil, du Mexique et du Vénézuéla, elles ont diminué de moitié en 1985. Au niveau de la CEE, les restrictions ont visé essentiellement les exportations des P.V.D (surtout le Brésil et le Vénézuéla).

(209) CNUCED, Rapport sur le Commerce et le Développement, op. cit. , Page : 84.

La moitié environ⁽²¹⁰⁾ des importations de textiles et vêtements fait actuellement l'objet de mesures non tarifaires dans les pays développés à économie de marché. Selon la CNUCED⁽²¹¹⁾, le régime appliqué aux exportations des pays en voie de développement et des pays socialistes est beaucoup plus restrictif que celui qui est appliqué aux exportations des pays développés. Dans la branche de la chaussure, le taux d'incidence des restrictions non tarifaires a fortement diminué comme le constate la CNUCED⁽²¹³⁾; mais les importations sont constamment menacées par de nouvelles restrictions sur les principaux marchés.

La formule la plus utilisée dans le cadre d'autres articles manufacturés comme les automobiles, les machines-outils, les produits en acier et les produits de l'électronique est la limitation volontaire des exportations⁽²¹³⁾. A titre d'exemple, on peut citer l'autolimitation des exportations d'automobiles du Japon à la CEE, aux USA et au Canada ; les USA ont également utilisé cette méthode pour freiner les importations de machines-outils en provenance du Japon et de la CEE. En outre, la CEE limite les importations d'automobiles venant du Japon, et limite également les importations de téléviseurs en couleur, de machines-outils, de semi-conducteurs, de magnétoscopes et de montres en provenance du Japon et de certains pays en voie de développement.

Après avoir examiné les mesures non tarifaires appliquées par les pays capitalistes développés dans certains secteurs, nous essaierons d'étudier les causes du protectionnisme ainsi que ses effets sur les P.V.D .

§₂ / Les causes du protectionnisme et ses effets sur les P.V.D :

Il est à souligner qu'une étude analytique des causes de la montée du protectionnisme dans les pays développés permet de cerner ce phénomène et surtout de voir s'il revêt un caractère permanent et progressif. Un tel protectionnisme a évidemment des conséquences négatives sur les P.V.D en raison des problèmes de l'endettement extérieur et de la balance des paiements qui y sévissent en plus de la nécessité des gains en devises en vue de poursuivre leur processus de croissance économique.

(210) Les Droits de Douane au Service du GATT : les quinze dossiers chauds, "l'Opinion Economique" du 12 décembre 1990, Page : 7.

(211) CNUCED, Rapport sur le Commerce et le Développement, op. cit. ,

(212) Idem.

(213) Cf. Clemens F. BOONEKAMP, La Limitation Volontaire des Exportations, Finances et Développement, Décembre 1987, Page : 2.

A/ Les causes du protectionnisme dans les pays industrialisés :

Deux causes paraissent essentielles à cet effet : les insuffisances dans les restructurations industrielles et l'instabilité des taux de change.

* L'insuffisance des aménagements de structure :

Il est à noter que les mesures non tarifaires visent des secteurs bien déterminés. Dans le cas surtout des articles manufacturés traditionnels, le protectionnisme est exacerbé par l'affaiblissement de la compétitivité face à des producteurs étrangers. Dans les domaines des textiles et de la confection, à titre d'exemples, le protectionnisme a pris de l'ampleur dès le début des années 60 une fois le Japon et certains P.V.D ont montré leurs capacités d'effectuer de remarquables percées sur les marchés des pays industrialisés. Des problèmes de restructuration ont donc émergé dans ces secteurs.

A partir des années 70, les problèmes de restructuration ont gagné d'autres secteurs à technologie plus complexe, à cause des politiques de "désinflation" qui ont sacrifié l'emploi à la lutte contre l'inflation.

Comme le soutient la CNUCED, l'augmentation des exportations de biens intensifs en travail ou en techniques plus courantes en provenance des P.V.D va souvent de pair avec l'accentuation de la concurrence et les pressions en faveur des restructurations industrielles dans les pays industrialisés.

Malgré leur soumission aux quotas, la part des importations de textiles et de vêtements en provenance des P.V.D dans la consommation totale dépasse sensiblement le taux de pénétration moyen pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. L'écart est plus grand dans les cas des vêtements, des chaussures et du cuir car les P.V.D ont un avantage compétitif pour les activités intensives en travail.

Dans le domaine de l'industrie lourde (chimie de base, sidérurgie, construction navale, etc), la nette augmentation du taux de pénétration des importations provenant des P.V.D témoigne du renforcement de la base de production et de la diversification des exportations des P.V.D (notamment les N.P.I). Pour que ces exportations continuent à augmenter, ces industries doivent faire l'objet de restructurations dans les pays industrialisés.

Dans le cas des industries entrant dans le cadre des échanges intra-industriels à double sens, l'augmentation du taux de pénétration des importations n'entraîne pas nécessairement le protectionnisme. Certains P.V.D eux-mêmes ont acquis une certaine maturité sur le plan industriel à tel point qu'ils ont développé des échanges intra-industriels avec les pays développés. Il est essentiel que les autres P.V.D, à l'instar des N.P.I, restructurent leurs industries et développent les activités pour lesquelles le commerce international intra-industriel est prometteur.

* Le protectionnisme et l'instabilité des taux de change :

L'instabilité des taux de change et les périodes de mésalignement des monnaies qui ont suivi l'abandon du système des parités fixes semblent expliquer la montée du protectionnisme. L'instabilité des taux de change qui s'est accentuée depuis le début des années 80 a entraîné un encadrement croissant du commerce extérieur. Selon Eric C. Clifton, l'appréciation des monnaies engendre une augmentation du taux de pénétration des importations dans certains secteurs, ce qui entraîne l'adoption de mesures non tarifaires⁽²¹⁴⁾. Toutefois, pour qu'il y ait une relation de cause à effet entre l'instabilité des taux de change et le protectionnisme, il faut que les mesures de protection induites par une appréciation persistent même après une dépréciation.

Si la protection commerciale n'est pas levée en période de dépréciation, c'est parce que l'instabilité des taux de change introduit un élément d'incertitude en ce sens que les producteurs cherchent à parer aux risques de change imprévus en réclamant une protection permanente. A titre d'exemple, la surévaluation du dollar américain dans la première moitié des années 80 a suscité la montée du protectionnisme. A partir de 1985, le dollar s'est mis à se déprécier sans pour autant que la protection soit levée⁽²¹⁵⁾. Il est cependant logique de soutenir que les tensions protectionnistes sont plus fortes en période de surévaluation qu'en temps de dépréciation.

(214) Eric C. CLIFTON, Real Exchange Rates, Import Penetration and Protectionism in Industrial Countries, FMI, Staff Paper, Washington D.C, September, 1985.

(215) La loi américaine sur le commerce extérieur, approuvée par le Congrès en 1988, indique que les tenants de la protection sont encore puissants. C'est une loi qui a suscité des inquiétudes car elle a prévu des sanctions sévères contre les exportateurs qui se livrent à des "pratiques commerciales déloyales".

Dans ce cadre, on peut comprendre pourquoi les gouvernements des pays capitalistes développés préfèrent les mesures non tarifaires aux droits de douane⁽²¹⁶⁾. L'instabilité des taux de change peut effectivement annuler "l'effet protecteur" d'un droit de douane, et surtout en période d'appréciation forte qui suit immédiatement une dépréciation.

Malgré la dépréciation du dollar après 1985, cela n'a pas affaibli la concurrence des producteurs étrangers sur le marché des USA car leurs prix ont été abaissés dans les monnaies de leurs pays : c'est le cas du Japon et de la CEE. Quant aux articles manufacturés en provenance des P.V.D, ils demeureraient compétitifs sur le marché américain en dépit de la dépréciation du dollar. Les USA ont donc tiré moins de profit de la dépréciation du dollar.

Ainsi, l'étude des causes de la montée du protectionnisme dans les pays capitalistes développés dans les secteurs déterminés que nous avons identifiés indique que la nécessité des restructurations industrielles et les difficultés qu'elles rencontrent ainsi que l'instabilité des taux de change en sont les facteurs fondamentaux. Il semble en conséquence que les pressions protectionnistes demeureront tant que les difficultés de restructuration et l'instabilité des taux de change ne sont pas dépassés. Or, rien n'indique que ces facteurs disparaîtront dans les pays capitalistes développés tant que les restructurations industrielles demandent beaucoup de temps et que le système économique mondial n'est pas doté d'un système monétaire international stable.

B/ Conséquences sur les pays en voie de développement :

Bien que la prévision des politiques commerciales soit délicate et dépende de la position des différentes forces politiques sur l'échiquier dans chaque pays ainsi que de leur interaction avec la situation économique nationale et internationale, l'analyse des causes du protectionnisme ainsi que la construction de blocs commerciaux régionaux au sein des pays capitalistes développés indiquent que les tensions protectionnistes peuvent à tout moment s'amplifier. La CNUCED a constaté que le système commercial international connaît de graves difficultés⁽²¹⁷⁾ et que l'encadrement du commerce "va

(216) Evidemment, d'autres facteurs expliquent le fait que les mesures non tarifaires sont préférables aux droits de douane ; en particulier, la baisse des droits de douane après les négociations multilatérales et les mesures non tarifaires peuvent être dirigées contre certains producteurs déterminés alors que les droits de douane s'appliquent à tous.

(217) CNUCED, Rapport sur le Commerce et le Développement, op. cit.

croissant" même si les nations s'engagent à maintenir le statu quo et à "refouler" le protectionnisme. Cette constatation de la CNUCED a été vérifiée par les dernières négociations multilatérales du GATT où les grandes questions du commerce international "sont occultées"⁽²¹⁸⁾ par un dossier qui ne présente que 11 % des échanges commerciaux de la planète, en l'occurrence celui de la réduction des subventions agricoles de la CEE.

De nouvelles restrictions commerciales sont à craindre ; et selon la CNUCED, "il se peut ... que les nouvelles mesures protectionnistes visent de plus en plus les pays en développement"⁽²¹⁹⁾. Si on exclut le commerce intra-industriel où le protectionnisme est faible, et qui joue en faveur des N.P.I, la proportion des échanges touchés, comme le note la CNUCED⁽²²⁰⁾, est particulièrement importante pour les exportations des P.V.D car elles sont concentrées dans des secteurs où la production et l'emploi sont en déclin dans les pays industrialisés depuis longtemps. Dans les années à venir, les exportations des P.V.D pourraient être la principale source de "tiraillements". Les conséquences néfastes du protectionnisme sur la croissance des P.V.D se trouvent aggravées par l'abandon du multilatéralisme au profit du bilatéralisme dans le règlement des différends commerciaux, car les P.V.D sont mal placés pour défendre leurs intérêts dans les négociations bilatérales. C'est ainsi que lors des négociations du GATT en 1990, les responsables des P.V.D se sont trouvés à l'écart des négociations⁽²²¹⁾ qui étaient dominées par le dossier des subventions agricoles, devenu bilatéral (entre la CEE et les USA). D'autres dossiers restent en suspens, comme les échanges de textile dont l'importation en provenance du tiers-monde est toujours soumise à des quotas.

Certes, la libéralisation commerciale, par le processus concurrentiel qu'elle permet de déclencher, peut contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits exportés par le tiers-monde, en diminuant les prix et en améliorant la qualité. Mais les secteurs libéralisés exigent notamment des restructurations industrielles⁽²²²⁾ visant à améliorer l'efficacité, diversifier les appareils de production, modifier la taille des entreprises, etc⁽²²³⁾. Sans la mise en œuvre de telles restructurations, le programme de libéralisation commerciale demeurera un ensemble de mesures globales sans "dynamique structurante"⁽²²⁴⁾.

(219) CNUCED, op. cit. , Page : 90.

(220) Idem, Page : 106.

(221) GATT : Rendez-vous à Genève après l'Échec des Négociations, "l'Opinion Economique", op. cit.

(222) Cf. 2ème partie, Chapitre I, Section II

(223) Anil SOOD et Harender KHOLI, Restructurations Industrielles dans les P.V.D, Finances et Développement, Décembre 1985, Page : 46.

(224) Marc HUMBERT, La Technologie Face aux Programmes d'Ajustement Structurel, Revue Tiers-Monde, op. cit.

Toutefois, des mesures protectionnistes, destinées à annuler l'effet des politiques entreprises, sont toujours à craindre. Les organismes financiers internationaux plaident constamment pour l'encouragement des forces du marché dans la concurrence mondiale, mais rien n'indique que les conditions dans lesquelles ces forces peuvent s'exercer deviennent moins aléatoires. Il est en fait urgent de "faire de la place" aux articles manufacturés exportés par les P.V.D. Cela exige la levée des droits de douane et des mesures non tarifaires. Une telle levée est liée à une croissance durable et à des aménagements de structure dans les pays développés ainsi qu'une stabilité du système monétaire international.

Or, comme précisé auparavant, les fluctuations de la croissance dans les pays développés et les difficultés de restructuration qui y persistent ajoutées à une instabilité permanente du système monétaire international indiquent que des pressions protectionnistes sont à craindre dans les années à venir ⁽²²⁵⁾.

Dès lors, il devient possible de s'interroger sur l'existence d' "inégalités" dans la libéralisation commerciale au niveau mondial tant que les P.V.D appliquent un programme de libéralisation du commerce extérieur alors que la montée du protectionnisme est à craindre dans les pays développés.

§₃/ Les "inégalités" dans la libéralisation commerciale au niveau mondial:

Selon les instances financières internationales, comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre, la libéralisation du commerce extérieur combinée avec une politique de dévaluation permet de déclencher un processus concurrentiel permettant d'améliorer la compétitivité des produits exportés par les P.V.D. Or, les perspectives d'une montée du protectionnisme dans les pays industrialisés engendrent des sentiments de crainte de la libéralisation commerciale dans les P.V.D. Cependant, la tendance dans les P.V.D est à davantage de libéralisation commerciale comme le montre actuellement l'expérience de plusieurs pays du tiers-monde. Il y a là un paradoxe qu'il faut mettre en lumière : la doctrine des institutions financières internationales indique que la libéralisation est favorable au système économique

(225) D'après M. Murray L. WEIDENBAUM, Professeur à la Washington University, la CEE a rehaussé les barrières commerciales et les rehaussera encore dans les années à venir. Pour John Zysman, de l'Université Berkely en Californie, on peut prévoir l'émergence de trois grands blocs commerciaux : l'Europe, la zone libre-échangiste de l'Amérique du Nord et le bloc asiatique gouverné par le Japon. Pour lui, le GATT n'aura plus raison d'être : les grandes questions devraient être négociées bilatéralement entre les trois blocs, et les P.V.D seront marginalisés.

mondial alors qu'une partie de ce même système (les P.V.D) est orientée vers la direction "favorable" (c'est-à-dire le libéralisme commercial) et l'autre partie (les pays industrialisés) vers la direction opposée. Ce paradoxe nous amène à aborder la question de savoir s'il y a des "inégalités" dans la libéralisation commerciale "globale".

A/ Peut-on parler d'"inégalités" dans la libéralisation commerciale au niveau mondial ?

Il semble que la montée du protectionnisme et la crainte de nouvelles restrictions commerciales peuvent désavantager les P.V.D au niveau du commerce extérieur et donc de leur croissance économique en général. En particulier, un tel protectionnisme constitue une entrave à la réalisation de surplus commerciaux favorables à l'amélioration du solde de la balance des paiements des P.V.D ainsi qu'au paiement de leur dette extérieure. Le protectionnisme dans les pays industrialisés avec toutes ses conséquences sur les P.V.D, opposé à l'engagement des P.V.D dans un vaste programme de libéralisation commerciale, semble confirmer la thèse de l'existence d'"inégalités" dans la libéralisation commerciale au niveau mondial.

En conséquence, paraît-il, rien ne suscite l'adoption d'une stratégie de promotion des exportations dans les P.V.D, et la croissance, semble-t-il, serait associée à l'import - substitution, ce qui encourage la mise en œuvre de politiques inward - looking.

D'après les institutions financières internationales, un tel argument est fallacieux. En effet, écrit Max Corden, "une fois la possibilité d'un ajustement du taux de change est permise, les comptes courants ne dépendent plus de la protection ; vraisemblablement, la protection détermine si un bilan donné du compte courant est obtenu avec plus ou moins d'import - substitution relativement à l'expansion des exportations"⁽²²⁶⁾.

(226) Max CORDEN, Protection and Liberalization : A Review of Analytical Issues, FMI, 1987, Page : 24.

Il est clair que si les exportations sont susceptibles d'augmenter à la longue suivant le processus de libéralisation commerciale recommandée par les organismes financiers internationaux, les P.V.D auront les moyens d'importer davantage. Or, est-il garanti que la libéralisation commerciale et la dévaluation permettent d'améliorer la compétitivité des produits exportés par les P.V.D ? Cela exige en fait des efforts de restructuration industrielle dans les P.V.D, ce qui suppose de longues périodes et des moyens financiers substantiels qui font souvent défaut dans les P.V.D . Ainsi, les difficultés de l'amélioration de la compétitivité font que la tendance serait probablement à la diminution ou au moins à la constance des exportations et donc des importations, ce qui abaisse le ratio des importations dans le PNB, lesquelles importations sont nécessaires dans le processus de croissance.

En plus de la baisse des coûts, de l'augmentation de la productivité et de l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits exportés par les P.V.D, l'accent doit être mis sur le degré d'ouverture des marchés des pays industrialisés pour une réussite de la libéralisation commerciale recommandée aux P.V.D . Comme nous l'avons vu dans le premier paragraphe de cette section, les mesures non tarifaires touchent de plus en plus aussi bien le secteur des biens alimentaires et agricoles que celui des articles manufacturés, bien qu'en général, les marchés internationaux restent encore ouverts pour certains produits en provenance du tiers-monde. En fait, le protectionnisme n'a pas pu arrêter l'augmentation régulière de la part des exportations manufacturières des P.V.D dans la consommation totale des biens manufacturés dans les pays industrialisés. En outre, cette part est assez petite de telle sorte que l'étendue de l'expansion ultérieure peut être considérable, et surtout pour certains produits autres que le textile et l'habillement. Comme le constatent Béla Balassa et M. Michalopoulos, la part indiquée était de 1,1% pour tous les biens manufacturés et de 5,6% pour les articles d'habillement en 1973 ; alors qu'en 1983, la part était respectivement de 15% et de 3%. Toutefois, cet optimisme doit être nuancé; trois remarques que nous jugeons essentielles doivent être faites à cet égard :

a/ les exportations des P.V.D sont constituées essentiellement des articles manufacturés de bas et de moyenne gamme intensifs en travail bon marché, en provenance principalement de nouveaux pays industrialisés. Or, la population active dans les N.P.I et éventuellement dans d'autres pays du tiers-monde, peut profiter d'un début de "démocratisation" pour s'opposer à une stratégie économique fondée sur la

main-d'œuvre bon marché. A titre d'exemple, les ouvriers coréens ont organisé plus de 7000 grèves⁽²²⁷⁾ entre 1987 et 1989, révélant le peu de légitimité dont jouissait la stratégie fondée sur la croissance tirée par les exportations. En fait, la démocratisation tardive dans certains P.V.D semble conduire à des "disputes acharnées" sur les fruits de la croissance passée et non pas à un nouveau consensus sur la politique économique. Ceci dit, les N.P.I semblent exposés à deux menaces : l'une d'en bas, c'est-à-dire des autres P.V.D à main-d'œuvre bon marché et donc candidats à des "places confortables" dans l'échelle de l'avantage comparatif, et l'autre d'en haut, c'est-à-dire des pays développés à technologie de pointe. De tels enseignements de l'expérience des N.P.I doivent être pris en considération dans l'adoption des politiques économiques par les P.V.D, en ce sens qu'il ne suffit pas d'encourager les techniques labor-using mais aussi d'introduire une technologie appropriée susceptible d'améliorer la compétitivité des produits sur les marchés internationaux.

b/ les statistiques sur le taux de pénétration des importations en provenance des P.V.D dans certains secteurs des pays industriels sont globales et mettent à l'écart d'autres P.V.D qui n'arrivent pas à exporter certains produits manufacturés sur les marchés internationaux. Il est vrai que d'autres P.V.D surtout ceux dits intermédiaires sont candidats au rang des pays exportateurs de biens manufacturés, mais d'autres P.V.D les moins avancés sont encore en retard dans ce domaine. La libéralisation commerciale dans ces pays sans restructurations industrielles et sans davantage d'ouverture des marchés des pays industrialisés semble vouée à l'échec.

c/ si le protectionnisme dans les pays industrialisés n'a pas pu arrêter l'augmentation régulière de la part des exportations manufacturières des P.V.D dans la consommation totale des biens manufacturés dans les pays industrialisés, la menace de tensions protectionnistes ultérieures doit être prise en considération. Dès, à la fin des années 80, la montée en force du protectionnisme sur les principaux marchés occidentaux freinait la croissance des exportations des N.P.I d'Asie, alors que leurs déficits continuent de croître vis-à-vis du Japon, dont ils dépendent au niveau de la technologie et de la production de machines de base.

(227) Revue Forum du Développement, ONU, Décembre 1990.

Pour les instances financières internationales⁽²²⁸⁾, la libéralisation commerciale dans les P.V.D est bénéfique pour les pays industrialisés comme pour le système économique mondial en général ; la libéralisation dans les pays industrialisés est également bénéfique pour les P.V.D comme pour le système mondial. Or, pourquoi les P.V.D doivent-ils assurer ces gains alors que les pays industrialisés sont orientés vers la "direction opposé" ? Pour les organismes financiers internationaux, la libéralisation commerciale est bénéfique aux P.V.D eux-mêmes. Mais, si on suit la logique de ces organismes, la protection dans les pays industrialisés réduit les gains tirés du commerce international aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays développés. Elle désavantage les résidents des pays industrialisés (même si certains secteurs peuvent en bénéficier) et lèse les P.V.D et particulièrement quand elle est dirigée contre leurs exportations. Malgré cette réalité, les instances financières internationales continuent à insister sur la nécessité de la libéralisation commerciale dans les P.V.D. D'après Margaret Kelly et Naheed Kirmani, "les occasions pour une libéralisation commerciale dans les pays développés étaient limitées durant la décennie 80. Ainsi, peu d'arguments permettent de soutenir que la libéralisation commerciale dans les pays développés a contribué à la correction de leurs déséquilibres et à la résolution des problèmes de la dette et de la balance des paiements dans les P.V.D. Etant donné ces développements, on peut se demander si une libéralisation unilatérale peut jouer un plus grand rôle dans l'ajustement structurel"⁽²²⁹⁾. Par ailleurs, la position du FMI est, à titre d'exemple, claire à ce sujet : "même si la protection dans les pays industrialisés s'accroît, donnant ainsi un mauvais exemple et les intérêts des P.V.D étant endommagés en conséquence, il ne serait pas de l'intérêt des P.V.D d'arrêter leur libéralisation pour cette raison"⁽²³⁰⁾.

Il est à noter que plusieurs P.V.D enregistrent encore de faibles performances à l'exportation et des restructurations restent encore à effectuer. Toutefois, la montée du protectionnisme dans les pays développés et la crainte de nouvelles restrictions commerciales doivent être prises en considération. En particulier, les tensions protectionnistes ont des effets négatifs sur la croissance des P.V.D :

(228) Cf. M.A.W. CLAUSEN, Le Commerce Internationale et la Croissance : une relation critique (Discours), Detroit, Michigan, mai 1984, Cf. aussi Max CORDEN, op. cit., Béla Balassa (1981, 1983, 1985), Mohsin S. Khan and Malcolm D. Knight, Fund-Supported Adjustment Programs and Economic Growth, FMI, 1985.

(229) Margaret KELLY, Naheed KIRMANI and Others, Issues and Developments in International Trade Policy, FMI, 1988, op. cit., Page : 5.

(230) Max CORDEN, Protection and Liberalization, op. cit., page : 24.

- les termes de l'échange des P.V.D subirait une détérioration ;
- les revenus tirés des exportations baisseraient, ce qui réduit la production, l'investissement, l'emploi, etc.
- en conséquence, les impôts et les taxes déclineraient, ce qui empêcherait d'améliorer le solde budgétaire ;
- l'amélioration du compte courant de la balance des paiements exigerait davantage de compression des importations ;
- s'il existe une certaine rigidité des salaires réels, le sous-emploi s'accroîtrait probablement ;
- et en termes généraux, pour un niveau donné de la libéralisation ou de la protection dans les P.V.D, une intensification de la protection dans les pays industrialisés, dirigée contre les exportations des P.V.D, réorienterait la rentabilité relative des exportations et de l'import - substitution dans les P.V.D, vers un système commercial restrictif, en ce sens qu'elle rendrait l'exportation relativement moins rentable et l'import - substitution relativement plus rentable. Le processus de la croissance tendrait ainsi à devenir plus inward - looking.

B/ Le protectionnisme dans les pays industrialisés et ses effets sur les gains possibles de la libéralisation dans les P.V.D :

Une question intéressante est de savoir comment les gains attendus de la libéralisation commerciale dans les P.V.D peuvent être affectés par la protection dans les pays industrialisés.

En premier lieu, l'utilisation de la protection commerciale comme un "instrument de marchandage" par les P.V.D afin de réduire la protection dans les pays industrialisés est une possibilité bien que les rapports de force au niveau mondial jouent à la défaveur des P.V.D . Il peut être vraisemblablement justifié de reporter la "libéralisation unilatérale" pourvu qu'un bon "marchandage réciproque" peut être conclu. L'hypothèse qui sous-tend une telle proposition est que les P.V.D peuvent tirer des gains d'une libéralisation commerciale, mais ils peuvent en tirer même plus si les pays développés s'engagent dans une certaine libéralisation réciproque à la place des restrictions commerciales contre les exportations du tiers-monde. Il est à noter toutefois que l'utilisation de la protection comme un "instrument de marchandage" présente l'inconvénient de créer des groupes d'intérêts qui s'opposeront à la libéralisation dès qu'ils constatent que la base de leurs profits ou de leur emploi est transformée en un "rouage de marchandage".

En second lieu, la menace de restrictions aux importations dans les pays industrialisés peut justifier l'imposition de restrictions volontaires sur les exportations par les gouvernements des P.V.D. Ces restrictions elles-mêmes constituent une forme d'intervention commerciale restrictive ; et comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre, de telles restrictions sur les exportations s'imposent dans les P.V.D soit parce qu'elles permettent d'améliorer les termes de l'échange soit parce que l'alternative est l'imposition des restrictions aux importations par les pays importateurs eux-mêmes. Il est clair que l'objectif des pays industrialisés lorsqu'ils imposent de telles restrictions sur les exportations des P.V.D est de protéger leurs producteurs domestiques, et un tel objectif peut être alternativement réalisé par l'imposition des tarifs ou des quotas sur les importations. Les gains tirés des tarifs échoient à la trésorerie du pays industrialisé et ceux tirés des quotas vont aux détenteurs de la licence d'importation (sauf si les droits de quota sont vendus aux enchères). En revanche, les profits qui peuvent découler des restrictions volontaires sur les exportations vont aux exportateurs des P.V.D, ou, alternativement, à leurs gouvernements sous forme de revenus issus des taxes sur les exportations ou de la vente des droits de quota.

En troisième lieu, si les tarifs et les restrictions aux importations dans les pays industrialisés sont donnés et non affectés par n'importe quel degré de protection en vigueur dans les P.V.D, ils n'altéreraient pas probablement le processus de libéralisation dans les P.V.D. En revanche, si la protection commerciale dans les pays industrialisés s'accroît, les recettes des exportations du tiers-monde seraient affectées, ce qui va à l'encontre de l'objectif recherché par la libéralisation commerciale. dans le premier cas, la logique des instances financières internationales permet de dire que les gains tirés de la protection dans les pays industrialisés n'existent qu'à court terme.

En guise de conclusion sur la deuxième section de ce chapitre, on peut dire que d'une part, l'analyse des mesures commerciales non tarifaires⁽²³¹⁾ selon les secteurs "affectés" montre une nette tendance à un encadrement croissant du commerce international et que d'autre part, l'étude des causes fondamentales de la montée du protectionnisme dans les pays industrialisés fait ressortir que la levée des barrières commerciales dans ces pays dépend des restructurations industrielles, d'une croissance stable et durable ainsi que d'une stabilité du système monétaire international.

(231) En plus des études variées sur les restrictions commerciales, et que nous avons citées dans cette section (études de la Banque Mondiale, du F.M.I, de la CNUCED, etc), plusieurs autres études ont abordé cette question. Cf. à titre d'exemples, Sam LAIRD et Alexander YEATS, Obstacles non Tarifaires dans les Pays Industrialisés : 1966-1986, Finances et développement, Mars 1989, Page : 12 ; Réalités Actuelles du Protectionnisme, Problèmes Economiques, N° 1934, Juillet 1983, Page : 12 ; Philip TURNER et J. P. TUVERTI, l'Effet du Protectionnisme sur les Prix et les Pratiques Commerciales, Problèmes Economiques, N° 1884, Juillet 1984, Page : 10, etc.

La montée du protectionnisme dans les pays industrialisés a certainement des effets négatifs sur la croissance dans les pays en voie de développement ; et les dernières négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT montrent combien les P.V.D sont marginalisés. Malgré la réalité des barrières commerciales non tarifaires appliquées par les pays industrialisés, les organismes financiers internationaux continuent de recommander l'adoption d'une libéralisation commerciale dans les P.V.D. Dès lors, on assiste à des "inégalités" dans la libéralisation commerciale au niveau mondial, une situation qui semble contredire la doctrine des institutions financières internationales, selon laquelle le libre-échange est bénéfique aussi bien pour les P.V.D que pour les pays industrialisés.

Il importe toutefois de souligner que plusieurs pays en voie de développement enregistrent encore de mauvaises performances à l'exportation étant donné la faible compétitivité de leurs produits sur les marchés internationaux et le manque de diversification de leurs appareils productifs. Il est ainsi illogique d'attribuer l'échec de ces pays au niveau du commerce extérieur à la seule montée du protectionnisme dans les pays industrialisés. En fait, les restructurations industrielles sont plus qu'urgentes dans les P.V.D . Celles-ci exigent évidemment beaucoup de temps et des moyens financiers substantiels qui font souvent défaut dans les P.V.D .

Cependant, les perspectives de nouvelles vagues du protectionnisme, conjuguées à un grand aiguïsement de la concurrence dans les pays industrialisés, créent des sentiments de craintes dans les pays en voie de développement. Les conditions dans lesquelles les forces du marché pour lesquelles plaident les organismes financiers internationaux, doivent fonctionner, semblent donc très aléatoires tant que la transparence et la stabilité manquent dans les échanges commerciaux internationaux.

Les fluctuations qui caractérisent le système économique mondial et les "distorsions" qui marquent les échanges commerciaux internationaux sont les inconvénients d'une trop forte insertion dans l'économie mondiale. Le marché intérieur n'est donc pas à négliger dans les P.V.D et au Maroc en particulier. Il ne s'agit pas évidemment d'abandonner une stratégie de croissance "outward-looking" au profit d'une stratégie "inward-looking" mais de réfléchir sur la possibilité de leur combinaison dans le temps. Il importe en conséquence d'étudier la complémentarité entre la stratégie de promotion des exportations et celle de l'import-substitution. C'est ce que nous essaierons de faire dans la troisième section de ce chapitre en faisant appel à l'expérience de certains P.V.D et surtout des N.P.I.

Section III : **L'ISI et la stratégie de promotion des exportations : complémentarité ou antinomie ?**

Dans le cadre de cette section, l'étude des limites de l'ouverture commerciale des P.V.D (§₁) et de la stratégie d'import-substitution (§₂) nous amènera à nous interroger sur la possibilité de la combinaison des deux stratégies (§₃).

Avant de traiter ces divers points, il importe de souligner qu'au cours de années 50 et 60, les débats ont été menés entre politiciens et universitaires sur les avantages relatifs des stratégies de croissance inward-looking (tourné vers l'intérieur) et outward-looking (tournée vers l'extérieur) ainsi que sur les effets de ces mesures sur la croissance économique des pays en voie de développement. Etant donné les imperfections dans les mécanismes du marché qui font obstacle à la concurrence et au développement, les économistes préconisent la protection commerciale et l'orientation de l'économie vers le marché intérieur en vue d'intensifier les échanges intersectoriels et l'intégration de l'économie et d'éviter la dépendance multiforme (financière, commerciale, technique, etc) du tiers-monde vis-à-vis des pays développés. Aujourd'hui, plusieurs économistes⁽²³²⁾ dénoncent les effets des politiques protectionnistes sur la croissance des pays en voie de développement. Comme on a pu observer une croissance remarquable dans certains P.V.D (essentiellement les N.P.I du Sud-est Asiatique) qui ont supprimé ou réduit sensiblement les barrières douanières et autres contrôles exercés sur le commerce, on est amené à conclure que les politiques "outward-looking" ont eu un effet dynamique sur l'économie intérieure et contribué à accélérer les taux de croissance. Selon Anne O. Krueger, trois points essentiels ressortent de l'expérience des pays qui ont choisi une stratégie de croissance "outward-looking"⁽²³³⁾:

- les taux de croissance élevés ont accompagné une croissance rapide des exportations ;
- pour tous les pays où il a été possible de comparer les performances avant et après le changement de politique, le taux de croissance a nettement crû après l'adoption de stratégies de croissance tirée par les exportations ;

(232) Cf. à titre d'exemples, Bela BALASSA, structural Adjustment Programs in Developing Countries, World Bank, 1981, 1985 ; Les NPI dans l'Economie Mondiale, *Economica*, 1986, M.A.W. CLAUSEN, World Bank, *op. cit.*, etc.

(233) Anne O. KRUEGER, Substitution aux Importations ou Promotion des Exportations, *Finances et Développement*, juin 1985, Page : 20.

- les taux de croissance élevés prouvent que les politiques "outward-looking" créent des effets dynamiques dans l'économie et ne se limitent pas à des gains ponctuels.

Toutefois, l'expérience des nouveaux pays industrialisés du Sud-Est Asiatique révèle que l'avantage comparatif en main-d'œuvre bon marché qui a permis une véritable expansion des exportations de ces pays, se perd progressivement au profit d'autres pays qui disposent d'une force de travail encore meilleur marché comme la Chine, l'Indonésie et la Thaïlande. Cependant, ces pays continuent de "s'accrocher" à leur ancienne stratégie de croissance tirée par les exportations. Inquiets de leur avenir, les peuples de Corée, de Taïwan et de Singapour discutent actuellement des nouvelles voies à suivre en vue de l'adoption d'un mode de développement alternatif. L'expérience des économies nouvellement industrialisées du Sud-Est Asiatique est riche en enseignements pour le monde en développement. Elle révèle en effet que les impératifs d'efficacité économique, de stabilité écologique, de justice et de démocratie se complètent plus qu'ils ne se font antinomie. La stratégie de l'exportation "à tout prix" ne leur permettant pas d'obtenir les mêmes succès au cours des années 90, il faudra trouver un modèle de développement axé à la fois sur le marché intérieur et le marché extérieur. C'est ce modèle alternatif que nous essaierons de discuter dans le cadre de cette deuxième section. A cet effet, nous traiterons des inconvénients d'une trop forte dépendance vis-à-vis de exportations (§₁) et des limites de l'industrialisation par substitution des importations (§₂) pour discuter ensuite de la complémentarité des deux stratégies de développement (§₃).

§₁/ Les limites d'une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations :

Les organismes financiers internationaux, dans le cadre de leurs programmes d'ajustement structurel, insistent sur le biais qui prévaut dans plusieurs pays en voie de développement, contre les exportations et en faveur de secteurs concurrents des importations. Une telle constatation est basée sur la distinction entre les politiques économiques "inward-looking" (tournées vers l'intérieur et donc privilégiant la croissance tirée par les exportations), et selon le Fonds Monétaire International, "pour n'importe quel compte courant donné de la balance des paiements, les choix peuvent encore être effectués entre une croissance inward-looking et une croissance outward-

looking, et, ..., les arguments empiriques ainsi que l'analyse économique montrent que la croissance outward-looking est généralement meilleure pour les pays en voie de développement"⁽²³⁴⁾. Une telle distinction porte sur des politiques économiques globales⁽²³⁵⁾ sans "dynamique structurante" afin de les adapter au besoin pressant du développement technologique dans les P.V.D. Ceci dit, la question n'est pas de savoir s'il faut s'isoler ou non des marchés mondiaux, mais plutôt quelle place ces derniers doivent jouer dans les stratégies de développement. En particulier, trois critiques peuvent être faites à une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations :

A/ La vulnérabilité des économies outward-looking aux fluctuations de l'économie mondiale et les dangers d'une croissance appauvrissante

Il est à souligner que les économies fortement insérées dans le système économique mondial sont exposées à tout moment au risque des fluctuations de l'économie mondiale. En effet, le ralentissement de la croissance, l'instabilité des taux de change, les difficultés de restructurations industrielles et l'adoption de politiques macroéconomiques restrictives dans les pays développés menacent continuellement les exportations des P.V.D "outward-looking". Certaines études⁽²³⁶⁾ ont montré que les pays qui se sont ouverts le plus rapidement dans les années 70 ont également crû le plus rapidement dans les années 80. Mais les pays qui ont su jouer simultanément des marchés intérieurs et extérieurs ont enregistré les meilleures performances, comme le montre une étude récente du CEPII⁽²³⁷⁾.

Une deuxième objection à une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations est liée à l'exportation de matières premières. L'accroissement de la productivité dans la production des matières premières peut entraîner un appauvrissement des P.V.D exportateurs dans le cas où la diminution des coûts qui en résulte n'entraîne pas une augmentation de la demande extérieure mais uniquement une baisse des prix à

(234) Max CORDEN, Protection and Liberalization : A Review of Analytical Issues, FMI, op. cit. , Page : 24.

(235) Pour Marc HUMBERT, (Technologie et Industrialisation face aux P.A.S, in Revue Tiers-Monde, Tome 31, N° 122, Avril - Juin 1990), "les programmes dits d'ajustement structurel (...), ..., s'inscrivent dans une logique théorique, une mécanique étroitement associée à celle des libres marchés et qui devrait amener l'économie de ces pays vers une croissance durable, bénéficiant des avantages du commerce international". Or, souligne-t-il, les P.A.S sont mécanistes et sans dynamique structurante en raison des insuffisances en matière de technologie et de restructurations industrielles. Pages : 245 - 246.

(236) Cf. Béla BALASSA, Les N.P.I dans l'Economie Mondiale, op. cit. ; BALASSA and TYSON, Ajustment to External Shocks in Socialist and Private Market Economies, World Bank, November 1983 ; BALASSA, Structural Adjustment Policies in Developing Economies, World Bank, July 1981, etc.

(237) Charles KINDLEBERGER et Peter LINDERT, Economie Internationale, op. cit. , Page : 83.

l'exportation. En d'autres termes, cette perspective d'une croissance appauvrissante, qu'a soulignée Jagdish N. Bhagwati, "repose sur le simple fait qu'une amélioration de la capacité d'offre de certains produits existants déjà exportés tend à faire baisser leurs prix sur les marchés mondiaux, à tel point que la croissance devient dommageable"⁽²³⁸⁾. En termes généraux Peter Lindert et Charles Kindleberger estiment que trois conditions sont nécessaires pour qu'une telle "croissance appauvrissante" survienne⁽²³⁹⁾ :

- il faut que la croissance économique du pays offre un biais en faveur du secteur des biens d'exportation ;
- la demande étrangère de biens exportés est inélastique par rapport au prix, de telle sorte qu'une croissance des exportations aboutisse à une baisse importante des prix ;
- il faut que le pays soit déjà fortement dépendant du commerce extérieur, de telle sorte qu'une baisse des termes de l'échange ait un effet suffisamment important sur le bien-être pourqu'elle ne soit pas compensée par les gains associés à l'accroissement de la capacité d'offre.

Il n'est toutefois pas probable que les P.V.D connaissent une telle situation, surtout dans le cas où ce sont les produits manufacturés modernes qui entrent en jeu et qui ont une faible part des marchés mondiaux.

B/ Les "distorsions" du commerce international

La troisième critique et la plus importante, de toutes est que le modèle des avantages comparatifs forgé par David Ricardo et perfectionnée par Heckscher - Ohlin - Samuelson (et notamment la conclusion selon laquelle les rémunérations des facteurs de production tendent à s'égaliser entre pays) ne s'applique pas dans le monde réel en raison du fait que certaines entreprises ou certains pays ont l'aptitude d'exercer des distorsions. Ces distorsions s'appliquent aux prix des produits par le biais des subventions à la production du même produit exporté par les P.V.D ou des produits de

(238) CEPII, Cité in "Commerce et Développement", Problèmes Economiques, 1990 ; repris par l' "Opinion Economique" du 14/03/1990, Page : 5.

(239) Charles KINDLEBERGER et Peter LINDERT, Economie Internationale, op. cit. , Page : 83.

substitution dans les pays industrialisés. Ces distorsions s'exercent également par la montée des obstacles non tarifaires érigés pour protéger les activités non compétitives des pays importateurs. Le paradoxe de la "libéralisation globale" doit être encore une fois mis en lumière : les organismes financiers internationaux incitent les P.V.D à la libéralisation commerciale afin de développer leurs exportations alors que ces mêmes pays se voient refuser l'accès aux marchés des pays industrialisés lorsque leurs exportations menacent les activités nationales des pays capitalistes importateurs. On comprend donc pourquoi "certains considèrent l'insertion dans l'économie mondiale comme un marché de dupes"⁽²⁴⁰⁾. L'argument souvent avancé contre les importations en provenance du tiers-monde est que la concurrence est déployable en ce sens qu'elle repose partiellement sur des bas salaires. Or, les bas salaires constituent un des avantages comparatifs majeurs des pays en voie de développement. En fait, les salaires payés dans les entreprises exportatrices sont parfois sensiblement plus élevés en moyenne que ceux versés dans les entreprises tournées vers le marché intérieur. Dans certaines situations, les salaires ont même augmenté à la suite du développement des exportations, si bien que certaines productions ont dû être transférées vers d'autres pays (exemple : plusieurs articles textiles autrefois produits en Corée du Sud le sont maintenant en Thaïlande).

Dans la pratique, comme le montrent Béla Balassa et M. Michalopoulos, les distorsions n'ont pas empêché certains P.V.D et surtout les N.P.I, d'effectuer de remarquables percées sur les marchés mondiaux, ce qui a augmenté la part des exportations manufacturées du tiers-monde dans la consommation globale des biens manufacturés dans les pays industrialisés. Cette part est passée de 9,9% en 1973 à 17,4% en 1985. Or, sans ces distorsions, ces exportations auraient été plus importantes. En outre, ces statistiques sont "globales" en ce sens qu'elles ne tiennent pas compte du fait que si certains P.V.D ont pu augmenter leurs exportations manufacturières, d'autres ne l'ont pas pu. De surcroît, de telles distorsions créent une incertitude particulièrement dommageable aux pays les plus faibles, qui doivent à la fois trouver des créneaux à l'exportation et apprendre à surmonter les barrières érigées contre leurs exportations⁽²⁴¹⁾.

(240) Commerce et Développement, Problèmes Economiques, repris par "l'Opinion Economique" du 14/03/1990, Page : 5.

(241) En fait, la transparence et la stabilité constituent deux facteurs fondamentaux du développement des échanges commerciaux internationaux. Lorsqu'ils font défaut, c'est très probablement les nations les plus faibles qui en seront les plus affectées.

§₂/ Les limites de l'industrialisation par substitution des importations (ISI):

Il est dans la nature même du processus de substitution d'importation de ne remplacer qu'une partie de la valeur ajoutée seulement. Ce processus tend donc d'une part à stimuler une demande dérivée d'importations additionnelles découlant de la nouvelle structure de production et de la hausse du revenu réel et d'autre part à offrir de nouvelles opportunités d'investissements industriels. Selon Hirschman, le processus de substitution d'importation forme "un effort inépuisable", visant à remplacer à travers l'industrialisation, le volume des importations qui tend à augmenter en fonction du revenu national réel. De ce fait, la substitution d'importation cherche à éponger l'écart entre l'output et la demande locaux.

L'échec de l'ISI dans la production des biens d'équipement et des biens intermédiaires est très fréquent dans les P.V.D. L'ISI véhicule également des formes de dépendance des économies du tiers-monde vis-à-vis des pays développés. En outre, l'ISI se caractérise par l'essoufflement de la croissance et la transformation défavorable du modèle de consommation qui en résultent. C'est l'ensemble de ces limites qu'on abordera dans la suite de ce paragraphe.

A/ L'échec de l'ISI dans la promotion des biens capitaux :

La promotion des industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement, fortement intensives en capital suppose :

- l'existence d'un marché assez suffisant pour le développement ultérieur d'une industrie des biens d'équipement. Or, d'après l'expérience de certains P.V.D comme le Maroc, il s'avère que l'effet d'entraînement du secteur des biens de consommation et de l'agriculture sur le secteur des biens d'équipement est faible. En conséquence, dès que l'industrie des biens de consommation non durables conquiert le marché intérieur de dimension modeste, grâce à la protection commerciale, la croissance industrielle tend à s'essouffler. Ainsi, comme le soutiennent les partisans de la stratégie des industries industrialisantes, cette voie de développement condamne l'économie à la stagnation à long terme. Dans plusieurs pays en développement, même le regroupement régional ne permet pas la constitution de marchés adaptés aux technologies nouvelles prévalant aussi bien dans l'industrie des biens d'équipement que dans l'industrie des biens de consommation.

- Un taux d'épargne élevé permettant de réaliser un taux d'investissement assez important, nécessaire au développement des industries de biens d'équipement. Or, le taux d'épargne est largement inférieur au taux d'investissement désiré dans maints pays en voie de développement ; et même lorsque le taux d'épargne est élevé (comme en Tunisie⁽²⁴²⁾, par exemple), le volume global de l'épargne est faible en raison de la faiblesse du niveau du produit intérieur brut. Le coût social du développement de l'industrie de biens d'équipement serait ainsi très grand dans plusieurs P.V.D⁽²⁴³⁾. Le recours à l'emprunt extérieur est tributaire de la rentabilité des projets d'investissement et de la solvabilité internationale du pays emprunteur, telle qu'elle est évaluée à travers l'évolution des revenus d'exportation. Or, les performances enregistrées dans le secteur d'exportation sont souvent très modestes.

En conséquence, le processus de substitution des importations tend vers une limite à cause de la taille étroite des marchés et de l'ampleur des capitaux internes et externes exigés pour sa mise en œuvre.

Il s'agit en fait, pour le cas du Maroc, d'une faible intégration intra-industrielle, en raison notamment :

- de l'étroitesse du marché intérieur ;
- du manque d'incitation à la promotion d'industries de biens d'investissement ;
- de la nature du produit objet de la substitution qui est généralement semblable au bien remplacé et ne laisse pas beaucoup de choix en matière de technologie.

Cette situation aboutit à un accroissement considérable des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Il en résulte un besoin net de devises plutôt qu'une économie de devises qu'on espère théoriquement de l'ISI. Les exportations industrielles du Maroc ne peuvent pas compenser la hausse considérable des importations en raison non seulement du protectionnisme adopté dans les pays développés, mais également parce que la compétitivité des entreprises marocaines est insuffisante.

(242) M. E. BENISSAD, Substitution d'Importation, modèle autocentré et dépendant en Afrique, in "le Tiers-Monde dans la crise", Editions Maghrébines, Casablanca, 1983, Page : 202.

(243) Ibidem.

B/ Substitution aux importations, dépendance et transformation du modèle de consommation :

Le schéma de substitution à l'importation véhicule des formes diverses de dépendance :

- tout d'abord, l'ISI ne réduit pas la concentration par région et par produit des exportations, facteur principal pour le financement du développement (le Maroc par exemple dépend pour ses ventes à l'étranger de l'Europe et des phosphates).

- La progression sensible de la substitution d'importation a induit une structure des importations incompressibles, dans le but de permettre à l'appareil productif installé de fonctionner. Les P.V.D les plus sensibles à cette structure incompressible sont ceux qui souffrent d'une dépendance énergétique.

- Pour encourager la production des biens manufacturés dans le cadre de l'ISI, les économies en voie de développement, comme le montre Benissad à propos des pays africains, sont contraintes de décourager l'épargne domestique afin de promouvoir la consommation et donc d'élargir le marché intérieur de faible dimension. Cette situation conduit à la dépendance accrue vis-à-vis du capital étranger pour le financement du développement.

- Les possibilités de transfert de technologie étant très modestes, les économies qui pratiquent l'ISI se limitent à des activités de production simples (textiles, alimentation, ... etc). Ces dernières ne constituent pas les filières industrielles à travers lesquelles se transmet le savoir-faire susceptible d'induire l'innovation et la création locale des techniques grâce à un phénomène d'apprentissage (learning by doing).

- l'agriculture est plus ou moins négligée dans des économies axées sur la mise en place de structures industrielles. Cette situation induit une dépendance alimentaire redoutable.

Il est à souligner qu'une "politique non programmée de remplacement des produits importés par des productions locales favorise la reproduction du modèle de consommation observé chez la classe européenne de la phase pré-industrielle"⁽²⁴⁴⁾. L'introduction de nouveaux produits durables et non durables est facilitée par l'expansion de la publicité qui accélère le processus de changement des habitudes et du modèle de consommation.

(244) Abdelhamid AOUAD, L'Impact de la Substitution des Importations sur la Croissance de l'Industrie : cas du Maroc, in le Tiers-Monde dans la crise, Colloque de Rabat sur la Crise de la Théorie de Développement, Editions Maghrébines, Casablanca, 1982, Page : 282.

La notion d'essoufflement peut être appréhendée en rapport avec l'effet de la politique économique sur la demande globale et la répartition des revenus.

L'injection de liquidités dans le cadre d'une politique expansionniste peut décaler l'apparition d'un tel phénomène d'essoufflement, à condition que des décisions de restriction des importations soient entreprises. Dans ce cas, les secteurs de substitution des importations peuvent progresser continuellement en bénéficiant d'une augmentation soutenue de la demande.

La protection commerciale dont bénéficient les secteurs de l'ISI permet de maintenir les prix à un niveau artificiellement élevé et encourage le sur-équipement des unités les plus rentables. Par conséquent, de nouvelles capacités de production peuvent apparaître et les "unités marginales" qui n'arrivent pas à concurrencer les plus grandes entreprises se multiplient. Ainsi, une tendance prononcée vers plus de concentration se dessine.

Dans le cas de politiques budgétaires et monétaires restrictives, les capacités de production et la demande peuvent diminuer.

En guise de conclusion sur ce paragraphe, il importe de remarquer que l'expérience de plusieurs P.V.D montre que l'ISI ne réduit pas la concentration par produit et par région des exportations. Une stratégie de promotion des exportations, si elle est accompagnée de véritables restructurations industrielles, peut conduire à la diversification des produits exportés et à la réduction de la dépendance ; "en ce sens que les avoirs en devises augmentent rapidement, les marchés se diversifient et l'économie devient souple"⁽²⁴⁵⁾. L'augmentation des réserves en devises permet de combler l'insuffisance de l'épargne qui caractérise l'ISI et de réduire ainsi la dépendance vis-à-vis du capital étranger, ce qui stimule l'ISI elle-même. En outre, l'ISI peut profiter des techniques nouvelles et du savoir-faire que permet la promotion des exportations. Parallèlement, la promotion des exportations peut combler l'insuffisance du marché intérieur, et la hausse des salaires dans les secteurs exportateurs peut élargir le marché intérieur, ce qui stimule l'ISI.

Ainsi, semble-t-il, la combinaison du marché intérieur et du marché extérieur est meilleure pour les pays en voie de développement. C'est l'étude de cette combinaison que nous aborderons dans le cadre du troisième paragraphe de cette section en faisant appel à l'expérience de certains P.V.D .

(245) Anne KRUEGER, Substitution aux Importations ou Promotion des Exportations ?, op. cit., Page : 21.

§₃/ Vers la complémentarité des deux stratégies

Dans les années 60, la substitution de productions nationales aux importations semblait une voie prometteuse pour les pays en voie de développement, réduisant la dépendance et facilitant les choix. Ainsi, pendant la deuxième guerre mondiale, l'Amérique latine, privée d'approvisionnements, a développé une industrie importante, faute de pouvoir importer. Or, le modèle de l'industrialisation par substitution des importations présente des limites au niveau de son incapacité à limiter la dépendance qu'il véhicule et en raison de l'essoufflement de la croissance qu'il engendre. En outre, la protection dont jouissaient ces industries tournées vers le marché intérieur conduit à des productions de mauvaise qualité et relativement coûteuses. Ces limites constituent alors des raisons pour l'adoption d'une stratégie de promotion des exportations, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Toutefois, comme nous l'avons montré au premier paragraphe de cette section, une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations présente des inconvénients en raison de la vulnérabilité des économies en voie de développement aux fluctuations de l'économie mondiale, de la "croissance appauvrissante" dans le cas de l'exportation des matières premières et en raison des distorsions qu'exercent les pays industrialisés sur les exportations du tiers-monde sur les marchés internationaux.

Aujourd'hui, il est possible d'estimer que les deux stratégies sont plus complémentaires qu'antinomiques. En vue d'étudier une telle complémentarité, nous examinerons successivement :

- la transition de l'ISI à la promotion des exportations ;
- les stratégies de développement et la création de capacité ;
- et une synthèse sur la combinaison des deux stratégies.

A/ de l'ISI à la promotion des exportations et de la promotion des exportations à l'ISI

L'expérience des nouveaux pays industrialisés montre que le développement des exportations de produits manufacturés est souvent précédé par une stratégie de substitution aux importations. Pour le cas de l'Amérique Latine, l'import-substitution a permis l'élargissement de la base productive nationale, en comblant d'abord la demande induite de biens intermédiaires à intensité plus élevée? Ces pays ont par

conséquent commencé leur industrialisation par une phase de substitution aux importations avant d'adopter des politiques de croissance principalement outward-looking. Certes, le modèle de l'ISI a montré des signes d'essoufflement, ce qui aurait imposé une autre stratégie de croissance dans ces pays ; mais la base industrielle héritée de l'ISI a facilité le processus du développement des industries tournées vers l'extérieur.

En ce qui concerne les nouveaux pays industrialisés du Sud-Est Asiatique, le déclenchement du processus d'import-substitution dans les années 50 a été facilité par l'aide américaine, une réforme agraire redistributive destinée à orienter les fortunes des propriétaires terriens vers le secteur industriel, une main-d'œuvre abondante et relativement qualifiée et une augmentation "artificielle" des profits des entrepreneurs grâce à la protection commerciale et à une inflation facilitant le transfert des profits à l'avantage du secteur manufacturier. A la différence des pays de l'Amérique latine, la politique de promotion des exportations dans les pays du Sud-Est Asiatique (essentiellement la Corée du sud et Taïwan) est adoptée avant même que l'import-substitution ait totalement épuisé ses effets positifs sur la croissance? La Corée du Sud fournit en fait un exemple significatif de la combinaison de l'ISI et de la promotion des exportations. Souvent considérée comme un modèle de développement libéral fondé sur l'exportation, un "laboratoire d'industrialisation par exportation"⁽²⁴⁶⁾ en quelque sorte, la Corée du sud est en fait un pays remarquablement planifié. Les "succès fous" de la Corée à l'exportation reposent en réalité sur un marché intérieur protégé pour la production des biens dont l'exportation est désirée ; "la Corée n'a pas importé une voiture à partir du moment où la production automobile nationale a démarré et jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'imposer brillamment en Asie et en Amérique"⁽²⁴⁷⁾. La formidable ascension économique de la Corée du Sud est due en fait à la combinaison du plan et du marché et l'expérience de ce pays révèle que les avantages comparatifs peuvent se construire par l'action coordonnée de l'Etat, des banques et des entreprises.

(246) Alain ZANTMAN, Le Tiers-Monde : les stratégies de développement à l'épreuve des faits, Ed. Hatier, Paris, 1990, page : 132.

(247) Commerce et Développement, Problèmes Economiques, op. cit. , Page : 8.

Comme le montre H. G. Chenery⁽²⁴⁸⁾, les pays qui ont expérimenté une substitution d'importation significative se sont dotés de structures industrielles susceptibles de leur servir de base à une politique d'exportation de biens manufacturés. Toutefois comme le montre Benissad à propos des économies africaines⁽²⁴⁹⁾, cette politique ne serait possible qu'au prix d'une libéralisation de l'économie de substitution d'importation.

En fait, une relation dynamique peut s'établir entre le développement du processus de substitution et les capacités techniques, financières et humaines d'exportation, et notamment dans les industries qui ont accumulé de grandes expériences dans le processus de production. Au niveau global, l'économie de devises que permet l'ISI peut créer de nouvelles capacités susceptibles, à leur tour, directement ou indirectement, de favoriser l'exportation. De même, une stratégie de promotion des exportations, grâce aux devises obtenues, peut intensifier le processus de l'ISI dans le secteur des biens intermédiaires et des biens capitaux. Il est donc probable qu'une stratégie de promotion des exportations puisse combler l'écart entre le taux d'épargne et le taux d'investissement désiré pour une expansion de l'ISI comme elle peut apporter une réponse à l'étroitesse du marché domestique.

B/ Pour une combinaison des deux stratégies :

Si l'analyse économique et l'étude des faits montrent l'existence d'une certaine compatibilité entre la stratégie de l'ISI et celle de la promotion des exportations dans certains pays en voie de développement, l'observation des faits dans d'autres pays ne corrobore pas la thèse de l'apparition des économies du tiers-monde sur le marché international des produits manufacturés. A propos de plusieurs économies africaines, Benissad⁽²⁵⁰⁾ estime que l'ISI progresse en satisfaisant plus ou moins les marchés solvables en biens de consommation non durables, tout en enregistrant une sous-utilisation des capacités de production, et en n'arrivant pas à encourager l'exportation des biens manufacturés.

Quatre facteurs fondamentaux semblent expliquer l'échec de l'ISI dans certains P.V.D à réaliser une partie de son output sur le marché international :

(248) H. G. CHENERY, The Structuralist Approach to Development Policy,
The American Economic Review, Mai 1975.

(249) M. E. BENISSAD, L'ISI : Modèle Autocentré et Dépendant en Afrique, op. cit. ,
Pages : 206 - 207.

(250) Ibidem.

- La mauvaise qualité relative des biens manufacturés, produits localement. L'absence de tradition artisanale dans certains pays du tiers-monde explique en partie cette situation. L'histoire économique et sociale de l'Europe révèle en fait que la révolution industrielle a été favorisée par une main-d'œuvre tirée d'un secteur artisanal important⁽²⁵¹⁾. Dans plusieurs P.V.D, la main-d'œuvre industrielle est tirée d'un secteur agricole traditionnel, peu familiarisé avec les techniques de l'industrie moderne. En outre, le protectionnisme excessif⁽²⁵²⁾ dont bénéficient les secteurs de substitution aux importations ne permet pas de produire des biens de qualité, susceptibles d'améliorer la compétitivité sur le marché international.

- Le protectionnisme dans les pays industrialisés ; ce qui est contradictoire avec la recommandation des organismes financiers internationaux ; suivant laquelle les P.V.D doivent libéraliser leur commerce extérieur alors que les pays développés exercent des distorsions contre l'entrée des produits du tiers-monde sur les marchés extérieurs.

- la méconnaissance des techniques de marketing international par les firmes industrielles du tiers-monde.

- Le niveau de prix comparativement élevé des produits réalisés dans le cadre de l'ISI, supérieur même au prix unitaire d'importation, ce qui est défavorable à leur compétitivité sur les marchés internationaux.

Il est donc clair qu'une protection exagérée empêche l'industrie qu'en profite d'être compétitive sur le marché national et le marché international, et d'être un facteur de propagation des innovations techniques, parce que les biens produits sont de mauvaise qualité et leurs prix sont extrêmement élevés. Un régime de subvention directe peut combler de telles anomalies ; mais, logiquement, il ne s'agira pas d'abandonner un système au profit d'un autre (protection contre les importations / subvention des exportations) mais de les combiner dans le temps et de les doser par branches et sous-branches afin d'encourager les industries porteuses d'avenir, les entreprises les plus performantes. Un système combiné de protection contre les importations et subvention des exportations, s'il est géré d'une manière dynamique, peut composer les effets néfastes des mesures exclusivement protectionnistes sur les coûts intérieurs.

(251) Paul BAIROCH, "le tiers-monde dans l'impasse", et "la révolution industrielle et le sous-développement".

(252) Pour A. AQALLAL (La Balance des Paiements, Imprimerie Fedala, 1984), les entreprises protégées bénéficient en fait de "rentes de situation" en raison du protectionnisme excessif contre les importations.

Une stratégie de combinaison du marché intérieur et du marché extérieur semble résumer les options de certains P.V.D entre 1970 et 1979. Selon des études du FMI et de la Banque Mondiale eux-mêmes, si la décennie 60 et le début des années 70 ont vu surgir une nouvelle génération des pays nouvellement industrialisés, douze autres pays en développement sont parvenus dans la période 1970-1979, à développer leurs exportations de biens manufacturés, plus rapidement encore que l'avait fait le premier groupe de pays exportateurs. Le Maroc figure au dernier rang de ces 12 pays avec un taux de croissance des exportations manufacturières de 28,8% durant cette période, contre 53,5% pour le premier pays de ce groupe (Srilanka) et 37,3% pour la Tunisie. L'étude de ce groupe de pays montre qu'ils n'étaient pas orientés complètement vers l'ISI mais ont combiné les deux stratégies de croissance.

Conclusion du chapitre III

Les défenseurs du protectionnisme estiment que la libéralisation commerciale combinée avec la dévaluation est génératrice de la dégradation des termes de l'échange. En revanche, pour les organismes financiers internationaux, avec une vision à long terme, la libéralisation commerciale associée à la dévaluation est préférable aux restrictions commerciales. Les élasticités de la demande sur les marchés internationaux tendent à s'élever à moyen et long terme. Il importe toutefois de remarquer que certains pays du tiers-monde, comme le Maroc, ont un déficit commercial de départ très large. Dans d'autres cas, l'élasticité de la demande d'exportations est faible alors que l'industrie dépend de l'importation de matières premières et/ou de biens d'équipement.

Selon les organismes financiers internationaux, la libéralisation commerciale permet d'améliorer la compétitivité des exportations parce qu'elle incite à apprendre, à innover, à entreprendre et à investir. Or, la libéralisation commerciale, comme dans le cas du Maroc, a certainement des effets négatifs sur les industries auparavant protégées, étant donné la concurrence des importations. En fait, si les industries anciennement protégées souffrent de la concurrence étrangère, l'amélioration de leur compétitivité exige des subventions publiques de diverses formes.

De même, il n'est pas aisé d'admettre que la dévaluation peut améliorer la compétitivité des exportations. En effet, certains produits importés ou exportés par les P.V.D ont par nature de faibles élasticités - prix. Ainsi, la dévaluation ne peut avoir un effet sur la demande de ces biens. Son effet sur l'offre est de même loin d'être automatique et dépend tout particulièrement du niveau des prix des biens importés et des coûts de production domestiques (notamment les salaires). Ainsi, l'effet compétitif de la dévaluation est intimement lié à l'exploitation de l'avantage comparatif en bas salaires ; ce qui incite les gouvernements des P.V.D à imposer l'austérité et une baisse durable du pouvoir d'achat de larges couches de la population. En outre, plusieurs P.V.D ne disposent pas d'un système productif diversifié et tirent leurs principaux revenus de l'exportation de matières premières dont les prix sont fixés sur les marchés internationaux. Dans ces conditions, la dévaluation ne peut pas contribuer à l'amélioration de la compétitivité des exportations.

La libéralisation commerciale et la dévaluation ont nécessairement des effets récessionnistes sur la croissance des P.V.D. La faiblesse de l'approche orthodoxe de la balance des paiements est son caractère statique. En ce sens, elle se soucie de l'amélioration du solde de la balance de paiements sans compatibilité avec la croissance économique.

Le protectionnisme dans les pays développés entravent également l'exploitation des gains escomptés de la libéralisation commerciale dans les P.V.D. La classification des mesures non tarifaires selon les secteurs affectés montre une tendance à l'encadrement croissant du commerce international dans les pays développés. Ce protectionnisme sans cesse prononcé est dû principalement à l'insuffisance des aménagements de structure et à l'instabilité des taux de change ce qui teste de son caractère permanent. Ainsi, même si plusieurs P.V.D doivent effectivement diversifier et restructurer leurs appareils productifs, de nouvelles vagues du protectionnisme sont à craindre dans l'avenir.

Il s'agit en fait d'inégalités dans la libéralisation commerciale au niveau global : alors que les P.V.D s'engagent dans de vastes programmes de libéralisation commerciale, les pays développés s'engagent dans la direction opposée⁽²⁵³⁾. Sans nier la nécessité des restructurations industrielles dans les P.V.D (création de nouvelles entreprises, diversification, etc), le protectionnisme dans les pays développés a certainement des effets préjudiciables sur la croissance du tiers-monde.

Nous avons tenté de montrer tout au long de ce chapitre, que la croissance des P.V.D et du Maroc en particulier, passe par la combinaison des deux stratégies de promotion des exportations et de substitution des importations. Comme le montre l'expérience des N.P.I du sud-Est Asiatique, les deux stratégies semblent aujourd'hui plus complémentaires qu'antinomiques. Ces expériences révèlent que l'avantage comparatif peut être créé grâce à l'action conjointe de l'Etat (protection, subvention, éducation et formation, etc) et du secteur privé (environnement concurrentiel, ouverture, etc). L'expansion industrielle dans le cadre des deux stratégies nécessite des actions systématiques sur les structures industrielles, en vue d'améliorer l'avantage concurrentiel des firmes. Ce dernier, comme l'affirme la nouvelle théorie de la compétitivité de Michael Porter, dépend⁽²⁵⁴⁾ :

- de la promotion des infrastructures et de la main-d'œuvre qualifiée (conditions tenant aux facteurs de production) ;
- du développement de la demande intérieure (conditions tenant à la répartition des revenus) ;
- du degré d'intégration sectorielle (présence ou absence de secteurs fournisseurs ou complémentaires sur le plan international) ;
- de la stratégie, de la structure et de l'environnement concurrentiel des firmes.

(253) Il s'agit en fait d'un paradoxe. Les P.V.D, où la productivité technique est faible, s'engagent dans de vastes programmes de libéralisation commerciale, alors que les pays développés, où la productivité est plus importante, tendent vers un encadrement croissant de leurs échanges internationaux. Or, comme l'a montré List, on ne peut croire à l'universalisme du libre-échange que si les pays les moins avancés arrivent à améliorer la productivité technique pour atteindre le niveau des pays industrialisés. De même, dans sa critique de l'idéologie économique (Capitalisme Utopique, op. cit.), Rösanvallon estime que durant le 19^{ème} siècle, le libre-échange était l'exception et le protectionnisme était la règle, sauf pour l'Angleterre de la deuxième moitié du siècle, lorsque le niveau de sa productivité est devenu plus élevé par rapport à ses concurrents.

(254) Michael PORTER, L'Avantage Compétitif des Nations, Revue Dialogue, 1991, page : 7.

Conclusion Générale

Tout au long de ce travail, nous avons montré que même si les économistes néolibéraux avancent divers arguments dans leurs recommandations de la libéralisation économique et politique, ils plaident tous pour la limitation des interventions publiques en matière économique et sociale. Limitation du pouvoir étatique, refus de la justice sociale, priorité à la régulation par le marché, tels sont les objectifs fondamentaux des théories néolibérales. Elles se fondent sur le principe de rationalité économique comme nous l'avons montré à travers l'étude des rapports entre la liberté et l'efficacité productive d'une part et entre la concurrence et la rationalité d'autre part.

L'examen de certaines études effectuées par les instances financières internationales atteste de l'existence de corrélations entre les théories néolibérales étudiées et les programmes d'ajustement structurel mis en œuvre dans plusieurs P.V.D, et en particulier au Maroc depuis 1983. Bien que d'autres éclairages théoriques soient possibles (structuralisme, keynésianisme, etc), il existe des rapports étroits entre le néolibéralisme et les trois grandes séries de mesures étudiées dans le cadre de ce travail, à savoir la privatisation, la libéralisation des prix et la libéralisation commerciale.

La réussite de la privatisation comme moyen de libéralisation économique dépend, semble-t-il, de la mise en œuvre de réformes et de mesures complémentaires (réforme du système de prix, encouragement de la concurrence, réforme du marché financier, réformes préliminaires de la gestion des entreprises privatisables, etc), de l'existence de l'esprit d'entreprise et de la promotion de l'actionnariat populaire. Elle dépend également des solutions que les défenseurs de la privatisation peuvent apporter aux problèmes de son exécution, à savoir l'évaluation du portefeuille des entreprises privatisables, le rôle que peut jouer le marché financier et le problème de l'emploi. Or, comme nous l'avons montré tout au long du chapitre I de la deuxième partie, la possibilité de l'amélioration de l'efficacité globale des économies en développement, grâce à la privatisation, se heurte, tant au niveau des réformes complémentaires que de l'esprit d'entreprise, de l'actionnariat populaire et des problèmes d'exécution, à des limites structurelles, financières, réglementaires, culturelles, sociales, économiques, etc.

Il est à craindre que la privatisation dans les P.V.D , et en particulier au Maroc, entraîne le développement de monopoles privés plus puissants sans aucune amélioration en efficacité productive et allocative. En fait, la privatisation semble occulter les véritables problèmes du développement. Si un désengagement de l'Etat est nécessaire, il doit viser comme objectif d'améliorer pour aboutir au "mieux d'Etat". Si le secteur public dans les P.V.D a besoin de restructurations, le secteur privé en a besoin également. Les entreprises publiques et privées peuvent se distinguer sans se séparer, et le rôle de l'Etat à l'égard de l'économie doit être redéfini dans la perspective d'une combinaison efficace de l'initiative privée et de l'action gouvernementale.

Comme nous l'avons mis en exergue dans le cadre du chapitre II de la deuxième partie, l'institution du système de prix de marché dans les P.V.D, et notamment au Maroc, se heurte à des problèmes d'ordre structurel, financier, réglementaire, politique, social et culturel. Ces divers problèmes apparaissent expressément à travers l'étude des rapports entre la libéralisation des prix et la politique de la concurrence, des effets économiques et sociaux du système de prix de marché, de la nature néopatrimoniale de l'Etat et des obstacles à la société civile dans les P.V.D. Là encore, paraît-il, et avec l'échec aussi bien des politiques dirigistes rigides que du libéralisme pur et "forcené", le développement du tiers-monde semble dépendre de la recherche d'une cohérence d'ensemble adéquate entre la régulation par le marché et la régulation par l'Etat.

Cette conclusion vaut également pour l'application de la politique commerciale dans les pays en voie de développement. Nous avons montré dans le cadre du chapitre III que les effets de la libéralisation commerciale et de la dévaluation qui lui est associée sur les termes de l'échange, la compétitivité et la croissance économique d'une manière générale, sont loin d'être automatiques. La faiblesse de systèmes productifs dans les P.V.D, l'aiguïsement de la concurrence et l'exacerbation du protectionnisme dans les pays développés constituent de sérieuses limites au développement des exportations du tiers-monde. Les discussions de la politique commerciale dans les P.V.D, et notamment au Maroc, ne doivent pas être circonscrites à la vieille distinction libre-échange / protectionnisme, mais doivent être axées sur la croissance industrielle dans le cadre d'une "dynamique structurante" visant à la fois le marché domestique et le marché extérieur. Nous avons soutenu dans ce cadre que les deux stratégies de promotion des exportations et de substitution des importations sont aujourd'hui plus complémentaires qu'antinomiques.

En somme, et malgré l'importance des débats que soulèvent la privatisation, la libéralisation des prix et la libéralisation commerciale, ces grandes séries de mesures que recommandent les organismes financiers internationaux aux P.V.D, tendent en fait à occulter les véritables problèmes de développement du tiers-monde. Le développement doit normalement passer par la lutte contre les multiples blocages structurels qui sévissent dans maints pays en développement tout en combinant aussi bien le secteur public que le secteur privé, les mécanismes autorégulateurs du marché et la régulation par le gouvernement, le marché extérieur et le marché domestique.

Le message transmis par la nouvelle école libérale, largement relayé par plusieurs organisations multilatérales, est clair : sortie de crise, reprise économique et développement dépendent du libre jeu laissé aux forces du marché, les succès constatés en Corée du Sud, à Taïwan, à Singapour et, plus généralement dans les nouveaux pays industrialisés en seraient l'excellente illustration. C'est ce message que les institutions financières internationales veulent transmettre dans les pays du tiers-monde avec l'avènement des programmes d'ajustement structurel. Or, il convient de s'interroger sur la nature du "libéralisme" qu'on a souvent associé à la formidable ascension des N.P.I du sud-Est Asiatique : s'agit-il d'un libéralisme pur où l'Etat n'a aucun rôle à jouer ? S'agit-il d'un libéralisme "interventionniste" ? Quel est généralement le degré de cohérence d'ensemble entre l'économie de marché et les interventions gouvernementales dans les N.P.I du Sud-Est Asiatique ?

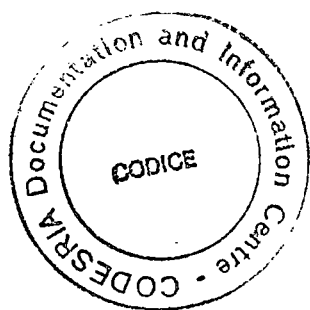
Il est vrai que les N.P.I qui ont enregistré des taux de croissance élevés sont ceux qui ont opté pour plus d'ouverture sur l'extérieur en évitant le biais contre les exportations et où l'initiative privée a joué un rôle appréciable. Or, la réalité est moins simple car les N.P.I n'ont jamais "offert" leurs économies au libre jeu des forces du marché. Il ne faut pas confondre "ouverture étroitement dosée et contrôlée" telle qu'elle a été adoptée par les N.P.I et "ouverture tous azimuts", conforme aux prescriptions d'un libéralisme "forcené" mis en pratique par certains pays qui ont connu de ce fait, un processus de désindustrialisation : l'Argentine, le Chili et l'Uruguay constituent là des exemples significatifs. La mise en œuvre sans nuance des mécanismes autorégulateurs du marché risque de conduire à la désintégration.

Dans les divers N.P.I, et dans des contextes sociaux hétérogènes, l'action directe ou indirecte de l'Etat soutient la construction de systèmes productifs plus cohérents. C'est ainsi que la loi coréenne de 1973 sur les investissements étrangers définissait une politique d'ouverture sélective, traduisant une préférence impérative pour les participations étrangères minoritaires. Cette orientation s'est modifiée durant la crise de 1979-1980 en faveur d'un élargissement de l'ouverture en vue d'arrêter la chute des investissements étrangers. La planification dans les N.P.I du Sud-Est Asiatique et surtout en Corée du Sud, oriente, encadre, légifère, prend la forme non seulement de plans à moyen terme mais de programmes spécifiques à long terme, de lois, de décrets ou d'instructions présidentielles. Le planificateur suit également de manière permanente, l'évolution des projets et de leurs réalisations. En collaboration avec les entreprises privées, le gouvernement suit la conduite des affaires après avoir contribué à lancer et à promouvoir les diverses branches principales de l'industrie : construction navale, pétrochimie, industrie des machines et industrie nucléaire, industrie électronique et biotechnologique.

En fait, l'Etat est une composante majeure du développement économique. Il n'est pas un "simple veilleur de nuit" et l'histoire des pays anciennement industrialisés le confirme avec netteté. A titre d'exemple, l'Etat japonais avait été une machine formidable à promouvoir des industriels. Il a ainsi contribué aux activités commerciales et industrielles des Samourais en leur octroyant des capitaux. Il a également vendu à des entrepreneurs privés les industries qu'il avait auparavant construites et mises en fonctionnement.

Il est clair que dans le cas général des N.P.I, le libéralisme appliqué est conjugué avec une capacité croissante des pouvoirs publics d'intervenir dans le domaine économique et social, de coordonner l'action de l'initiative privée et de mener une politique d'ouverture dosée et sélective. C'est cette cohérence d'ensemble entre l'économie de marché et l'économie administrée qu'il importe plutôt de rechercher dans le cas des pays du tiers-monde. Or, l'intervention de l'Etat exige une adaptation adéquate du cadre institutionnel au développement économique et social. L'expérience du développement dans les pays du tiers-monde montre que les pays qui ont le mieux réussi à établir des institutions de développement solides sont les pays qui ont réussi

à réaliser des performances industrielles considérables : essentiellement les nouveaux pays industrialisés. Ces pays ont en effet déployé des efforts vigoureux et soutenus en vue de donner à leurs institutions le moyen de gérer des activités hautement prioritaires. En outre, ces pays ont reconnu que le développement institutionnel repose sur un processus assez long d'adaptation et d'expérimentation qui n'intervient pas spontanément, sous l'effet des forces du marché. Evidemment, les facteurs historiques, économiques, politiques et socio-culturels ont leur rôle à jouer et les expériences des N.P.I ne sont pas des modèles susceptibles d'être généralisés à l'ensemble du tiers-monde ; mais, certainement, à côté de l'initiative privée, l'action de l'Etat aura un rôle appréciable à assumer dans le processus de la croissance et du développement.



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Bibliographie citée dans ce mémoire

- ACHOUAL (A.), Politique des salaires et Ajustement Structurel dans les P.S.D, Revue Economie et Socialisme, N° 9, 1988.
- AGARWALA (Ramgopal), Price Distorsions and Growth in Developing Countries, World Bank, Washington D.C, 1983, Staff Paper N° 575.
- AMRANI (Mohamed Raja), Pour une Réinterprétation de la "Théorie" Ricardienne des Avantages Comparatifs, Revue Juridique, Politique et Economique du Maroc, N° 12, Rabat.
- AOUAD (Abdelhamid), l'Impact de la Substitution des Importations sur la Croissance de l'Industrie : cas du Maroc, in "Le Tiers-Monde dans la Crise", Colloque de Rabat sur la Crise de la Théorie de Développement, Editions Maghrébines, Casablanca, 1982.
- AQALLAL (Abdellatif), La Balance des Paiements, Imprimerie Fedala, Casablanca, 1984.
- BALASSA (Béla), Les N. P. I dans l'Economie Mondiale, Banque Mondiale, Economica, Paris, 1986.
- BALASSA (Béla), Structural Adjustment Policies, World Bank, 1981.
- BALASSA and TYSON, Ajustment to External Shocks in Socialist and Private Market Economies, World Bank, November 1983.
- BAUM (Warren C.) et TOLBERT (Stokes M.), Investir dans le Développement : les leçons de l'expérience de la Banque Mondiale, Economica, Paris, 1987.
- BELBACHIR (Abdelkrim), La Privatisation : Un Faux Débat pour les Pays du Tiers-Monde, Economie et Socialisme, N° 10, 1991.
- BENALI (Driss), Ajustement et Retrait de l'Etat, Economie et Socialisme, N° 10, 1991.
- BENISSAD (M.E.), Substitution d'Importation : modèle autocentré et dépendant en Afrique, in "Le Tiers-Monde dans la Crise", Editions Maghrébines, Casablanca, 1982.
- BRUNHOFF (Suzanne De), La Politique Monétaire : une interprétation marxiste, P.U.F., Paris, 1986.
- BRUNHOFF (Suzanne De), L'heure du Marché : critique du libéralisme, P.U.F., Paris, 1986.
- BOONEKAMP (Clemens F.), La Limitation Volontaire des Exportations, Finances et Développement, décembre 1987.
- CHENERY (H. G.), The Structuralist Approach to Development Policy, The American Economic Review, mai 1975.
- CHIGUER (Mohamed), Eléments introductifs à l'Analyse du Processus de la Privatisation, Economie et Socialisme, N° 10, 1991.

- CLAIRMONTE (Frédéric), Le Libéralisme Economique et les Pays Sous-Développés, Librairies Droz et Minard, 1958.
- CLAUSEN (M.A.W.), Le Commerce International et la Croissance Economique : une relation critique (Discours), Detroit, Michigan, USA, mai 1984.
- CLIFTON (Eric C.); Real Exchange Rates, Import Penetration and Protectionism in Industrial Countries, IMF, Staff Paper, Washington D.C, september 1985.
- CNUCED, Rapport sur le Commerce et le Développement, 1988.
- COMMERCE ET DEVELOPPEMENT : les inconvénients d'une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations, l'Opinion Economique, mercredi 14 mars 1990.
- CORDEN (Max), Liberalization and Protection : A Review of Analytical Issues, IMF, Washington D.C, 1987.
- DEBENE (Marc), le Désengagement de l'Etat dans les P.V.D, Revue Marocaine de Finances Publiques et d'Economie, N°6, 1990.
- DROITS DE DOUANE AU SERVICE DU GATT : les quinze dossiers chauds, l'Opinion Economique du 12 décembre 1990.
- ELKAN (Walter), Entrepreneurs et entreprises en Afrique, Finances et Développement, décembre 1988.
- EL KHYARI (Abdelhak), Ajustement et Exportations : un bilan controversé, Economie et socialisme, N° 10, 1991.
- EL NAGGAR (S.), Privatization and Structural Adjustment : fundamental problems, Dubai Workshop on Privatization and Structural Adjustment, Dubai, 1988.
- FRIEDMAN (Milton), Capitalisme et Liberté, Laffont, Paris, 1971.
- FRIEDMAN (Milton), Inflation et Systèmes Monétaires, Calmann-Lévy, 1976.
- FRIEDMAN (Milton et Rosa), La Liberté du Choix, Belfond, Paris, 1980.
- FRIEDMAN (Milton), The Playboy Interview (1973), in ther's no such thing as a free Lunch, La Salle (Illinois) Open Cours, 1975.
- GLAIS (Michel), La Nouvelle Concurrence : Analyse Economique, Problèmes Economiques N° 2156, 1990.
- GRELLET (Gérard), Les Politiques d'Ajustement Orthodoxes : un point de vue critique, Revue Tiers-Monde, Tome 28, N° 109, janvier-mars, 1987.
- HAJJI (M.), Politiques de la demande Globale, Mémoire de D.E.S, C - Ferrand, 1983.
- HAYEK (F. A. Von), The Constitution of Liberty, London, Routlega and Kegan Paul, 1960.
- HAYEK (F. A. Von), Droit, Liberté et Législation, Volumes : I, II et III, P.U.F, Paris, 1980.

- HAYEK (F.A. Von), Sciences et Sciences Sociales, Plon, Paris, 1953.
- HUMBERT (Marc), La Technologie Face aux Programmes d'Ajustement Structurel, Revue Tiers-Monde, Tome 31, N° 122, avril-juin, 1990.
- JACOT (J. H.), Croissance et Fluctuations Conjoncturelles, Maspéro, Paris, 1986.
- JAMES (Emile), Problèmes Monétaires d'Aujourd'hui, Editions Sirey, Paris, 1970.
- JEANNENY (J. Marcel), Les Mérites d'un Certain Protectionnisme à l'Echelle Européenne, Problèmes Economiques, N° 1879, juin 1984.
- JEANNENY (Sylviane Guillaumont), Pour la Politique Monétaire, P.U.F, Paris, 1982.
- KADMIRI (Abdelghani), Economie et Politique Industrielle au Maroc, Ed. Toubkal, Casablanca, 1988.
- KELLY (Margaret), KIRMANI (Naheed) and Others, Issues and Developments in International Trade Policy, IMF, Washington D. C, december 1988, Occasional Paper N° 63.
- KHAN (Mohsin S.) and KNIGHT (Malcolm D.), Fund Supported Adjustment Programs and Economic Growth, IMF, Washington D. C, 1985.
- KHOLI (Harender) et SOOD (Anil), Restructurations Industrielles dans les P. V.D, Finances et Développement, décembre 1985.
- KINDLEBERGER (C.) et Lindert (P.), Economie Internationale, Tendances Actuelles, Paris, 1981.
- KOKERO (S.) and NELLIS (J.), Privatization and Public Enterprises, Dubai Workshop on Privatization and Structural Adjustment, Dubai, 1988.
- KOLM (Serge Christophe), Le Libéralisme Moderne, P.U.F, Paris, 1984.
- KORNAI (Janos), The Hungarian Reform Process : Visions, Hopes and Reality, Journal of Economic Literature, december 1986, Vol. 24.
- KRUEGER (Anne O.), Substitution aux Importations ou Promotion des Exportations?, Finances et développement, juin 1985.
- LAIRD (Sam) et YEATS (Alexander), Les Obstacles non Tarifaires dans les Pays Industrialisés : 1966-1986, Finances et Développement, mars 1989.
- LAKWIZ (Abdellah), Introduction to the Workshop of Dubai on Privatization and Structural Adjustment, Dubai, 1988.
- LAL (Deepak), Les Erreurs de l'Economie de Développement, Finances et Développement, juin 1985.
- LAFAY (Jean-Dominique), James Buchanan, Prix Nobel d'Economie 1986, Problèmes Economiques N° 2023, mai 1987.
- LECAILLON (J.) & MARCHAL (J.), Les Flux Monétaires, Cujas, Paris, 1967.
- LEPAGE (Henri), L' "Economie de l'Offre" aux Etats-Unis, Problèmes Economiques N° 1762, février 1982.

- LEPAGE (Henri), Demain le Capitalisme, Ed. Pluriel, Paris, 1982.
- LEPAGE (henri), Demain le Libéralisme, Ed. Pluriel, Paris, 1985.
- LEPAGE (Henri), Le Libéralisme de Hayek, les Cahiers Français, N° 228, Octobre-décembre, 1988.
- LIBERALISATION DU CREDIT et Perspectives de Financement pour les Entreprises, L'Opinion Economique, Mercredi 26 juin 1991.
- LIPIETZ (Alain), Mirages et Miracles, La Découverte, Paris, 1985.
- LIST (Friedrich), Système National, Livre III.
- MANSOOR (Ali) & HEMMING (Richard), La Privatisation est-elle la solution ?, Finances et Développement, septembre 1988.
- MANSOOR (Ali) and HEMMING (Richard), Privatization and Public Enterprises, IMF, Washington D. C., January 1988, Occasional Paper N° 56.
- MILL (J. S.), Principes de l'Economie Politique, textes choisis par F. Trévoux, Dalloz, 1953.
- NANKANI (Helen), Les Leçons de la Privatisation dans les P. V. D, Finances et Développement, mars, 1990.
- PARIJS (Van), Quelle Réponse Cohérente aux Néo-Libéralismes ?, Problèmes Economiques, N° 2156, 4 janvier 1990.
- PASCALLON (Pierre), Le Libéralisme, cela signifie-t-il moins d'Etat ?, Problèmes Economiques N° 2073, mai 1988.
- PATAT (J. P.), Institutions Financières et Politique Monétaire, Economica, Paris, 1983.
- PORTER (Michael), L'Avantage Compétitif des Nations, Revue Dialogue, 1991.
- RAFFINOT (Marc), Dette Extérieure et Ajustement Structurel, EDICEF/AUPELF, 1991.
- ROSANVALLON (Pierre), Le Capitalisme Utopique : critique de l'idéologie économique, Le Seuil, Paris, 1979.
- ROUSSET (Michel), Une Nouvelle Approche de l'Intervention de l'Etat, Revue Marocaine de Finances Publiques et d'Economie, N° 6, 1990.
- SHIRLEY (Mary), Promouvoir le Secteur Privé, Finances et Développement, mars, 1988.
- SISSION (Charles A.), Programmes Financés par le fonds et Distribution du Revenu dans les P. M. A, Finances et Développement, mars 1986.
- SMITH (Adam), La Richesse des Nations, Guillaumin et Cie, 5ème édition, 1880.
- SORMAN (GUY), La Solution libérale, Faillard, Paris, 1984.
- STOFFAES (Christian), L'Economie de l'Offre, Les Cahiers Français N° 228, octobre-décembre, 1986.

- THIRLWALL (A. P.), Les Théories d'Ajustement : une analyse critique, Problèmes Economiques N° 2093, octobre 1988.
- TURNER (Philip) et TUVERTI (J. P.), L'Effet du Protectionnisme sur les Prix et les Pratiques Commerciales, Problèmes Economiques N° 1884, juillet 1984.
- WALLICH (HENRY), The Cost of Freedom, A New Look at Capitalism, New York Harper and Brothers, 1960.
- WALTERZ (A. A.), Economic Liberalization and Privatization : a general survey, Dubai Workshop on Privatization and Structural Adjustment, Dubai, 1988.
- ZANTMAN (Alain), Le Tiers-Monde : Les Stratégies de Développement à l'Epreuve des Faits, Ed. Hatier, Paris, 1990.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE